

# ACADÉMIE DE L'ÎLE DE LA RÉUNION

Fondée en 1913



Bulletin 2016

VOL. 32<sup>ème</sup>

© **ACADÉMIE DE L'ÎLE DE LA RÉUNION, 2016**

Imprimé avec la participation de la Région Réunion

Photo de couverture : "Expédition d'un botaniste en Amérique du Sud" (détail)  
Tableau de Jean-Joseph Patu de Rosemont attribué à tort à Nicolas-Didier Boguet  
(Chantilly, 1755 ; Rome 1839) - Musée du Nouveau Monde, La Rochelle

**ISBN : En cours**

Le Code de la propriété intellectuelle interdit les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective. Toute représentation intégrale ou partielle faite par quelque procédé que ce soit, sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants cause, est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

**ACADÉMIE  
DE  
L' ÎLE DE LA RÉUNION**  
Fondée en 1913

**Bulletin 2016**

**VOL. 32<sup>ème</sup>**



# ACADEMIE DE L'ILE DE LA REUNION

-----

## REPUBLIQUE FRANCAISE LIBERTE- EGALITE-FRATERNITE

-----

**ARRETE DU 13 MAI 1913**

**Portant création de l'Académie de l'Île de La Réunion**

-----

**LE GOUVERNEUR P. I. DE L'ILE DE LA REUNION**

Vu l'article 9 du Sénatus-consulte du 3 mai 1854 ; Conseil privé entendu,

### **ARRETE :**

**ART. 1<sup>er</sup>** - Il est fondé sous le nom d'Académie de l'Île de La Réunion une institution ayant pour objet l'étude approfondie, méthodique et raisonnée de toutes les questions relatives à l'Histoire, la Géographie, les Sciences naturelles, la Littérature et les Arts intéressant la Colonie.

**ART. 2** - L'Académie de l'Île de La Réunion est placée sous le patronage et haut contrôle du Gouverneur.

**ART. 3** - Cette institution a son siège à St-Denis. Elle est composée de 25 membres dont 15 au moins résident au chef-lieu de la Colonie, de 25 membres associés et d'un nombre illimité de membres honoraires et de membres correspondants.

**ART. 4** - Les vingt premiers membres titulaires seront nommés par arrêté du Gouverneur et choisis parmi les personnes qui se recommandent par leurs connaissances des choses de La Réunion ou de leurs travaux antérieurs.

**ART. 5** - Les membres titulaires appelés au début à compléter l'Académie et dans la suite à remplacer les vacances qui pourraient se produire, soit par suite de décès, soit pour toute autre cause, seront soumis à l'élection de l'Assemblée.

**ART. 6** - Les membres associés sont élus par l'Académie et choisis parmi les personnes qui auront acquis des titres à la suite d'études ou de mémoires présentés à cette société.

**ART. 7** - Le titre de membre honoraire est décerné par l'Académie en hommage à des savants s'intéressant à ses travaux ou à d'autres personnes en reconnaissance de services exceptionnels.

**ART. 8** - La qualité de membre correspondant peut-être octroyée par l'Académie à toute personne qui, s'intéressant à ses travaux, consentirait, le cas échéant, à rechercher sur place les renseignements ou documents qui pourront être demandés dans l'intérêt des études poursuivies.

**ART. 9** - L'Académie choisit dans son sein un Président, un vice-Président et un Secrétaire général. Elle élabore son règlement intérieur qui est soumis à l'approbation du Gouverneur ainsi que toutes les modifications qu'elle jugerait utiles d'y apporter par la suite.

**ART. 10** - Le Muséum, le Jardin colonial, le Musée Léon Dierx, la Bibliothèque coloniale, les Archives historiques de la colonie sont placés sous le patronage de l'Académie, sans préjudice des attributions conférées aux différentes organisations qui s'y rapportent.

**ART. 11** - L'Académie est autorisée à recevoir tous les dons en nature qui auront préalablement reçu l'approbation du Gouverneur.

**ART. 12** - Un bulletin annuel publiera les comptes rendus des séances, fera connaître les travaux de l'Académie ainsi que tout ou partie des communications, mémoires, études qui lui auront été transmis et dont la publication aura été jugée utile.

**ART. 13** - Un local sera mis par la colonie à la disposition de l'Académie. Une subvention, dont le montant sera fixé chaque année par le Conseil général, lui sera allouée afin de lui permettre de constituer des archives, et de faire l'acquisition de tous documents, ouvrages, manuscrits, etc..., dont l'intérêt justifierait la possession, et enfin de faire imprimer le bulletin annuel prévu à l'article 12.

**ART. 14** - Le présent arrêté sera enregistré et publié au Journal et Bulletin Officiels de la Colonie.

Saint-Denis, le 14 mai 1913  
H.GARBIT

## LE MOT DU PRESIDENT



A cet instant où je tiens entre les mains ce 32<sup>ème</sup> numéro de notre bulletin, je ne peux m'empêcher de penser, avec quelque nostalgie à la rapidité du temps qui passe ! Presque six années se sont déjà écoulées depuis ma première élection à la présidence de l'Académie en octobre 2010 et l'un des arguments développés pour solliciter les suffrages de mes collègues était de reprendre la publication de ce bulletin arrêtée au numéro 29 depuis vingt-cinq ans.

Cette promesse a été tenue puisque nous en sommes au troisième numéro du bulletin nouvelle formule et vu le dynamisme et la forte motivation de l'équipe de rédaction actuelle, nous allons passer à ce que j'aspire de mes vœux depuis mon élection à la présidence de l'Académie : à savoir appliquer la règle de l'annualité de la publication du bulletin prévue à l'article 12 de nos statuts mais qui, pour diverses raisons, fort compréhensibles, n'a jamais pu être respectée...

Les numéros 30 et 31 ont été des volumes spéciaux puisque le 30<sup>ème</sup> était celui du centenaire de notre institution et le 31<sup>ème</sup> réservé à la commémoration de la Grande Guerre. Avec ce 32<sup>ème</sup> nous retrouvons le plan des vingt-neuf numéros précédents qui, d'ailleurs, est précisé dans cet article 12 : "publier les comptes rendus des séances, faire connaître les travaux de l'Académie ainsi que tout ou partie des communications, mémoires, études qui lui auront été transmis et dont la publication aura été jugée utile".

Merci donc, encore une fois, à l'équipe de rédaction emmenée par Sabine THIREL et Jean-François HIBON de FROHEN. Merci à Michel THOUILLOT pour les nouvelles rubriques "Les académiciens ont publié", "les académiciens ont lu" et bien entendu, à tous ceux (la liste est trop longue pour les citer tous) qui ont accepté de l'alimenter.

Merci, en fait, à vous tous, chers collègues, qui, par votre volonté d'appartenir à notre institution, contribuez à ce que vive notre Académie.

**Alain-Marcel VAUTHIER**

# LES FAUTEUILS ACADÉMIQUES DEPUIS 1913

Le premier Président nommé par le Gouverneur GARBIT en mai 1913 a été Jules HERMANN.

Vingt membres fondateurs ont été nommés par le Gouverneur GARBIT en juin 1913 : Henri AZÉMA, Gaston BAILLY, René BÉNARD, Adrien BERGET, Jean BERTHO, Rémy CHATEL, Émile CREUSE, François CUDENET, Athanase GARSULT, Mézière GUIGNARD (Vice-président), Jules HERMANN (Président), Paul HERMANN (Secrétaire adjoint), Anatole HUGOT, Gustave MANÈS (Secrétaire général), Adrien MERLO, Louis OZOUX, Jules PALANT, Gustave REUILLARD, François RICCI, Auguste de VILLÈLE.

Cinq autres membres seront élus par l'Assemblée (article 5 de l'arrêté organique du 11 mai 1913) portant, comme prévu, le nombre de titulaires à 25 : Adrien BLAY, Paul BONNET, Albert LOUGNON (père), Albert MAGNIN, Maurice des RIEUX.

**1<sup>er</sup> Fauteuil** : Dr Henri AZÉMA, Albert LOUGNON (fils), Max FOURNIER, Pierre GÉRARD, Robert CHAUDENSON, ***Mgr Gilbert AUBRY***

**2<sup>e</sup> Fauteuil** : Gaston BAILLY, Antoine GIABICANI, René LEGRAS, Mme Louis MAS, Suzanne GREFFET-KENDIG, Gilbert MANÈS, ***vacant***

**3<sup>e</sup> Fauteuil** : René BÉNARD, Jean BENOIT, TERRIN, Eugène POISSON, Mme Luc DUPONT (née Gabrielle HOARAU), Camille GÉRARD, ***Gilbert GÉRARD***

**4<sup>e</sup> Fauteuil** : Adrien BERGET, Théophile GAUTIER, Maurice MERLO, Abbé Herbert MONDON, Jean-Marc MIGUET, ***Michel BOYER***

**5<sup>e</sup> Fauteuil** : Jean BERTHO, Gaspard MIREL, Vincent BOYER DE LA GIRODAY, Pierre RIVALS, Jean DEFOS du RAU, Paul PADOVANI, M. MOUNIER LONGPRÉ, Dr Jacques THOMAZI, M<sup>e</sup> Fernand COLARDEAU, Jean MAS, ***Michèle MARIMOUTOU OBERLÉ***

**6° Fauteuil** : Rémy CHATEL, Albert FRÉJAVILLE, Dr Octave DÉRAMOND, Martin de VIVIES, Emile CALLOT, RP Jean BARASSIN, Dr SARTHRE, Dr Roger SERVEAUX, **Jean-François SAM LONG**

**7° Fauteuil** : Emile CREUSE, Évenor LACOUTURE, Mme Ludovic REVEST, Gouverneur VINCENT DOLOR, **Gabriel GÉRARD**

**8° Fauteuil** : François CUDENET, Georges JACQUIER, Dr Victor MAC AULIFFE, M<sup>e</sup> Henry FOUCQUE, Raymond OZOUX, Raymond CHARLES, Henri NEGREL, **Claude WANQUET**

**9° Fauteuil** : Athanase GARSULT, Maurice JEAN, G. LAMÉNARDIE, Jean FARCHI, M. GIRARD, M. DURAND, André SCHERER, **Jeanne ANDRÉ**

**10° Fauteuil** : Méziaire GUIGNARD, Dr ARCHAMBEAUD, Gilbert SARON, Albert LOUGNON (fils), Serge YCARD, **Fred MUSSARD**

**11° Fauteuil** : Jules HERMANN, Henri GÉRARD, Joseph CARO, Maxime RIVIÈRE, **Claude MIGNARD**

**12° Fauteuil** : Paul HERMANN, Marcel GAULTIER, M. CORMARY, E. BERGÈSE, Dr André ROLE, **René ROBERT**

**13° Fauteuil** : Anatole HUGOT, Paul GUÈZÉ, Albert RAMASSAMY, **Sabine THIREL**

**14° Fauteuil** : Dr Gustave MANÈS, Joseph de MONTS de SAVASSE, Donald D'EMMEREZ de CHARMOY, Hubert GERBEAU, Bernard MAREK, **Eric BOULOGNE**

**15° Fauteuil** : Adrien MERLO, Eugène MASSINOT, Serge PERSONNÉ, **Christian LANDRY**

**16° Fauteuil** : Dr Louis OZOUX, Emile MACÉ, Alfred de GIRY, Raymond TRENDEL, Armand BARAU, **Catherine LAVAUX-BLOCH-LAINE**

**17° Fauteuil** : Jules PALANT, Fernand SANGLIER, Jean RABOT, Mme Yves LAPIERRE, Urbain LARTIN, **Jean-Jacques DALLEAU**

**18° Fauteuil** : Gustave REUILLARD, Hippolyte FOUCQUE, Harry GRUCHET,  
**Gilles GAUVIN**

**19° Fauteuil** : François RICCI, Abbé Félix HOARAU, Jules PALANT,  
Mgr François CLERET de LANGAVANT, Michel CHABIN, Christian MERLE,  
**Mario SERVIABLE**

**20° Fauteuil** : Auguste de VILLÈLE, M. SÉJOURNÉ, Émile HUGOT, **Dureau REYDELLET**

**21° Fauteuil** : Adrien BLAY, Adrien JACOB de CORDEMOY, Dr DUFOUR,  
R. COSTE, Marcel DUCROT, Thérésien CADET, Thierry Nicolas TCHAKALOFF,  
**vacant**

**22° Fauteuil** : Paul BONNET, Albert PLANCHET, Raphaël BARQUISSAU,  
Paul CAUBET, André KOPP, Émile HIBON, Yves PÉROTIN, Yves DROUHET,  
**Jean-François HIBON de FROHEN**

**23° Fauteuil** : Albert LOUGNON (père), Alfred MOTAIS de NARBONNE, Victor  
GAUTREZ, J. PÉLISSIER, Maurice de GAILLANDE, Henri CORNU, **Michel  
ALBANY**

**24° Fauteuil** : Albert MAGNIN, Paul BERG, Jean VINSON, **Alexis MIRANVILLE**

**25° Fauteuil** : Maurice des RIEUX, Dr Raymond VERGÉS, André BERNOT,  
Marcel VAUTHIER, **Alain-Marcel VAUTHIER**

# LISTE DES ACADÉMICIENS ARRÊTÉE AU 31 DÉCEMBRE 2015

## MEMBRES DU BUREAU

Président : Alain-Marcel **VAUTHIER**

Vice-président : Christian **LANDRY**

Secrétaire générale : Claude **MIGNARD**

Trésorier : Fred **MUSSARD**

Secrétaires généraux adjoints : Jean-Jacques **DALLEAU** et Jean-François

**HIBON de FROHEN**

Responsable du site internet : Gilles **GAUVIN**

Coordinatrice du bulletin : Sabine **THIREL**

## MEMBRES TITULAIRES

1<sup>er</sup> fauteuil : Mgr Gilbert **AUBRY**, Évêque de La Réunion, Poète. St-Denis.

Élu le 6 septembre 1984. *Officier de la Légion d'honneur,  
Commandeur des Arts et Lettres*

2<sup>e</sup> fauteuil : Vacant

3<sup>e</sup> fauteuil : Gilbert **GÉRARD**, Médecin biologiste, immuno-hématologiste  
(e. r.). Ste-Marie, Élu le 31 mai 2011

4<sup>e</sup> fauteuil : Michel **BOYER**, ancien Président de l'université de La Réunion.  
La Montagne. Élu le 20 novembre 2000. *Chevalier de la Légion  
d'honneur, Officier des Palmes académiques*

5<sup>e</sup> fauteuil : Michèle **MARIMOUTOU OBERLÉ**, Professeur d'Histoire et  
Géographie. La Montagne. Élu le 6 septembre 2011

6<sup>e</sup> fauteuil : Jean-François **SAM-LONG**, Écrivain. Ste-Marie. Élu en 1988.  
*Chevalier de l'Ordre national du Mérite*

7<sup>e</sup> fauteuil : Gabriel **GÉRARD**, ancien Directeur de l'ANT. St-Gilles-les-Bains.  
Élu en 1976. *Chevalier de l'Ordre national du Mérite*

8<sup>e</sup> fauteuil : Claude **WANQUET**, Historien. Professeur des universités (e. r.).  
St-Gilles-les-Bains. Élu en 1966. *Chevalier de l'Ordre national  
du Mérite, Commandeur des Palmes académiques*

9<sup>e</sup> fauteuil : Jeanne **ANDRÉ**, Médecin (e. r.). Le Tampon. Élu en 1978.  
*Officier de l'Ordre national du Mérite, Chevalier des Palmes  
académiques*

10<sup>e</sup> fauteuil : Fred **MUSSARD**, Écrivain, Directeur d'école (e. r.). St-Joseph.  
Élu le 13 décembre 2014

11<sup>e</sup> fauteuil : Claude **MIGNARD MOY** de **LACROIX**, Écrivain, Médecin  
neurologue (e. r.). St-Pierre. Élu le 2 août 2004

- 12° fauteuil : René ROBERT : Géographe, Professeur des universités (e. r.).  
St-André. Élu en 1981
- 13° fauteuil : Sabine THIREL, Écrivain, ancienne Conseillère principale  
d'éducation. St-Denis. Élu le 6 mars 2012
- 14° fauteuil : Éric BOULOGNE, Écrivain, ancien Conseiller pédagogique. Ste-  
Marie. Élu le 19 mars 2014. *Chevalier des Palmes académiques*
- 15° fauteuil : Christian LANDRY, ancien Proviseur. St-Joseph. Élu le 21 février  
2011. *Officier des Palmes académiques*
- 16° fauteuil : Catherine LAVAUX BLOCH-LAINÉ, Écrivain, ancienne chef  
d'entreprise. St-Gilles-les-Bains. Élu en 1989. *Chevalier de la  
Légion d'honneur, Chevalier des Arts et Lettres*
- 17° fauteuil : Jean-Jacques DALLEAU, Professeur de mathématiques (e. r.).  
St-Denis. Élu le 15 octobre 2014. *Officier des Palmes académiques.*
- 18° fauteuil : Gilles GAUVIN, Professeur d'histoire-géographie. Le Tampon.  
Élu le 6 septembre 2011
- 19° fauteuil : Mario SERVIABLE, Écrivain, Géographe, ancien Inspecteur de  
la DDJS. St-Denis. Élu le 6 septembre 2011. *Chevalier de la  
Légion d'honneur, Chevalier des Arts et Lettres*
- 20° fauteuil : Dureau REYDELLET, Écrivain, ancien cadre des Sucreries de  
Bourbon. St-Denis. Élu en décembre 1993. *Chevalier des Palmes  
académiques, Officier du Mérite agricole*
- 21° fauteuil : Vacant
- 22° fauteuil : Jean-François HIBON de FROHEN, Pharmacien, Dirigeant de  
l'industrie pharmaceutique (e. r.). La Montagne. Élu le 15 octobre  
2014
- 23° fauteuil : Michel ALBANY, ancien Directeur du CRDP. La Montagne. Élu  
le 29 novembre 2004. *Commandeur des Palmes académiques.*
- 24° fauteuil : Alexis MIRANVILLE, Professeur d'histoire-géographie (e. r.).  
St-Gilles-les-Hauts. Élu le 21 février 2011. *Chevalier de la Légion  
d'honneur*
- 25° fauteuil : Alain-Marcel VAUTHIER, Conservateur en Chef des Biblio-  
thèques (e. r.), ancien Directeur de la Bibliothèque départementale  
de La Réunion (BdR). St-Denis. Élu le 13 décembre 1993.  
*Chevalier de la Légion d'honneur, Chevalier de l'Ordre national  
du Mérite, Officier des Palmes académiques*

## MEMBRES ASSOCIÉS

- Guy AGÉNOR, ancien Cadre de banque. St-Denis. Élu le 5 octobre 2015.
- Marco AH KIEM, Sculpteur. Ste-Clotilde. Élu le 19 mars 2014
- François Louis ATHÉNAS, Photographe. St-Gilles-les-Bains.  
Élu le 5 octobre 2015
- Arnaud BAZIN, Professeur d'éducation musicale. La Montagne.  
Élu le 5 octobre 2015
- Pierre BRIAL, Géomètre Expert, Écrivain. St-Gilles-les-Hauts. Élu le 19 mars 2014
- Jean-Bernard CASTILLON, Professeur des universités à la retraite (mathématiques). Le Tampon. Élu le 19 mars 2014
- Bernard CHAMPION, Ethnologue, Professeur des universités (e. r.).  
Les Avirons. Élu le 20 avril 2015
- Stéphane CICCIONE, Directeur de Kélonia. St-Leu. Élu le 19 mars 2014
- David GAGNEUR, Chef de mission de l'Iconothèque historique de l'océan  
Indien. St-Denis. Élu le 15 octobre 2014
- Christian GERMANAZ, Géographe, Maître de conférences à l'université de  
La Réunion. Le Tampon.  
Élu le 6 mars 2012
- Albert JAUZE, Professeur d'histoire-géographie. Ste-Clotilde.  
Élu le 21 février 2011
- Jean-Pierre LASELVE, Écrivain, Musicien, Ethnologue. Ste-Marie.  
Élu le 31 mai 2011
- Laurence MACÉ, Directrice de la Bibliothèque départementale de La Réunion  
(BdR). St-Denis. Élu le 19 mars 2014
- Philippe MAIRINE, Professeur de SVT (e. r.). St-Joseph. Élu le 5 octobre 2015
- Robert MERLO, Greffier divisionnaire (e. r.) du Tribunal de grande instance  
de St-Denis. St-Denis. Élu le 5 octobre 2015
- Frédéric PAYET, Professeur d'Histoire et Géographie. St-Denis.  
Élu le 6 mars 2012
- Sonia RIBES-BEAUDEMOULIN, Océanographe, Conservateur du Muséum  
d'Histoire Naturelle de St-Denis. St-Denis. Élu le 20 avril 2015. *Chevalier  
de la Légion d'honneur, Officier de l'Ordre national du Mérite, Chevalier des  
Arts et Lettres, Chevalier du Mérite maritime*
- Énis ROCKEL, Écrivain, Guide conférencier. St-Pierre.  
Élu le 6 septembre 2011
- Michel THOUILLOT, Écrivain, professeur de Lettres (e. r.). St-Pierre.  
Élu le 15 octobre 2014

## MEMBRES CORRESPONDANTS

- Robert BOURGAT, Professeur honoraire de l'université de Perpignan, Conservateur honoraire du Muséum de Perpignan. Perpignan (66).  
Élu en 1997. *Officier des Palmes académiques, Officier de l'Ordre du Mono (République togolaise)*
- Christophe CARRÈRE, Professeur, Conférencier. Paris (75). Élu en 2013
- Michel CHABIN, Archiviste (e. r.). Pau (64). Élu en 1983
- Michel DIEFENBACHER, ancien Préfet, ancien Président du Conseil général du Lot-et-Garonne, ancien Député. Birac-sur-Trec, Lot-et-Garonne (47).  
Élu le 5 octobre 2015, *Chevalier de la Légion d'honneur, Officier de l'Ordre national du Mérite, Chevalier des Palmes académiques*
- Patrick IMHAUS, Écrivain, ancien Ambassadeur. Paris (75). Élu en 2012
- Jean Claude RODA, Conservateur général des Bibliothèques, ancien Directeur de la Bibliothèque Universitaire de La Réunion (e. r.). Marseille (13). Élu en 2013
- Jean Claude REY, Chirurgien Orthopédiste (e. r.). Angers (49). Élu en 1981
- Catriona SETH, Professeur des universités. Oxford (Angleterre).  
Élue le 20 avril 2015
- André THILL, Conservateur général des Bibliothèques (e. r.). Paris (75).  
Élu en 2013. *Chevalier de l'Ordre national du Mérite, Chevalier des Palmes académiques, Chevalier des Arts et Lettres*

## MEMBRES HONORAIRES

- Yves DROUHET, Conservateur en Chef des Bibliothèques (e. r.), ancien Directeur régional des Affaires culturelles. St-Denis. 2014.  
*Chevalier de l'Ordre national du Mérite, Officier des Palmes académiques, Commandeur des Arts et Lettres*
- Urbain LARTIN, Adjoint d'Archives (e. r.). St-Denis. 2014. *Chevalier des Arts et Lettres*
- Jean MAS, Notaire (e. r.). St-Denis, 2010
- Albert RAMASSAMY, Ancien Proviseur, Sénateur (e. r.). St-Denis, 2011.  
*Chevalier de la Légion d'honneur, Officier de l'Ordre national du Mérite, Officier des Palmes académiques*

# ACADEMIE DE L'ILE DE LA REUNION

*Société Savante fondée le 14 mai 1913*

Compte-Rendu de la réunion du 20 avril 2015  
à la Bibliothèque Départementale de La Réunion

## Séance Plénière

\*

**Membres titulaires présents :** Michel ALBANY ; Jeanne ANDRÉ ; Mgr Gilbert AUBRY ; Michel BOYER ; Gilles GAUVIN ; Gabriel GÉRARD ; Gilbert GÉRARD ; Catherine LAVAUX BLOCH LAINÉ ; Gilbert MANÈS ; Claude MIGNARD ; Alexis MIRANVILLE ; Fred MUSSARD ; Jean-François SAM LONG ; Mario SERVIABLE ; Alain-Marcel VAUTHIER ; Claude WANQUET.

**Membres associés présents :** Marco AH-KIEM ; Eric BOULOGNE ; Pierre BRIAL ; Jean-Bernard CASTILLON ; Jean-Jacques DALLEAU ; Jean-François HIBON de FROHEN ; Laurence MACÉ ; Frédéric PAYET ; Sonia RIBES-BEAU-DEMOULIN ; Enis ROCKEL

**Membres excusés :** Christian LANDRY ; Michelle MARIMOUTOU ; Dureau REYDELLET ; Sabine THIREL ; Christian GERMANAZ ; Albert JAUZE ; Jean Pierre LASELVE ; Michel THOUILLOT.

**Non excusés :** René ROBERT ; Stéphane CICCIONE ; David GAGNEUR.

\*

## Le Président ouvre la séance à 13h30

Le Président présente l'ordre du jour, abondant, et demande à tous, des efforts de concision dans leurs interventions afin de rester dans les temps. Il salue le retour des anciens, Claude WANQUET, Jean-François SAM LONG. L'assistance, nombreuse, se compose d'anciens et de nouveaux arrivants et il est important de se présenter en faisant un tour de table afin qu'on puisse mieux se connaître. Le Président souhaite que chacun annonce son nom, sa profession et son titre. Cela sera l'occasion de mettre à jour le tableau des académiciens.

## **1. Validation du compte-rendu de l'assemblée générale de novembre 2014.**

Tous les membres l'ont reçu par mail. Chacun est invité a donné son avis est à faire des commentaires. Gilbert MANÈS se dit choqué que dans le compte - rendu, il soit précisé qu'il ne faut pas nommer les personnes qui interviennent dans les débats. Il considère que chacun doit avoir le courage de ses opinions et il voudrait que cette phrase soit totalement supprimée du compte-rendu.

Le Président explique que les transcriptions des débats étaient trop précises et assume le fait qu'il a entièrement réécrit ce compte-rendu, car il comportait des polémiques qu'il ne souhaite pas conserver dans les archives. Il accepte de retirer la phrase, mais informe que désormais dans tous les comptes rendus, on restera plus général tout en précisant les noms des personnes qui interviennent. Il n'y a pas d'autres commentaires. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

## **2. Réception de nouveaux membres.**

Des nouveaux membres ont été agréés par le bureau et sont reçus à l'assemblée :

1– Bernard CHAMPION, Professeur des universités, ethnologue, est présenté par le Président. Il est l'auteur d'un livre particulièrement intéressant « Les Compagnies des Indes ». Le Président a beaucoup apprécié cet ouvrage. C'est après l'avoir lu qu'il a proposé à son auteur de le parrainer pour entrer à l'Académie. Il a invité Catherine LAVAUX à être également marraine, ce qu'elle a accepté après avoir rencontré personnellement M. CHAMPION qu'elle ne connaissait pas. Celui-ci est invité à se présenter lui-même : il évoque brièvement sa carrière d'anthropologue, ses travaux universitaires, son arrivée à La Réunion son intérêt pour l'histoire et remercie les membres de l'Académie de l'accepter parmi eux.

2– Sonia RIBES-BEAUDEMOLIN, conservatrice du Muséum d'histoire naturelle, bien connue déjà de l'ensemble de l'assemblée. M. VAUTHIER est également son parrain. Claude MIGNARD qui est la marraine lui souhaite la bienvenue et salue l'entrée à l'Académie de la conservatrice du muséum, établissement mis sous le patronage de l'Académie lors de sa création en 1913. Elle apprécie également l'arrivée d'une femme, compte tenu du nombre réduit des représentantes du sexe féminin dans cette illustre assemblée.

Enfin elle salue également une originaire de Saint-Pierre avec qui elle partage l'attachement pour le Sud. Mme RIBES va présenter ensuite son parcours professionnel et personnel et rappelle son enfance à Grands-Bois entre l'usine et la mer. « Fille de la mer » dit-elle, elle a dû « sauter la mer » pour continuer ses études à Paris. Elle se dit ardente défenseuse de la protection des fonds marins. Elle est revenue à La Réunion lorsque son mari a été nommé dans l'île. Elle a d'abord été professeure de mathématiques tout en continuant ses recherches et n'a présenté le concours de conservateur que lors de la vacance du poste au muséum de La Réunion. Elle a mis en place une politique de renouveau du muséum avec de nombreuses expositions, elle a augmenté les collections et a établi des partenariats avec des équipes nationales, internationales et de l'océan Indien. De nombreuses publications ont été acceptées. C'est un grand honneur pour elle d'entrer à l'Académie.

3— Cathriona SETH, Professeure des universités à Oxford (Angleterre) présentée par le Président comme membre correspondant, parrainé par Michel BOYER et le Président. Elle est spécialiste de Bernardin de Saint Pierre et d'Evariste de Parry et les conférences qu'elle a données sur l'île l'an dernier ont eu un grand succès.

Le Président annonce par ailleurs la démission d'un membre associé : Bernard LEVENEUR, qui n'a pas assez de disponibilité et préfère se retirer. Le Président transmet les regrets d'Albert JAUZE pour son absence de ce jour du fait de problèmes familiaux. René ROBERT qui avait promis de venir n'est toujours pas arrivé.

### **3. Le Président introduit le débat sur le documentaire-fiction «Madame Desbassayns ».**

Alexis MIRANVILLE avait écrit une lettre (*voir extrait en annexe*), disant sa révolte et sa stupéfaction devant ce film, au Président qui l'a transmise aux membres. Plusieurs membres ont réagi. Claude WANQUET, qui a participé à l'élaboration de ce documentaire-fiction a demandé à faire le point sur cette question **et le Président a donc mis ce débat à l'ordre du jour.**

*Claude WANQUET intervient afin de préciser certains points sur le film de docu-fiction « Madame Desbassayns », qui a été diffusé à la télévision récemment et qui a suscité un certain nombre de polémiques.*

M. WANQUET précise qu'il veut bien présenter des critiques sur les erreurs et les lacunes de ce film en interne mais, à son avis, ce film a le mérite d'exister et ayant collaboré à sa réalisation, il ne veut pas dénigrer celui-ci car c'est contraire à son éthique.

Premièrement il précise des erreurs de détails :

– D'abord le titre sous lequel lui-même est présenté : "professeur d'histoire contemporaine"... alors qu'il est professeur d'histoire moderne ; il affirme son caractère de moderniste auquel il est très attaché, car pour lui le XVIIIe siècle et la période révolutionnaire sont les plus belles périodes de l'histoire de France.

– S'agissant du film (et plus particulièrement de la partie consacrée aux premières années du XIXe) : il faut noter des erreurs de date. On présente des images de champs de canne à sucre, cela n'existe pas au XVIIIe siècle, des essais ont bien été réalisés par Laisné de Beaulieu, mais la canne à sucre ne sera généralisée dans les plantations que bien plus tard.

Le mariage qui a eu lieu en 1770 : Henri Paulin arbore la Croix de St Louis (elle est exposée au Musée de Villèle) mais il n'a eu cette décoration qu'en 1796. Celle-ci n'existait pas encore à la date du mariage.

- Les voyages : Sudel Fuma souligne que lors du premier voyage en France en 1785, il est accompagné de ses sept enfants : ceci est erroné. Il n'en avait emmené alors que trois ; c'est seulement au deuxième voyage en 1790 qu'il emmènera les sept enfants.

- En ce qui concerne la chronologie, le film dit qu'Henri Paulin part en 1793, alors que le roi est déjà mort. Ceci est faux : en fait Henri Paulin est parti en 1792, avant Valmy.

- On présente le tableau de Delacroix : "la liberté guidant le peuple", pour symboliser la révolution ; ce tableau marque le XIXe siècle et la révolte de la commune et non pas 1789.

- Enfin dans le deuxième épisode, il y a une interprétation forcée des propos de Claude WANQUET "que je n'ai pas beaucoup apprécié" dit-il. Henri Paulin est présenté, allant voir les prostituées. Dans ses mémoires, on retrouve en effet quelques dialogues avec les prostituées, mais jamais il n'a parlé de relations, sauf à la fin lorsqu'il dit à l'un de ses amis "allons voir les castors", ce terme désignait au XVIIIe siècle des prostituées de bon niveau, elles étaient en effet nommées avec des termes différents et cela est retrouvé dans de nombreux textes ("raccrocheuses", "barboteuses") selon le niveau des prestations et de clientèle.

- Il y a aussi une erreur de casting à propos de la « blanchitude » de la famille Desbassayns. La voix du commentateur explique bien le désir des Desbassayns de rester des « Blancs ». Puis on voit le mariage : Henry Paulin est basané et son beau-père Gonneau est carrément un homme de couleur. C'est une erreur grave car elle dénature et trahit la mentalité profonde de la famille Desbassayns et dénote un certain parti pris des réalisateurs.

« Le parler créole m'a interloqué » : les Desbassayns parlaient sûrement le créole entre eux et avec les intimes, mais le parlaient-ils tout le temps ?

Cela n'est pas sûr. La plupart des grandes familles de la bourgeoisie parlait français, bien qu'elles sachent aussi parler créole. Henry Paulin utilise des expressions créoles dans ses mémoires. En France il est très fier d'être « Bourbonnais », il est patriote local d'abord et insulaire, et le fait savoir. Donc c'est une question à laquelle on ne peut répondre clairement.

– Insuffisance du scénario : d'abord la longueur du voyage qui est, bien sûr, interminable ; on parle beaucoup du confort et notamment du lit trop court. Henri Paulin mesure 1m71 et il était certes plus grand que la plupart de ses contemporains. Cette scène est trop longue et sans intérêt.

Par contre on aurait pu insister sur d'autres éléments :

- L'âge d'Henri Paulin lors de ses voyages : Lors de son premier voyage il a 50 ans, lors de son deuxième voyage 58 ans, c'est déjà un homme âgé quand on sait que la moyenne d'âge de l'époque était de 35 ans.

Il fallait donc insister sur le fait qu'il était très actif et d'une grande vitalité et curiosité d'esprit. Il cherche à découvrir et à apprendre. Il y a un contraste saisissant entre l'ouverture internationale d'esprit d'Henri Paulin alors qu'Omblin reste une créole très repliée sur son île, au sein de sa famille.

– La mention de la franc-maçonnerie : Henri Paulin a été très jeune, franc-maçon. Cette franc-maçonnerie est présentée par son caractère de convivialité et d'accueil : Henri Paulin sera reçu par Lafayette qui était alors au faite de sa popularité, mais il faut voir dans la franc-maçonnerie autre chose que cette convivialité : les francs-maçons étaient des esprits éclairés avec l'objectif d'éviter la guerre en Europe, ce qui n'est pas évoqué par le film.

– Le rapport à la monarchie : Henri Paulin est allé à Versailles, il a assisté au souper du roi. Il était en admiration devant le roi. Mais au fur et à mesure de l'avancement de la révolution il prend du recul vis-à-vis de Louis XVI, après Varennes il prend ses distances, même s'il reste foncièrement monarchiste. De façon globale, la révolution française est escamotée dans ce film.

On voit Henri Paulin arriver en France puis repartir avec difficulté de Lorient. La révolution a été un choc profond et cet aspect a été passé sous silence.

*On n'évoque pas du tout la révolte des esclaves de Saint-Domingue en 1791, traumatisme énorme, qui a eu un écho considérable dans le monde et qui marque profondément Desbassayns et l'incite à rentrer vite à Bourbon avec tous ses enfants, pour protéger sa famille contre une révolte potentielle. Tout cela n'est pas du tout rappelé.*

*- Le rejet des Réunionnais du texte d'abolition de 1794 n'est pas du tout mentionné, ceci est très important car ce fait traduit bien l'esprit de la famille : le premier fils de Desbassayns était un membre de l'assemblée coloniale et a donc participé à ce rejet. De même l'influence des Villèle dans le deuxième épisode. On a le portrait de Joseph de Villèle ministre mais rien de plus, or leur influence fut très grande : Joseph, comme Premier ministre et Jean-Baptiste qui après la mort d'Henri Paulin, a été le gérant des terres de Madame Desbassayns.*

*La deuxième partie du film est en général sommaire. Les fils ont joué un rôle important dans le rétablissement de l'esclavage en 1802 par Bonaparte (événement escamoté par la plupart des livres d'histoire).*

*Le ton utilisé dans cette partie est beaucoup plus modéré que dans la première et tous les intervenants sont en général plus pondérés : Prosper Eve évoquant les différents types d'esclaves : le noir de pioche, ou le noir à talents. Jean-François Sam Long évoquant la légende noire de Madame Desbassayns bien qu'il ne soit pas d'accord avec Alexis Miranville.*

*Le film se termine sur ce questionnement : le problème de la dualité de Madame Desbassayns : "Sorcière" ou "seconde Providence ?".*

*Le problème de la christianisation des esclaves est aussi un objet de débats : Le mariage de régularisation est-il religieux ? ou bien est-ce une façon de multiplier les esclaves plus facilement ?.*

*Et Claude WANQUET conclut : "Enfin je voudrais exprimer ma stupéfaction de voir qu'Alexis Miranville ne soit pas intervenu dans ce film. Je voudrais aussi citer les propos d'une descendante des Villèle, spécialiste d'histoire et actuellement professeur au lycée Duverger de Sainte-Marie, qui m'a transmis deux documents exceptionnels : deux lettres de Jean-Baptiste de Villèle à son fils.*

*La première où il écrit à celui-ci qui lui demande de venir le voir à Toulouse et où il refuse car « j'aurais trop peur que ma belle-mère mette la main sur mes biens comme elle l'a déjà fait avec ceux de son mari ».*

*Madame Desbassayns apparaît bien ainsi, même au sein de sa famille, comme la puissance autoritaire et despotique d'une grande gestionnaire de*

*biens. Dans la deuxième lettre de Jean-Baptiste de Villèle, Madame Desbassayns est en séjour à Maurice. Il écrit « vivement qu'elle revienne, car les noirs du Bernica s'agitent beaucoup. Cela se sent qu'elle n'est pas là. » Ceci laisse supposer que Madame Desbassayns... gérait les habitations efficacement et maintenait le calme.*

*Enfin je pense qu'il ne faut pas que l'Académie ait une position arrêtée sur ce film. Il faut laisser à chacun la liberté de mener sa propre réflexion et démarche critique. J'approuve le texte de Gilles GAUVIN et je souhaite qu'il puisse réaliser ses projets de DVD pédagogiques.*

*Que va devenir ce docu-fiction de William CALLY ?*

*On doit respecter quand même la liberté créatrice du réalisateur du film mais on ne sait même pas ce qu'il va en faire et quelle diffusion aura ce docu-fiction.*

## **Discussion**

Une heure de discussion a été prévue à l'ordre du jour afin que tout le monde puisse s'exprimer. Le Président précise qu'il souhaite que cette discussion soit conviviale, même si les opinions divergent... « nous sommes et devons rester les champions du vivre ensemble »...

- Alexis MIRANVILLE ne veut pas prendre la parole, il dit qu'il a déjà exprimé ce qu'il avait à dire par écrit. (*voir annexe*)

- Gilbert MANÈS souhaite s'exprimer, mais après avoir entendu les spécialistes d'histoire.

- Michel ALBANY a apprécié la prestation modérée de Prosper EVE et même celle de Sudel FUMA, mais il a été par contre choqué par un universitaire Gilles GÉRARD, et aussi étonné par l'intervention de Jean-François SAM LONG, très critique sur Madame Desbassayns. Il y a eu erreur, à son avis, en donnant la parole à ce romancier qui n'avait pas la rigueur de l'historien, cependant dans l'ensemble, il a apprécié l'émission.

- Gilles GAUVIN remercie Claude WANQUET qui a apprécié sa réponse écrite. Il trouve que depuis quatre ans les productions pédagogiques ont évolué. Elles ont tendance, effectivement, à présenter le côté misérabiliste et caricatural de l'esclavage. Avec Albert JAUZE, il a organisé des stages pour améliorer la qualité des concepteurs des productions pédagogiques. Il considère que M. CALLY peut exprimer son point de vue de l'histoire, et les enseignants doivent se servir de tout ce qu'ils ont pour faire travailler sur les questions évoquées, analyser et documenter la question. Il est certain qu'ils vont travailler sur ce documentaire. Mais compte tenu de l'impact de la télévision, il faut produire des outils d'accompagnement pour donner les « clés de lecture » à ceux qui

regarderont le film. De nombreux films pédagogiques ont des livrets pédagogiques, cela aide à développer chez les élèves l'esprit critique. Il faut faire confiance aux enseignants et leur donner les outils de travail. Ils sont demandeurs de ces outils d'accompagnement.

- Marco AH KIEM précise que, durant la nuit des musées, une projection de sa sculpture figurant Mme Desbassayns a figuré en bonne position sur le fronton du Musée.

- Claude MIGNARD explique que sa première réaction à la lettre d'Alexis a été de le soutenir, car elle partage son avis sur un certain nombre de points. Elle a lancé la discussion parmi les académiciens. Elle a vu l'émission et trouve qu'il y a un mélange entre le documentaire et la fiction. Le public tout venant, celui des mères de famille et des créoles de tous niveaux, peut être trompé et c'est pour cette raison qu'elle proposait que l'Académie précise non pas son opinion sur la personnalité de Mme Desbassayns ( Diabliesse ? Seconde Providence ? ) mais fasse plutôt une mise en garde sur ce mélange pernicieux de l'histoire et de la légende.

- Alexis MIRANVILLE intervient quand même pour soulever une erreur de casting : le personnage du cocher. Le cocher était traditionnellement un personnel très proche du maître dans la société coloniale. Or, il est fouetté de façon particulièrement cruelle. Alexis se demande où on est allé chercher les sources d'un tel comportement. Il rejoint Claude MIGNARD sur le fait qu'il ne faut pas mélanger documentaire et fiction. Il y avait largement dans les sources dont on dispose, de quoi faire un excellent documentaire. La scène finale où Mme Desbassayns se dresse de son cercueil pour aller au volcan est complètement hors de propos. Il en veut à la chaîne publique chargée du Service public d'avoir cautionné ce film. C'est un monument de propagande idéologique. Il évoque d'autres émissions qui, dans le passé récent, allaient dans le même sens, notamment sur le BUMIDOM où Gabriel GÉRARD n'avait pas pu s'exprimer face à la mauvaise foi du journaliste. RFO s'est fait une spécialité de l'histoire et du manque d'objectivité avec William CALLY et Sudel FUMA comme référents.

- Le Président intervient pour indiquer qu'il doit bientôt participer à une émission avec Michel VERGUIN le 24 avril et qu'il compte bien demander que les journalistes soient un peu plus objectifs.

- Jean-Jacques DALLEAU pense que cette émission est surtout une fiction et n'a rien de documentaire. Pour lui c'est une volonté délibérée de RFO de passer cette émission avant les élections.

- Gilbert AUBRY souligne qu'il a toujours entendu parler de Mme Desbassayns

comme de la diablesse d'une part, et de la seconde providence d'autre part. En fait, elle était sans doute l'une et l'autre et c'est bien là le problème. Nous sommes en fin de cycle d'une période de revendications et ce film est un sursaut. Nous sommes aujourd'hui au stade de l'éducation, il nous faut travailler sur cela, il faut travailler sur la pédagogie populaire.

- Gilbert MANÈS souligne deux aspects de la question : d'une part le film qui est carrément en faveur des anti-esclavagistes. Le personnage de Mme Desbassayns est, pour lui, un faire-valoir pour cette cause. L'utilisation du créole de façon systématique l'a choqué. C'est un film de propagande.

Tout le monde a le droit de donner son point de vue, mais tout le monde peut dire des stupidités. Les gens de bon sens ont le devoir de réagir. Il reprend le texte d'Alexis MIRANVILLE qui est, pour lui, particulièrement pertinent. Le rôle de l'Académie est de défendre l'Histoire et la Culture réunionnaise. Il cite Saint Augustin : « *À force de tout tolérer, on finit par tout accepter, à force de tout accepter, on finit par tout approuver...* ». Les pistes de Gilles GAUVIN sont excellentes, mais limitées. Il faut intervenir de façon plus large (télévision ou presse). La force de l'image sur la masse silencieuse est impressionnante et si on ne fait rien on abandonne. Il faut résister et développer une communication efficace. Il pense que l'Académie doit prendre position.

Gilbert GÉRARD approuve, il trouve aussi qu'il faut que l'Académie se positionne officiellement.

Jean-François SAM LONG affirme sa fierté d'avoir participé à ce docu-fiction. Il croit au talent de William CALLY. Il trouve que celui-ci a fait œuvre de créateur. C'est un jeune cinéaste prometteur. Il a joué sur le documentaire-fiction, mais ce mélange des genres est-il bon ? Il a été lui aussi choqué par les propos de Sudel FUMA, qui se pose en historien, mais parle d'abomination en évoquant Mme Desbassayns. La légende est indispensable pour la compréhension de l'histoire, il y a complémentarité entre eux la légende et l'histoire. La figure de Mme Desbassayns, maîtresse femme et autoritaire, reste le symbole de la période de l'esclavage. Le caractère dualiste de cette figure est la cause du débat. En tant que romancier il préfère la "diablesse" à la "seconde providence". Il y a sans doute des lacunes dans ce film, mais c'est le seul document réalisé jusqu'à présent.

- Gilbert AUBRY dit que ce film est devenu incontournable et que par conséquent il nous faut l'accepter et même peut-être travailler avec le cinéaste pour ramener une meilleure lecture de l'histoire.

- Jeanne ANDRÉ pense qu'il faudrait répondre à ce documentaire-fiction par un autre document basé sur l'histoire et s'adressant au même public.

- Mario SERVIABLE rappelle l'émission de Claude MONTANET le lendemain du film par téléphone entre lui-même et Claude WANQUET. Il rappelle aussi qu'il a écrit un livre sur Mme Desbassayns,
- Alain-Marcel VAUTHIER aimerait bien qu'on repasse cette émission avec MM. SERVIABLE et WANQUET.
- Alexis MIRANVILLE souhaite que le Président intervienne, non seulement auprès d'un journaliste, mais surtout auprès du Directeur de Réunion 1ère. Le Président accepte mais fait remarquer que ce directeur va être remplacé. Le débat sur le film de Mme Desbassayns est clos.

#### **4. On poursuit l'ordre du jour :**

- le point sur le cycle de conférences.
- Celui-ci s'est bien développé dans le Nord et dans le Sud. Le Président insiste sur le fait que les académiciens se doivent de faire l'effort d'assister aux conférences de l'Académie. Sonia RIBES propose à tous une visite privée de son exposition « Les requins » au muséum. Cela pourrait être organisé lors d'une prochaine réunion.
- Le salon Athéna. Celui-ci a lieu du 8 au 11 octobre à Saint-Pierre. L'Académie a été invitée et disposera d'un stand qu'elle partagera avec la société d'histoire de Saint-Joseph. Il faudra l'animer. Les organisateurs souhaiteraient que les académiciens présentent des conférences sur le thème des personnages illustres de Saint-Pierre.
- L'Académie doit aussi participer aux cérémonies du 11 novembre en ce centenaire de la Grande Guerre.
- Il est prévu de publier cette année un bulletin consacré essentiellement à la Grande Guerre. Le comité de rédaction piloté par Sabine THIREL et Michel ALBANY va recueillir les articles qui vont paraître dans ce bulletin.
- Le Président VAUTHIER fait circuler la maquette de la réédition du "*Mémoire pour servir à la connaissance particulière de chacun des habitants de l'isle Bourbon*" que l'Académie va publier en collaboration avec le CGB et insiste sur l'hommage qu'il rend, par ce biais, à Jean BARASSIN.
- Gilles GAUVIN fait le point sur le site Internet. Il résume nos déboires de l'an dernier. Il explique les difficultés que cela a entraîné avec la nécessité de reconstruire le site avec un nouvel hébergeur et le travail que cela constitue pour lui, de remettre en ligne progressivement tous les articles qui avaient déjà été édités. Cela a entraîné aussi des frais supplémentaires. Il pense que la solution actuelle sera meilleure que la précédente. Il espère pouvoir proposer

à nouveau rapidement les bulletins déjà numérisés et les textes des conférences. Il rappelle aux académiciens qu'il faut lui envoyer les résumés ou les textes de la conférence dès que c'est possible, il voudrait également pouvoir réaliser des mini-vidéos de quelques minutes sur un sujet bien maîtrisé que chacun pourra choisir lui-même. Claude MIGNARD a créé une page Google+ permettant de faire des annonces, Gilles a complété par une page Facebook. Ces pages sont en lien sur le site de l'académie : [www.leboucan.fr](http://www.leboucan.fr)

On prévoit également pour l'avenir une newsletter.

« Il faut investir le Net et donner accès à tous » Gilles lance un appel à tous les académiciens pour alimenter ce site. Il voudrait aussi compléter les biographies des académiciens, mais il faudrait déterminer un modèle de biographie.

Il va essayer de préparer une fiche standard.

– Il propose également de réfléchir au moyen de proposer sur le site la possibilité de faire un don avec un compte sécurisé.

– Gilles GAUVIN rappelle aussi son investissement dans les activités pédagogiques avec le lycée Pierre Lagourgue en faisant participer l'Académie. Il souhaiterait qu'une convention soit établie entre l'Académie et le lycée en tant que partenaire privilégié. Ce sera un moyen d'entrer dans le monde pédagogique et être le partenaire de la jeunesse. C'est un projet à mettre en place.

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 17 heures.**

---

## **ANNEXE**

### **Extrait de la lettre d'Alexis MIRANVILLE donnant son opinion sur le film de William CALLY sur Madame Desbassayns.**

Aujourd'hui, le film de Sudel Fuma et sa diffusion sur une chaîne de télévision (qui a mission de service public), en prime time et avec toute la publicité faite autour, me semblent relever de la même volonté de promouvoir et de rendre officielle une histoire de La Réunion pour le moins orientée. Une vision réductrice de notre histoire qui ne pourrait se lire, se comprendre et s'écrire qu'à la lumière de l'esclavage et plus généralement de la souffrance des Noirs. Une souffrance dont les auteurs du film se sont attachés à démontrer que Mme Desbassayns est le symbole réunionnais. Une démonstration faite sans aucune preuve documentaire mais à coups d'affirmations péremptoires, de scènes fictives et d'effets spéciaux dignes d'un film d'horreur.

Pour faire de Mme Desbassayns l'archétype du colon propriétaire d'esclaves, forcément blanc, riche et méchant, on a mis en avant et en scène certains aspects (démessurément grossis) de son personnage tandis que d'autres ont été volontairement passés sous silence. On en est même venu à utiliser contre elle l'absence de documents accusateurs dont il a été dit qu'ils auraient été cachés ou détruits sciemment. Un procès à charge en guise de récit historique. Alors que l'historien sait que la réalité est toujours complexe et qu'il lui faut impérativement adopter des méthodes scientifiques et donc critiques.

On peut parfaitement comprendre que des conteurs, des romanciers ou des cinéastes adhèrent à la thèse d'une créature diabolique et la défendent avec passion. C'est une formidable source d'inspiration pour eux. Mais qu'un historien fasse appel à la fiction pour étayer cette thèse a de quoi surprendre, pour ne pas dire plus. D'autant que la même démarche a été utilisée pour le cas de l'esclave Elie qui fut l'un des instigateurs de la révolte de 1811 à Saint-Leu, condamné à mort pour l'assassinat de deux colons français et dont on a fait un héros après la découverte d'un document indiquant qu'il aurait été décapité et non pas déporté comme on l'avait cru pendant longtemps.

Et pourtant des questions restent posées à son sujet. Ainsi, après s'être enfui quand les insurgés ont été submergés par les forces de répression supérieures en nombre et en armes, il s'est rendu de lui-même aux autorités britanniques tandis que plusieurs de ses compagnons qui n'avaient pas été arrêtés sont entrés en marronnage.

Fabriquer un héros, d'un côté, et conforter un statut de bouc émissaire, de l'autre, me semblent procéder du même objectif : maintenir éternellement présent dans la mémoire des descendants d'esclaves le souvenir des souffrances de leurs ancêtres, ramener histoire de La Réunion au récit des dominations, violences ou humiliations subies par les Noirs, contribuant ainsi à donner de la population réunionnaise l'image d'une société de victimes dont le ciment et l'identité seraient la souffrance : victimes de la colonisation, de l'esclavage, de l'engagisme, de la déportation (BUMIDOM, enfants de la Creuse), etc.

En mettant constamment en scène cette souffrance on cherche à susciter l'émotion et la compassion mais on provoque aussi la détestation, la haine. Avec ce continuel ravivement des vieilles blessures et des antagonismes passés on n'œuvre pas en faveur de ce qui est de nature à faire l'unité de la société réunionnaise, à savoir une mémoire apaisée et une histoire commune assumée dans sa globalité, avec ses pages sombres et les autres, une histoire porteuse d'espoir pour l'avenir.

Ma réaction n'est pas du tout l'expression d'une quelconque frustration de n'avoir pas été invité à intervenir dans le film. En 2013, à l'occasion d'une rencontre fortuite, Sudel Fuma m'avait vaguement parlé de son projet et appris que William Cally me contacterait ultérieurement. Cela a été fait en 2014 sous la forme d'un appel téléphonique que j'ai retrouvé sur ma messagerie et qui me fixait la date et l'heure d'un rendez-vous au musée de Villèle pour une interview (d'une dizaine de minutes, d'après le conservateur de ce musée). Auguste de Villèle, un lointain descendant de Mme Desbassayns, possède une copie de nombreux documents relatifs à cette famille, dont des correspondances privées très instructives. Malgré les grandes difficultés qu'il a pour se déplacer, il s'est rendu au musée pour l'entretien qui lui avait été demandé. Il n'a eu que le droit de voir son nom figurer dans le générique mais pas celui d'apparaître à l'écran.

Quant à moi, ayant appris entre-temps par la presse qu'il ne s'agissait pas d'un documentaire mais d'une docu-fiction, laquelle allait donc être de la même facture que celle consacrée en 2011 à l'esclave Elie, je n'ai pas donné suite à l'invitation. Bien m'en a pris car autrement, et après avoir vu le film à la télé, je pense que j'aurais eu honte de moi pour le restant de mes jours.

Alexis MIRANVILLE

# **ACADEMIE DE L'ÎLE DE LA REUNION**

*Société savante fondée le 14 mai 1913*

**Président : Alain-Marcel VAUTHIER**

**Vice-président : Christian LANDRY**

**Secrétaire Générale : Claude MIGNARD**

**Trésorier : Fred MUSSARD**

**Secrétaires adjoints : Jean-Jacques DALLEAU et Jean-François HIBON**

**de FROHEN Webmestre et activités pédagogiques : Gilles GAUVIN**

**Responsable du Bulletin : Sabine THIREL**

**Compte-rendu de la séance plénière du 5 Octobre 2015  
à la Bibliothèque Départementale de La Réunion à Saint Denis**

**Membres titulaires présents :** Jeanne ANDRE, Michel BOYER, Gilles GAUVIN, Gabriel GERARD, Gilbert GERARD, Christian LANDRY, Claude MIGNARD, Fred MUSSARD, Dureau REYDELLET, Mario SERVIABLE, Sabine THIREL, Alain Marcel VAUTHIER.

**Membres associés présents :** Guy AGENOR, Marco AH KIEM, Eric BOULOGNE, Pierre BRIAL, Bernard CHAMPION, Jean Jacques DALLEAU, David GAGNEUR, Jean-François HIBON DE FROHEN, Jean Pierre LASELVE, Laurence MACE, Sonia RIBES-BEAUDEMOULIN, Enis ROCKEL, Michel THOUILLOT.

**Membres excusés :** Michel ALBANY, Gilbert AUBRY, Catherine LAVAUX, Michelle MARIMOUTOU, Alexis MIRANVILLE, René ROBERT, Jean-François SAM LONG, Claude WANQUET, Jean Bernard CASTILLON, Stéphane CICCIONE, Christian GERMANAZ, Albert JAUZE, Frédéric PAYET.

\*

## **Le président ouvre la séance à 14h**

### **1. Hommage à Gilbert MANÈS**

Le président Alain-Marcel VAUTHIER rend hommage à Gilbert MANÈS, ancien vice-président de notre Académie dont tout le monde a appris avec surprise le décès survenu de manière brutale quelques jours plus tôt. Il demande une minute de silence en son honneur.

Le Président, accompagné de Jean-François HIBON de FROHEN, est allé le jour même de son décès à la maison familiale des Manès à la Montagne apporter leur soutien à sa compagne et à sa famille. Ils lui ont dit adieu au nom de l'Académie. Le lendemain, le président a aussi assisté aux obsèques et déposé une gerbe au nom de notre institution.

A-M VAUTHIER demande à Dureau REYDELLET, ami personnel de Gilbert, de prononcer quelques mots en hommage à notre compagnon disparu : Gilbert MANÈS fut le compagnon de lycée de Dureau, il était un peu plus âgé que lui, mais ils se voyaient souvent. Son père était médecin au Port. Sa mère était une demoiselle BLAY. Une de ses sœurs était mariée à Camille GÉRARD, qui fut longtemps membre titulaire du 3ème fauteuil. Il était marié, mais vivait séparé de son épouse dont il avait trois filles.

Il appartenait à une famille illustre. Il comptait en effet parmi ses ancêtres un gouverneur de La Réunion et aussi Gustave MANÈS, ancien maire de Saint-Denis, qui avait construit la magnifique maison qui fut donnée par la suite à l'Évêché, puis reprise par l'État et qui abrite l'actuel Musée Léon Dierx depuis 1912. C'est aussi grâce à Gustave MANÈS que fut fondé le Muséum en 1855, car il était féru de sciences naturelles et il fit don de la fontaine qui orne la place de la Cathédrale.

Gilbert MANÈS fait son service militaire au Maroc dans la cavalerie, puis s'installe à Madagascar comme entrepreneur. Il revient enfin à La Réunion où il s'engage en politique derrière Michel DEBRÉ. Il participe à la vie politique, économique et sociale de La Réunion. Il publie plusieurs ouvrages qui manifestent un réel talent littéraire.

Il fut un Vice-président de l'Académie de l'île de La Réunion actif, toujours présent qui n'hésitait pas à donner son avis de façon parfois un peu abrupte mais toujours courtoise. Il aimait intervenir dans le courrier des lecteurs de la presse locale pour réagir à l'actualité. Son dernier billet avait traité à l'enseignement de la morale dans les écoles.

Il faut aussi souligner ses talents artistiques : car en plus de ses dispositions indéniables d'écrivain et de redoutable polémiste, il aimait peindre et avait un « joli coup de pinceau ». Il exposait à l'UDAR (Union des Artistes de La Réunion) depuis 1994.

L'Académie salue et rend hommage à sa mémoire.

## 2. Publications

Plusieurs livres récemment parus méritent d'être signalés.

□ Antoine Boucher "*Mémoire pour servir à la connoissance particulière de chacun des habitants de l'isle Bourbon*". Réédition Surya, 2015, en collaboration avec le CGB, enrichie du texte intégral de Jean Barassin. Le CGB a entièrement financé cette réédition vendue au prix de 30€.

□ Enis Rockel "*Le Tampon au fil du temps*", Epica Editions 2015.

□ Jean-François Sam Long "*Hallali pour un chasseur*", Gallimard, 2015. Il s'agit d'un roman fantastique sélectionné pour la rentrée littéraire.

□ Le Bulletin N° 31 "Spécial Grande Guerre" de l'Académie de L'île de La Réunion. Le président remercie Sabine THIREL et Michel ALBANY qui l'ont préparé.

Le bulletin n°31 est à la disposition des membres. La Secrétaire générale se charge d'envoyer un exemplaire aux membres correspondants et aux souscripteurs.

□ Jean Pierre Laselve nous annonce la prochaine réédition de son livre : "*Les musiques traditionnelles de La Réunion*". Il en profite pour nous informer que grâce au site " Le Boucan" et la numérisation des bulletins il a fait une découverte dans le N° de 1921. Il y avait une polémique concernant l'apparition

du mot “maloya” dans la tradition créole et la plupart des musiciens se référaient aux œuvres de Fourcade. Or, il a découvert dans ce numéro de 1921 un article de Mlle K/ourio “Les mots créoles” qui a obtenu cette année là le prix de l’Académie. Dans cet article est mentionné le mot maloya. C’est à ce jour, la plus ancienne référence au maloya (1921).

□ Éric Boulogne, Jean-François Hibon de Frohen, Daniel Vaxelaire “*Le sud en 1900*”, Editions Orphie 2015, recueil de textes illustrés de photos et de cartes postales anciennes qui complète leurs deux précédents ouvrages sur La Réunion en 1900.

□ Fred Mussard nous fait part de la parution de son second recueil de nouvelles (et 9<sup>ème</sup> ouvrage) “*Catacombes et autres nouvelles*” publié chez l’éditeur en ligne Thebookedition. Tout en fournissant des indications précieuses sur l’histoire des carrières parisiennes, la première nouvelle “Catacombes” relate sur le registre fantastique une balade que l’auteur en personne a effectuée dans la partie sauvage des catacombes de Paris.

□ Gilles GAUVIN signale un court-métrage réalisé à partir du travail des élèves sur la Grande Guerre en collaboration avec l’Académie de l’île de La Réunion. Ce court-métrage va bientôt être diffusé.

### **3. Approbation du compte-rendu de la séance plénière du 20/04/2015**

Aucune remarque n’est soulevée par les membres présents.

Le président procède à la validation à main levée. Le compte-rendu est adopté à l’unanimité.

### **4. Examen des nouvelles candidatures.**

Un candidat à l’Académie est évalué en fonction de ses qualités intellectuelles et humaines mais aussi de ses qualités relationnelles, de ses activités, de ses prises de position publiques, de ses publications, de ses productions artistiques, en essayant d’anticiper sa capacité à s’intégrer à une équipe. Il convient également de déterminer ses motivations à faire partie de notre Académie ainsi que sa disponibilité pour apporter sa contribution aux travaux et manifestations de notre institution.

□ Cinq fauteuils académiques de membres titulaires ne sont pas pourvus. En fonction des critères ci-dessus et conformément à nos statuts, le Bureau propose à l'assemblée que trois membres associés soient promus membres titulaires. Il s'agit d'Éric BOULOGNE, de Jean-Jacques DALLEAU et de Jean-François HIBON de FROHEN. Le Président invite ces personnes à quitter la salle le temps que leur candidature soit débattue. Après délibération, personne ne réclamant un vote secret, le président procède au vote à main levée pour chacun des candidats. Ils sont tous les trois élus à l'unanimité. Leurs fauteuils seront déterminés par le bureau et communiqués aux intéressés.

□ Les candidatures de nouveaux membres associés sont examinées. Cinq candidatures ont été retenues par le bureau :

- Guy AGENOR, parrainé par Michel ALBANY et Alain-Marcel VAUTHIER qui le connaissent bien. C'est le fils de Guy AGENOR, le poète dont la salle de spectacle de la Plaine des Palmistes porte le nom. Ancien cadre de banque il s'est beaucoup investi dans des associations philanthropiques comme le Rotary ou la BAC Réunion association qui aide les chômeurs et les SDF à retrouver un emploi. Il est lui aussi poète et a publié des recueils de poèmes.

Sa candidature est acceptée à l'unanimité

- François-Louis ATHENAS, photographe. Collectionneur de « trésors historiques », il intervient parfois dans nos conférences pour apporter des détails inédits. Petit-fils de l'écrivain Georges ATHENAS, plus connu sous son pseudonyme de Marius LEBLOND. Il détient de très nombreux documents et livres anciens. Dans son métier, il est expert. Il a participé avec Enis ROCKEL à des visites historiques dans des lieux de patrimoine avec initiation à la photographie. Le public lui a toujours fait un excellent accueil.

Sa candidature est acceptée à l'unanimité

- Arnaud BAZIN, enseignant. Jean-Pierre LASELVE qui le connaît de longue date nous le présente de façon élogieuse : ce garçon, qui sera le plus jeune d'entre nous est professeur de musique et a beaucoup travaillé sur une magnifique compilation discographique des musiques de l'océan Indien. Ses connaissances sont impressionnantes. Il a son propre groupe musical. Il a travaillé avec Jean-Pierre sur son dernier ouvrage. Gilles GAUVIN a eu récemment

l'occasion d'écouter une de ses conférences et évoque un "véritable don pour faire passer son message".

Sa candidature est acceptée à l'unanimité.

- Philippe MAIRINE, présenté par Christian GERMANAZ et Christian LANDRY. Géologue de formation, très intéressé par le volcan de La Réunion, il a élaboré des fascicules pédagogiques sur la géologie et le volcan dont se servent tous les enseignants. Il est la référence dans son domaine. C'est un homme discret, qui travaille beaucoup pour rendre la science accessible à tous. Fred MUSSARD qui a écouté une de ses conférences le présente comme passionné de son sujet et très documenté.

Sa candidature est acceptée à l'unanimité.

- Robert MERLO, proposé par le président. Né en 1919, il sera le plus âgé de l'Académie (96 ans !). Ancien greffier, petit cousin d'Adrien Merlo, qui fut Directeur des Archives et de la Bibliothèque Coloniale de l'écrivain Aimé MERLO, plus connu sous le pseudonyme d'Ary LEBLOND, il a une grande connaissance du passé de La Réunion. Il a écrit deux livres. Il détient de très nombreux documents anciens et peut être considéré comme une véritable "mémoire vivante".

Sa candidature est acceptée à l'unanimité.

Enfin, un nouveau membre correspondant est proposé :

- Michel DIEFENBACHER. Il s'agit du fils d'Alfred DIEFENBACHER, ancien préfet de La Réunion des années 60. Il a lui aussi fait une carrière similaire dans la préfecture puis en politique. Il a épousé une fille de Jacques SAVIN, ancien surveillant général du Lycée Leconte de Lisle et garde des relations privilégiées avec La Réunion. Il vient donner des cours de droit à l'université de La Réunion. Il fait aussi des conférences. C'est ainsi que le président a eu des échanges avec lui. Il pourrait à l'occasion en faire une sous l'égide de l'Académie.

## **5. Révision des listes d'Académiciens**

Le bureau a souhaité faire le point sur la participation effective des membres de l'Académie : assiduité aux réunions, contribution aux activités, paiement des cotisations, critères qui sont révélateurs de leurs motivations. Il est envisagé que certains membres qui ne donnent plus signe de vie depuis longtemps soient radiés, comme le règlement intérieur le permet.

La secrétaire générale reprend la liste des membres et signale ceux qui sont souvent absents.

Après discussion, l'assemblée propose que le président écrive une lettre d'avertissement aux personnes concernées et, en l'absence de réaction positive, de prononcer leur radiation.

## **6. Régularisation des cotisations 2015.**

Le trésorier signale que quelques membres ne sont pas à jour de leur cotisation 2015. À la prochaine Assemblée Générale, on encaissera la cotisation 2016. Il faut donc régulariser 2015, le plus rapidement possible en adressant un chèque à l'ordre de l'Académie de l'île de La Réunion au trésorier : Fred MUSSARD.

## **7. Organisation du Salon du livre ATHENA à Saint-Pierre (8-11 octobre 2015)**

La mairie de Saint-Pierre organise ce salon du livre tous les deux ans. Dans la continuité de notre partenariat avec elle pour des conférences depuis plusieurs années, nous avons été sollicités et le Président a signé la convention concrétisant notre participation à ce salon. Claude Mignard rappelle les modalités de notre engagement dans cette manifestation :

□ Un stand de 16m<sup>2</sup> est mis à notre disposition et nous avons demandé à le partager avec la Société d'Histoire de Saint-Joseph avec qui nous travaillons régulièrement. Une permanence sera assurée par les membres de l'Académie et ceux de la Société d'Histoire du vendredi au dimanche de 9h à 17h. Une vente de livres est prévue : il s'agit de nos bulletins N°30 et 31, du recueil de Lacaussade, et du livre de Boucher/Barassin coédité avec le CGB (cette vente

ne bénéficie qu'au CGB qui a tout financé). Les auteurs membres de l'Académie peuvent aussi vendre et dédicacer leurs livres pendant leurs heures de permanence, mais ils encaissent pour leur propre compte. Tous les membres devront porter un badge de l'Académie (confectionné aimablement par Jean-Jacques DALLEAU). Le stand et l'exposition seront installés le jeudi matin.

□ Certains de nos membres donneront des conférences. Le samedi, quatre conférences consacrées à Saint-Pierre et à son passé se feront à la médiathèque Raphaël Barquissau, un peu excentrée par rapport au salon situé au front de mer. Le salon rétribue 100€ chaque conférence. Cette somme sera payée à l'Académie qui est habilitée par son statut d'association à percevoir des rémunérations. Certains conférenciers ont déjà indiqué qu'ils cédaient leurs honoraires à l'Académie. Mais ce n'est pas obligatoire. Il serait bon que chaque conférencier fasse savoir au trésorier dès maintenant s'il souhaite conserver tout ou une partie de son indemnité. A défaut l'Académie considérera qu'il lui en fait don en totalité. Il est à noter que pour pouvoir être rémunéré il convient d'être déclaré comme conférencier professionnel.

□ L'inauguration aura lieu dans les salons de l'hôtel de ville de Saint-Pierre le mercredi 7 octobre. Le vice-président et la secrétaire générale représenteront l'Académie.

## **8. Commémoration du 11 novembre « Centenaire de la Grande Guerre »**

Nous sommes dans les années du centenaire de la Grande Guerre et l'Académie a participé aux manifestations mémorielles en publiant en 2015 son 31ème bulletin "Spécial Grande Guerre".

Pour le 11 novembre prochain, plusieurs manifestations auront lieu :

□ Marco AH KIEM décrit les manifestations prévues à Saint-Denis et à Saint-Paul dans ce cadre. En particulier une statue du "Poilu de Mafate" qu'il vient de terminer sera dévoilée à la Caserne Lambert en présence du Préfet et du Général COM SUP...

□ Gilles GAUVIN annonce que le film de ses élèves sur le poilu Jules Valentinois sera diffusé en avant-première, en prélude à une conférence sur le thème de la Grande Guerre.

□ Christian LANDRY expose le travail réalisé à Saint-Joseph avec la Société d'Histoire sur les poilus de Saint-Joseph dans le cadre de la mission du centenaire et notamment une collaboration avec une classe du lycée Saint-Charles de Saint-Pierre sur les poilus Réunionnais aux Dardanelles. Une commémoration aura lieu le 10 novembre sur le chemin des Dardanelles à Saint-Joseph en présence d'une délégation turque qui va rapporter des documents sur les tombes des poilus Réunionnais inhumés sur place.

□ Mario SERVIABLE voudrait rappeler que Roland Garros, héros de la Grande Guerre, avait des ancêtres originaires de Toulouse. Il a assisté à un colloque de la Société des Membres de la Légion d'Honneur à Portet-sur-Garonne où la figure de Roland Garros a été largement évoquée.

□ Marco AH KIEM rappelle aussi les sculptures de Roland Garros réalisées par lui. Le Lt Colonel MONNARD, Commandant le Détachement 181, a sollicité la collaboration du Président et de plusieurs académiciens, Eric BOULOGNE, Mario SERVIABLE, pour un grand hommage à Roland Garros qui aura lieu au premier trimestre 2016.

## **9. Les Comptes de l'Académie.**

Le trésorier présente un compte rapide des finances de l'Académie, car tout sera exposé en détail le jour de l'Assemblée générale.

## **10. Les Projets 2016**

Nous devons penser aux projets 2016 et ils seront aussi discutés lors de l'Assemblée générale de décembre.

□ **Bulletin N° 32** : Le bulletin a pour objectif de présenter l'activité annuelle de l'Académie et doit donc être annuel. Nous avons matière à réaliser ce bulletin N° 32 car il y a eu en 2015 de très nombreuses conférences. Il faut que les auteurs écrivent dès à présent leur texte afin de le communiquer à Sabine THIREL et au Comité de rédaction pour insertion dans le bulletin. Il est rappelé que chaque auteur doit adresser un texte abouti et finalisé, illustrations comprises. Le Comité de rédaction n'a pas vocation à corriger les textes et encore moins à les réécrire. Il faudrait que dès février 2016, les textes soient parvenus à Sabine. J-F HIBON suggère que toutes les conférences, même si elles ne sont

pas publiées intégralement dans le bulletin de l'année, y bénéficient au moins d'un résumé, rédigé par leurs auteurs.

□ **Le site Web** : l'annuaire biographique est en bonne voie. Il manque encore des fiches et il est demandé à tous de les renvoyer rapidement ; le président et le vice-président font amende honorable et promettent de donner l'exemple. Gilles GAUVIN rappelle les modalités de cette fiche qui doit permettre au public de déterminer les compétences et les préférences de chacun des membres de l'Académie. Il voudrait que tout soit terminé en fin d'année. D'autre part il rappelle qu'il peut mettre en ligne les textes ou les diaporamas des conférences ou encore les résumés. Les mini-vidéos sur des thèmes de votre choix sont aussi les bienvenues.

Gilles GAUVIN propose que les auteurs de livres lui envoient la photo de l'ouvrage et un résumé que nous pourrions mettre sur le site et les réseaux sociaux (Facebook et Google plus).

□ **Cycle de conférences 2016** : les académiciens sont invités à envoyer leurs titres de conférences et leurs fourchettes de dates à la secrétaire générale. Michel THOUILLOT se propose de parler d'Abd EL Krim au Maroc ; Éric BOULOGNE des Messageries Maritimes ; J-F HIBON de la protection sociale à La Réunion.

□ **Autres projets** : Gilles GAUVIN souhaite que l'Académie ne se réunisse pas seulement pour les questions d'organisation et d'administration de l'association, mais qu'on institue des séances débat comme celle du 20 avril dernier qui a passionné tout le monde. Une ou deux par an serait l'idéal avec un thème choisi. Il souhaiterait aussi qu'on mette en place une activité collective des Académiciens qui aujourd'hui travaillent individuellement sur leurs sujets préférés. Il faudrait trouver des thèmes communs.

□ Mario SERVIABLE rappelle ses suggestions des années précédentes et déplorent que celles-ci n'aient pas été prises en compte : en effet la semaine de la langue française a lieu chaque année fin mars et il serait bon que l'Académie marque cet événement par des actions diverses, conférences, expositions, etc. Il va dans le sens de Gilles GAUVIN pour une activité collective et propose que l'on travaille sur les personnages de l'histoire un peu comme dans le dictionnaire biographique qui existe déjà.

Le président adhère à cette idée. Mario rappelle enfin que 2016 sera l'anniversaire de la mort de William Shakespeare, anniversaire qui sera commémoré dans le monde entier.

□ L'Académie se propose de rééditer le livre "*Choses de Bourbon*" de Pooka, publié hors commerce en très peu d'exemplaires en 1888 et dont il reste un spécimen à la BDR. Autre projet de réédition, celle de « *Causeries Historiques* » de G-F Crestien enrichi d'éléments inédits retrouvés également aux Archives Départementales.

□ Marco AH KIEM se propose de préparer une sculpture sur pierre symbolisant l'Académie. Le président le remercie.

### **11. La Prochaine Assemblée générale :**

Elle aura lieu le 5 décembre 2015 toute la journée. La date est contestée par certains du fait des élections régionales le lendemain mais aucune alternative possible n'est trouvée. Le matin, visite privée du Muséum et de l'exposition "Requins" sous la houlette de Sonia RIBES, Directrice du Muséum. Repas dans un restaurant à proximité. Dans l'après-midi, Assemblée générale dans la salle de réunion du Muséum.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h.**

# **COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 5 DÉCEMBRE 2015 AU MUSÉUM D'HISTOIRE NATURELLE DE SAINT-DENIS**

**Membres titulaires présents (17/23) :** Jeanne ANDRÉ, Gilbert AUBRY, Éric BOULOGNE, Michel BOYER, Jean-Jacques DALLEAU, Gilles GAUVIN, Gilbert GERARD, Jean-François HIBON DE FROHEN, Christian LANDRY, Catherine LAVAUX, Michèle MARIMOUTOU, Claude MIGNARD, Fred MUSSARD, Dureau REYDELLET, Mario SERVIABLE, Sabine THIREL, Alain-Marcel VAUTHIER.

**Membres associés présents (14/19) :** Guy AGÉNOR, Marco AH-KIEM, François-Louis ATHENAS, Arnaud BAZIN, Pierre BRIAL, Bernard CHAMPION, Christian GERMANAZ, Albert JAUZE, Jean Pierre LA SELVE, Philippe MAIRINE, Robert MERLO, Sonia RIBES-BEAUDEMOULIN, Énis ROCKEL, Michel THOUILLOT.

**Membres excusés (7) :** Michel ALBANY, Jean Bernard CASTILLON, David GAGNEUR, Gabriel GÉRARD, Laurence MACÉ, Alexis MIRANVILLE, Claude WANQUET.

**Membres muets (4) :** Stéphane CICCIONE, Frédéric PAYET, René ROBERT, Jean-François SAM-LONG.

\*

\*\*

Le quorum est atteint avec 31 membres présents.

Le président Alain-Marcel VAUTHIER ouvre la séance à 14 heures et présente l'ordre du jour.

## **I - Le président présente le rapport moral 2015 :**

*« Mes chers collègues,*

*Nous voici à nouveau réunis en cette fin d'année 2015, comme nous l'étions l'année dernière à l'Entre-Deux après cette merveilleuse visite de la maison de Vallée ! Cette année, changement de décor, un très grand merci à Sonia RIBES de nous avoir fait découvrir ou redécouvrir les trésors du Muséum et aussi de nous permettre de tenir dans d'excellentes conditions notre Assemblée générale, renouant ainsi avec les traditions, car, ne l'oublions pas, le Muséum fut le premier à être placé par le gouverneur GARBIT sous le patronage de notre institution.*

*2015 a été pour l'Académie, une année encore une fois de développement et nous sommes maintenant 23 membres titulaires et 19 membres associés, alors que, souvenez-vous, quand vous m'avez fait l'honneur de m'élire pour la première fois à la présidence de l'Académie il y a cinq ans déjà (Dieu ! Que le temps passe vite !) nous n'étions plus que 13 et la « vieille dame » semblait difficile à sortir de sa léthargie... mais grâce à l'équipe qui m'entoure et qui s'étoffe de plus en plus, nous réalisons les objectifs que nous nous sommes fixés et l'Académie retrouve (un peu ! les choses ont changé et le contexte n'est plus le même...) son lustre d'antan.*

*Tout d'abord, le bureau s'est agrandi et « musclé » puisque de trois personnes, nous sommes maintenant à huit qui nous répartissons les tâches, permettant ainsi au président, au vice-président et à la secrétaire générale de souffler un peu, la nomination d'un trésorier par exemple, merci Fred ! allège considérablement le travail de la secrétaire générale qui peut mieux se consacrer à d'autres différentes tâches telles que la rédaction des procès-verbaux, tâche importante aussi, car ces procès-verbaux sont destinés à être insérés dans les futurs numéros de notre bulletin, ce qui permettra ainsi à nos successeurs, quand ils commémoreront le bicentenaire de notre Académie... de se souvenir de nous et de nos travaux, comme nous nous souvenons de nos illustres prédécesseurs. Merci donc à Jean-François et à Jean-Jacques d'avoir accepté ces postes nouveaux de secrétaires adjoints qui non seulement reprennent une partie des missions confiées jusqu'à maintenant à la seule Secrétaire générale, mais aussi secondent et épaulent le Président contraint à « lever le pied » suite à ses ennuis de santé. Merci aussi à Gilles, notre « web master » qui ne s'est pas laissé abattre par sa mésaventure de l'an dernier (infection par un virus du site internet) et qui a courageusement remis le site sur pied et continue à le développer. À ce propos, je recommande à tous les retardataires (dont à ma grande confusion ! je fais partie...) de lui envoyer leur fiche biographique, c'est une façon agréable et discrète de mieux se faire connaître. Et enfin, merci aussi à Sabine d'avoir accepté cette année encore de faire partie du bureau avec la mission de faire paraître le volume 31<sup>ème</sup> de notre bulletin : le « Spécial Grande Guerre »... mission qu'elle a menée à bien, comme vous le savez, puisque ce bulletin était déjà disponible à notre séance plénière d'octobre dernier. Que ceux qui n'ont pas encore leur exemplaire pensent à le récupérer à la fin de la journée.*

*Pratiquement tous les objectifs que nous étions fixés à L'AG de décembre 2014 ont été réalisés. Je viens de vous parler du bulletin et du site Web, je vous*

*parlerai du, je devrais dire « des » cycles de conférences qui ont très bien marché. Sur Saint-Pierre pas moins de 13 conférences ont été prononcées, auxquelles il faut rajouter les 11 faites à Saint-Denis grâce à un partenariat avec la BdR, une à la salle Canter de l'Université et une à l'A.D.P.E.*

*La dernière, prononcée il y 3 jours, par votre serviteur à la BdR avait pour titre : « De la Bibliothèque coloniale à la Bibliothèque départementale de La Réunion »... c'est vous dire si je connaissais mon sujet... en conséquence elle qui ne devait pas dépasser 3/4 d'heure, avec 1/4 d'h de questions... a duré 1 h et demie et il a fallu s'arrêter, vu l'heure tardive, après plus d'une demie heure de questions... Nos séances plénières d'avril et d'octobre furent très intéressantes, en particulier celle d'avril où nous évoquâmes les problématiques soulevées par le film sur Mme DESBASSYANS de William CALLY. Nous avons la chance d'avoir parmi nos collègues des spécialistes de la question tels que Claude WANQUET, qui avait participé au film, ou Alexis MIRANVILLE, Jean-François SAM LONG, Mario SERVIABLE et d'autres... À noter que ce fut la dernière fois que nous entendîmes notre collègue Gilbert MANÈS qui devait décéder quelques mois après...*

*Je pourrai encore vous parler de différentes manifestations auxquelles l'Académie a participé telles que les JEP (Journées européennes du Patrimoine) ou du salon ATHENA mise en place par la mairie de Saint-Pierre, mais je laisse la parole à notre Secrétaire générale qui s'est beaucoup investie dans l'organisation de notre stand. Elle ne fut pas la seule, tant s'en faut !... Mais je préfère ne citer personne de peur d'en oublier. Après Claude, je donnerai la parole à tous ceux qui m'ont fait part de leur désir de participer aux actions de l'Académie. Je voudrais quand même vous remercier tous, mes chers collègues, d'être venus nombreux à notre assemblée générale marquant ainsi par votre présence votre attachement à ce que vive l'Académie. »*

Le rapport moral est proposé au vote et est adopté à l'unanimité.

## **II - Présentation des nouveaux membres associés agréés lors de la plénière du 5 octobre**

Le président les félicite et leur remet à tous, le badge de l'Académie de l'île de La Réunion.

- François-Louis ATHÉNAS : les parrains sont Alain Marcel VAUTHIER et Énis ROCKEL.

- Guy AGÉNOR, dont les parrains sont Alain-Marcel VAUTHIER et Michel ALBANY.
- Arnaud BAZIN qui sera le benjamin de l'assemblée parrainé par Jean-Pierre LASELVE et Jean-François HIBON de FROHEN.
- Philippe MAIRINE, dont les parrains sont Christian LANDRY et Christian GERMANAZ.
- Robert MERLO, qui sera maintenant le doyen de l'Académie. Ses parrains sont Alain-Marcel VAUTHIER et Gabriel GÉRARD.
- Michel DIEFENBACHER, agréé comme membre correspondant.

Chacun à son tour, les nouveaux académiciens remercient en quelques mots.

### **III - Approbation du PV de la Réunion du 5 octobre 2015 :**

Le PV est approuvé à l'unanimité.

### **IV - Le bilan d'activités 2015 est présenté par la secrétaire générale, Claude MIGNARD.**

L'Académie a réalisé en 2015 des activités variées tout au long de l'année :

#### **1. Le Cycle de Conférences :**

Ce cycle de conférences a pu se faire grâce à la collaboration de la BdR à Saint-Denis et de la Médiathèque de Saint-Pierre. Le cycle de conférences devient une activité de plus en plus importante par la fréquence et par le nombre des interventions et des intervenants, mais des efforts devront être accomplis afin de varier et multiplier notre public, en continuant d'améliorer la communication dans la presse et sur les réseaux sociaux. Dans le Nord, c'est notre collègue Jean-Jacques DALLEAU qui a assuré la coordination. 11 conférences ont été réalisées. Dans le Sud, c'est la secrétaire générale qui a organisé le programme : 13 conférences ont été réalisées dont certaines au cours du salon ATHENA, dont il sera question plus loin. L'Académie a reçu une subvention du Conseil régional pour ces conférences. La secrétaire générale rappelle qu'elle doit rédiger le rapport final, qu'elle a besoin des justificatifs (affichettes ou annonces) prouvant les réalisations de l'Académie et remercie les membres concernés de lui transmettre les documents en question.

L'Académie va aussi recevoir des organisateurs du salon ATHENA une rétribution pour les conférences réalisées.

## **2. Le bulletin N° 31 « Spécial Grande Guerre »**

Le bulletin de l'Académie a pour vocation d'inscrire chaque année toutes les activités culturelles de l'Académie et de publier des articles originaux, proposés par les membres, et de relater au travers des comptes rendus et PV la vie de l'Académie. En 2015 en raison de la Commémoration nationale du Centenaire de la Grande Guerre, l'Académie avait donné un thème et tous les articles avaient été choisis dans ce sens. Le bulletin N° 31 a été publié en septembre et la diffusion est en cours. Il est vendu au tarif de 15 € pour le public.

La parole est donnée à Sabine THIREL, responsable de l'édition : elle souligne le nombre d'articles présentés et le type varié de ces articles (historique, témoignages, souvenirs), des photos ont également été recueillies par les auteurs et certaines ont été publiées. Nous avons également mis dans le bulletin la liste des articles parus dans le bulletin de l'Académie depuis 1913 concernant la Grande Guerre (travail réalisé par les élèves du lycée Pierre-LAGOURGUE). Une photographie de la sculpture de Marco AH-KIEM a été utilisée pour la couverture du bulletin.

## **3. Le site WEB « Le Boucan » et les pages des réseaux sociaux.**

L'Académie a voulu être présente sur « la toile » et a pris les moyens nécessaires, car il était important qu'elle utilise les moyens actuels de communication pour toucher la jeunesse et élargir son audience auprès des publics isolés ou éloignés, intéressés par La Réunion et sa culture. Grâce à Gilles GAUVIN qui assume la gestion de ce site et qui le fait vivre, l'Académie a mis en ligne des documents qui sont ainsi à la disposition du public :

- Un certain nombre de bulletins ont été numérisés et nous avons l'ambition de les numériser tous progressivement, de 1913 à aujourd'hui.
- Le dictionnaire bibliographique des Réunionnais célèbres.
- L'annuaire des académiciens avec des fiches biographiques est commencé, mais doit être complété (cf. l'intervention de Gilles GAUVIN plus loin).
- Tous les événements de la vie académique présentés chronologiquement.
- Des mini-vidéos sur des thèmes divers par les académiciens.
- Les publications de nos membres.
- Les activités pédagogiques réalisées en partenariat participent également aux actualités sur notre site et notamment le film sur Jules Valentinois, les conférences, entrevues, ateliers avec certains académiciens. Il s'agit d'un travail important, chronophage et qui s'étend sur toute l'année et il faut remercier notre webmaster pour tout cela.

**Sur les réseaux sociaux**, nous avons aussi tenu à être présents afin de faire connaître les activités au fil du temps et de renvoyer par ce biais à notre site Web. Nous avons une page Facebook tenue par Gilles GAUVIN et une page Google + par la secrétaire générale.

#### **4. Le Salon du livre ATHENA du 8 au 11 octobre**

L'Académie de l'île de La Réunion a été partenaire cette année de cette manifestation qui se tient à Saint-Pierre tous les deux ans. Nous avons un stand que nous partageons avec la Société d'histoire de Saint-Joseph.

- Les académiciens ont assuré l'accueil du public, la vente de livres et des séances de dédicaces.
- Une exposition de cartes postales anciennes de Saint-Pierre était présentée par Jean-François HIBON et Éric BOULOGNE.

Parallèlement, nous avons participé aux conférences du salon avec 8 conférences présentées par nos membres.

Le bilan est mitigé. Il s'agissait d'une première participation et il nous faut en tirer des leçons.

Parmi les points positifs : nous étions présents, visibles et nombreux sur notre stand (le public du salon était lui aussi très nombreux). Notre programme de conférences, nombreuses et variées, a été bien apprécié de notre partenaire (la commune de Saint-Pierre).

Les points négatifs : notre emplacement n'était pas assez central. En ce qui concerne les conférences, la publicité avait été mal faite par les organisateurs et nombre d'entre elles ont été annulées faute de public. D'autre part, nous avons demandé à utiliser la médiathèque, mais ce n'était pas une bonne idée, car celle-ci était trop à l'écart du salon situé sur le front de mer. Les organisateurs ont prévu d'étudier tous ces aspects lors du prochain salon en 2017.

#### **5. Autres activités diverses :**

La coédition du livre de BOUCHER par BARASSIN réalisée avec le CGB, disponible depuis septembre, a été vendue sur le stand ATHÉNA.

## **V - Le bilan financier et prévisionnel est présenté par le trésorier Fred MUSSARD.**

En banque le 31/12/2014 : 11 359, 92 euros

### **COMPTES 2015**

#### **Recettes : 8 941 euros**

- Cotisations : 1 370 euros
- Subventions : 5 300 euros, dont 2 000 euros, de la commune de Saint-Denis et 3 300 euros de la région Réunion)
- Versement de la CGSS : 1 000 euros
- Remboursement des repas : 630 euros

Vente de produits littéraires : 588 euros

- 9 exemplaires « Poèmes et paysages » : 315 euros
- 8 bulletins N° 31 à 15 euros l'un : 120 euros
- 1 bulletin N°30 à 12 euros l'un : 12 euros
- 3 Lacaussade à 35 euros l'un : 105 euros
- 3 Sarda Garriga à 12 euros l'unité : 36 euros

#### **Dépenses : 5 282 euros**

- Banque de La Réunion (frais de banque en ligne) : 70,80 euros
- Gilles ZEDDE (abonnement au site Internet) : 297,50 euros
- Frais de publication du bulletin N° 31 : 3 580, 50 euros
- Assurance GROUPAMA : 164, 33 euros
- Papeterie et autres articles de bureau : 333, 87 euros
- Dactylographie : 100 euros
- Droits de reproduction du POOKA payés à la BDR : 12, 50 euros
- Hommage à Gilbert MANÈS : 120 euros
- « O Jardin d'Agnès » (règlement des repas) : 550 euros

**Notre balance est donc excédentaire de 3 659 euros.**

**Au 31 décembre 2015, le solde de l'Académie est de 14 699, 07 euros.**

La discussion s'engage alors sur la rétribution des conférences lors des interventions des académiciens. Le président propose que les conférences réalisées par les académiciens dans le cadre du cycle de conférences puissent être rétribuées par certains organismes en demandant que les sommes soient

versées à l'Académie. C'est ce qui s'est passé pour le salon ATHÉNA, la mairie de Saint-Pierre avait proposé de payer 100 € par conférence et les sommes doivent être reversées directement au trésorier de l'Académie. Divers intervenants ne sont pas tout à fait d'accord sur le côté systématique de cette proposition : il faudrait pouvoir donner aux intervenants qui se déplacent des indemnités de déplacement. Le président propose de rediscuter tout cela en réunion de bureau et de faire une nouvelle proposition lors de la prochaine réunion.

## **BUDGET PRÉVISIONNEL 2016**

**Dépenses : 6 000,00 euros**

Bulletin N° 32 : 5 000 euros (sans tenir compte des réductions éventuelles)

Internet : 600,00 euros

Papeterie : 400,00 euros

**Recettes : 6500 euros**

Subventions : nous avons déposé des demandes de subvention auprès de la Région, des mairies de Saint-Pierre et de Saint-Denis. En étant raisonnablement optimistes, nous pouvons tabler sur un gain de 4 900 euros environ.  
Cotisations attendues : 1 400 euros

### **VI - Vote du quitus :**

Le quitus est demandé successivement pour le bilan d'activité 2015, le bilan financier et le budget prévisionnel 2016 :

Il n'y a pas de vote négatif, il n'y a pas d'abstention, quitus est donné à l'unanimité.

### **VII - Élection du nouveau bureau :**

On procède à l'élection du nouveau bureau :

– Le président est candidat à sa succession et il n'y a pas d'autres candidats. Il n'y a aucune opposition ni aucune abstention, sur les 31 membres présents, Alain-Marcel VAUTHIER, Président sortant, est réélu à l'unanimité.

– Le Vice-président Christian LANDRY se représente. Aucune autre candidature n'est relevée.

Il n'y a aucune opposition, aucune abstention, Christian LANDRY est élu à l'unanimité.

– La Secrétaire générale Claude MIGNARD est candidate à sa succession. Aucune autre candidature n'est présentée.

Il n'y a aucune opposition, aucune abstention, Claude MIGNARD est élue à l'unanimité.

– Le Trésorier : Fred MUSSARD est candidat à sa succession. Il n'y a pas d'autres candidatures.

Il n'y a pas d'opposition, pas d'abstention, Fred MUSSARD est élu à l'unanimité.

– Secrétaires adjoints : Jean-Jacques DALLEAU et Jean-François HIBON de FROHEN sont candidats à cette fonction.

Le président propose qu'ils soient tous les deux acceptés comme secrétaires adjoints.

Il n'y a pas d'opposition, pas d'abstention : Jean-Jacques DALLEAU et Jean-François HIBON de FROHEN sont élus à l'unanimité.

## VIII - PROJETS 2016

### • Nouvelle candidature de membre associé :

Une nouvelle candidature de membre associé est proposée :

Reine-Claude GRONDIN, agrégée d'histoire, recommandée par Claude WANQUET.

Aucune opposition ne se manifeste. Elle est donc agréée comme membre associé et sera convoquée lors de la prochaine réunion plénière.

### • Développements des activités traditionnelles de l'Académie

– **Le cycle de conférences** : cette activité va se poursuivre encore pendant 2016 et l'organisation reste la même. Jean-Jacques DALLEAU continuera à organiser les conférences du mercredi à la BdR. Claude MIGNARD organisera celles du Sud avec la médiathèque de Saint-Pierre le samedi après-midi. Les volontaires pour des conférences sont priés de leur communiquer le titre de la communication et leur disponibilité. Une convention avec la BdR est en cours de réalisation. Certains membres soulignent le bon accueil reçu à la BdR par les conférenciers et le comparent à l'accueil de la médiathèque à Saint-Pierre beaucoup moins satisfaisant notamment pour la mise à disposition du matériel. Claude MIGNARD prendra contact avec les responsables pour leur en faire part et tenter d'améliorer les choses.

- **Le bulletin numéro 32** : Sabine THIREL reste responsable de la composition du bulletin. Un comité de lecture est déjà constitué avec Jean-François HIBON et Michel THOUILLOT. D'autres membres volontaires peuvent se joindre à ce comité de lecture s'ils le souhaitent. Sabine souligne les difficultés qu'elle a eues à réunir les articles dans les délais prévus. Elle rappelle aux académiciens qu'il faut respecter la date butoir de fin février pour l'envoi des articles et résumés, afin de laisser du temps au graphiste et aux corrections avant le dépôt en juin chez l'imprimeur.

Le bulletin numéro 32 comportera comme d'habitude les procès-verbaux des séances, des articles originaux et le compte rendu des conférences réalisées en 2015, mais, comme celles-ci ont été nombreuses, il faudra vraisemblablement choisir. Pour celles qui n'auraient pas été choisies, on ne publiera qu'un résumé de quelques lignes et chaque conférencier est prié de fournir le texte complet et un résumé. Les photos doivent être envoyées à part. C'est Jean-François HIBON qui centralisera les articles, les conférences et les résumés, c'est à lui qu'il faut les envoyer, directement, sur sa boîte mail.

Le bulletin comportera également une rubrique « Publication de l'année » des académiciens : chaque auteur doit envoyer le titre et un petit texte de présentation en quelques lignes pour chacun de ses livres parus en 2014-2015, c'est Michel THOUILLOT qui se charge de réunir ces publications.

2016 est l'année des 70 ans de la départementalisation, un article sur ce thème serait le bienvenu.

- **Le site Web** : Gilles GAUVIN, webmaster, va assurer la continuité de ce site. Il insiste sur la nécessité de le rendre vivant par de nombreux articles et rubriques, des photos, des petites vidéos. L'annuaire des académiciens, qu'il a initié en 2015 n'est pas encore terminé, car il manque des fiches biographiques et il rappelle aux académiciens que chaque membre doit se charger de remplir sa fiche en respectant la forme et le volume prévu et, pour cela, raccourcir leur CV parfois très long, en choisissant les publications les plus pertinentes. Cet annuaire est destiné à faire connaître au public les compétences des académiciens afin qu'on puisse les solliciter éventuellement dans des partenariats. Les conférences doivent être publiées sur le site : non seulement l'annonce, mais aussi un résumé et si possible le texte complet ou le diaporama. On continuera de mettre en ligne les anciens bulletins dans la mesure des

possibilités compte tenu du caractère chronophage de la numérisation de ces anciens numéros. Le but est bien sûr de mettre progressivement à disposition du public la base de données complète des anciens bulletins depuis 1913.

– **Les activités pédagogiques** vont se poursuivre, mais il faudrait améliorer les relations avec le milieu enseignant et Gilles GAUVIN propose qu’une convention soit signée entre l’Académie et le lycée Pierre LAGOURGUE avec lequel nous travaillons déjà. Il propose un modèle de convention qui sera étudié lors d’une prochaine réunion de bureau.

### • Nouveaux projets à mettre en place

– **Projets d’édition** : Jean-François HIBON avait déjà proposé l’an dernier l’édition du POOKA « *Choses de Bourbon* », nous en avons parlé lors de la dernière réunion et il faudra le réaliser. Des contacts pris avec les Éditions Orphie sont en cours de finalisation. L’Académie sera considérée comme auteur et à ce titre bénéficiera des droits d’auteur des ouvrages publiés et pourrait également obtenir des exemplaires de ces ouvrages au prix imprimeur à destination de ses membres. Il est également envisagé de procéder à la publication, jamais effectuée, de la seconde édition des « *Causeries historiques* » de Gilles François CRESTIEN qui ajoute aux textes de la première édition (publiée en 1881 et rééditée récemment par le Corridor Bleu) des pages inédites découvertes aux Archives départementales. Ces pages enrichissent de façon notable le texte.

Enfin il est proposé de préparer une « *Anthologie des voyages anciens à l’île de la Réunion* », un ouvrage collectif avec tous les membres de l’Académie qui souhaiteront y participer. Jean-François HIBON pilotera ce projet.

– **La semaine de la francophonie** a lieu cette année fin mars, Mario SERVIABLE avait proposé de prévoir des manifestations pendant cette semaine. Il lui est demandé d’exposer ses idées, mais il semble qu’il ne soit pas en mesure pour l’instant de les formaliser. On pourra peut-être prévoir quelques conférences, mais pour un projet conséquent, il faudra anticiper et trouver un financement.

– Par ailleurs, Mario SERVIABLE signale qu’en 2016 on accueillera des personnalités illustres au Panthéon. Le projet est qu’un soldat de la Grande Guerre originaire de La Réunion y soit admis. Roland GARROS pourrait être proposé. Un comité a été créé.

### • **Calendrier des réunions 2016**

Le calendrier annuel habituel de l'Académie est de trois réunions par an, au moins : deux réunions plénières et une assemblée générale. Nous en resterons à ce calendrier cette année. Il faut cependant évoquer les modalités de ces réunions : le succès rencontré par notre séance d'avril 2015 avec le débat sur Mme DESBASSAYNS incite à introduire dans nos réunions plénières des séances débat et des discussions plus vivantes et plus interactives.

Le président propose que la prochaine réunion plénière comporte une partie débat. Compte tenu de l'anniversaire de la départementalisation, certains membres suggèrent que ce thème soit retenu, ce qui est validé.

• **La projection du film pédagogique sur la Grande Guerre** sera reportée à une prochaine fois compte tenu de l'heure déjà avancée.

\*

\*\*

Le président remercie encore une fois, très chaleureusement, Madame Sonia RIBES, directrice du muséum, pour son accueil.

Plus personne ne demandant la parole, il lève la séance à 17h00.

La Secrétaire générale  
Claude MIGNARD

Le Président  
Alain-Marcel VAUTHIER

# UN TOUR DES CARTES DE BOURBON

## MATÉRIAUX POUR UNE HISTOIRE DE LA REPRÉSENTATION CARTOGRAPHIQUE DE LA RÉUNION

par Christian GERMANAZ

La carte est un objet assez étrange et quelque peu mystérieux par la charge de désirs et de rêves qu'il condense. Beaucoup de vocations scientifiques, d'aventures extra-ordinaires ou plus simplement de déambulations intra-ordinaires sont nées d'une contemplation précoce et passionnée de planches d'atlas ou d'extraits cartographiques. Cette fascination pour un espace parcouru par l'imagination est amplifiée par le murmure incantatoire de toponymes improbables (Wakkanai, Ougadougou, Tombouctou, Samarkand, Nuuk...) balisant de leur sonorité le *Chant des pistes* ancestrales. Cette stupefaction « d'être au monde » est aussi confortée par l'étrangeté de l'existence d'objets universels comme la carte. Dans toutes les sociétés et les aires culturelles, sous des formes différentes, parfois insolites pour l'observateur exotique, l'expression cartographique est présente. Comme si l'objet était quasi consubstantiel de notre humanité. « Être humain sur la Terre », pour rebondir sur le jeu polysémique du titre de l'ouvrage d'Augustin Berque (géographe), c'est sans doute être capable de s'inscrire au Monde par un ensemble de repères permettant aux générations successives d'emprunter les traces laissées par les précédentes, empreintes fossilisées dans la pierre (carte de Bedolina), portées par le vent (cartes polynésiennes) ou conservées dans les chants (les pistes du *temps du rêve* chez les aborigènes australiens).

En signifiant l'absence (le paysage photographié que l'on observe sur le cliché n'est pas situé dans le présent du regard) l'image conserve le reflet *du moment* alors que la carte sédimente la mémoire des récits de l'espace et des hommes. Cette sédimentation devient dès lors un matériau de choix pour ceux qui contribuent à l'élaboration d'une archéologie des perceptions spatiales en explorant les collections de cartes anciennes. Fragment d'une mémoire sélective, chaque document apporte son témoignage sur la façon de réciter le monde à une période donnée ; quels que soient ses graphismes interpellants ou ses absences intrigantes, nul ne peut être qualifié définitivement, de juste ou de faux, ni d'ailleurs de beau ou de « moche », en retenant que la carte est comme toute image un fac-similé du Monde. En tentant de pousser à ses extrémités la « justesse » de la représentation cartographique, on accoste à l'utopie de la carte de Borges dont l'échelle 1/1 tente de recouvrir la réalité mais qui ne peut se fondre en elle. Par essence géographique, la carte comporte également des dimensions sociales et techniques dont l'appréhension récente a renouvelé le champ de l'histoire de la cartographie.

C'est dans cet esprit que nous proposons de penser l'histoire de la mise en forme cartographique de La Réunion. Les matériaux présentés dans ce texte constituent des pistes de réflexion que nous avons ouvertes pour certaines et défrichées pour celles qui avaient été tracées antérieurement par les érudits locaux, à l'exemple d'Albert Lounon (1905-1969). Ils constituent des jalons dont la chronologie provisoire (à considérer avec souplesse) repose sur l'identification de « cartes de rupture » exprimant des changements intervenus dans les techniques de représentation de l'espace ou signalant les moments d'élargissement des perceptions spatiales de l'île. Ce parti pris permet de distinguer six étapes dans l'itinéraire cartographique de La Réunion<sup>1</sup>.

## **1. L'INVENTION DES MASCAREIGNES, UNE FAUSSE BONNE IDÉE<sup>2</sup> (~ 1154-1746)**

Évoquer l'histoire cartographique de La Réunion suppose implicitement de la saisir dans son cadre spatial initial ce qui nous renvoie à l'histoire de la découverte des fragments insulaires du sud ouest de l'océan Indien et plus particulièrement celle des îles que l'on a tardivement regroupés sous l'appellation de *Mascareignes*. La filiation ambiguë du toponyme pose d'emblée la question de l'origine et de la paternité de leur découverte. Par-delà cette interrogation délicate, la longue durée nécessaire pour réussir à fixer définitivement la disposition géographique de l'archipel interroge également. À l'embrouillamini cartographique qui perdure pendant presque deux siècles et demi (1502-1750), il faut ajouter l'existence d'îles fantômes, sorte de « trompe l'œil cartographique » à l'usage des navigateurs étrangers, qui complexifie d'autant plus un dispositif spatial difficile à appréhender dans sa globalité. La date du milieu du XII<sup>e</sup> siècle retenue pour ouvrir la temporalité de cette étape constitue plus une invitation à penser différemment l'histoire de l'océan Indien et de ses espaces insulaires qu'à l'existence d'une balise cartographique impérieuse qui signalerait la première identification des Mascareignes.

---

<sup>1</sup> Les limites imposées à cette communication, ne permettent pas de les parcourir dans le détail ni de fournir un commentaire approfondi des cartes évoquées. Chacune de ces parties peut constituer un texte en soi, susceptible de fournir la matière d'une chronique cartographique.

<sup>2</sup> Fausse bonne idée, car l'expression Mascareignes employée dans le sens où nous l'utilisons aujourd'hui est assez récente. Elle apparaît en 1817 sous la plume de Conrad Malte-Brun (1775-1826). Le géographe se réfère au droit du découvreur invoqué par Fleuriu : « [Mascareignes] C'est ainsi qu'il faut appeler collectivement, d'après le navigateur qui les découvrit en 1545, l'île de Bourbon ou la Mascareigne proprement dite ; l'île de France, nommée Cerne par les Portugais, et Mauritius ou Maurice par les Hollandais et les Anglais, l'île Rodrigue et l'île Cargados qui complète (sic) cet archipel ». (Malte-Brun 1817, 134). Pour la période, évoquer l'invention des Mascareignes est sans doute prématuré.

En effet, 1154 est la date supposée de l'édition de la *Géographie* d'Al Idrîsî (~ 1099- ~ 1165)<sup>3</sup> dans laquelle certains érudits locaux ont cru distinguer la première mention des Mascareignes (donc de La Réunion) dans un manuscrit, imaginant ainsi que ces îles avaient déjà été reconnues à la période du géographe Arabe. Si la proposition est devenue depuis anecdotique, sa force est de poser la probabilité d'une découverte des Mascareignes par les navigateurs Arabes bien avant l'arrivée des Portugais dans l'océan Indien (1497). Ces derniers sont d'ailleurs, eux-mêmes, à l'origine de cette hypothèse par la présence de toponymes arabes inscrits sur la mappemonde dite « de Cantino » (1502), pour désigner les trois îles de l'archipel (fig. 1).



Fig. 1 — Les Mascareignes sur la carte dite de Cantino (1502)

Extrait du fac-similé de la carte dite de Cantino (BnF, Ge. B. 12389) sur lequel nous pouvons observer les toponymes arabes pour désigner les Mascareignes : *dina margabim* (pour La Réunion), *dina robi* (pour Maurice) et *dina morare* (pour l'île Rodrigues).

Dès 1519 (carte de Lopo Homen, dans l'*Atlas nautique dit Atlas Miller*), ces toponymes ont été substitués par leurs homologues portugais instituant officiellement la main mise des Portugais dans cette partie de l'océan Indien<sup>4</sup>. La Réunion est rebaptisée sous l'appellation *Samta apolonya* et Maurice par

<sup>3</sup> Considéré comme géographe et cartographe, Al Idrîsî (Muhammad ibn Mahammad al-Sarif Abu 'Abd Allah) est un célèbre voyageur arabe du XII<sup>e</sup> siècle qui a parcouru l'Afrique du Nord, la péninsule ibérique et une partie de l'Asie mineure. Réfugié à la cour du Roi Roger II de Sicile (1095-1154), il rédige en l'honneur de son protecteur une « Géographie » (Amusement pour qui désire parcourir les différentes parties du monde) formalisée par un recueil de cartes et de textes collectant l'ensemble des connaissances géographiques de son époque.

<sup>4</sup> Il faut noter que l'entrée en lice des Portugais dans l'océan Indien efface par l'intermédiaire de la cartographie toute trace de leurs prédécesseurs pour fabriquer un nouveau récit national qui impose le mythe de l'inexistence d'une histoire de cet océan avant sa révélation par le Portugal.

le nom de son découvreur supposé, le pilote *Domingos Fernandez. Rodrigues*, qui ne semble pas avoir été reconnu par les lusitaniens avant 1528, ne figure pas sur la carte.

Au cours du siècle suivant, la fréquentation du sud-ouest de l’océan Indien s’intensifie sous l’impulsion des puissances européennes lancées sans retenue et dans une concurrence effrénée à la conquête des richesses de l’Asie méridionale et orientale. Les relevés cartographiques sur les Mascareignes se multiplient et donnent naissance à des dispositifs spatiaux dont les variations géographiques et toponymiques expriment la difficulté des observateurs à localiser avec précision les différentes îles qu’ils accostent et aussi la paresseuse maladresse des copistes qui ne recourent pas toujours les sources utilisées pour fabriquer leurs cartes. Il faut attendre la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle pour que le dispositif cartographique des Mascareignes soit définitivement fixé (fig. 2).

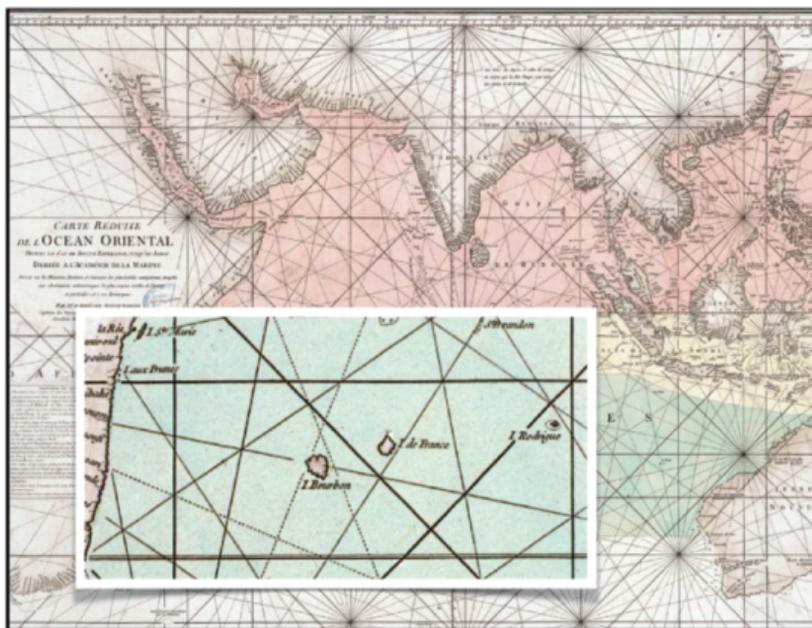


Fig. 2 — Les Mascareignes dans l’océan Oriental (1746)

La *Carte réduite de l’océan orientale depuis le Cap de Bonne Espérance jusqu’au Japon* de J-B. Nicolas D’Après de Manneville (1707-1780), conservée à la BnF (Ge. DD. 2987 (9663) B), est parmi les premières à fixer précisément la disposition géographique des Mascareignes et leur position respective.

Malgré l'amélioration des instruments de navigations et les gains en précision des repérages cartographiques, les cartes de la période conservent encore la présence d'« îles fantômes » (fig. 3) que les Portugais semblent avoir sciemment essaimées et que les capitaines étrangers s'acharnent à découvrir sous l'injonction répétée des directeurs des différentes Compagnies des Indes.



Fig. 3 — Îles fantômes de l'océan Indien (~1560)

Présentes sur la plupart des cartes européennes de l'océan « oriental » (ici la carte de Bartolomeu Velho), ces îles imaginaires n'ont pas cessé de confondre les navigateurs qui pensent les découvrir mais les perdent aussitôt. Ici deux des plus célèbres, au sud et sud-est de La Réunion : *Juan de Lisboa* et *Do Romeiros*

De cette étape brièvement évoquée, nous pouvons retenir trois constats à creuser. Le premier pose la question de l'origine des découvreurs des Mascareignes et celle de la temporalité des premiers atterrages. Le second signale le caractère longtemps hésitant de la localisation géographique de l'archipel témoignant implicitement de la lente découverte du sud-ouest de l'océan Indien et des progrès mesurés dans la fabrication des cartes. Enfin, le dernier pointe la résilience surprenante des îles imaginaires qui ont perturbé les cartographes jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle

## **2. LA CARTE DE FLACOURT, UN ACTE DE NAISSANCE CARTOGRAPHIQUE COMPLIQUÉ (1153 ->1722)**

Nous avons déjà eu l'occasion de préciser notre intérêt pour la carte de Flacourt qui se trouve dans l'ouvrage du Gouverneur du Fort Dauphin, *Histoire de la grande isle Madagascar, composée par le sieur de Flacourt*, publiée en 1658

et pour la seconde édition augmentée en 1661 (Germanaz 2011, 108). Le document apparaît comme la première expression cartographique (conservée) à l'échelle de l'île (carte à grande échelle). En la présentant au public comme l'acte de naissance cartographique de Bourbon, les divers commentateurs ont contribué à lui forger une aura symbolique sur laquelle s'est bâti progressivement le mythe de la carte origine. Pour élucider « le mystère » de la construction de la figure patrimoniale originelle attachée à la proposition d'Étienne de Flacourt, il faut au préalable effectuer une mise en ordre chronologique des exemplaires qui nous sont parvenus et pour la plupart conservés à la BnF. Nous pouvons distinguer quatre cartes (fig. 4). La première est assimilable à une « minute »<sup>5</sup> cartographique représentant un schéma manuscrit de « *l'isle de Bourbon anciennement ditte (sic) Isle de Mascaregne* ». Le document aurait été ensuite gravé et inséré dans la seconde édition de *l'histoire de la grande isle* (1661) comme le suggère avec pertinence l'érudite Roger Théodora (2009)<sup>6</sup>, il constitue donc le second exemplaire.

Il faut s'arrêter un court instant pour comprendre comment, sans avoir jamais débarqué à Bourbon, Etienne de Flacourt dresse une carte de l'île dont la configuration et les principales articulations topographiques expriment avec une certaine justesse les fondamentaux géographiques de Bourbon. Le document esquissé résulte d'une mise en récit cartographique de l'épopée des douze exilés du Fort Dauphin, en 1646, par M. de Pronis et rapatriés au comptoir français trois ans plus tard sur l'ordre de Flacourt. La description de l'île effectuée par les « ligueurs » [ils en ont réalisé trois fois le tour], ajoutée aux relevés hydrographiques des capitaines de la Compagnie permettent au Gouverneur de dessiner les contours de Bourbon, de localiser les principales ravines et rivières, les premières « habitations » des Français ainsi que les formes dominantes du relief<sup>7</sup>. La pertinence de son travail réside moins dans ce procédé, habituel à la période chez les cosmographes, que dans son efficacité à synthétiser un espace vécu en linéaire par les déportés, en une cartographie générale de l'île.

---

<sup>5</sup> Une minute cartographique est une épreuve intermédiaire entre le premier jet et la carte définitive d'un espace. Son rôle est d'affiner les connaissances géographiques et de corriger les maladresses éventuellement repérées sur la carte. On peut assimiler le schéma cartographique proposé par Étienne de Flacourt et mis en scène par le graveur des planches de son ouvrage comme une minute de la carte finale.

<sup>6</sup> Voir la démonstration convaincante développée par Roger Théodora (2009) accessible en ligne : <http://www.lan-sivkreol.net/historicarteflacourt.htm>.

<sup>7</sup> Nous n'entamerons pas ici une description détaillée de la carte, ni de ses apports

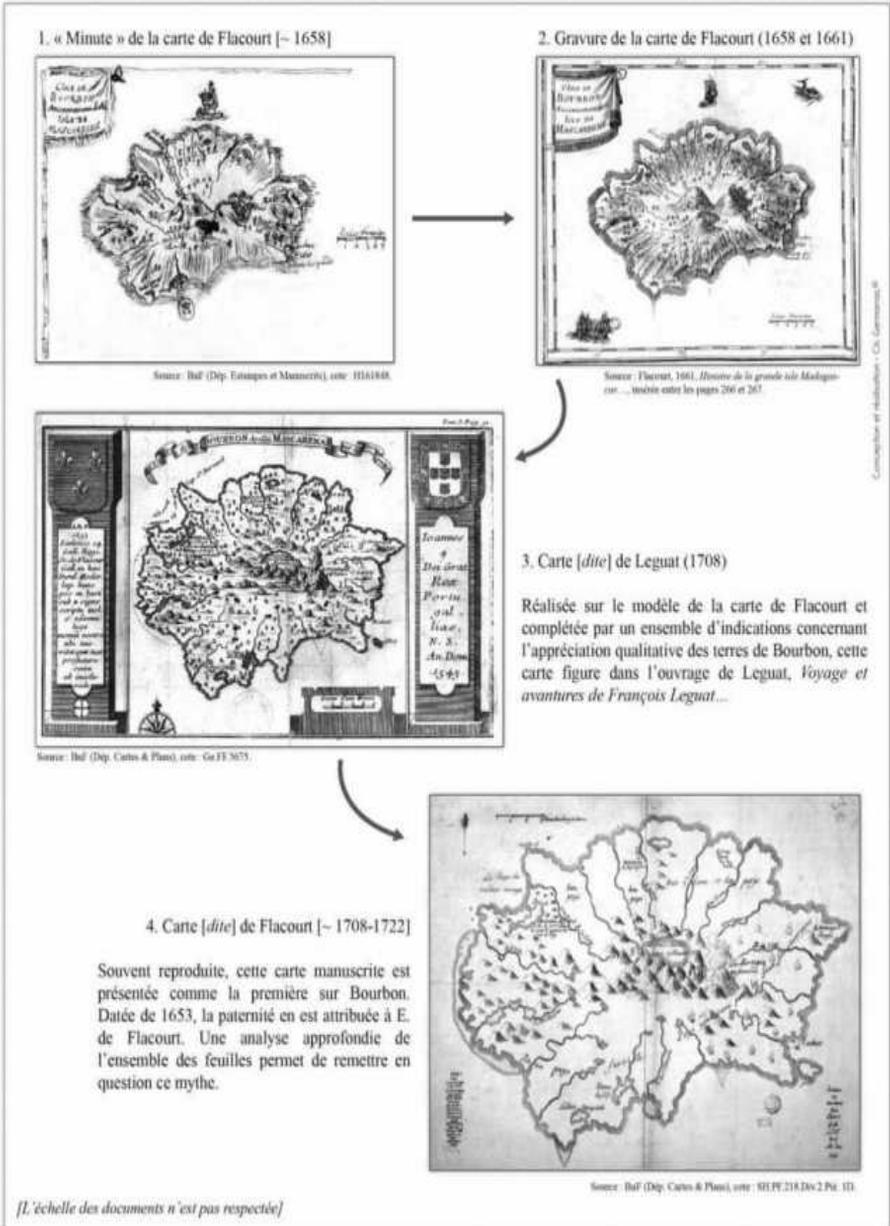


Fig. 4 — La saga des cartes de Flacourt

(Source, Germanaz, 2011, « Cartographe Bourbon XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle. Voyage cartographique dans l'une des quatre principales îles des mers de l'Afrique, Bourbon Lontan », *Cartes & Géomatique*, n° 210, p. 115)

Le troisième exemplaire n'est pas directement de la main du Gouverneur, il s'agit d'une carte disposée dans la relation de François Leguat publiée en 1708. Dans son « *Voyage et [ses] Aventures en deux isles désertes des Indes Orientales* », l'auteur qui a approché de Bourbon sans pouvoir y atterrir, dresse le tableau de *l'île d'Eden* d'après un texte de son mentor M. du Quesne. Il ajoute : « *la carte que je mets ici, a été faite sur la description de ceux qui l'ont visitée par tout (sic), pendant un séjour de plusieurs Années* » (tome 1, p. 51). La remarque renvoie indirectement au récit collecté par Flacourt et à sa carte de 1661 à laquelle Leguat a emprunté la forme et les objets géographiques et sur laquelle il a inscrit un ensemble d'appréciations concernant le potentiel de mise en valeur des différentes parties de l'île. D'où a-t-il extrait les renseignements sur la qualité des terres de Bourbon ? Il est difficile d'apporter une réponse définitive. Nous pouvons penser que le voyageur a pu avoir accès au rapport rédigé par le premier gouverneur de l'île, Étienne Régnauld, en poste jusqu'en 1671, et à la carte jointe dans son mémoire adressé aux directeurs de la compagnie en 1685. Cette carte n'a jamais été retrouvée<sup>8</sup> mais le quatrième document qui compose la série des cartes dites de Flacourt est parfois interprété comme la mise au propre de ce plan. *L'Isle Bourbon dite de Mascareigne* est sans aucun doute la plus belle des cartes de la série mais c'est aussi celle qui pose le plus de questions.

Au verso de l'exemplaire conservé au Département des Cartes & Plans de la BnF, nous pouvons lire la mention manuscrite suivante : « *Isle Bourbon par le Sieur de Flacours. 1643* ». A. Lougnon avait rectifié de lui-même, la date de la carte dans l'inventaire du portefeuille 218 qu'il avait réalisé pour les Archives de La Réunion, en précisant celle de 1653. Plusieurs détails montrent l'improbabilité de la date et de l'auteur. C'est d'abord l'absence, sur les cartes de 1658 et 1661, des inscriptions concernant la qualité des différents pays distingués sur le document de « 1653 ». Il est difficile de justifier leur abandon y compris pour des questions de lisibilité et de gravure comme nous l'avons un moment supposé. La présence des forêts visible sur les premiers exemplaires a disparu sur le quatrième document. Enfin, le relief montagneux du centre de l'île est représenté différemment sur les cartes de 1653 et de 1658. Bref, ces détails ajoutés à certaines suspicions nous ont conduits à remettre en doute la date du quatrième document et le situer beaucoup plus tard en envisageant deux possibilités. Soit la carte a été réalisée après le rapport de Régnauld (1671)

---

<sup>8</sup> Dans une note de bas de page de son ouvrage de 1888 (*Les origines de l'île Bourbon...*), Guët précise : « la carte dont il s'agit, emportée à Fort-Dauphin, n'a pas été conservée » (p. 79).

en utilisant la matrice cartographique imaginée par E. de Flacourt et dans ce cas le troisième exemplaire la carte dite de Leguat (1708) en constituerait une copie gravée ; soit la carte a été inspirée par tous les documents précédents et, dans ce cas, sa réalisation se placerait après 1708 et avant 1722. Cette dernière date correspond à l'édition de la carte de Gerard van Keulen qui est une copie hollandaise améliorée de l'exemplaire de « 1653 ». Enfin, l'analyse de la carte de « 1653 » montre assez clairement que son auteur dispose d'une bonne maîtrise des usages du langage cartographique de la période<sup>9</sup> ce qui n'était pas le cas d'Étienne de Flacourt, ni de François Leguat ce qui leur enlève de fait toute paternité directe vis-à-vis du document.

Si nous devons nous résoudre à refuser à la carte dite de Flacourt datée de « 1653 » la propriété d'acte de naissance cartographique pour Bourbon, le document doit surtout nous inciter à faire preuve d'une attitude de prudence dans le domaine des « premiers ou de l'origine » et de toujours envisager la possibilité de reconsidérer les savoirs cartographiques qui ont été progressivement institutionnalisés comme des connaissances définitives alors qu'ils recèlent de nombreuses incertitudes. Enfin, cette série cartographique ouvre le débat sur les questions de transmission et de circulation de ces savoirs à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle et au début du suivant.

### **3. BIFURCATION CARTOGRAPHIQUE, FEUILLEY VS DENYON (1705-1723)**

Entre la carte de Flacourt et celle du pilote Feuilley, il n'y a pas de « vide cartographique » pour Bourbon. En effet, entre 1661 et 1705, nous recensons plus d'une douzaine de cartes dressées par différents visiteurs ou envoyés de la Compagnie des Indes dans l'île pour en effectuer un inventaire exhaustif permettant de lui attribuer une fonction effective sur la route des Indes. Sans en minimiser l'importance, dans ce texte nous avons choisi de centrer notre intérêt sur les productions de Feuilley et du Chevalier Denyon [ou De Nyon] car elles nous offrent l'opportunité d'illustrer l'une des caractéristiques essentielles de l'histoire de la carte : la bifurcation possible entre deux représentations cartographiques d'un même objet spatial (ici Bourbon) et le choix institutionnalisé

---

<sup>9</sup> Sans présumer du nom du cartographe, pour la carte de « 1653 », les possibilités peuvent s'orienter vers les cartographes parisiens : Nicolas Sanson (père et fils) et leur neveu Pierre Du Val, ou encore Antoine de Fer, chez lesquels nous observons des cartes qui utilisent la forme de Flacourt. Le fait de constater le toponyme de Montagne Rouge sur la carte de Nicolas de Fer (1705) est une indication intéressante, mais est-elle insuffisante pour lui attribuer la réalisation des cartes de 1661 et de celle de « 1653 » ?

d'accorder à l'une ou l'autre des formes, la meilleure conformité à son objet en dépit des écarts flagrants présentés par cette sélection vis-à-vis de sa concurrente plus proche de la configuration originale. Avant de proposer une interprétation des facteurs qui favorisent cette préférence, présentons les deux cartes et les conditions de leur réalisation.

Au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, les Directeurs de la nouvelle Compagnie des Indes Orientales (1664) s'interrogent toujours sur l'utilité de Bourbon. Dès le démarrage de la Compagnie, Colbert avait précisé dans ses instructions données à De Montdevergue, Commandant de la seconde escadre en direction de Madagascar et des Mascareignes en 1665, « *qu'il sera ordonné à ceux qui demeureront en ladite île de Bourbon de reconnaître les dedans et les dehors d'icelle et de chercher quelque bon port où les vaisseaux puissent aborder et demeurer en sûreté et, **s'il se peut, de faire une carte et description exacte de ladite île...*** » [C'est moi qui souligne]. Après plus d'une cinquantaine de rapports et de mémoires adressés par les Gouverneurs et les capitaines depuis Bourbon, les informations souvent contradictoires et incomplètes parvenant aux administrateurs ne leur permettent pas d'avoir une vue précise de la configuration de l'île et de se faire une idée cohérente de sa mise en valeur. L'un d'entre eux, M. de Foucherolle finit pourtant par esquisser ce que pourrait être la fonction de Bourbon sur la route des Indes. Il préconise d'en faire l'Entrepôt du commerce avec les Indes, à la condition d'y trouver un port garant de la sécurité des bâtiments de la Compagnie. Pour réaliser ce projet, la nécessité de trouver le lieu favorable impose de procéder à une investigation forcenée de Bourbon. C'est dans cet esprit qu'il envoie dans l'île un pilote chargé de cette reconnaissance et apte à dresser une carte synthétique plus précise que toutes celles qui étaient déjà en possession des responsables de la Compagnie. Le 3 mai 1704, le *Marchand des Indes* touche terre à Bourbon, la mission de Feuilly peut commencer. Accompagné par le Gouverneur Villers et de son garde-magasin Boucher ainsi que par quelques résidents, le pilote fait plusieurs fois le tour de l'île et s'aventure dans les *Mahavels* (pays des vivres). Il consigne toutes ses observations dans un long rapport de 18 pages auquel il joint une ou plusieurs cartes<sup>10</sup>. Le 9 avril 1705, au moment de son départ, la compagnie dispose d'une très belle carte de Bourbon dont la destinée est promise à un bel avenir.

---

<sup>10</sup> La présence d'une carte dans le rapport de Feuilly est une certitude unanimement acceptée. Celle supposée de plusieurs exemplaires est plus contestable, elle procède de l'existence de quatre autres documents assimilables aux cartes dites de Feuilly conservés à la BnF. Pour un commentaire précis de cette série, voir : Germanaz, Christian, 2009.

Nommé Gouverneur de *l'Isle de France* en 1722, le Chevalier de Nyon a été chargé de mettre en place l'organisation matérielle de cette nouvelle possession dont on espère qu'elle remplacera plus efficacement Bourbon, comme escale sur la route des Indes. Profitant de ses séjours à « l'île d'Eden », entre 1722 et 1723 et avec l'aide de Jacques Aubert<sup>11</sup>, il entreprend de dresser une carte de l'île selon des mesures plus fiables que celles qui prévalaient pour celle de Feuillet en 1705. Si jusqu'alors la construction des cartes de Bourbon a été le plus souvent l'œuvre d'hydrographes, avec le Chevalier, c'est au tour des ingénieurs (spécialistes des fortifications) de se confronter à l'exercice. Assez convaincante, sa proposition libère la silhouette de l'île de la circularité présumée par Feuillet pour dessiner l'un des contours les plus conformes parmi ceux qui ont été relevés jusqu'alors (fig. 5).

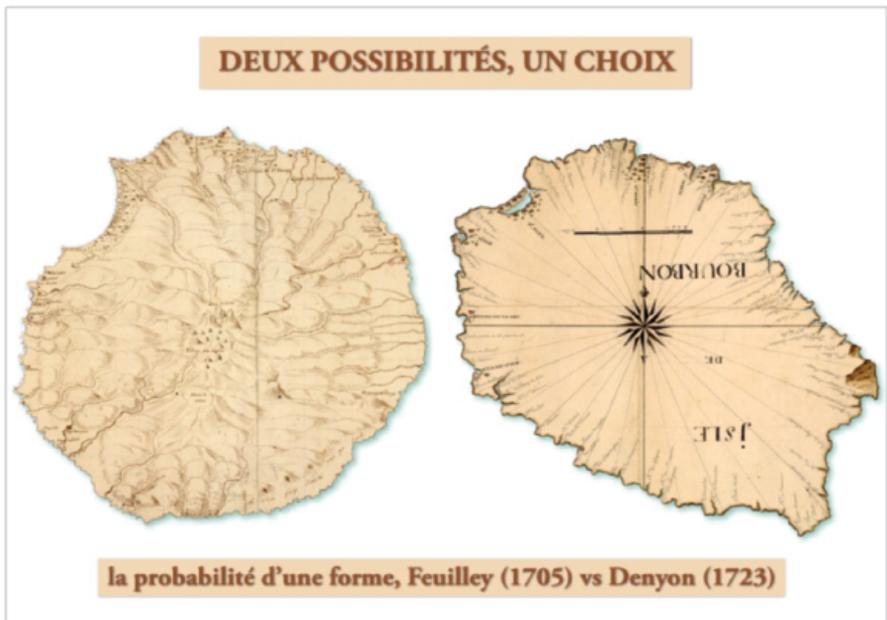


Fig. 5 — La question des bifurcations cartographiques...

À gauche, la carte de Feuillet (1705), à droite le *Plan de l'Isle de Bourbon* par le Chevalier Denyon (1723). Pour offrir une comparaison plus facile des deux documents, nous avons inversé la carte de Denyon par rapport à sa présentation initiale. Celle-ci apparaît plus conforme aux contours de l'île que celle de Feuillet qualifiée « en forme de carapace de tortue » par A. Lounnon (1958).

<sup>11</sup> Habitant de Bourbon, le Sieur Aubert est l'un des signataires du rapport de Feuillet en avril 1705. Il semble avoir partagé durant l'année 1704 les pérégrinations du pilote qui lui ont permis de réaliser sa carte.

Si nous attribuons aujourd'hui une meilleure conformité au Plan du Chevalier Denyon, à la période sa proposition est complètement occultée, elle n'apparaît comme référence que par endroits dans quelques écrits ultérieurs avec parfois une remarque sur sa belle proximité avec la forme réelle de Bourbon. Aucun auteur ou commentateur s'interroge sur le fait que c'est la carte de Feuillet qui a incarné pendant presque tout le siècle l'image cartographique de l'île parmi le microcosme des cartographes européens. Pour expliquer ce constat, nous pouvons évoquer le rôle décisif du premier responsable du *Dépôt des Cartes et Plans de la Marine*, Nicolas Bellin<sup>12</sup> (1703-1772). Celui-ci assure la promotion de la forme de Feuillet en multipliant les copies qu'il réinterprète en partie et surtout qu'il peint selon les canons du langage cartographique de son époque ce qui en fait un document d'une esthétique parfaite, presque une carte d'apparat et d'apparence pour servir l'excellence de l'hydrographie française (fig. 6).

À l'opposé, la carte de Denyon qui répond pourtant aux critères des hydrographes en privilégiant la précision du tracé littoral par rapport à l'intérieur des terres et ne comportant donc presque aucune indication sur la topographie intérieure de l'île<sup>13</sup>, est moins séduisante car elle est « vide » pour l'intérieur et peu diserte sur les premières habitations de Bourbon. Resté sans doute confiné à un circuit de diffusion plus confidentiel, le Plan de Denis Denyon ne pouvait pas ainsi rivaliser avec la carte dite de Feuillet (1710) malgré la rigueur de son relevé ce qui explique en grande partie le grand succès de la représentation de Feuillet-Bellin. Reprise encore par le troisième ingénieur en chef du Dépôt, Rigobert Bonne (1727-1795), la matrice de la forme de Feuillet se retrouve toujours à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle sur certaines cartes étrangères. Pourtant dès le début des années 1790, mobilisés par le Conseil Supérieur de Bourbon, les « arpenteurs et jurés des tribunaux de la colonie » ont commencé à bousculer les représentations cartographiques de Bourbon.

---

<sup>12</sup> (Jacques) Nicolas Bellin (1703-1772) - Hydrographe de la Marine, sa carrière est étroitement associée aux débuts du *Dépôt des cartes et plans de la Marine*, créée le 19 novembre 1720. À dix-huit ans, il est attaché au Dépôt comme commis, chargé de réaliser l'inventaire de tous les documents déposés dans les archives de la Marine. Il est aussi employé à la réalisation des copies de cartes susceptibles de présenter un intérêt particulier pour les officiers de la Marines lors des missions qui leur sont confiées. Sa responsabilité ne le propulse pas véritablement sur le terrain ; aussi est-il essentiellement un compilateur de cabinet, qui met à jour les documents cartographiques en fonction des récits de voyages qu'il collecte. Parallèlement à sa qualité d'Ingénieur hydrographe en Chef du Dépôt, obtenue le 1<sup>er</sup> août 1741, il exerce avec succès le commerce des cartes. Il réalise la cartographie de nombreux ouvrages à caractère géographique comme l'*Histoire générale des voyages...*, de l'Abbé Prévost. À sa mort en 1771, si le Dépôt dispose d'une collection de cartes considérable, la mémoire de Bellin est assez vite effacée par l'arrivée d'officiers hydrographes aux compétences scientifiques remarquables, comme Beautemps-Beaupré.

<sup>13</sup> Exceptée la représentation symbolique d'un petit cône volcanique (Montagne Rouge ?) sur la bordure littorale au sud-est de l'île.



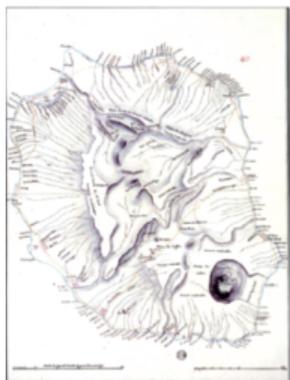
Fig. 6 — Un modèle, deux écritures ?

En haut, la carte anonyme, *Plan de Lille de Bourbon sur les mémoires des Sr Boucher et Feuilley* (1710), en bas la carte de Nicolas Bellin. La réécriture de la carte de Feuilley semble avoir débuté dès 1710 avec ce plan de « Lille » de Bourbon, œuvre d'un hydrographe qui a produit à la même période une carte de l'île de France en employant la même graphie pour l'île (Lille). La carte de Bellin est la synthèse des deux documents. Elle a été dessinée vers 1745, la version présentée ici est celle de 1763 reconnue comme sa meilleure réalisation de Bourbon.

#### 4. LA CONQUÊTE DU FOND ET DE LA FORME, DE SELHAUSEN À BORY DE SAINT-VINCENT (1793-1804)

L'histoire de la carte de Bourbon n'est pas muette entre le Plan de Denyon et ceux de Denis Selhausen (1754-1821), les cartes de Bouvet de Lozier (1706-1787) et celle de D'après de Manneville (1707-1780) sont des jalons intéressants mais qui ne seront pas présentés dans ce texte. Si la vision de Feuilley a triomphé au cours du siècle, la raison du Chevalier Denyon finit par l'emporter avec le travail de Selhausen, de Lislet-Geoffroy (1755-1836) et celui de Bory de Saint-Vincent (1778-1846). Sans minimiser les observations cartographiques de Lislet-Geoffroy très précises sur le plan astronomique, celles de Selhausen et de Bory seront privilégiées dans cette partie.

Arrivé à la même période que son confrère le Chevalier Banks, Selhausen est chargé par le « *gouvernement de cette île* » de réaliser une série de plans terriers permettant de fixer les limites des concessions restées assez floues jusqu'alors et à propos desquelles les conflits se sont envenimés empoisonnant les relations sociales entre les habitants de la colonie. Selhausen ne se contente pas de lever des plans terriers, il dresse également 6 cartes de l'île, trois en 1793, et trois autres en 1812, 1814 et 1818 (fig. 7).



1 - Plan de l'Isle de Bourbon (1793)  
BnF - cote : SH PF 218 Div 2. Piè. 19. D



2 - Plan de l'Isle de Bourbon (1793)  
BnF - cote : SH PF 218 Div 2. Piè. 19. D1



3 - Plan de l'Isle de Bourbon (1793)  
Madoi - (en cours de cotation)



Fig. 7 — La production cartographique de Denis Selhausen

L'évolution du travail de l'arpenteur entre 1793 et 1818 est assez remarquable, elle est aussi le résultat de la confrontation avec les autres propositions cartographiques de la période (Lislet-Geoffroy, Bory de Saint-Vincent).

Le travail de Selhausen est en rupture avec les cartes précédentes. Il assure la filiation Denyon-Bouvet en dessinant un contour général de l'île selon un canevas très proche de celui de l'ingénieur auquel il ajoute les grands ensembles du relief intérieur. Trois exemplaires manuscrits sont produits la même année. Après 1812, l'arpenteur poursuit son œuvre remarquable en dessinant sur ses cartes manuscrites l'étagement de la végétation, ce qui permet d'observer la mise en valeur des pentes extérieures de Bourbon, observation appuyée par la pratique relidue de préciser sur la carte, par une mention concise, les différentes aptitudes de culture des zones distinguées. Si les figurés employés pour le végétal renvoient aux usages cartographiques du XVIII<sup>e</sup> siècle, ceux qui expriment la topographie correspondent à la graphie préconisée dans les règles d'harmonisation instituées en 1802 par le Maréchal Berthier à l'usage des ingénieurs géographes. Sa dernière production, la *Nouvelle Carte de l'île de Bourbon* (1818) peut être considérée comme son chef-d'œuvre.

C'est sans aucun doute l'une des plus belles cartes de Bourbon. S'affranchissant des cartouches pompeux du siècle précédent, Selhausen introduit une large rubrique *Observations* préfaçant les légendes qui se généralisent après la réforme de 1802. Avec son contour et son contenu « modernes », la cartographie de l'arpenteur assure la transition avec la cartographie « scientifique » du XIX<sup>e</sup><sup>14</sup> dont Bory de Saint-Vincent a été l'un des précurseurs pour La Réunion.

<sup>14</sup> Le terme est ambigu car la carte a toujours été plus ou moins scientifique. Son expression correspond à l'état des connaissances techniques et des outils disponibles à la période de sa réalisation. La possibilité de calculer la longitude de manière de plus en plus précise vers la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et l'apparition d'une hydrographie moderne sous l'impulsion de personnalités remarquables comme celle de Beautemps-Beaupré (1766-1854), conduisent de nombreux auteurs à évoquer l'avènement d'une cartographie scientifique au XIX<sup>e</sup> siècle.

Réincorporé dans son corps d'armée en 1802 après son retour en France, Bory de Saint-Vincent rédige rapidement la relation scientifique de son épopée en puisant dans les collections et ses observations recueillies lors de son « *Voyage dans les quatre principales îles des mers d'Afrique* ». L'ouvrage doit le laver de tout soupçon d'avoir déserté la mission Gaudin à son arrivée à l'île de France. Publié en 1804, le livre incorpore une iconographie très riche, en particulier sur La Réunion et son Volcan, dans laquelle le naturaliste a joint une très belle carte de l'île au 1/173 000. Remarquable par sa précision, même si les contours de Bourbon et la représentation de la topographie intérieure demeurent perfectibles, le document présente une tonalité cartographique très moderne. Le scientifique utilise le procédé des hachures pour exhausser la perception du relief.

En naturaliste averti, il distingue parfaitement les éléments morphologiques des structures volcaniques et ceux du littoral. Le réseau des communications avec ses routes principales est bien en place et sans grand changement avec celui qui apparaît précocement sur les cartes de Selhausen. Inédit par son contenu, le document utilise la forme normalisée du langage cartographique en train de se mettre en place sous l'impulsion du Ministre de la Guerre, le Maréchal Berthier. Si Bory présente sa carte comme la plus précise jusqu'alors :

« On a donné, depuis, plusieurs cartes de Bourbon ; mais elles sont toutes défectueuses ; elles ne valent, en général, guère mieux que celles de Flacourt et de Leguat. Par les soins de M. Chisny, ingénieur, les côtes et leurs détails ont enfin été relevés d'une manière assez exacte ; cependant il s'en fallait que son travail fût encore parfait [...] La carte que j'ai dressée et que j'offre au public, a été construite sur une échelle double au moins de toutes celles qui ont été faites, et sextuple des plus grandes qui aient été gravées ». (Bory, *Voyage...*, 1804, tome 1, p. 249-251).

le savant ne cache pas ses emprunts. S'il a sans doute consulté les premières cartes de Selhausen et celles de son ami Lislet-Geoffroy, pour la formalisation du trait de côte, il a suivi le « *plan manuscrit de M. Chisny* » que lui a prêté le fils du Gouverneur. Pour honorer l'ingénieur, il baptise de son nom l'un des Pitons les plus imposants de la Plaine des Sables.

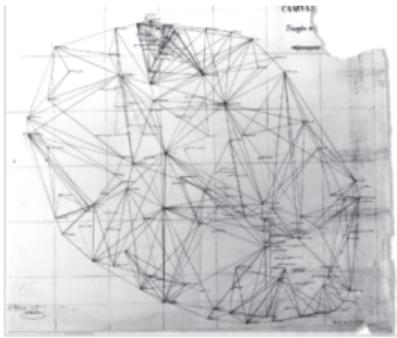
La carte de Bory de Saint-Vincent est une carte réduite<sup>15</sup>, elle s'impose comme l'une des meilleures sur Bourbon et sa validité scientifique va se maintenir pendant presque tout le siècle, ce qu'atteste son succès dans le cercle restreint des éditeurs d'Atlas de géographie qui récupèrent inmanquablement les contours de la carte et ses grands positionnements du relief. Mais le document recèle encore bien des incertitudes, les limites des grands ensembles topographiques sont disposées approximativement, la forme générale de l'île subit un allongement selon un axe nord-ouest-sud-est, entre la Pointe des Galets et celle de la Table et les altitudes manquent de précision. Après l'occupation anglaise (1815), à Bourbon le temps de la carte n'est plus celui de l'improvisation désintéressée de quelques scientifiques de passage, ni celui d'une appréciation intuitive des points remarquables pour fixer un relevé géodésique, la nécessité d'assurer une meilleure défense de l'île impose l'arrivée de spécialistes confirmés.

### **5. LA CARTE ET LA SCIENCE, SCHNEIDER, CLOUÉ ET LES AUTRES... (1823-1852)**

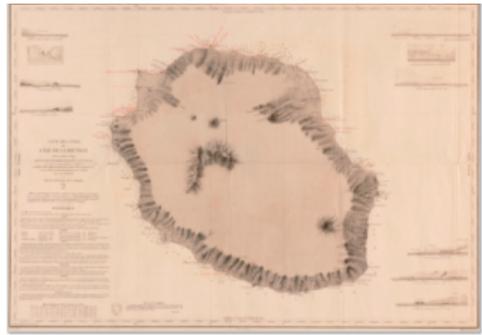
Plutôt tolérante, l'occupation anglaise de l'île entre 1810 et 1815 a été moins traumatisante que la rapidité avec laquelle s'est effectuée la rédition de La Réunion. Une des explications avancées consiste à pointer l'absence d'une véritable stratégie de défense de Bourbon et la faiblesse de ses dispositifs militaires de protection. Pour ne pas reproduire la même erreur, les autorités locales demandent avec insistance à l'adresse du nouveau régime politique français l'envoi sur l'île d'ingénieurs spécialisés dans les opérations de géodésie afin d'élaborer une carte très précise sur laquelle les militaires pourront fixer sans erreur possible leur dispositif de défense. Leur requête est satisfaite en deux temps avec l'arrivée en 1822 d'un ingénieur géographe, le capitaine Schneider et par l'organisation en 1846 d'une mission hydrographique en Mer Rouge et dans l'océan Indien pour laquelle la responsabilité des relevés cartographiques a été attribuée à Georges-Charles Cloué (1817-1889), ingénieur hydrographe remarquable parmi le corps des officiers de la Marine. Son travail s'appuie sur l'existence de travaux préliminaires et ponctuels réalisés sur certaines parties des côtes de l'île. Transcendant leur origine terre et mer, les deux ingénieurs vont produire les fondations géodésiques définitives, nécessaires à l'établissement d'une cartographie de précision (fig. 8).

---

<sup>15</sup> Une carte réduite est une carte qui utilise la projection de Mercator pour inscrire les coordonnées géographiques de l'espace cartographié. Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, ce parti pris s'impose pour les cartes à petite échelle.



Canevas de triangulation de Schneider (1823-1825)  
ADR - cote : CPE.275



Carte des côtes de l'île de La Réunion - Cloué (1849)  
ANOM - cote : fm/dlc/V/Memoires/22/1521

### Fig. 8 — Les « finisseurs » de la carte de La Réunion

Symbolique de la fondation géodésique de l'île et dans une certaine mesure de son histoire cartographique, la conjonction entre ingénieurs géographes et hydrographes de la Marine offre à Bourbon une base de données d'une précision incomparable. Le document de Schneider à l'apparence élémentaire se compose de lignes de triangulation dont chaque segment porte la mesure de l'angle déterminé à partir des points de référence retenus. La carte de Cloué comporte une table de conversion des mesures utilisées (mètres, brasses, pieds...) et, sur ses côtés, des vues de côtes emblématiques des cartes de la Marine

Le travail de Schneider s'avère assez compliqué comme il ne cesse de l'expliquer dans la correspondance qu'il entretient avec son autorité de tutelle (le Ministre des Colonies) pour justifier la lenteur de ses opérations<sup>16</sup> qui sont prolongées jusqu'en 1825. Celles-ci relèvent des techniques de la triangulation dont l'application initiale débute dans le sud de l'île.

Le quartier de St Pierre, me présentait cet avantage, ce fut là que je fixai le commencement de l'opération [...] Le terrain coupé de fortes ravines s'opposait à placer la base dans le sens parallèle à la côte et les plantations de maïs alors très hautes ne me permettaient pas de m'étendre à une grande distance de la mer, d'ailleurs il était dans l'intérêt de l'opération de ne pas trop m'étendre [...] Je fixai le premier point de base dans la savane de l'embouchure de la ravine des cabris, et ne m'étendit que jusqu'au bois d'olive, qui termine la partie cultivée... » (Schneider, 1823 : 5).

<sup>16</sup> Schneider insiste sur le problème des communications. En l'absence de points pratiques (tour, clocher...), pour effectuer ses visées, l'ingénieur a mis en place des pavillons pour signaux, qui constituent ses points de mire. Le temps requis pour atteindre le lieu permettant la meilleure visée est souvent trop long. À son arrivée, les nuages ont déjà masqué le signal disposé sur une hauteur remarquable. Lorsque les nuages sont absents, souvent les pavillons qu'il a faits édifier ont été dérobés, « *il faudrait un gardien à chacun d'eux pour leur conservation* » écrit-il, en 1823. Lorsque les conditions semblent enfin réunies, le signal a perdu sa couleur, ou le vent diminue son apparence, et la visée ne peut se faire.

Le démarrage de l'opération est primordial puisque de ce point de départ dépend la précision de l'ensemble du maillage. Dans l'immédiat, il s'agit pour l'ingénieur de réaliser une triangulation de 1<sup>re</sup> ordre et si possible d'affiner cette première opération pour obtenir un réseau plus serré de 2<sup>e</sup> ordre. De 1822 à 1825, il parvient à achever son canevas géodésique qui malgré ses craintes constitue une réelle avancée pour la réalisation des futures cartes de l'île.

Le second apport déterminant provient de l'hydrographie. Georges Cloué effectue son relevé des côtes de La Réunion en 1846 en s'appuyant sur les travaux de ses prédécesseurs et sur les données de Schneider. À son retour en métropole, il peaufine son travail pendant plus de deux ans et sa carte imprimée est gravée en 1849 par le Dépôt des cartes et plans de la Marine. La qualité de sa réalisation lui assure un succès immédiat et une fortune exceptionnelle puisque le document connaît plus de sept rééditions<sup>17</sup>. Les contours de l'île sont définitivement fixés et ne subiront que quelques retouches de détail. Les données indispensables aux marins pour aborder sereinement l'île sont localisées de façon très claire : amarres, feux de signalisation, écueils, force des courants et direction dominante des vents. La carte ne présente que les côtes de l'île et ses basses pentes jusqu'à une hauteur comprise entre 500 et 1000 mètres. Les noyaux urbains du littoral sont dessinés selon leur plan et par endroits, l'hydrographe a esquissé le parcellaire de la mise en valeur agricole des terres (Champ Borne et St. Paul).

Ainsi au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, La Réunion dispose d'un corpus de réalisations cartographiques d'une grande qualité propre à servir les projets les plus ambitieux.

## **6. PAR-DELÀ BORY, LES CARTES CANONIQUES DE MAILLARD À ULYSSE ROBERT (1862-1906)**

Bien que jouissant toujours d'une grande faveur auprès des cartographes, les nouvelles données fournies par Schneider et Cloué effacent progressivement l'influence de la carte de Bory de Saint-Vincent. L'événement cartographique du milieu du siècle intervient avec la publication d'une carte au 1/100 000 pour la minute et au 1/150 000 pour le document imprimé. Levée entre 1845 et 1850 par « [l']ingénieur colonial », Louis Maillard (1814-1865), « *en prenant pour*

---

<sup>17</sup> 1874, 1879, 1917, 1934, 1936, 1938, 1943.

base la triangulation faite en 1824 par Mr. Schneider, Ing. Géographe, la carte des Côtes dressée par Mr. Cloué lieutenant de Vaisseau, les matériaux réunis par Mr. Diomat Ing en Chef et ceux qui se trouvent dans les diverses archives de la Colonie », la carte de Maillard a été officiellement adoubée par le secrétaire d'État au Département de la Marine et des Colonies, le Marquis Prosper de Chasseloup-Laubat (1805-1873), qui en a ordonné la gravure. L'ami de George Sand publie plusieurs éditions de sa carte dont certains exemplaires sont déclinés sous une thématique administrative ou géologique. Ses éditeurs ont même proposé des versions en relief moulées en plâtre (fig. 9) ou en bronze<sup>18</sup>.



Fig. 9 — **Reproduction de la carte en relief de Maillard**

Véritable rareté, cette carte en plâtre d'après celle de Maillard est conservée à La Réunion dans un fonds privé dont nous tenons à remercier le propriétaire pour son autorisation de la reproduire dans ce texte.

<sup>18</sup> Dans son ouvrage de 1936, Lacroix a rédigé de plusieurs notices biographiques sur les observateurs historiques du Volcan. Pour Maillard, le minéralogiste signale : « La tombe de Maillard au cimetière du Père Lachaise était connue sous le nom de la tombe à la Tortue, à cause de la forme du plan en relief de l'île de la Réunion dont elle était ornée » (p. 272).

Comment expliquer le succès de la proposition cartographique de Maillard ? Il est possible d'avancer deux arguments, une vision synthétique de l'île proposée au bon moment par le document et sa grande accessibilité liée à la multiplication de ses impressions et à l'offre variée de ses formats. La diffusion du document a été le résultat d'un lobbying bien compris pour la période. Non seulement l'entregent de G. Sand et l'importance de son réseau de relations ont ouvert bien des portes à l'ingénieur de la colonie, mais il a su aussi valoriser personnellement son travail au sein des sociétés savantes de la capitale dont les représentants ont ensuite assuré la médiatisation et l'autorité scientifique de ses « notes » et de ses cartes par le biais des bulletins de leurs associations<sup>19</sup> ou par des articles dans les grandes revues de l'époque.

Ce succès n'est pas immérité même si sa carte puise à de nombreuses sources dont il a su d'ailleurs reconnaître les emprunts. Il faut souligner les qualités du document dont les performances scientifiques l'emportent sur celles de ses prédécesseurs. La précision des mesures altimétriques en constitue un bon exemple, en affichant pour le Piton des Neiges la valeur de 3 069,7 m ! La fiabilité des relevés a facilité l'adoption de la carte par les autorités locales. Surtout, le document propose une mise à jour synthétique des productions antérieures fondée sur la solidité des travaux de Schneider et de Cloué qui viennent à peine d'être publiés. L'état du peuplement et la distribution du réseau de communication n'ont jamais été aussi précis, les plans des trois plus grandes villes sont dessinés distinctement et la représentation topographique utilisant le procédé des hachures offre un point de vue remarquable sur les grands ensembles du relief, mieux connus donc mieux positionnés. La carte dégage une impression de forte modernité avec l'attention soignée accordée à la typographie, qui hiérarchise une toponymie devenue très complète et par l'introduction d'une échelle métrique. *L'Île de la Réunion* de Maillard est alors recopiée à tour de bras dans les ouvrages qui évoquent la géographie de l'île. Les scientifiques, comme Charles Vélain ou Richard von Drasche, empruntent sa carte pour servir la compréhension de leurs textes, les rapports officiels mentionnent toujours le document, ou même le joignent dans un carton aux plans particuliers levés pour la mise en valeur des Hauts de l'île (cf. l'ouvrage de Textor de Ravis). La réussite est telle que nous sommes en droit de nous demander s'il peut y avoir une vie cartographique après Maillard ?

---

<sup>19</sup> En 1853, lors de son passage à la Société géologique de France (Paris), Maillard donne une conférence concernant ses « notes sur l'île de la Réunion », l'ingénieur a profité de l'occasion pour présenter sa carte.

Purement rhétorique, cette question est vite balayée par la série d'événements funestes qui touche l'île entre 1860 et 1880 augurant de temps difficiles pour les habitants. L'euphorie économique liée au sucre retombe brutalement à partir de 1865, les événements militaires qui touchent la métropole (1870-1871) et une série de cyclones particulièrement dévastateurs (1863, 1868, 1878, 1881) forment le cadre *des heures sombres* de la Réunion. Dans ce contexte pénible, la nécessité de réformer les structures économiques de l'île, d'adapter ses infrastructures de développement aux nouvelles réalités mondiales et de faire évoluer une société coloniale restée encore crispée sur ses acquis d'une période révolue, tous ces éléments imposent de remettre en question les modèles reçus ou de les conformer à la nouvelle époque en cours de configuration. La carte phare de l'ingénieur colonial ne résiste pas à ce mouvement qui réclame des réalisations cartographiques plus précises. Éditée en 1878 en quatre feuilles au 1/50 000, la première édition de la carte de Paul Lépervanche efface lentement celle de Maillard devenue obsolète. La carte du « sous-inspecteur des Eaux et Forêt » répond à la demande des autorités de l'île en matière de mise à jour, même si dans le détail, il reste encore à rectifier l'évaluation des formes et des superficies, en particulier pour le massif du Volcan. Le document apporte des informations originales, ce que ne permettait pas l'échelle utilisée par Maillard, comme le tracé des vieux chemins qui relient les différents cirques entre eux, les aménagements portuaires en cours et le tracé du chemin de fer figurés sur l'édition imprimée de 1885. La carte est ainsi vite adoptée par les responsables du développement économique de l'île.

Tout comme son édition originelle qui a bénéficié du soutien des députés de l'île pour sa publication, la mise à jour réalisée en 1906 par Ulysse Robert est ordonnée par le Gouverneur de La Réunion, Paul Samary (1848-1911). Si la carte utilise encore le méridien de Paris pour origine et corrige les maladroites toponymiques, l'édition au 1/100 000, abandonne la technique des hachures au profit de l'estompage, elle dispose d'une légende plus précise et expose l'importance des *ilettes* dans les grandes vallées radiales de l'île. Le travail d'Ulysse Robert assure rapidement la fonction de document officiel, il bénéficie de quatre mises à jour jusqu'en 1949. Si les érudits réunionnais reconnaissent les limites de la carte pour certaines parties de l'île, tous signalent cependant sa grande utilité.



Fig. 10 — **Les cartes canoniques de La Réunion entre 1852 et 1906**

Si la carte de Maillard a bénéficié d'une forte audience au cours de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, celle de Paul Lépervanche, remise à jour par Ulysse Robert en 1906, est devenue très vite le document cadre pour les administrateurs de l'île (Gouverneurs et chefs de service) qui l'utilisent comme référence cartographique pour projeter leurs opérations d'aménagement.

Avec cette dernière période, l'espace intérieur de l'île n'est plus une « terre inconnue », les cartes officialisées par les autorités locales en ont achevé le relevé et la représentation topographique réalisée se signale par une conformité globale assez convaincante même si quelques réajustements modestes apparaissent nécessaires. Les responsables politiques disposent désormais d'un canevas cartographique général leur permettent de projeter efficacement les projets d'aménagement envisagés pour la colonie dans l'attente d'une échelle plus fine que nécessite la vision opérationnelle et passant inévitablement par l'utilisation de plans à très grande échelle. Dans cette partie, nous avons passé sous silence l'engouement pour un genre éditorial l'*Atlas de géographie* dont les publications et la diffusion se multiplient tout au long du siècle. Ces recueils de cartes et de textes dont l'ambition est de déplier la complexité du Monde se spécialisent, pour la France, sur la présentation géographique de son territoire et de ses possessions coloniales. Dans ces *Atlas de La France et ses Colonies*, La Réunion figure en bonne place avec comme format cartographique, la carte de Bory ou celle de Maillard. Les nombreux exemplaires publiés multiplient le nombre des figurations cartographiques de l'île sans véritablement bouleverser la représentation institutionnalisée par les cartes de Lépervanche.

### **CONCLUSION : LES « MINUTES » FINALES DU PROJET CARTOGRAPHIQUE (1906-1957)**

Créé en 1940, l'Institut géographique national publie en 1957 une carte topographique de La Réunion au 1/50 000, en quatre feuilles et en couleur.

La carte achève le projet de mise en forme cartographique entrepris depuis les débuts du peuplement de l'île. Fondé en grande partie sur les travaux du service géographique de Madagascar, le document a bénéficié de plusieurs relevés aériens (1949, 1950) complétés par des missions de terrain permettant d'affiner les nombreuses minutes dressées au 1/40 000 et de corriger une toponymie encore hésitante pour certaines parties de l'île. Entre la mise à jour d'Ulysse Robert (1906) et la première édition de la « carte IGN », plusieurs documents ont marqué le cheminement de la dernière étape de ce parcours cartographique. Ce sont d'abord les productions présentées dans les *Atlas coloniaux*, à l'exemple de celui de Guillaume Grandier (1934) dont la planche sur La Réunion introduit pour la première fois le terme de cirque pour désigner les trois dépressions associées au massif du Piton des Neiges ; ce sont également les cartes murales à destination des scolaires réalisées par Paul Hermann (1927, 1930) et enfin les documents plus ou moins officiels commandés par le Ministère des Colonies : la carte très réussie d'Emmanuel Barralier (1937) et celle moins convaincante de G. Bahry (1955) dont la focale porte sur l'inventaire économique de l'île mais dont le rendu final est dévalorisé par les nombreuses erreurs de localisation des objets géographiques. Après 1957, la carte topographique au 1/50 000 de l'IGN s'impose logiquement comme le document cadre sur lequel s'appuient les responsables politiques et les acteurs économiques pour planifier les stratégies de développement impulsées par la Départementalisation adoptée le 19 mars 1946. La carte sert également de fond cartographique aux nombreuses déclinaisons thématiques, nécessitées par les besoins de l'île en matière d'aménagement du territoire.

L'exposé d'une sélection de matériaux cartographiques permettant de formaliser l'histoire de la carte de La Réunion imprime à la lecture du texte une dimension factuelle inévitable qu'il faut rapidement dépasser. En effet, au-delà de leur matérialité analysée, ces jalons nous forcent à interroger les fonctions et les usages de la carte dans l'histoire politique et sociale de l'île, l'origine des demandes, les circuits de la diffusion et ceux de la circulation des savoirs cartographiques. La conservation de ces documents et leur valorisation ne doivent pas nous faire oublier qu'ils présentent encore bien des aspects méconnus aussi bien sur le plan des technologies de la carte que sur celui des itinéraires individuels de certains cartographes (Denyon, Denis Selhausen, Louis Mailard...).

Ch. GERMANAZ

## ÉLÉMENTS DE BIBLIOGRAPHIE

Besse, Jean-Marc, 2000, « Le rôle de la carte dans la construction du concept de Terre au XV<sup>e</sup> et au XVI<sup>e</sup> siècles. Réflexions épistémologiques », *Comité Français de Cartographie*, Mars 2000, n°163, Paris, p. 6-15.

Besse, Jean-Marc, 2003, *Les grandeurs de la Terre. Aspects du savoir géographique à la Renaissance*, Lyon, ENS Éditions, 424 p.

Bory de Saint-Vincent, Jean-Baptiste, 1804, *Voyage dans les quatre principales îles des mers d'Afrique, fait par ordre du gouvernement, pendant les années 9 et 10 de la République (1801-1802)*, Paris, Buisson, 904 p.

Chapuis, Olivier, 1999, *À la mer comme au ciel : Beautemps-Beaupré & la naissance de l'hydrographie moderne (1700-1850). L'émergence de la précision en navigation et dans la cartographie marine*, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 1 060 p.

Feuilley, Jean, 1705, *Estat de l'Isle de Bourbon. Description de l'isle de Bourbon par Feüilly*, ANOM, Cote du manuscrit : fm/C/3/2/13, 115 p.

Germanaz, Christian, 2005, *Du pont des navires au bord des cratères : regards croisés sur le Piton de la Fournaise (1653-1964). Itinéraires iconographiques et essai d'iconologie du volcan actif de La Réunion*, thèse de doctorat de géographie, Sorbonne-Panthéon (Paris 1), 3 vol., 898 p.

Germanaz, Christian, 2009, « L'exercice cartographique : représenter l'espace bourbonnais au début du XVIII<sup>e</sup> siècle. La série des cartes dites de « Feuilley » 1705-1710 », dans Dodille, N. ; Guennoc, J.-F., *Idées et représentations coloniales dans l'océan Indien du XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Saint-Denis ; Paris, Presses universitaires de la Sorbonne, p. 491-508.

Germanaz, Christian, 2010, « Les prémices de l'inscription du paysage et de la construction du territoire réunionnais. Entre le langage de la carte et la vision de l'image », dans Ortega Cantero, N. ; García Álvarez, J. ; Mollá Ruiz-Gómez, M., *Lenguajes y visiones del paisaje y del territorio*, Madrid, UAM ediciones, p. 471-482.

Germanaz, Christian, 2011, « Cartographe Bourbon XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle. Voyage cartographique dans l'une des quatre principales îles des mers de l'Afrique, Bourbon Lontan », *Cartes & Géomatique*, décembre 2011, vol. n°210 (n° spécial : cartographe l'Afrique), p. 109-120. [Lien] : <http://www.lecf.fr/new/articles/210-article-8.pdf>.

Harley, John Brian, 1992, «Deconstructing the map», dans BARNES, T. ; DUNCAN, J., *Writing Worlds : Discourse, Text and Metaphor in the Representation of Landscape*, Londres, Routledge, p. 231-247.

Harley, John Brian, 1995, «Cartes, savoir et pouvoir», dans GOULD, P. ; BAILLY, A., *Le pouvoir des cartes : Brian Harley et la cartographie*, Paris, Anthropos, p. 19-51.

Harley, John Brian, 2001, *The New Nature of Maps. Essays in the History of Cartography*, Baltimore - Londres, The John Hopkins University Press, 334 p.

Harley, John Brian ; WOODWARD, David, 1989, « Why Cartography Needs its History », *The American Cartographer*, vol. 16, (1), p. 5-15.

Leguat, François, 1708, *Voyage et aventures de François Leguat et de ses compagnons en deux îles désertes des Indes Orientales ; avec la relation des choses les plus remarquables qu'ils ont observées dans l'isle Maurice, à Batavia, au Cap de Bonne Espérance, dans l'isle Sainte-Hélène et en d'autres endroits de leur route.*, Amsterdam, Jean-louis de Lorme, 164 p.

Lougnon, Albert, 1939, «Mission à l'île Bourbon du sieur Feuilly en 1704», *Recueil trimestriel de documents et de travaux inédits pour servir à l'histoire des Mascareignes françaises*, avril-Juin 1939, vol. p. 3 à 56 et 101 à 167.

Lougnon, Albert, 1958, *Sous le signe de la tortue : voyages anciens à l'île Bourbon : 1611-1725*, 2<sup>e</sup> éd., Paris, Éd. Larose, 198 p.

Lougnon, Jacques, 1976, *Quinze années d'actualités locales ou La Réunion de 1960 à 1975. Tome I*, Saint-Denis, impr. Cazal, 342 p.

Palsky, Gilles, 1999, « Borges, Carrol et la carte au 1/1 », *Cybergeogeo*, [lien] : <http://cybergeogeo.revues.org/5233>.

Palsky, Gilles, 2003, *L'esprit des cartes. Approches historiques, sémiologiques et sociologiques en cartographie*, mémoire de HDR en géographie, Paris VII, 218 p.

Schneider, 1823, *Copie d'un rapport adressé à Monsieur le commandant administrateur pour le Roi, par M. Schneider, capitaine ingénieur géographe*, ANOM, Cote du manuscrit : fm/dfc/V/memoires/17/218, 13 p.

# ANTOINE ET MARIE

## UNE HISTOIRE SANS POINT FINAL

par Énis ROCKEL

Je me plais à imaginer le vieux gréement avec ses voiles repliées somnolant en rade du Fort Saint-Denis, où, dès les aurores, quelques rares badauds déambulent de manière oisive donnant une sorte de vie paresseuse et douce à ce littoral si accueillant et presque désert.

Antoine Desforges Boucher, né à Brest vers 1679 se trouve aux Indes encore tout jeune, à peine 16 ans, auprès de Monsieur François Martin, le Gouverneur de Pondichéry. Monsieur Martin avait fait une escale à Bourbon une quarantaine d'années auparavant, du temps de Louis Payen et de Paul Cauzan (1663), et lors de ce passage il avait produit le seul récit de leur camp qui nous soit parvenu, racontant la vie autour de la fameuse grotte des premiers Français. Sans doute, les deux hommes en ont longuement parlé, suffisamment en tout cas pour que le jeune Antoine s'imprègne déjà des charmes de cette île qu'il ne connaissait pas encore.

Ce sera fait dès la fin mars 1702 lorsque, revenant des Indes, il débarque en compagnie du capitaine Faucher, le commandant du *Maurepas*. L'homme qui les accueille est Jean-Baptiste de Villers, un solide gaillard de 31 ans à la poignée franche et vigoureuse, gouverneur en poste depuis un peu moins d'un an. Bourbon présente elle aussi un visage jeune, tout est à ses débuts. Au Fort Saint-Denis on ne dénombre qu'une vingtaine d'habitations éparpillées depuis les premiers contreforts de la montagne jusqu'aux galets arrondis du bord de l'océan.

Balayant du regard le relief encerclé par les hautes montagnes on devine les habitations de Brun, Jean Brun, le Bourguignon et celle de Jean Arnould, un brun lui aussi, on le dit créole. Non loin de là, habitent également Monsieur Jacques Boyer, de La Rochelle, l'étranger Guy Dumesnil, flamand de son état, le rouannais Jacques Huet, un vétéran qu'on disait pirate et, du côté de la Rivière des Pluies, Mathurin Garnier, un breton d'une quarantaine d'années qui tient dans sa cour un atelier de chaudronnerie. Outre l'aide de Marguerite son épouse, il fait prospérer sa petite affaire par les mains expertes d'une autre femme, blanche, qu'on appelle affectueusement la « Forgeronne ».

Les cours sont vastes, arborées, pas très éloignées les unes des autres, tout le monde se connaît bien sûr, les messes du dimanche sont des rendez-vous incontournables où le curé Pierre Marquer fait de son mieux pour resserrer les liens d'une société naissante.

Monsieur de Villers reçoit les arrivants du *Maurepas* à la maison du gouvernement, en réalité, une bien modeste paillote en bois qu'il avait fait construire lui-même par des ouvriers de la Compagnie, modeste mais, « planchéiée » comme dit le texte, et protégée, si l'on peut dire, par une dizaine des petits canons rouillés disposés là, face à la mer. C'était aussi sa résidence, et celle de son garde-magasin René, René Le Pontho, qui se trouvait malade à ce moment-là. Le Pontho, présent dans l'île depuis 1696, avait déjà servi Monsieur de La Cour, le gouverneur précédent.

Hélas, l'état de santé du magasinier ne va pas s'améliorer, et de Villers se voit seul pour mener à bien sa mission. Il a besoin d'un second. Tout naturellement le poste échoit à Antoine Boucher qui l'accepte sans aucune hésitation. À partir de ce jour-là il est Magasinier, il est l'administrateur de l'île ! Un jeune homme de 22 ans sans aucune formation administrative à son actif se voit du jour au lendemain dépositaire d'une responsabilité considérable mais dans des proportions, somme toute, limitées aux dimensions de l'île.

Ses précédents échecs professionnels lui ont sans doute servi de leçon, il devait être curé et cela ne s'est pas fait, il a travaillé chez Monsieur de Liancourt en Inde et avait été licencié. Désormais haut fonctionnaire de la Compagnie, il doit cette fois assurer le poste dignement. Administrateur ! Très probablement Antoine s'est posé la question : que puis-je bien faire ? Comment m'y prendre ? Peut-être m'intéresser à chaque habitant, voir ce que chacun possède, ce que chacun fait, comment chacun se comporte, quel est l'apport de chaque homme, de chaque femme, de chaque famille au développement général... C'est peut-être la bonne manière pour dresser un constat et voir comment se porte l'économie de l'île.

Voilà notre brave Antoine monté sur le dos de son mulet de Buenos Aires arpentant les sentiers pierreux, pentus et sinueux de Bourbon. Lorsqu'il va vers l'Est, au passage de la Rivière des Pluies il découvre avec curiosité au détour d'un virage, la demeure de la première femme née à Bourbon, le 11 avril 1668 précisément, Anne Mousse, alias Madame Noël Tessier qui,

avec Marie, sa vieille maman malgache et ses huit enfants, a fondé une magnifique habitation avec chapelle, presbytère, petit cimetière et terrain curial, l'habitation de la Pointe Sainte-Marie qui n'est, à l'époque, qu'un bien minuscule hameau. Et là il ne peut s'empêcher de se souvenir des histoires que François Martin lui avait racontées, du temps où Bourbon ne comptait que douze habitants.

Vers l'Est encore, il va sur les terres fertiles de Sainte-Suzanne où tout pousse, il en est ravi. Il y devine les dix-sept habitations disséminées dans un très grand espace verdoyant, ce sont pour ainsi dire les exploitations des doyens de la Colonie, Victor Riverain, la cinquantaine, Julien Daillieu, lui, déjà dans la soixantaine, puis, le septuagénaire Jean Julien, maître du magnifique Domaine du Grand Hazier. Sont aussi installés par-là quelques jeunes trentenaires tels Jean Robert et Jacques Naze. Et Antoine note - il ne cesse de prendre des notes minutieusement - les noms, les biens, les animaux et, au fur et à mesure qu'il découvre les gens, il décrit leur comportement, leur caractère. Il n'hésite pas à laisser aller sa plume, à donner libre cours à ses intuitions et à ses ressentis, à l'aune d'un racisme exacerbé, même si cela doit entacher son travail de partialité, d'exagération et même de violence sur certains individus. Tous paresseux, désobéissants, bons à rien, et il cite pêle-mêle des séditieux, des ivrognes, des incorrigibles sur tous les vices, rares sont ceux qui trouvent grâce à ses yeux.

Le voici maintenant du côté de Saint-Paul. Pour y arriver il a franchi péniblement les quelque douze kilomètres d'un sentier chaotique creusé et aménagé à flanc de falaise, ouvert depuis peu par les ouvriers de l'ogre gouverneur Vauboulon, et qui par endroits, imposait d'attendre que les vagues se retirent pour pouvoir passer.

Arrivé à la Possession du Roi, Antoine est très cordialement reçu par Emmanuel Teixeira da Mota, un Portugais des Indes installé là depuis une dizaine d'années. Le nom Teixeira est très rapidement devenu Técher par l'usage populaire. On l'a francisé. Un homme remarquable, riche, toujours bien « nippé », il est un très bon dessinateur, il sait lire et écrire, il a des notions de latin, il connaît un peu de médecine et de chirurgie, il sait saigner mieux que quiconque à Bourbon. Il faut dire qu'il avait été disciple du docteur Antoine Royer, mari de sa nièce Marguerite. Voilà ! La plume de Boucher écrivait aussi des beaux adjectifs et le mot « bon » revenait souvent pour ce monsieur.

Fin observateur et bon apprenti, il est aussi bon menuisier et bon charpentier, mais, dans cette litanie d'éloges, il fallait bien trouver une faille, la voilà : « *point ivrogne et fort dévot, mais d'une avarice qui approche de la juifrerie* ». Beau et bon parleur, il ne manque jamais d'arguments en tous sujets.

Saint-Paul est vaste, près d'une cinquantaine d'habitations ! À environ huit kilomètres à l'ouest de celle de Técher se trouve l'Etang, une grande surface d'eau qu'on doit franchir du côté de la montagne, par le Chemin du Tour des Roches, le premier chemin urbain de l'histoire de l'île. Trois Jacques y étaient des voisins, on appelait l'ensemble de leurs habitations le « Parc à Jacques », puis s'alignaient plus loin quelques maisons cossues, celle du Martiniquais Eustache Le Roy, celle de l'horloger anglais Georges Noël, puis celle de la famille Hoarau, de la famille Payet, Fontaine, Damour, Caron, Lauret et de bien d'autres.

Une se détache quelque peu des autres, celle du parisien Athanase Touchard, grande maison à étage adossée d'une treille de raisins Muscat du Languedoc. Le maître des lieux est un homme de 65 ans, père d'une dizaine d'enfants et la onzième allait bientôt venir. Sa propriété possède une cour arborée et un « barreau » finement travaillé en fer forgé. L'épouse d'Athanase est Elisabeth Hanno, une Malgache, veuve d'Henry Mangrolles. Une Malgache à la peau brune, pas blanche, donc différente, surtout pour Antoine.

Antoine avait été informé que vers la fin 1701, Marie, Marie Grimaud, fille de Monsieur Touchard, ayant perdu son mari lors d'un voyage aux Indes avait regagné le foyer familial avec ses trois jeunes enfants. Triste retour. Marie est une belle et jeune veuve. Belle ? Oui. Métisse ? Oui, justement, et ce métissage-là était sans doute pour beaucoup dans sa beauté singulière, pas tout à fait blanche, pas tout à fait brune. Batarde ? Forcément. Peu importe. Antoine, qui entre-temps s'était intéressé à la veuve, en est malgré tout séduit.

Depuis ce jour-là, il retourne beaucoup plus souvent sur le chemin du Tour des Roches. Le jeune brestois est rusé, il sait se faufiler dans les sentiers raccourcis, il sait se faire discret, il sait trouver les mots pour séduire, mais il a du mal à surmonter certains préjugés qui sèment la confusion dans ses sentiments et qui finissent par lui faire du mal. Antoine découvre l'amour, il découvre un monde inattendu où il entre avec la pointe des pieds, un monde beau, plein de soupirs, de frissons mais dont l'accès est barré par d'épais

rideaux de doutes, d'incertitudes, qui l'empêchent de se perdre totalement dans le plus divin des sentiments humains (\*)<sup>1</sup>.

Marie est exceptionnelle, on dit qu'elle est l'exemple même de la sagesse et de la vertu. Elle élève avec abnégation et courage ses trois enfants. Très riche, car, en plus d'appartenir à une famille aisée, elle détient l'héritage de son défunt mari, ancien capitaine de quartier de Saint-Paul, au moins 6.000 écus, ce qui pour l'époque est une somme considérable !

Suite aux rencontres intenses et répétées qu'elle a avec Antoine, ce qui devait arriver, arriva. Marie tombe enceinte en décembre 1708. En dépit de toute la discrétion autour leur idylle, la rumeur circule parmi les proches disant que l'enfant qu'elle attend, est d'Antoine Desforges Boucher. Cela agace au plus haut point le brave lieutenant. Lorsqu'elle est enceinte de trois mois, Marie quitte la maison familiale pour s'établir « sur les sables » à Saint-Paul, avec ses enfants.

Vu le contexte, vu ses responsabilités, vu sa position dans l'île, la situation est très gênante pour Antoine qui hésite toujours entre assumer la réalité des faits, à assumer la paternité de cet enfant ou la nier. À 29 ans, il aspire à fonder une famille, il aspire à la stabilité d'une vie rangée et aussi, à une descendance... Marie est enceinte, et il le sait.

Avec le gouverneur de Villers il avait arrêté le projet de rentrer en France et l'état-major de la Compagnie avait donné son accord. Le départ est imminent, le navire s'apprête à prendre le large dans quelques jours, et le voilà, le cœur brisé, partagé entre une histoire d'amour et un plan de carrière.

Et là, les sentiments vont se bousculer de manière brutale causant un inextricable désordre dans le cœur de l'ambitieux Antoine. Le 3 septembre 1709 aux aurores on vient frapper à sa porte pour lui annoncer de la manière la plus discrète qui soit, que Marie Touchard venait d'accoucher d'un garçon un peu

---

<sup>1</sup>(\*) Citons quelques propos du père Jean Barassin : « Antoine professait un souverain mépris pour tout ce qui était noir de peau... « Qu'on imagine ce que dut souffrir Boucher, le raciste, de se savoir plongé dans un monde constitué aux quatre cinquièmes, par des gens de couleur ». « ... pour lui, même les sang-mêlé, les octavons, étaient des Nègres ». « Boucher, amateur du beau sexe, est blessé dans ses sentiments les plus intimes, car il doit constater que la plupart des femmes libres, qu'il aurait pu fréquenter, étaient teintées ». À l'origine, seulement sept femmes blanches avaient fait souche dans l'île sur les trente-trois premiers éléments féminins de l'histoire. On le sait, Antoine Boucher était raciste, très raciste. Le fait que sa mère se prénommait Blanche, n'était certainement pour rien dans ses sentiments-là !

avant minuit. La mère et l'enfant se portent bien. Nous sommes quatre jours avant le départ du **Saint-Louis** vers la France.

Le Père Marquer est un proche, un confident, un homme de bon conseil, l'ami dont Antoine ne peut se passer en un tel moment. « *On va le baptiser aujourd'hui même* » dit le curé, et Antoine ne dit ni oui, ni non. Il ne sait plus où il en est.

Les rayons de soleil se cachent encore derrière les rampes du Bernica quand le petit cercle d'amis est mis au courant de la bonne nouvelle. Tout naturellement ils commencent les préparatifs du baptême du bébé sans penser un seul instant que « l'heureux » père se trouve dans un inextricable dilemme. L'ami inconditionnel, Jean-Baptiste de Villers se propose comme parrain. Dame Eléonore Totin elle, revendique d'en être la marraine. Eléonore, la veuve Soulas, est une femme formidable, elle a le cœur sur la main... Des parrains prestigieux !

La petite église Notre Dame des Anges, esthétiquement posée dans le coin de la Place d'Armes à Saint-Paul, est décorée de manière exquise, comme elle ne l'a jamais été. Antoine le père, n'est pas là. Il n'y a pas foule mais il y a du beau monde, curé, parrains, quelques marins, quelques amis. L'acte de baptême, qui normalement devait être signé par le père de l'enfant, l'a été à sa demande, par son successeur Pierre Deharamboure.

Où sont passées les pages de l'histoire qui nous raconteraient le moment où Antoine découvre son fils, où il embrasse la mère, où ils s'échangent ces moments de bonheur qui expriment l'essence de l'amour dans sa pureté absolue ? A-t-il connu son fils ? L'a-t-il pris dans ses bras au moins ? L'a-t-il étreint pour lui dire au-revoir ? Ces pages-là manquent cruellement à l'histoire.

Et le jour « J » le bateau est parti. Il s'est éloigné de Saint-Paul de Bourbon, les vents, les voiles, les nœuds ont mis de la distance entre un homme et une femme, entre un homme et un enfant, entre un père et un fils.

De retour en France, pendant qu'il rédige les deux importants volumes du « Mémoire », il fait connaissance d'une jeune fille, blanche, cela va de soi, et se marie le 20 janvier 1710. L'heureuse élue, Renée Gouzronc, lui donne deux enfants en deux ans, une fille, Marie-Renée, qui n'a vécu que quelques mois,

et un garçon, Antoine-Marie. Les deux enfants portent Marie dans leurs prénoms... Renée disparaît précocement en début 1713. Antoine est veuf.

Jacques Cordier est docteur de l'hôpital maritime de Port-Louis en Bretagne, il est aussi pharmacien, armateur et Maire de la ville ! C'est lui qui présente à Antoine Boucher, Charlotte, fille de Charles Duhamel, officier de la Compagnie, et de Marie-Anne Crosnier, nièce de Louis Boyvin d'Hardancourt, secrétaire général de ladite Compagnie. C'est ainsi que, dans la même année 1713, moins d'un an après la disparition de sa première femme, le 23 novembre, en l'église de Kervignac-près-Hennebont, Boucher épouse en secondes noces, Mademoiselle Charlotte Duhamel. Ils auront six enfants ! La première se prénommera Marie-Anne. Tous ses frères et sœurs porteront eux aussi le prénom de Marie. La Marie de Bourbon occupait-elle encore une petite place dans le cœur d'Antoine ?

« *Moi ? Retourner à Bourbon ?* » Boucher a longuement réfléchi à l'honorable proposition de Monsieur de Foucherolles avant de l'accepter. Tout compte fait, certains Bourbonnais ne sont pas si mauvais que cela et il serait peut-être bien de retourner vivre avec eux, encore quelques années. Ainsi, neuf années après avoir quitté Bourbon, dès le début 1718, il est officiellement nommé directeur du comptoir de la Compagnie des Indes à l'île Bourbon.

En février 1718, il quitte le port de Lorient à bord du *Courrier de Bourbon* et arrive dans l'île en juillet, avec femme et enfants. L'île se trouve sans gouverneur, Justamond l'avait quittée depuis le 14 février et on attendait Beauvillier du Courchant début septembre. Monsieur Antoine Desforges Boucher prend l'intérim des affaires jusqu'à son arrivée, le 6. Puis, il reprend le titre de Lieutenant du Roi et devient le second du gouverneur, comme avant. Il est ensuite élevé au grade de Chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, une importante distinction.

Pour ce retour à Bourbon, Boucher emmène avec lui un certain nombre d'artisans et une bonne partie de sa famille ; pas moins de huit de ses belles-sœurs ! Son fils métropolitain Antoine-Marie est âgé de presque six ans. Ils s'installent à Saint-Paul. Hélas, l'histoire ne rapporte rien au sujet de Marie Touchard et de l'autre fils, le créole, âgé de presque neuf ans à ce moment-là.

Tout en ne reniant pas officiellement cette paternité, Boucher obtient du Conseil Supérieur en cette année 1718, qu'on interdise au jeune homme de porter le patronyme de Desforges-Boucher. Ses enfants, comme tous ceux des familles importantes à l'époque ont des tuteurs pour les élever et pour assurer leur éducation, or, ces mêmes tuteurs, reçoivent des instructions précises pour que la jouissance de l'une de ses propriétés bourbonnaises soit mise au profit de ce fils de Marie Touchard. On a là une preuve on ne peut plus explicite de ce que tout le monde pensait !

Sur un recensement du quartier de Saint-Paul fait en 1730, document encore existant aux ADR, Albert Lougnon remarque nettement, bien qu'ayant été grattée, la mention suivante : « *Antoine Desforges, fils naturel de celui du même nom* ». Interdit par le Conseil Supérieur de porter ce nom, l'enfant reçoit celui de Grimaud, nom du premier mari de sa mère, puis plus tard encore, celui de Touchard.

Antoine Grimaud grandira dans l'île et servira la France prenant une part active dans la célèbre prise de Madras aux Indes par l'armée des créoles, les volontaires de Bourbon, créée et commandée par le grand Mahé de Labourdonnais, en 1746. Il a combattu aux côtés de son demi-frère Antoine-Marie Boucher.

Quelle histoire ! Il fallait trouver ici un endroit pour y mettre un point final, mais, faute d'un, en voici trois...

E. ROCKEL

Ce récit est inspiré du rapport de Boucher publié et commenté par Jean Barassin en 1975, réédité par le CGB et par l'Académie de l'Île de La Réunion : *Mémoire pour servir à la connaissance particulière de chacun des habitants de l'isle Bourbon*", Surya Editions, 2015.

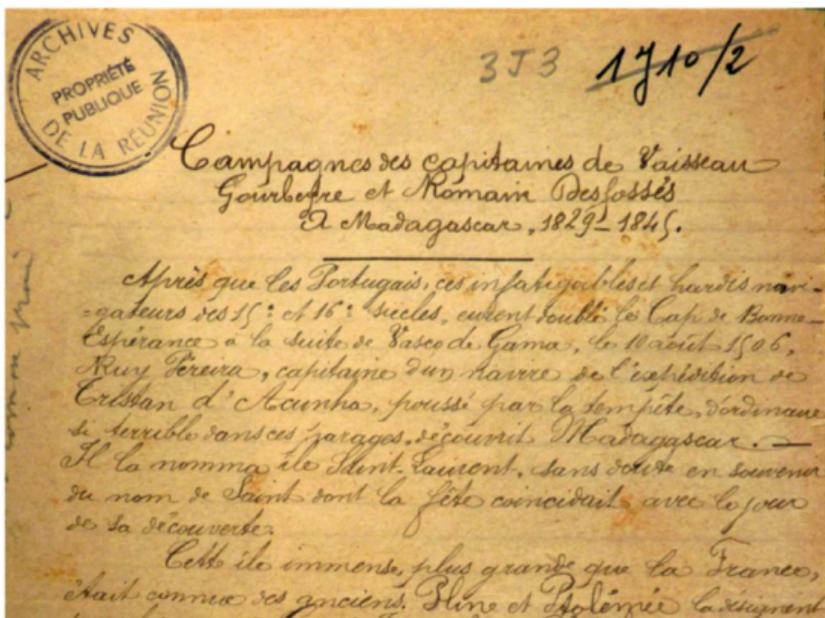
# CAMPAGNES DES CAPITAINES DE VAISSEAU GOURBEYRE ET ROMAIN DESFOSSÉS A MADAGASCAR, 1829-1845

de Gilles-François CRESTIEN

proposé par Jean-François HIBON de FROHEN

Gilles-François Crestien fut notaire et maire de Saint-Paul au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Membre pendant de nombreuses années de la Société des Sciences et Arts de La Réunion, il est passé à la postérité pour avoir publié en 1881, chez Challamel à Paris, les "*Causeries historiques*", rééditées en 2015 par le Corridor Bleu. Nous avons récemment retrouvé aux Archives départementales, dans le fonds qui porte son nom, de nouveaux articles, pour la plupart inédits, qu'il destinait à une seconde édition, revue et augmentée de ses "*Causeries historiques*". Parmi eux, celui que nous publions ici.

JFHF



Après que les Portugais, ces infatigables et hardis navigateurs des XVe et XVIe siècles, eurent doublé le Cap de Bonne Espérance à la suite de Vasco de Gama, le 10 août 1506, Ruy Fereira, capitaine d'un navire de l'expédition de Tristan d'Acunha, poussé par la tempête, d'ordinaire si terrible dans ces parages, découvrit Madagascar. Il la nomma île Saint-Laurent, sans doute en souvenir du Saint dont la fête coïncidait avec le jour de la découverte.

Cette île immense, plus grande que la France, était connue des anciens. Pline et Ptolémée la désignent sous les noms de Cerné, Phébol, Ménuthias etc. Le géographe arabe Edrisi, qui vivait en 1289, la nomme Zaledj ou plutôt Chezbezah. En 1540, les Portugais s'établirent un moment à la côte sud-ouest, pensant trouver des mines d'or et d'argent, leur principal objectif ; déçus dans leurs espérances et poussés par le démon des excursions, ils l'abandonnèrent pour courir d'autres aventures. Après cette rapide excursion dans le passé, nous dirons que dès 1637, sous l'inspiration de Richelieu, une compagnie s'était formée en France, sous le nom de *Société de l'Orient*, ayant un privilège exclusif de dix ans pour un établissement, avec la *concession de l'île de Madagascar, et des îles adjacentes pour ériger colonie et en prendre possession au nom de Sa Majesté très chrétienne*.

En 1643, le capitaine Rigault fut mis à la tête de cette compagnie. Les lettres patentes, qui reconnaissent ladite société et lui confèrent ses droits, sont du 24 juin 1642 ; l'année suivante elles furent confirmées de nouveau par édit du 20 septembre 1643. Depuis lors, la France n'a jamais cessé par ses prises de possession successives, d'affirmer son droit de propriété sur l'île de Madagascar que les naturels nomment aussi la *Grande-Terre*.

À partir de 1643, l'histoire de la colonie de Bourbon est liée à celle de Madagascar. C'est à cette époque qu'eut lieu la prise de possession de notre île par de Pronis. Tous les navires dirigés sur l'île Saint-Laurent, avant d'y aborder, font escale à Bourbon, ou y reviennent pour se ravitailler ou déposer leurs malades.

La possession continue de la France et le droit à la civilisation qui appartient à toute nation policée qui aborde la première une terre habitée par des peuples sauvages, rendent encore notre possession indiscutable.

Pronis et Fourquembourg, agents de la compagnie de l'Orient, s'établirent d'abord à Manglafia, dans la baie de Sainte-Luce, un des endroits les plus malsains de l'île. Ils ne tardèrent pas à y éprouver les ravages de la fièvre. Ils prirent aussi possession, au nom du roi, de Ste-Marie, de la baie d'Antongil.

En 1644, ils établirent des postes à Ténériffe et à Manahar. Ils abandonnèrent ensuite ces rivages peu salubres pour la presque île de Tholangare qu'ils nommèrent Fort-Dauphin et qui devint le Chef-lieu de Madagascar à laquelle ils donnèrent alors le nom de *France Orientale*.

En 1648, Estienne de Flacourt fut nommé pour remplacer Pronis. On pourvut alors la compagnie de l'Orient d'une organisation plus stable, plus en rapport avec ses destinées futures. On créa un Conseil souverain - composé de sept membres - dont M.M. de Beausse et de Montauban furent, le premier en sa qualité de Président et Conseiller du Conseil Supérieur, le second, comme juge civil et criminel.

L'importance de Madagascar n'échappa pas à Colbert ; après l'insuccès de la première compagnie dite de l'Orient, l'incendie du Fort-Dauphin en 1644, il présenta à Louis XIV le plan de la *Compagnie Royale des Indes Orientales*. Cette nouvelle compagnie obtint la cession des droits concédés à l'ancienne compagnie de l'Orient, avec le privilège de commerce exclusif pour cinquante ans. Louis XIV s'y intéressa pour le cinquième du capital de 15 000 000 de livres. Nous devons savoir gré à ce roi, le plus scandaleux de tous ceux qui ont régné sur la France, car nul homme n'a autant corrompu par l'exemple les mœurs de son peuple, nous devons lui savoir gré dis-je, conseillé par Fouquet et Colbert, d'avoir assuré et consacré d'une manière indéniable les droits de la France sur Madagascar.

La concession faite au mois d'août 1644 fut approuvée par un édit du 1<sup>er</sup> juillet 1665, qui, en outre, prescrit de nommer *île Dauphine*, l'île de Madagascar qui, depuis sa découverte par les Portugais, avait porté le nom d'île Saint-Laurent.

L'édit de 1665 porte encore cette déclaration : « *Nous roi de France, étant le seul Souverain qui y ait des forteresses et des habitations* ».

Le 26 décembre 1674, pendant la nuit eut lieu le massacre des Français dans l'église située hors du Fort-Dauphin ; ceux qui échappèrent à ces désastres vinrent à Bourbon avec femmes et enfants.

Cet événement malheureux occasionna un moment d'arrêt dans la colonisation de Madagascar, mais fut le point de départ de celle de Bourbon et de l'augmentation de sa population blanche.

Le Fort-Dauphin fut le principal et le premier établissement important des Français à Madagascar.

Louis XIV ne cessa de considérer Madagascar comme domaine de sa couronne. Par une ordonnance du 4 juin 1686, il prononça la réunion définitive de cette île à son domaine pour en disposer en toute propriété, *justice et seigneurie*.

Par un autre édit de mai 1719, confirmé en juillet 1720, et une ordonnance de juin 1725, qui proroge de cinquante années le privilège de la Compagnie des Indes, le roi de France s'en conserve la souveraineté et accorde à la compagnie le commerce exclusif de Madagascar.

En 1733, M. de Cossigny, ingénieur, fut envoyé à la baie d'Antongil pour former un établissement.

En 1745, Labourdonnais ravitaille son escadre à la baie d'Antongil. Notre deuxième établissement date de 1750, par la prise de possession de l'île Ste-Marie secondé par Bédi, la province et l'ange tutélaire des Français, fille de Ratsimilaho.

Le troisième établissement remonte à la nomination de M. de Maudave, commandant pour le roi dans l'île de Madagascar. Il quitta son gouvernement en août 1769. C'est pendant le séjour de M. de Maudave au Fort-Dauphin que le naturaliste Français Commerson visita Madagascar.

En 1773, l'héroïque et aventureux Maurice de Benjowski, Magnat de Hongrie et de Pologne, reçoit du gouvernement français la mission de fonder un grand établissement à Madagascar. Cette époque est le point de départ de notre quatrième établissement. Sa mission mal comprise du marquis de Souillac, gouverneur des îles de France et de Bourbon, amena une collision

entre Benjowski et un détachement de 60 hommes du régiment de Pondichéry, commandé par le capitaine Larcher, envoyés à Madagascar pour s'opposer à ses soi-disant envahissements. Benjowski meurt en brave, frappé d'une balle française le 3 mai 1786, au pied du fort Mauriciana établi dans le fond de la baie d'Antongil à un endroit qu'il avait nommé Louisbourg.

Après la mort du noble et infortuné Benjowski, et l'abandon momentané des établissements qu'il avait formés, la France n'eut plus à Madagascar que des postes sous la direction d'un agent commercial. Cet état de choses dura de 1785 à 1815. À cette époque, on voit apparaître pour la première fois la tribu Hova, race conquérante, d'origine malaise, mélangée d'arabe qui, jusqu'alors, habitait la vallée stérile et isolée d'Himérina ou d'Emirne. Tananarivo, devenue la conquête de leur chef Andrianampionimerina, aussi intelligent que brave, fut érigée par lui en capitale de ses nouveaux états et devint sa résidence.

Andrian mourut en 1810.

Il eut pour successeur son fils Radama, ayant des instincts de civilisation, chef aussi astucieux qu'habile, il fut le continuateur de la politique conquérante de son père et l'instrument de la politique anglaise à Madagascar, tout en n'acceptant pas leur domination.

Notre cinquième établissement date de la mission pacifique de l'agent Sylvain Roux, en 1822. Elle n'avait qu'un caractère commercial. Cette mission fut continuellement troublée par les agissements hostiles du gouvernement hova. La France ne voulait à ce moment maintenir sa possession que par des moyens diplomatiques, mauvais système vis-à-vis de demi-sauvages qui ne reconnaissent qu'un droit : celui de la force.

Radama Ier, vieilli avant l'âge par les débauches et les excès des liqueurs spiritueuses, meurt le 24 juillet 1828, à l'âge de 36 ans, pendant le cours de ses conquêtes mal assurées, que beaucoup de peuplades malgaches, notamment nos amis les Sakalaves, n'ont jamais reconnus jusqu'à ce jour.

Sa succession échut, par un mode d'hérédité qui est assez difficile de démêler, à Ranavalona, cousine germaine et l'une des femmes du roi défunt, élevée au trône par l'intrigue d'un chef audacieux et habile, Adrian-Mikaza, qui avait eu soin, avant cet événement de devenir l'amant de la reine ;

il se débarrassa par le meurtre et le *tanghin* de tous les personnages de distinction qui pouvaient lui porter ombrage, notamment de la mère, de la sœur de Radama et du fils de cette dernière qui était, à ce qu'il paraît, l'héritier légitime du trône. Il est à remarquer que depuis Radama Ier, sauf le règne éphémère de l'infortuné Rakoto, la royauté de Tananarivo a toujours été dévolue à des femmes, ainsi le veut l'oligarchie hova, le Premier ministre trouvant toujours le moyen de devenir l'amant de la future reine, la fragilité de la vertu féminine malgache et l'ambition aidant.

Le règne de Ranavalona, dite la cruelle, surnom que l'histoire coloniale lui a consacré, peut être comparé à celui des monstres couronnés qui ont le plus déshonoré l'humanité.

C'est pendant ce règne où l'arbitraire et la spoliation tenaient lieu du droit des gens que la France se trouva, de guerre lasse, dans l'obligation de faire respecter ses nationaux et ses droits imprescriptibles sur Madagascar, en y envoyant le capitaine de vaisseau Gourbeyre, commandant une expédition. Sa mission était tout amicale ; elle consistait à tenter d'abord, par les voies amiables et les cadeaux, d'arriver à un *modus vivendi* qui permit aux colons de Bourbon de continuer des relations de commerce avec Madagascar, indispensables pour l'approvisionnement de cette colonie. Car c'est de cette île qu'elle retire tous les bœufs nécessaires à sa consommation.

Le gouverneur de Bourbon, M. de Cheffontaines, fit connaître nos griefs au ministère de la marine, et insista sur la nécessité de prendre un parti définitif à l'égard de Madagascar. Le ministre d'alors, M. de Chabrol, chargea M. de Cheffontaines, après mûr examen en conseil privé, de coopérer à l'expédition projetée contre les envahissements des hovas.

Dans un conseil privé tenu à Bourbon, et présidé par le gouverneur, il fut arrêté :

- 1° que l'expédition se présenterait sur la côte de Madagascar d'une manière amicale ;
- 2° qu'elle ne tenterait rien avant qu'il n'eut été répondu à une notification qui serait faite à la reine des hovas par une députation qui se rendrait immédiatement auprès d'elle et lui offrirait des présents ainsi qu'à ses principaux officiers ;
- 3° que la notification porterait que l'intention du roi de France était de faire occuper de nouveau par ses troupes le port de Tintingue, d'exiger la

reconnaissance de ses droits sur le Fort-Dauphin et la partie de la côte orientale entre la rivière d'Yvondro et la baie d'Antongil inclusivement et autres points anciennement soumis à la domination française de rétablir sous sa protection, les anciens chefs malattes et Betsimisaracs, et enfin de lier avec les peuplades de Madagascar des relations d'amitié et de commerce qui ne pourraient contribuer qu'à la paix intérieure et à la prospérité du pays ;

4° que le chef de la députation demanderait une réponse prompte et précise, et que s'il ne l'obtenait pas dans le délai de huit jours, il se retirerait immédiatement près du commandant de l'expédition qui se mettrait alors en devoir d'assurer par la force l'exécution des ordres du roi.

« Le capitaine de vaisseau Gourbeyre<sup>1</sup>, muni d'instructions détaillées et rédigées dans ce sens, et pourvu de vivres et du matériel nécessaire à l'expédition, partit de Bourbon le 15 juin 1829 avec la frégate la *Terpsichore*, la gabare l'*Infatigable*, et le transport le *Madagascar*. Le 7 juillet, après avoir rallié devant l'île Sainte-Marie, les corvettes la *Chevrette*, la *Nièvre*, et l'avisos le *Colibri*, M. Gourbeyre mit sous voile et mouilla le 9 dans l'après-midi à Tamatave. Les troupes expéditionnaires se composaient de 85 artilleurs, de 20 ouvriers militaires, de 331 hommes d'infanterie, en tout 427 hommes. Le commandant Gourbeyre descendit le lendemain à la Grande Terre, accompagné de plusieurs officiers, pour juger des dispositions des Hovas ; il alla faire visite à André Soa, gouverneur de la Province ; il lui annonça que sa mission était toute de paix, qu'il était porteur de cadeaux pour la reine Ranavalona, et qu'il désirait les lui envoyer par deux de ses officiers pour lesquels il demanderait des sauf-conduits. Pendant sa visite, M. Gourbeyre remarqua que des préparatifs de défense se faisaient ; des boulets arrivaient d'Emirne ; la garnison hova avait été augmentée. Ces dispositions décidèrent le commandant français à ne pas envoyer d'officier vers la reine, il écrivit le 14 juillet 1829 à Ranavalona pour lui notifier nos prétentions et nos griefs. »

Le lendemain, 15 juillet, une embarcation de la frégate armée en guerre fut envoyée à terre pour faire des vivres. On s'aperçut qu'André Soa avait fait mettre en batterie sur le débarcadère une pièce de campagne.

---

<sup>1</sup> Les renseignements suivants sont extraits du livre "Connaissance de Madagascar" de Lacaille. Ils sont du reste, conformes aux documents que nous avons en mains, ainsi qu'au rapport du commandant Gourbeyre.

M. Gourbeyre ordonna l'interdiction de toute communication avec la terre. Un salut de sept coups tirés du fort des Hovas donne lieu à une méprise assez comique qui contribue à irriter M. Gourbeyre. Aussitôt chacun fait des suppositions à bord de la frégate, on croit avoir entendu siffler des boulets, même quelques-uns affirment en avoir vu passer. M. de Gourbeyre donne l'ordre du branle-bas de combat sur tous les bâtiments.

Un officier de la *Terpsichore* est envoyé au gouverneur pour avoir des explications. André Soa, à table au milieu de ses officiers part d'un éclat de rire et dit au messager : que Monsieur Gourbeyre se tranquillise ; les coups de canon qu'il a entendus ont été tirés pour appuyer un toast porté à la reine.

M. Gourbeyre se croit offensé par cette réponse ironique ; de plus ce André Soa ne lui a pas rendu la visite qu'il lui a faite. De suite, le capitaine de frégate est expédié au gouverneur pour l'en réprimander et lui signifier qu'il allait immédiatement lui faire la guerre s'il ne réparait pas cette insulte.

André Soa s'excuse et vient rendre la visite obligatoire au Commandant. Cet incident terminé, M. Gourbeyre écrit à la reine et au Premier ministre.

En attendant la réponse, et pour mettre cet intervalle de temps à profit, la division se rend de Tamatave à Tintingue dont la prise de possession eut lieu le 2 août sans aucune opposition de la part des Hovas. On s'y fortifia.

Pendant que M. Gourbeyre est à Tintingue, il reçoit deux lettres, l'une de la reine ainsi conçue : « Je reçois, dit-elle, avec plaisir, les ambassadeurs du roi de France mais je ne consentirai jamais à ce que vous vous établissiez sur mon territoire ; si c'est parce que je suis femme que vous m'avez écrit sur un ton arrogant et que vous croyez me faire la guerre dans mes états, je vous montrerai que vous vous êtes trompé. ».

Et l'autre du Premier ministre, Andrian Mihaza, favori de la reine, l'informant que les commissaires français seraient admis dans l'Ankove s'ils y étaient rendus le 23 août, c'est-à-dire le lendemain du jour où cette lettre parvenait au chef de l'expédition.

Ce dernier répond qu'il ne pouvait voir rien de sérieux dans une communication aussi étrange et apportée d'ailleurs par un homme inconnu et sans caractère.

Dans une seconde lettre qui fut apportée à M. Gourbeyre par deux officiers, il ne fut plus question de commissaires à envoyer ni à recevoir, mais intervenant les rôles Andrian Mihaza répondait au reproche d'envahissement adressé à son gouvernement par un reproche de la même nature en demandant au chef de l'expédition les motifs qui avaient pu le porter à former un établissement à Tintingue sans la permission de la reine.

À peine M. Gourbeyre eût-il mis le pied sur le sol de Tintingue qu'un corps de troupe hovas, parti de Foulpointe s'avança sur la Pointe-à-Larrée, y établit son camp et se hâta de s'y fortifier. Les travaux exécutés sous les yeux de Français, et sur un point qui menaçait à la fois Tintingue et Ste-Marie ne furent nullement contrariés par nos troupes, afin d'éviter tout ce qui pouvait donner lieu à la rupture des négociations commencées.

Pendant que nous agissions avec cette modération, les Hovas défendaient aux indigènes d'avoir la moindre relation avec les Français et décrétaient la peine de mort contre celui qui serait convaincu de leur avoir vendu même un poulet. Tout espoir d'en finir à l'amiable s'évanouissait, et la saison d'hivernage qui approchait rendait de plus en plus urgente l'obligation de prendre un parti décisif. Il fallait ou chasser les Hovas de leurs positions, ou s'attendre à être incessamment attaqués par eux dans les nôtres. La guerre que le ministre avait voulu éviter était donc devenue une nécessité.

Le chef de l'expédition, bien convaincu de la gravité de cette situation, répondit à la dernière lettre d'Andrian Mihaza :

« qu'en occupant Tintingue nous n'avons fait que nous établir sur un point qui nous appartenait en vertu des droits imprescriptibles de la possession de Madagascar.

« qu'à son tour, il avait des explications à lui demander sur certains faits qui avaient droit de l'étonner, à savoir : la vente du traitant Pinson, lié et garotté en violation des droits des gens, restée impunie malgré les réclamations du commandant de Sainte-Marie ; la défense faite à tout malgache de vendre des vivres sous peine de mort ; le refus du chef de Foulpointe d'admettre un navire français sur cette rade sous le prétexte que nous étions en guerre avec sa nation ; enfin le pillage de plusieurs propriétés appartenant à des Français ».

Sans attendre plus longtemps de nouvelles explications, M. Gourbeyre se disposa à se rendre à Tamatave avec sa division dans l'intention de commencer les hostilités. En conséquence, la division fait voile pour Tamatave. Le 10 octobre 1829 au matin elle était mouillée sur la rade. En donnant dans la passe, la frégate la *Terpsichore* toucha sur l'extrémité du récif de l'entrée et s'y serait perdue sans les prompts secours que lui portèrent les autres bâtiments. Si les Hovas avaient tiré sur nos bâtiments, ils auraient eu une belle chance.

Les Hovas tranquilles passèrent cette nuit à banqueter à l'occasion de l'arrivée du prince Coroller, mulâtre de Maurice, neveu du chef Jean René, ancien gouverneur de Tamatave.

Le 11, dès la pointe du jour, la frégate, les corvettes la *Nièvre* et la *Chevrette*, s'approchent aussi près que possible de la terre ; les troupes de débarquement se préparent à combattre. Vers les sept heures, les bâtiments se trouvent embossés ; à 7 heures 1/2, le commandant Gourbeyre envoie l'élève de marine Marceau, qui eut occasion de se distinguer dans cette campagne, porter deux lettres au prince Coroller pour lui demander une dernière fois s'il avait pouvoir de traiter. Sur la réponse que la reine n'avait pas étendu jusque-là ses pouvoirs, l'élève Marceau retourne à son canot.

À peine arrivé à bord, M. Gourbeyre ordonne de commencer le feu aux canonniers qui se tenaient mèche allumée, à leurs pièces. Aussitôt les flancs des bâtiments lancent un grêle de boulets sur le fort des Hovas, ils ripostent sans que leur feu occasionne du mal à nos bâtiments. Quelques boulets heureux ayant causé l'explosion d'un magasin à poudre, le fort sauta avec fracas et le feu communiqua aux palissades qui l'entouraient.

La canonnade continuait encore que les troupes de débarquement étaient déjà à terre. Un détachement de Hovas, cherchant à les repousser, fut mis en fuite par quelques coups de canon à mitraille, tirés à propos, de nos embarcations.

M. Phénix, capitaine du 16<sup>e</sup> régiment d'Infanterie légère, chargé de la direction de la colonne, détache de suite en avant 25 voltigeurs sous les ordres du sous-lieutenant Larevanchère, mais les Hovas, effrayés par la canonnade et l'incendie de leur fort, s'enfuient dans toutes les directions.

Le fort est aussitôt abandonné ; on n'y trouva personne. Vivement pressés par nos tirailleurs, les Hovas font un moment volte-face à l'entrée du bois, et rangés en bataille, ils dirigent sur nos tirailleurs un feu bien nourri qui nous blesse et nous tue quelques soldats, jusqu'à ce que la colonne, arrivant au pas de course, et les tirailleurs s'étant réunis et formés en deux pelotons, fait mine de les charger à la baïonnette. Alors ils prennent la fuite et s'enfoncent dans les bois où il eut été imprudent de les poursuivre.

Les résultats de cette journée furent 23 canons, 212 fusils et environ 80 hommes que perdirent les Hovas, sans compter les blessés qu'ils emportèrent dans la forêt. On trouva aussi dans le fort une grande quantité d'argent monnaie et de la poudre.

Le début de cette campagne nous était favorable. Deux jours après, le capitaine Schoëll reçut la mission de chasser l'ennemi de la nouvelle position qu'il avait prise après sa déroute, sur la rive droite de l'Yvondro, au lieu appelé Ambatoumanoui ; il part de Tamatave avec 100 hommes, traverse la rivière d'Yvondron, marche toute la nuit et arrive au lever du jour en vue de la redoute ennemie. Il attaque de front, emporte le parapet à la baïonnette, tue une cinquantaine de Hovas et met les autres en fuite.

La nouvelle de cette défaite arrive jusqu'à Tananarive. Les Yolofs, mis sous le commandement du capitaine Schoëll, se distinguèrent dans cette affaire, ainsi que M. Maréchal, lieutenant d'artillerie de marine.

Le prince Coroller fut blessé et sur le point d'être prisonnier.

« Après un succès aussi brillant<sup>2</sup>, il n'avait qu'à faire occuper Tamatave et marcher à l'attaque successive des autres points occupés par les Hovas pendant qu'ils étaient démoralisés par cette double défaite ; mais l'exiguïté des forces de la division ne permettant pas de conserver ce point important, il fallait alors se contenter de la rude leçon donnée à ces sauvages, et restant avec le prestige conservé à nos armes, tâcher de traiter.

Mais le commandant Gourbeyre voulut néanmoins bombarder Foulpointe que les Hovas avaient eu le temps [...], et mû par un sentiment d'humanité pour nos traitants, il perdit un temps précieux pour permettre à ces derniers de transporter leurs effets et leurs marchandises à Sainte-Marie.

---

<sup>2</sup> Récit du Sous-lieutenant Larevenchère

Le 27 octobre, à 8 heures 1/2 du matin, la division mouille devant Foulpointe et canonne le fort. L'ennemi avait construit deux blockhaus sur une lagune de sable où nous devions débarquer.

La corvette la *Chevrette* qui avait doublé cette pointe pendant l'attaque, fut quelque temps incommodée par les boulets d'une pièce de siège qui avait été mise en batterie sur l'un des deux ouvrages. Plusieurs matelots furent blessés.

La frégate, la corvette la Nièvre, embossées à une grande distance atteignent à peine la terre avec leurs boulets. Malgré cette attaque sans effet, les vigies annoncent l'évacuation des blockhaus et de leurs palissades par les Hovas. On croit qu'ils ont pris la fuite ; on se hâte de mettre à terre les troupes de débarquement ; mais cette retraite n'était qu'une ruse qui devait nous être fatale. Le général Rackelly, commandant de l'armée hova, instruit par ce qui était arrivé au fort de Tamatave, et redoutant le même malheur s'il se défendait dans l'intérieur de son fort palissade, avait fait construire dans une vaste plaine en arrière, une redoute armée de 8 pièces de canon dans laquelle il nous attendait pour nous surprendre. Nous arrivons donc très près de ces palissades sans qu'il nous soit tiré un seul coup de fusil, nos tirailleurs, après les avoir longées et contournées furent étonnés, en s'étendant dans la plaine, de se trouver en face d'une redoute où ils sont accueillis à coups de mitrailles. Force leur est de se replier sur la colonne. Celle-ci, que suivaient de près les tirailleurs, accourt, pensant qu'elle n'avait qu'à se présenter, comme à Tamatave, pour mettre l'ennemi en fuite. Mais lorsqu'elle voit la contenance ferme des Hovas, elle est surprise et s'arrête, tandis que la mitraille continue à tomber dans ses rangs. Le capitaine Schoëll, commandant une compagnie d'Yolofs, comprenant le danger de cette situation, se porte en avant avec sa compagnie d'Africains ; il est aussitôt frappé d'un biscaïen. Ce dévouement, qui devait nous sauver, fut cause de notre déroute. Les Yolofs voyant tomber leur capitaine, prennent la fuite, et causent la plus grande déroute dans la colonne en y cherchant un refuge.

Rackelly, habile à saisir le moment favorable, fait une sortie à la tête d'une partie de ses troupes. Cette audace et les cris sauvages que poussent ses soldats jettent l'effroi dans nos rangs. Le capitaine Phénix, épuisé par la fièvre, ne peut déployer toute l'activité nécessaire ; voilà la colonne dans la plus grande déroute. On se rallie derrière les blockhaus construits sur la lagune de sable où l'on avait débarqué sous la protection du canon de nos bâtiments et de la

chaloupe de la frégate que commande l'élève Marceau ; ce dernier s'avance très près du rivage et impose à l'ennemi par quelques coups de mitraille tirés à propos.

Pendant que la colonne longeait la palissade du fort pour se porter en avant, le sous-lieutenant Larevanchère reçoit l'ordre d'y pénétrer, avec 30 hommes, par une porte abandonnée pour le fouiller, et faire ensuite une fausse attaque sur un point opposé à celui où la colonne opérait ; cet ordre s'exécute au moment où la colonne revient en déroute ; le soldat Bourgeois, envoyé à la découverte, revient en toute hâte dire à l'officier : "Lieutenant la colonne est en fuite, l'ennemi nous cerne de tous côtés, vous êtes perdu, je viens mourir à vos côtés". Ralliant ses hommes, le lieutenant Larevanchère escalade la palissade du côté de la mer sous une vive fusillade, et rejoint ses camarades qui le regardaient déjà comme mort.

Les Hovas ne font point de prisonnier. Ils décapitent sous nos yeux le brave et malheureux capitaine Schoëll qui, malgré sa blessure, se traînait jusqu'au bord de la mer, ainsi que 13 soldats dont ils portent en trophée les têtes sanglantes au bout de leurs piques.

Un renfort de marin accourt le long du rivage attendant le signal pour descendre et venger la mort de leurs camarades. Il n'y eut pas de reprise de l'action ; au lieu de renvoyer les troupes à l'assaut, on les fit rembarquer.

La déroute de Foulpointe occasionna le plus mauvais effet ; notre prestige militaire avait disparu. Sans oser un second débarquement, on leva l'ancre pendant la nuit et l'on vint mouiller à Ste-Marie.

Dans l'espoir d'effacer le souvenir de cette malheureuse journée, le commandant Gourbeyre, après avoir été préalablement à Tintingue prendre un renfort de 50 hommes d'artillerie et de 20 de Yolofs, conduisit sa division à la Pointe-à-Larrée où elle arriva le 3 novembre. Les Hovas y avaient établi un poste militaire qui menaçait nos établissements de Tintingue et de Sainte-Marie. Ici notre succès fut complet. Le feu commence le lendemain contre le fort hova, le commandant le fait attaquer à la baïonnette, après deux heures de canonnade, par des troupes de débarquement. Elles marchent à l'ennemi sur deux colonnes : la première de 200 hommes sous les ordres de Beaudson, lieutenant au 4<sup>e</sup> régiment d'artillerie à pied ; la seconde sous le commandement

de M. le sous-lieutenant Larevanchère ; M. d'Espagne, capitaine au 16<sup>e</sup> léger, commande en chef le débarquement. L'ennemi oppose comme à Foulpointe, la plus rigoureuse résistance, se faisant tuer à coups de baïonnette plutôt que de lâcher pied ; il cède enfin à l'impétuosité des deux colonnes, après un combat opiniâtre. Le fort tombe en notre pouvoir.

A midi notre pavillon est arboré.

Le lieutenant Beaudson reçoit trois coups de sagaye dans la poitrine.

Le résultat de la journée fut : 119 tués, 27 prisonniers, 8 pièces de canon, 700 livres de poudre, un nombre considérable de fusils et sagayes, et 250 bœufs tombèrent en notre pouvoir. De notre côté, il n'y eut que 11 hommes tués.

Le capitaine d'Espagne, dans son rapport, porte à l'ordre du jour le lieutenant Beaudson, le lieutenant de vaisseau Béchamiel, le lieutenant Larevanchère, M. Samsois, sous-lieutenant d'artillerie, et M. Maréchal, sous-lieutenant au corps africain.

Comme on le voit, il y eut dans cette campagne succès et insuccès. En définitive, force resta à nos armes.

Faute de moyens d'action suffisants, le résultat obtenu fut négatif.

Après ce brillant combat de la Pointe-à-Larrée, le moment était bien favorable pour retourner à Foulpointe et venger l'échec que nous y avons reçu ; mais nous avons peu de munitions de guerre ; les équipages affaiblis par les fatigues et la fièvre ne nous permirent pas de poursuivre le cours de ce dernier succès.

Après avoir porté à 400 hommes la garnison de Tintingue, M. Gourbeyre en confie le commandement au capitaine d'artillerie Gally.

L'*Infatigable* et la *Chevrette* restèrent en croisière sur la côte pour y protéger nos établissements.

Le commandant Gourbeyre revint ensuite à Bourbon. L'administration de la Colonie fut péniblement affectée du résultat de cette expédition.

Il fallut dès lors songer à recommencer les hostilités et se préparer à une nouvelle campagne pour la saison prochaine. La métropole avait, pour une nouvelle expédition, ordonné l'envoi à Madagascar, de 800 hommes du 16<sup>e</sup> léger, d'un certain nombre d'artilleurs et d'un matériel de guerre ; elle avait affecté à leur transport la frégate la *Junon*, la corvette de charge, l'*Oise*, et la corvette l'*Héroïne*. Les événements de juillet ajournèrent ce projet, on en revint encore aux moyens de conciliation qui n'aboutirent qu'à des apparences de bonne entente.

Les choses restèrent en cet état jusqu'au moment où le gouvernement de Louis-Philippe crut indispensable, à moins de faire abnégation de tout sentiment de dignité, de demander au gouvernement de la reine Ravalona les réparations que nous étions en droit de lui réclamer.

Nos griefs étaient nombreux : le gouvernement hova avait fait publier une loi spoliatrice qui atteignait nos malheureux nationaux ; des mauvais traitements étaient infligés à ceux-ci, leurs maisons avaient été pillées, le pavillon national avait été insulté en maintes occasions. Un sieur Bedos, traitant à Tamatave avait été lié et garotté, et vendu comme esclave ; enfin une loi d'expulsion avait été publiée contre tous les Européens. Le gouverneur de Tamatave, le général Razakafédy, ne voulut nous donner aucune explication sur ces méfaits. Le commandant de la station navale française des côtes orientales d'Afrique, M. Romain Desfossés, en apprenant en outre par des rapports officiels les nouvelles persécutions exercées sur nos nationaux, fit partir pour Tamatave le bâtiment de guerre la *Zélee*, avec ordre au lieutenant Fiéreck de couvrir de la protection du pavillon français les Européens qui lui demanderaient asile et assistance, quelque fut leur nationalité.

M. Romain Desfossés, monté sur le *Berceau*, mouille peu de temps après devant Tamatave ; il y trouva la corvette anglaise le *Conway*, qui y avait été devancée par la corvette la *Zélee*.

M. Fiéreck avait eu, avec le second chef de Tamatave, un Kabar ou entretien sans résultat. Le capitaine William Kelly, commandant le *Conway*, n'avait pas été plus heureux. La reine avait signé un décret d'expulsion contre les Européens ; ce décret était exécutoire sur le champ, sous peine de mort pour tout agent hova qui chercherait à l'éluder.

M. Romain Desfossés crut de sa dignité de ne pas demander une entrevue au gouverneur de Tamatave.

Défense fut faite à nos embarcations, par les détachements hovas, d'avoir aucune communication avec la terre. Il n'y avait plus qu'à obtenir par la force les réparations que nous étions en droit d'exiger.

Une conférence eut lieu entre M. Romain Desfossés et le capitaine anglais Kelly.

Les griefs pour lesquels nous demandions réparation étaient communs avec les Anglais.

Dans la matinée du 15 juin 1845, les trois bâtiments : le *Berceau*, la *Zélée* et le *Conway* étaient rendus devant la rade de Tamatave, à 66 mètres environ du fort.

Ce fort que l'on nomme la *Batterie*, est une enceinte circulaire, bâtie en pierres, protégé par une double enceinte en terre plus élevée que son parapet, et séparé par un fossé de 10 mètres de largeur et six mètres de profondeur ; il se compose en outre d'une galerie couverte et casematée, percée de sabords dans l'épaisseur de la muraille comme un navire ; l'enceinte extérieure est construite en terre, sable et corail, soutenue par des pieux ; elle est percée de larges embrasures qui correspondent à celles des galeries couvertes qui permettent de diriger le feu de ces dernières partout, sur la rade et sur la campagne ; un bois touffu de manguiers protège et masque le fort du côté de la mer. La batterie est la demeure du commandant de Tamatave. Le village hova est situé derrière le fort et en est peu éloigné ; la ville de Tamatave s'étend au sud du fort à partir d'une pointe de sable qui s'avance dans la baie. Sa garnison à ce moment se composait d'un millier d'hommes dont 400 hovas, troupes régulières, et 600 Betsimissares ou Bétanimènes auxiliaires.

Dès midi, ordre est donné aux équipages et aux troupes passagères des deux bâtiments français de se préparer à attaquer avant la fin du jour.

Les traitants, réfugiés à bord des bâtiments, demandent à suivre comme volontaires nos compagnies de débarquement.

À 2 heures, un canot qui attendait à la plage la réponse du général hova Razakafédy à l'ultimatum des commandants des navires français et anglais, revint à bord du *Berceau* avec la réponse suivante :

« Nous avons reçu votre lettre, et nous vous déclarons clairement que nous ne pouvons changer la proclamation que nous avons donnée comme loi de Madagascar. Je vous salue. »

Signé Razakafédy, commandant et gouverneur de Tamatave.

Suivant un plan concerté entre le capitaine Kelly et le lieutenant de vaisseau Fiéreck, la corvette anglaise prend position à droite ; le *Berceau* au centre, et la *Zélée* à gauche.

À 2 heures 1/2, le *Berceau* et le *Conway* ouvrent leur feu sur le fort principal, tandis que la *Zélée* dirige le sien sur la batterie du sud.

Le fort répond à notre attaque, il est commandé par un renégat espagnol.

Le premier effet de notre canonnade est de mettre le feu dans l'intérieur de la batterie hova du nord qui, à partir de ce moment est abandonnée.

À trois heures 1/2, on est prêt pour le débarquement : nos forces se composent de 100 marins, 48 soldats du *Berceau*, 40 matelots et 30 soldats de la *Zélée*.

Celles des Anglais : 80 matelots et soldats de marine du *Conway*, en tout 298 hommes.

Les troupes s'embarquent dans 40 canots qui, à un signal du lieutenant Fiéreck de la *Zélée*, chargé du commandement avec le 2e lieutenant du *Conway*, nagent vers la plage à force de rames ; ils abordent le rivage en même temps à 100 mètres en face du fort principal en grande partie masqué par un rideau de manguiers.

En moins de 10 minutes, nos 300 combattants sont formés en bataille, ayant au centre de leur colonne deux obusiers du *Berceau*. Le plan de campagne consistait : pendant que la canonnade continuerait des bâtiments sur le fort, les troupes de débarquement devaient tourner au sud et attaquer

la *Batterie* du côté de la porte d'entrée. Le lieutenant Fiéreck donne le signal de l'attaque auquel il est répondu par ce cri : à l'assaut !

Mais malheureusement dès le début de l'action, cet officier, blessé d'un coup de feu à la tête est mis hors de combat ; cet accident eut le plus funeste effet sur le résultat de la journée. En avant ! À l'assaut ! Tel est le cri de guerre. La troupe s'élançe avec une impétuosité indicible vers l'ennemi ; dans son ardeur, elle attaque de front le fort au lieu de le contourner comme le prescrivaient l'ordre et la prudence.

En un instant, les hommes de la *Zélée* auxquels s'étaient joints 20 matelots et un élève du *Berceau*, s'élançant vers le parapet ; l'élève de Grainville et le matelot Salabéry, patron du canot du commandant de la *Zélée*, escaladent les premiers le parapet de la première enceinte du fort, s'emparent du drapeau hova et le partagent loyalement avec l'officier anglais ; eux et les assaillants entrent pêle-mêle dans la batterie rasante, enclouent 3 canons, culbutent deux autres, et refoulent les hovas qui la défendent dans le fort principal ; à ce moment, une pièce chargée à mitraille va faire feu sur notre colonne d'attaque ; plus prompt que la pensée, l'élève Amerliers de Longueville abat d'un coup de sabre le bras du canonnier qui allait mettre le feu à la pièce.

Le fossé est envahi ; un combat corps à corps et à l'arme blanche a lieu dans celui qui précède immédiatement le fort. À la porte du fort est tué, à coups de sagaye, l'enseigne Joseph Bertho, au moment où, avec 4 hommes il encloue les canons qui ont été pris par eux. Là succombe le lieutenant Noël, le sous-lieutenant Ducimetière-Monot et tant d'autres.

Pendant ce temps, l'enseigne Sonolet, à force de bras, avait hissé un canon sur l'épaule du parapet et l'avait braqué sur la porte du fort. La pièce mise en batterie, ne put faire feu, sans quoi le fort était en notre possession, malheureusement les étoupilles et une grande partie de munitions de guerre avaient été mouillées lors du débarquement.

À ce moment, le premier lieutenant, Prévost de Lancristain, qui avait remplacé M. Fiéreck mis hors de combat, fait savoir au commandant de la division que les munitions sont épuisées, et que celles qui restent sont hors d'état de servir, ayant été mouillées lors du débarquement.

Ordre de la retraite est donné ; elle est si précipitée qu'on est dans l'impossibilité d'enlever cinq de nos morts, parmi lesquels nous avons la douleur de compter l'enseigne Bertho, qui restent au pouvoir de l'ennemi. Leurs têtes restèrent exposées pendant longtemps au bout de piques plantées sur le parapet du fort en signe de trophée et de défi.

Ce n'est que 20 ans après, et à prix d'argent, qu'un honorable traitant français M. de Lastelle obtint du gouvernement hova l'enlèvement de ces têtes et leur inhumation.

Il y eut dans cette journée 20 morts et 55 blessés sur un effectif de 55 combattants. Cette proportion inusitée d'hommes mis hors de combat est considérable ; elle donne la mesure de l'acharnement de la lutte. Parmi les blessés nous comptons les élèves de Grainville, Lebris, Amerliers de Longueville et Bellot, ce dernier mort depuis dans la mer polaire, lors de l'expédition envoyée à la recherche de Franklin.

Le brave lieutenant Noël, mortellement blessé d'un coup de sagaye dans la poitrine, rendit le dernier soupir quelques minutes après son arrivée à bord de la *Zéléé*. Le lendemain de cet échec, la division quitta Tamatave, laissant à la France le soin de la venger d'un affront resté impuni jusqu'à ce jour. Tel fut le résultat de l'expédition Romain Desfossés, que nous appellerons une échauffourée. Le résultat fut désastreux et déplorable pour nous.

Depuis lors, notre situation à Madagascar est intolérable est peu digne.

La France impériale, oubliant l'insulte faite au drapeau dans la mer des Indes, a cherché en maintes occasions à faire des traités d'alliance et de commerce avec les hovas, peuple sans foi ni loi, ne respectant que la force.

Ces traités n'ont été qu'un leurre. Nous restons toujours en face de l'injure faite à la France, nous sommes hantés par cette vision des têtes de nos vaillants compatriotes, exposées sur des piques, devant le fort de Tamatave.

L'heure de la vengeance n'a pas encore sonné. Sonnera-t-elle jamais ? C'est à la France républicaine de répondre.

# **A LA REDECOUVERTE D'UNE HUILE DE JEAN-JOSEPH PATU DE ROSEMONT PEINTRE BENEDICTIN**

par Alain-Marcel VAUTHIER

Amis lecteurs,

C'était le 27 septembre 1996, à Saint-Benoît, près de 20 ans déjà ! Je racontais pour la première fois à un auditoire de généalogistes, la peu banale aventure qui m'était arrivée quelques années auparavant et je ne me doutais pas que j'allais le refaire plusieurs fois jusqu'à aujourd'hui 23 mars 2016... Aussi, pour ne pas tomber dans la monotonie, j'avais pris l'habitude de remanier à chaque fois mon introduction et de proposer en quelque sorte à ceux qui m'écoutaient, "deux" causeries pour le prix d'une... en m'efforçant, soit de parler de l'institution qui me recevait, telle l'Académie elle-même en novembre 2000, alors présidée par le regretté Serge YCARD au cours d'une séance solennelle où nous recevions Monsieur le Préfet, ou en mars 2006, à la requête de la présidente de l'AMOPA (Association des Médailleurs de l'Ordre des Palmes Académiques) à l'occasion d'une remise de médailles, ou encore, en mai 2009 à Champs sur Marne dans le cadre du 20<sup>ème</sup> Congrès de la Fédération Française de Généalogie organisé par le Cercle Généalogique de la Brie... Soit d'esquisser un rapide historique de l'endroit où je me trouvais... Par exemple, en février 2014, à l'Institut d'Administration des Entreprises, où j'avais raconté l'histoire de ces bâtiments qui datent de 1752, successivement Collège religieux, puis Caserne, puis Maternité, puis Centre de documentation pédagogique, puis Université...

Je termine là ma digression et reviens à cet événement qui fait que vous me lisez aujourd'hui... Cet événement qui, en son temps, me permit de rencontrer nombre de personnes intéressantes, me fit faire des kilomètres à travers la France, et m'entraîna dans des recherches fiévreuses et jubilatoires (à mesure qu'elles s'avéraient fructueuses...) sur des personnages que je connaissais encore mal.

L'un d'entre eux, en particulier, est Jean-Joseph PATU de ROSEMONT, né à Paris le 26 décembre 1766 et mort à Lagny, plus précisément à Thorigny

(Seine-et-Marne) le 11 juillet 1818. Mais, me direz-vous, en quoi cet homme, né et mort en France métropolitaine, a-t-il un lien avec la lointaine île de La Réunion perdue dans l'océan Indien ? Eh bien, tout simplement parce qu'il y passa la majeure partie de sa vie d'adulte (presque trente ans, de 1788 à 1817), y prit femme (il en eut douze enfants ! Nous y reviendrons...) et qu'il est considéré comme un des premiers peintres paysagistes de notre île. Il est l'auteur aussi des toutes premières lithographies sur Bourbon. La moindre de ses esquisses et aquarelles est actuellement fort recherchée des collectionneurs et vaut son pesant d'or.

Ce soir, donc, je voudrais évoquer avec vous un épisode assez extraordinaire dans la vie du, modeste, collectionneur que je suis et la quête, devrais-je même dire "l'enquête"... que j'ai dû mener pour faire réattribuer à son auteur légitime, Jean-Joseph PATU de ROSEMONT, une peinture disparue depuis 150 ans.

Dans cette aventure les coïncidences sont nombreuses et j'en viens à me demander si tout n'a été que le fait de hasards heureux, ou si l'on peut voir là, la main de quelque divine providence. Clin d'œil encore du hasard : l'émission « Capital » évoquait il y a quelque temps, l'immense difficulté, pour ne pas dire la quasi impossibilité, qu'il y avait à retrouver et à réaffecter à son propriétaire ou à son auteur, une œuvre longtemps disparue...

Au tout début du tome 4 de "l'Album de La Réunion" de Louis Antoine ROUSSIN, ouvrage encyclopédique et artistique en cinq volumes, contenant plus de trois cents lithographies illustrant les sujets les plus divers, incontournable pour tous ceux qui s'intéressent à La Réunion au 19<sup>ème</sup> siècle, se trouve relaté un voyage à l'île Bourbon en 1794 fait par un certain PETIT-RADEL, Professeur à l'école de Médecine de Paris. Cet article commence par les lignes suivantes qui s'appliquent exactement à ce que j'ai ressenti plus de cent ans plus tard ! Et pour mieux vous aider à comprendre mon état d'esprit, je vais vous les citer : *"Il n'est personne qui ne connaisse les quais de Paris et les bonnes fortunes qu'y rencontrent les bibliophiles. En 1855, un Créole de Bourbon, grand amateur d'éditions rares et curieuses, se promenait devant l'étalage d'un bouquiniste quand il aperçut, entre un Voltaire dépareillé et l'almanach des Cuisinières, un volume très proprement relié, un de ces bons vieux livres à la physionomie honnête, qui ont l'air de vous reprocher votre indifférence".*

J'arrête là ma citation et vous demande de revenir à un jour du mois de mai 1994 : Créole de Bourbon, je me promenais donc dans Paris exactement dans le même état d'esprit que ce Créole de Bourbon de 1855. Passant devant la Mairie du cinquième arrondissement, en face du Panthéon, j'y repérai une exposition, sans doute fort intéressante, intitulée : "LAMOIGNON, un gentilhomme au Siècle des lumières". La file d'amateurs attendant pour y rentrer était très longue et laissait augurer de la qualité des œuvres exposées. J'étais alors accompagné de deux collègues bibliothécaires directrices de grands établissements parisiens. Usant encore une fois de notre précieuse carte de Conservateur des Bibliothèques délivrée par le Ministère de la Culture qui nous permettait d'entrer dans tous les musées et expositions sur le territoire français sans droit d'entrée et surtout sans faire la queue ! Nous nous retrouvâmes très vite admirant, entre autres, des objets aussi divers qu'une collection de coquillages ou de pierres, des tapisseries, des livres et des tableaux constituant ce qu'on appelait à l'époque le "cabinet d'un honnête homme".

Tout à coup, au détour d'une vitrine, mon attention fut attirée par un splendide tableau riche en couleurs dans son beau cadre doré. Je sentis alors, inexplicablement, comme un picotement me parcourant la moelle épinière associé à une très forte impression de déjà vu !.... Je m'approchai du tableau pour déchiffrer le nom du peintre et la notice explicative qui s'y trouvait au bas. J'y lus avec surprise : "**Expédition d'un botaniste en Amérique du Sud ; par Nicolas-Didier BOGUET (Chantilly, 1755 ; Rome 1839)**". La description qui suivait était assez exacte et je ne résiste pas à vous la reproduire in extenso : *"Sur un fond de paysage, devant une cascade, deux hommes conversent tout en montrant des arbres devant lesquels se tiennent cinq personnages et deux chiens. Deux porteurs noirs, un enfant prenant des notes, un personnage debout tendant la main vers le sol et un botaniste en pleine observation, une loupe à la main, complètent la composition. Cette œuvre est remarquable par la luxuriance de la végétation, la richesse de la palette et une certaine note d'exotisme apportée dans son exécution"*.

Je restai un moment figé de stupeur, sentant confusément que je venais de découvrir à cet instant, quelque chose d'exceptionnel et de rarissime !.... Quelque chose qui, dans toute une vie de collectionneur, (d'autant plus quand c'est celle d'un simple amateur !) ne se produit, ne peut pas se produire une seconde fois...

Ce tableau, j'en étais sûr !, n'était pas de Nicolas-Didier BOGUET, ne pouvait pas être l'œuvre de ce peintre absolument inconnu de moi, à l'époque, bien que figurant au "BENEZIT" (le monumental et exhaustif dictionnaire des peintres et sculpteurs) et sans doute plus célèbre que PATU, car il ressemblait étrangement à une aquarelle, de dimension plus restreinte, que j'avais acquise quelques années auparavant et à une lithographie, elle aussi d'un format beaucoup moins important, attribuées, elles, sans conteste possible, à Jean-Joseph PATU de ROSEMONT...

Beaucoup de gens, surtout à Saint-Benoît, où le Lycée professionnel porte ce nom en souvenir de l'ancien maire Aristide PATU ; beaucoup de gens donc, ont certainement entendu parler de la famille PATU de ROSEMONT, comptant en son sein des grands propriétaires terriens de la région de la Plaine des Palmistes, de Saint-Benoît et de Bras Panon, apparentée au sénateur Jules AUBER, aux familles FERRY d'ESCLANDS et GAMIN, à l'écrivain Jean d'ESME et à bien d'autres. M. Jackie RYCKEBUSCH, bibliophile et collectionneur acharné, auteur, entre autres, d'une très complète bibliographie en trois volumes éditée en 2005 sur les ouvrages concernant l'île Bourbon, La Réunion, (devenue indispensable à tout bibliophile réunionnais qui se respecte...), a fait à Saint-Benoît, dans le cadre d'une Table ronde de l'Association Historique Internationale de l'océan Indien, en 1984, trente-deux ans déjà, une très intéressante conférence : **"Une famille bénédictine, les Patu de Rosemont"**. M. Claude WANQUET, Professeur d'université et historien bien connu chez nous, a rédigé pour le petit ouvrage : **"Aquarelles au vent, La Réunion 1798-1818, Jean-Joseph et Amédée PATU de ROSEMONT"**, publié par le Conseil Général en 1987, un remarquable article intitulé : **"Un "original" aux "isles"? Jean-Joseph Patu de Rosemont et La Réunion de son temps."** Je vous en recommande la lecture. A retenir aussi dans le même ouvrage, l'article de Marie-Claude BUXTORF, ancienne Directrice de nos Archives Départementales : **"Habitants, artistes et patriotes : la famille Patu de Rosemont à Saint-Benoît"**.

Mais, je vais quand même vous esquisser une biographie sommaire de ce personnage dont rien ne pouvait laisser penser qu'il passerait à la postérité comme un des plus grands peintres, en tout cas un des tout premiers aquarellistes, de notre île (il n'a, d'ailleurs, jamais fait commerce de ses œuvres de son vivant) : né à Paris en 1766, Jean-Joseph PATU de ROSEMONT, deuxième d'une fratrie de quatre enfants (trois garçons et une fille), fils d'un

Conseiller du Roi auditeur ordinaire à la Cour des comptes, embarqué comme officier auxiliaire sur un navire marchand, le " St-Rémy ", fut, en 1788, jeté par une tempête sur la côte de l'île Bourbon. (Il devait y rester presque trente ans comme je l'ai dit en introduction.) Fort bien accueilli dans la colonie, où il y retrouvait sa sœur aînée Geneviève qui l'y avait précédé, car elle avait suivi son mari nommé Conseiller au Conseil Supérieur de Bourbon, mort des suites du voyage et qu'elle s'était remariée sur place à un créole de bonne famille, Pierre de LANUX ; le jeune homme s'éprit d'une belle créole de quatre ans sa cadette, Jeanne Tarsile BREGEAULT, dont les parents possédaient une habitation à la Rivière des Roches (le terme " habitation " s'emploie ici pour désigner, non seulement la maison de maître, mais aussi les logements des esclaves et toutes les terres autour). Ce que l'on devine advint : en 1790, le 11 février exactement, Jean-Joseph épouse à Saint-Benoît la jolie Tarsile et se consacre dès lors, à la gestion du domaine qui sera plus tard propriété de sa femme. Il est devenu ce qu'on appelle alors un " Habitant " (parce que propriétaire d'une "Habitation"). Avec une centaine d'esclaves, il est d'ailleurs un grand propriétaire exploitant quelque 17 000 gaullettes de terre. La gaullette étant une ancienne mesure de longueur équivalente à environ cinq mètres. Esprit ouvert, il s'essaye, en plus du blé, du riz, du maïs et du café traditionnellement produits à l'époque, à diverses cultures dont le cacao, la muscade et le girofle, nouvellement introduits. Il élève aussi bovins, porcins et quelques ovins. Dans un ouvrage intitulé " **Les Géorgiques Créoles** " (en hommage au poète latin Virgile, c'est en effet un érudit, à la grande culture classique, qui a fait de solides études d'hydrographie à Nantes), il décrit les travaux des champs de La Réunion. Dès son arrivée à Bourbon il arpente la côte est, va jusqu'au volcan, sa boîte d'aquarelles sous le bras et brosse pour la première fois dans l'histoire de l'île, les sites, scènes et paysages qui l'ont subjugué.

Jean-Joseph et Tarsile furent un couple heureux et... prolifique. Entre 1791 et 1813, ils eurent douze enfants (cinq garçons et sept filles, dont Jean-Joseph se chargera lui-même de l'éducation et auxquels il donne, systématiquement, au moins un prénom commençant par un " **A** "... ) un de leur fils, Amédée, hérita de son père le don de la peinture. Cet Amédée, fils aîné chéri de son père qui nourrissait en lui de grands espoirs : il le destinait à l'école polytechnique, eut une fin prématurée en participant à la bataille de la Redoute en 1810... Un autre de leur fils, Aristide, marié à Élise FERRY d'ESCLANDS, membre éminent de la société secrète " Les Francs Créoles " ami de ROBINET de LA SERVE, maire (en 1859) de Saint-Benoît comme je l'ai dit plus avant,

marquera la vie politique de son époque et fut l'instigateur de la mise en valeur des plaines des Palmistes et des Cafres. Le quatrième enfant d'Aristide, prénommé lui aussi Jean-Joseph Amédée, eut une fille, Camille, qui devint en 1896 la femme du Docteur Jules AUBER, Sénateur de La Réunion. Un des petits-fils de Jean-Joseph Amédée, l'écrivain Jean d'ESME, épousa Marie Andrée MARESCHAL de BIEVRE et c'est le père de celle-ci, Georges MARE-SCHAL de BIEVRE, qui écrivit en 1937, l'histoire de Jean-Joseph, premier du nom, intitulée : "**Un cadet de famille à l'île de La Réunion pendant la Révolution et l'Empire**" dont le " tapuscrit " est conservé aux Archives Départementales. Ce récit, d'un grand intérêt documentaire sur La Réunion de l'époque, mériterait d'être publié.

En ces temps mouvementés de la Révolution et de l'Empire, Jean-Joseph et son fils préféraient leurs pinceaux à la politique (encore que, comme le faisait remarquer il y a quelque temps, Bernard NOURRIGAT, éminent généalogiste intervenant souvent sur le site de " Gen-Bourbon ", il fut de 1800 à 1803, le représentant de la commune de Saint-Benoît à l'assemblée coloniale établie à Saint-Denis et vota contre l'abolition de l'esclavage...). Leur œuvre se compose principalement d'aquarelles, de dessins et de lithographies, véritables scènes de genre de la vie réunionnaise au début du 19<sup>ème</sup> siècle, dont on peut admirer les reproductions (les originaux étant encore pour la plupart, détenus par leurs descendants) au Musée de Stella Matutina à Piton Saint-Leu, à la Maison du Volcan à la Plaine des Cafres et dans "**Aquarelles au vent**", ouvrage dont j'ai parlé plus avant. Leurs charmants paysages, sans doute les plus anciennes représentations artistiques connues de l'île, (en tout cas les toutes premières lithographies) sont parvenus jusqu'à nous grâce au flair de collectionneurs avertis. Premières lithographies, car datées de 1818 et que ce procédé de reproduction à plat de dessins inventé par le Munichois Aloys SENEFELDER, basé sur la répulsion de l'eau et des encres grasses, et popularisé plus tard par Charles-Philibert de LASTEYRIE ou LENGLUME, qui fut son premier commis, ne date que du début du 19<sup>ème</sup> siècle.

Outre l'aquarelle, le dessin au crayon et au fusain, les esquisses à la plume, la sanguine et sur la fin de sa vie, le dessin sur pierre lithographique, Jean-Joseph PATU s'essaya aussi à la peinture à l'huile. Nous en avons la preuve en relisant un passage du très connu "**Voyage dans les quatre principales îles des mers d'Afrique fait par ordre du gouvernement pendant les années neuf et dix de la République**" (trois volumes et un atlas) de Jean-

Baptiste Geneviève Marcellin BORY de SAINT-VINCENT paru en 1804. Celui-ci écrit, dans la relation qu'il fit de sa visite en 1801 à l'habitation PATU de ROSEMONT (tome 2, p.117) : *"Un tableau à l'huile, de M. Patu, peint avec une grande fraîcheur de coloris, me frappa par la grâce sauvage du fond"*; j'arrête ici ma citation, j'aurai l'occasion d'y revenir.

Je voudrais en effet vous dire deux mots sur BORY de SAINT VINCENT, dont le nom reste attaché à l'île puisque le principal cratère de notre volcan s'appelle Bory, en souvenir de ce militaire natif d'Agen, doublé (devrais-je dire triplé) d'un scientifique et d'un dessinateur qui apprécia lui aussi les paysages de Saint-Benoît et de la Rivière des Roches entre autres.

J'emprunterai pour ce faire au regretté Albert LOUGNON, qui fut mon Proviseur au Lycée Leconte de Lisle, quelques lignes de l'avant-propos qu'il écrivit dans une réédition allégée de l'ouvrage de BORY en 1962, intitulée : **"Voyage à l'île de la Réunion de Bory de Saint-Vincent"** :

*"Débordant d'enthousiasme au contact d'un monde qui était tout nouveau pour lui et dont personne n'avait encore détaillé les caractères physiques ni révélé les richesses en histoire naturelle, Bory de Saint-Vincent se passionna pour la botanique et la géologie de Bourbon. Il explora le Brûlé et la Montagne de Saint-Denis, en contournant les sources de la rivière, parcourut la côte est et gravit les pentes orientales du volcan jusqu'au sommet. Redescendu sur le littoral il monta jusqu'à la Plaine des Cafres d'où, en deux randonnées, il atteignit une fois encore le volcan, puis le Piton des Neiges. Il se proposait de visiter la partie Sous-le-Vent quand les nouvelles reçues de Maurice hâtèrent son départ. Il ne put que parcourir au galop le rivage de Saint-Leu, et, en passant par la Saline-les-Hauts, celui de Saint-Paul".* Comme l'écrit le Docteur André ROLE auteur de sa biographie : **"Un destin hors-série : Bory de Saint-Vincent"** parue en 1973, *"Bory a passé tel un météore dans le ciel de la Réunion aux aurores du dix-neuvième siècle et sa carrière de scientifique y commence réellement"*. C'est à Bory qu'on doit la première description détaillée de notre volcan, d'où son nom donné au cratère encore en éruption de nos jours comme je l'ai dit plus haut. Bory fut un des admirateurs de l'œuvre de PATU de ROSEMONT. Je le cite : *"Hubert nous avait annoncé pour le 15 chez Monsieur Patu de Rosemond qui dessine et qui peint très agréablement le paysage. Cet aimable habitant me montra son portefeuille où était un grand nombre de vues qu'il a dessinées avec le plus grand soin, et dont la plupart sont d'une vérité*

*singulière ; il a saisi au suprême degré la végétation du pays ; les bambous, les vacois, les palmistes, les houatiers, les lataniers, etc., sont on ne peut plus heureusement rendus et groupés dans tous ses paysages. Sur le désir que je lui en témoignais, M. Patu m'offrit de copier tous les paysages qui pourraient me faire plaisir dans sa collection ; j'ai usé de cette liberté..."* C'est pourquoi nous retrouvons dans l'atlas de Bory plusieurs gravures d'après Patu de Rosemont dont une vue vraisemblablement inspirée du tableau qu'il avait admiré.

Ce tableau, il semble que Jean-Joseph PATU ait particulièrement apprécié sa composition, il l'a en effet déclinée en plusieurs états : huile, aquarelle et lithographie. Nous venons de parler de l'huile, malheureusement non signée, nous y reviendrons. Mais laissez-moi vous raconter l'histoire de l'aquarelle et de la lithographie.

Chronologiquement c'est par la lithographie (pourtant postérieure de seize ans à l'aquarelle) que j'ai découvert PATU de ROSEMONT. En effet, dans les années 1983-1984, à la suite, vraisemblablement, d'un décès ou de difficultés financières des héritiers, apparaissent sur le marché étroit des lithographies anciennes et des dessins sur l'île Bourbon, quelques rares lithographies et aquarelles signées J.J.P. Le collectionneur avisé qu'est M. RYCKEBUSCH, se porte acquéreur de toute la correspondance échangée entre Jean-Joseph et un de ses fils Amédée et d'un certain nombre d'aquarelles et de lithographies (qu'il revendra d'ailleurs aux Archives Départementales de La Réunion..). J'ai moi-même la bonne fortune, alors que je me trouvais à Paris, d'être appelé un jour par une libraire de mon quartier qui me déclare qu'elle vient de "rentrer un dessin de l'île Bourbon" sur lequel figure une inscription "Cascade de la Rivière des Rochers" précédée d'initiales qu'elle croit être J.J.P. et d'une date : 1818. La brave dame n'a manifestement jamais entendu parler de Jean-Joseph PATU de ROSEMONT et je peux ainsi acquérir, pour une somme tout à fait raisonnable, une des quatre seules lithographies (la numéro 3) dessinées par PATU. C'est d'ailleurs à partir de ce que je viens de vous raconter que les Archives Départementales font sortir en décembre 1987 "**Aquarelles au vent...**".

Mon entrée en possession de l'aquarelle originale mérite aussi d'être relatée. À deux minutes près, je ratais son acquisition et peut-être n'aurais-je jamais su qu'elle existait. En 1991, quelque huit ans après avoir acheté ma lithographie, j'arrivais en droite ligne de La Réunion, via Roissy et j'étais encore dans l'escalier de mon immeuble quand j'entendis le téléphone sonner à l'intérieur de mon appartement. Laisant là mes bagages je courus répondre.

C'était la même dame, devenue pratiquement une amie depuis huit ans, qui me signalait qu'elle venait de découvrir une aquarelle intitulée elle aussi "Cascade de la Rivière des Rochers", qu'elle me la proposait en priorité, avant de la mettre en magasin et de téléphoner à d'autres amateurs. Ne prenant même pas le temps de défaire mes valises, je ressortis aussitôt, tout émoussillé par cette annonce. Je découvrais alors, à ma grande surprise, le même paysage et les mêmes personnages dessinés sur la lithographie numéro 4 et reproduite dans "**Aquarelles au vent**" et dans les "**Actes de la Table Ronde de l'Association Historique Internationale de l'Océan Indien sur l'Histoire de Saint-Benoît**" publié en 1990.

Cette fois-ci, le prix était beaucoup plus conséquent et pratiquement au-dessus de mes modestes possibilités. Je voulus donc l'acheter au profit d'une institution : le Musée Léon Dierx, dont le conservateur, à l'époque, était Suzanne GREFFET-KENDIG bien connue des libraires parisiens mais je me heurtai au refus catégorique du mari de ma libraire, qui me déclara tout net que, dans ce cas, il préférerait aller la proposer à M. Raymond BARRE, ancien Premier ministre natif de La Réunion. Ne pouvant laisser passer une telle occasion, je décidai donc de la payer sur mes propres deniers. Je ne l'ai jamais regretté ! C'est en effet une pièce unique, car, une fois enlevée la marie-louise qui protégeait les bords de l'aquarelle, des écritures apparurent qui authentifiaient, sans doute possible, son origine, la date de son exécution : juin 1802 et même un des personnages y figurant : le botaniste en pleine observation une loupe à la main. Elle était en effet dédiée à Aubert du PETIT-THOUARS, botaniste connu, auteur du premier ouvrage écrit sur les orchidées de La Réunion, Membre de l'Institut et frère du héros d'Aboukir. J'ai d'ailleurs retrouvé trace de cette aquarelle à la page 251 du manuscrit de Georges Mareschal de Bièvre dont j'ai parlé plus haut. Je vous la cite, car dans cette même page il est fait mention aussi du livre de PETIT-RADEL que j'évoquais au début de ma causerie : *"Bientôt écrit Petit-Radel, j'entrai en relations avec mon ami Patu De Rosemont qui habitait dans le voisinage de M. Azéma. Comme il devait partir pour dessiner la célèbre cascade de la Rivière des Roches, je lui offris de l'accompagner. Je passerai sous silence toutes les fatigues que nous endurâmes en traversant un bois impraticable où il fallait descendre de rocher en rocher à l'aide de cordes attachées à un arbre et où il fallait non sans danger s'ouvrir un chemin."*

Un peu plus tard, Rosemont faisait admirer les beautés de La Réunion au botaniste du PETIT-THOUARS. Quand celui-ci eut regagné Paris, ROSE-MONT écrit en 1802 à son père, M. des HAUTSCHAMPS : *"Je présume que vous aurez vu M. Aubert du Petit-Thouars savant botaniste avec lequel je suis très lié... Il m'a promis d'aller vous voir. Je l'ai prié de vous montrer une nouvelle vue de la cascade de notre Rivière des Roches."* Sans conteste, il s'agit là de l'aquarelle que je venais d'acquérir...

Et voici donc qu'en ce mois de mai 1994, dans cette Mairie du cinquième arrondissement de Paris, je retombais en face des personnages que je commençais à bien connaître.

Je voulus, alors, absolument rencontrer immédiatement le Commissaire de l'exposition, un certain M. GAFFIOT, ce qui me rappela des souvenirs très lointains de latin. Je lui demandai d'ailleurs s'il avait une parenté avec l'auteur de ce célèbre dictionnaire, il me répondit que c'était son grand-père.

Je lui expliquai avec fièvre qu'il était pratiquement impossible que ce tableau fût de Nicolas-Didier BOGUET, qu'il était certain que le paysage était une vue de la Rivière des Roches se trouvant à l'île de La Réunion et non en Amérique du Sud et que je pouvais même, s'il le désirait, lui décliner l'identité du botaniste en expédition et des principaux personnages y figurant... Devant une telle avalanche d'affirmations péremptoires et de détails précis, il ne put que me répondre : "Monsieur, je ne demande qu'à vous croire, mais je ne suis pour rien dans l'attribution à BOGUET de ce tableau. Il fait partie des collections du "Musée du Nouveau Monde" à La Rochelle et nous a été prêté par le Conservateur des Musées d'Art et d'Histoire de La Rochelle, M. Thierry LEFRANCOIS. Je puis vous donner ses coordonnées téléphoniques et son adresse, à vous de faire rectifier cette erreur d'attribution". Je le remerciais donc et aussitôt rentré chez moi, je téléphonai à M. LEFRANCOIS. Celui-ci écouta avec intérêt tout ce que je lui racontai au sujet du tableau et m'invita à venir le voir à La Rochelle avec toutes les preuves de ce que j'avais avancé. Chose que je fis quelque dix mois plus tard. J'étais entre-temps rentré à La Réunion où j'avais pu me procurer un exemplaire supplémentaire de **"Aquarelles au vent"**, faire une photocopie couleur de ma fameuse aquarelle et surtout photocopier l'ouvrage de BORY de SAINT-VINCENT qui authentifiait de manière irréfutable la provenance du tableau. Je vais d'ailleurs vous reprendre ici la lecture fragmentaire, des pages 117 et 118 du tome 2 du "Voyage de Bory" ou de la page 88 du livre

d'Albert Lougnon : *"Un tableau à l'huile de M. Patu... me frappa par la grâce sauvage du fond ; sur le premier plan un groupe heureusement placé, animait le paysage ; en l'examinant avec attention, j'en reconnus les personnages : c'était M. Patu lui-même... son charmant fils assis à ses côtés... plus loin le respectable Dumorier admire le site ; et Du Petit-Thouars, au moyen d'une loupe, examine les caractères de quelques plantes qu'il vient de cueillir. Ce tableau représentait la belle cascade de la rivière des Roches, dont on m'avait fait la plus pompeuse description."*

M. LEFRANCOIS et son épouse me reçurent fort aimablement. Il me fit cadeau du **"Manuel du visiteur et de l'amateur du Musée du Nouveau Monde"**, dans lequel se trouve d'ailleurs reproduit avec sa fausse identité, notre fameux tableau. Il me félicita d'avoir fait, comme il l'a dit lui-même, "son travail" et il me déclara qu'au vu des preuves que je lui amenais, ce tableau ne l'intéressait plus, puisque figurant une vue de La Réunion et que son musée était spécialisé sur le Nouveau Monde ; qu'il était donc disposé à envisager un échange avec un musée de La Réunion, classé et contrôlé comme le sien, si tant est que nous ayons un tableau ou une quelconque pièce plus en rapport avec ses collections, comme monnaie d'échange... Le "Patu" ayant été acheté dans les années 1980 (et attribué à BOGUET..) par son prédécesseur décédé en 1986, pour la somme de cent vingt-cinq mille francs...

Je rentrai à La Réunion et fis part de cette proposition à mon collègue (de l'époque...) du Musée Léon Dierx. Celui-ci venait de bénéficier d'une promotion à l'extérieur de l'île, préparant son départ, il ne put mener à bien cette affaire.

Le tableau se trouve donc toujours au Musée du Nouveau Monde à La Rochelle et lors d'une visite, au mois d'août 1996, que je faisais dans la région, je ne résistai pas au plaisir d'aller encore l'admirer. J'en fis d'ailleurs, avec la permission de l'adjoint au conservateur, une série de photos. Mais, à ma grande déception, il est toujours attribué à Nicolas-Didier BOGUET. En effet, comme me l'a expliqué ce responsable (le conservateur étant lui-même en vacances, c'était le sacro-saint mois d'août où tout s'arrête en France) si on l'avait réattribué à PATU de ROSEMONT, il aurait fallu le décrocher des cimaises car il n'avait plus sa raison d'être dans l'exposition consacrée à l'Amérique.

Pour terminer, et c'est en cela que mes propos restent toujours d'actualité, je souhaite vivement que les personnalités compétentes se penchent sur le devenir de ce tableau, qui est, ne l'oublions pas, la seule huile de cette importance que l'on connaisse de Jean-Joseph PATU de ROSEMONT et la logique, qui rejoint là mon désir le plus cher, serait qu'il soit rapatrié dans son île natale où il retrouverait sa vraie identité et viendrait compléter avec bonheur les collections du musée Léon Dierx.

Je vous remercie.

A-M. VAUTHIER



"Expédition d'un botaniste en Amérique du Sud",  
tableau attribué à tort à Nicolas-Didier Boguet  
(Chantilly, 1755 ; Rome 1839)  
Musée du Nouveau Monde, La Rochelle



"Cascade de la Rivière des Roches - Ile Bourbon"  
Aquarelle de Jean-Joseph Patu de Rosemont  
(Coll. A-M Vauthier)



"Cascade de la rivière des Roches dans l'île Bourbon"  
Lithographie de Jean-Joseph Patu de Rosemont (n°4)  
(Archives Départementales de La Réunion)

# LES EXPEDITIONS DE BORY DE SAINT-VINCENT ET LA TOPONYMIE DU PITON DE LA FOURNAISE

par Pierre BRIAL

L'étude qui suit n'a pas pour but de faire le récit détaillé des expéditions que Bory de Saint-Vincent et ses compagnons menèrent au volcan en 1801. Pour cela, le lecteur se référera au *Voyage dans les Quatre Principales Iles des Mers d'Afrique*<sup>1</sup>, présent dans toutes les bibliothèques de l'île, et disponible en ligne sur le site de la Bibliothèque Nationale<sup>2</sup>. Mon objectif est de retracer précisément les itinéraires parcourus, espérant ainsi être utile aux historiens, aux géographes et aux curieux, qui souhaiteraient marcher sur les traces du naturaliste. La première fois que j'ai lu le *Voyage*, une carte de La Réunion à la main et en me basant sur les seuls noms de lieux, j'ai eu les plus grandes difficultés à suivre l'itinéraire de Bory de Saint-Vincent, obtenant des parcours chaotiques, des descriptions aberrantes et des temps de marche anormaux. Ce n'est qu'après une lecture attentive de ces descriptions, des comparaisons avec les paysages actuels par plusieurs visites des lieux et une étude attentive de la carte produite par Bory, qu'il est apparu qu'une grande partie des noms de lieux qu'il avait localisés ou baptisés avait été déplacés ou modifiés sur les cartes modernes. Une fois les toponymes remis à leur place, les itinéraires devenaient d'une clarté cristalline, et les descriptions d'une précision remarquable.

## La première ascension (3 au 8 brumaire an X - 25 au 30 octobre 1801)

Bory de Saint-Vincent est accompagné de François Cochard, chasseur, de Monsieur de Jouvancourt, et de quatre esclaves noirs. Ils quittent très tôt l'habitation de Monsieur Deschasseurs, située près de l'anse des Cascades, et empruntent le chemin se dirigeant vers le Grand Brulé. En descendant le rempart du Bois Blanc, Bory découvre un gouffre très profond. Cette caverne était connue des habitants, mais sa localisation exacte a été perdue. Arrivés au pied du rempart et après une courte reconnaissance, Bory et ses compagnons commencent l'ascension à 8 heures, en empruntant le lit de la

---

<sup>1</sup> Bory de Saint-Vincent, J.B.G.M. (1804), *Voyage dans les Quatre Principales Iles des Mers d'Afrique*, Paris

<sup>2</sup> <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1047374>

Grande Ravine du Bois Blanc. Cette ravine n'existe plus aujourd'hui. Elle longeait le pied du rempart depuis le Trou Caron, à 650 mètres d'altitude, et se jetait dans l'océan vers l'actuel quai de la Rouville. Elle a été entièrement comblée par les coulées de 1863 et 1927. L'équipe parvient sans trop de difficulté au Trou Caron : « *L'endroit où nous étions arrivés, avait la forme d'une espèce de cirque, et me rappelait le Grand Étang.* » De là, les choses se corsent : le Trou Caron est couronné d'une pente à 60 %, couverte de scories, mais avec encore assez de végétation pour s'accrocher. Les noirs baptisent cet endroit « *la Montée des Sueurs* », nom que Bory porte sur sa carte (à la lettre M). Ils débouchent sur un vaste plateau, et de là, ils se dirigent vers le piton de Crac, au pied duquel ils installent leur campement. Le soir, Bory s'aperçoit que ses compagnons ont négligé de remplir leurs gourdes dans la ravine. Or il n'y a pas d'eau au pied du Piton, et Bory envoie des reconnaissances en chercher jusqu'à la tombée de la nuit, sans succès. Les recherches reprennent à l'aurore, et à 8 heures, les esclaves trouvent enfin des flaques où s'abreuver. La matinée est brumeuse, et Bory, souhaitant « *faire des relèvements* » pour sa carte, remet au lendemain la poursuite de l'ascension.

La journée du 26 octobre se passe à défricher un chemin et à explorer les environs immédiats du piton de Crac. Il constate que la vaste plaine située entre le rempart et le piton est couverte d'une fougère qu'il vient de décrire sous le nom de *Pteris osmundoïdes*. Il baptise alors cet endroit « *La Plaine des Osmondes* ». Il précise que la plaine des Osmondes est bornée par deux caps du rempart du Bois Blanc. Celui situé en haut porte déjà le nom de « *Nez Coupé* », quant à celui du bas, il le baptise « *Pointe de Jouvancourt* », du nom de son compagnon de voyage.

Le 27 octobre, la troupe lève le camp à l'aurore et reprend l'ascension. Ils arrivent à un mamelon en forme de pain de sucre, d'une hauteur d'une quinzaine de mètres, couronné d'un cratère : « *Nous appelâmes ce premier soupirail du volcan le Piton de Faujas, en l'honneur du célèbre géologue qui a si bien décrit les montagnes ignivomes.* » Le secteur où Bory effectua ces observations a été modifié par l'éruption d'avril 1977. Il y a actuellement deux cratères principaux : le cratère Faujas au nord, formé par l'éruption de 1977, et le cratère Cochinar, du nom du compagnon de Bory de Saint-Vincent, situé 200 mètres plus au sud, et d'âge géologique non déterminé. C'est ce dernier cratère qui portait le nom de Faujas sur la carte IGN de 1957. Bory de Saint-Vincent donne un dessin assez précis du mamelon observé (Pl. XXIII), aussi,

une visite des lieux permettrait de déterminer si ce cratère correspond à celui baptisé « *Cochinard* » sur la carte IGN actuelle, ou s'il a été emporté dans l'un des nombreux bouleversements dont cette zone fait l'objet depuis deux siècles.

L'expédition de Bory de Saint-Vincent atteint le sommet du volcan à 13 heures. Sa configuration différait alors sensiblement de ce que nous pouvons observer aujourd'hui. Le sommet avait la forme d'un plateau, au centre duquel s'élevait un mamelon d'une cinquantaine de mètres de hauteur. Au sud-est de ce « *Mamelon Central* » se trouvait un cratère, alors en pleine activité, mesurant 200 mètres de diamètre : « *Je venais d'apprendre la mort du célèbre Dolomieu ; je donnais son nom au cratère dont nous considérons le travail.* » Depuis, les dimensions du cratère se sont considérablement accrues, engloutissant ainsi et le plateau, et le mamelon central, pour atteindre une longueur de 1000 mètres pour une largeur de 700 mètres. Bory et ses compagnons constatent la présence d'un autre cratère au nord-ouest du mamelon, s'élevant à peu près à niveau avec le sommet de ce dernier. Ils s'y rendent le lendemain 28 octobre : « *Jouvancourt, qui y parvint le premier, donna mon nom à cette bouche volcanique.* » Cette phrase paraît contredire l'opinion de plusieurs auteurs, qui ont affirmé que Bory de Saint-Vincent, par un manque de modestie évident, avait baptisé le cratère sommital de son propre nom.

Après une deuxième nuit passée aux bouches des enfers, Bory et ses compagnons descendent dans le brouillard, et après s'être perdus plusieurs fois, arrivent à leur campement du Piton de Crac. Le lendemain 29 octobre, ils rejoignent rapidement le chemin du bord de mer en passant sur la coulée de 1787, constitué de lave compacte et unie. Cette coulée avait, à l'époque, emporté l'unique tentative d'habitation dans le Grand Brûlé. Bory la mentionne sur sa carte au point noté N.

Il est bien difficile aujourd'hui de marcher sur les traces de Bory de Saint-Vincent. Quasiment tout le trajet parcouru par l'expédition, ainsi que toute la Plaine des Osmondes, le Trou Carron, la Grande Ravine du Bois Blanc et la coulée de 1787 ont été engloutis par les laves vomies des éruptions de 1863, 1927, 1931, 1961, 1981, 2002 et 2005. L'emprise de la coulée de 1787 peut être reconstituée à partir de la carte du volcan et de la vue du Grand Brûlé, dessinées par Bory de Saint-Vincent, et reproduites aux planches XXXI et LVI de son ouvrage.

Toponymes existants en 1801	Toponymes inventés par l'expédition
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Grande Ravine du Bois Blanc</li> <li>- Trou Caron</li> <li>- Piton de Crac</li> <li>- Nez Coupé</li> <li>- Coulée de 1787</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Montée des Sueurs</li> <li>- Plaine des Osmondes</li> <li>- Pointe de Jouvancourt</li> <li>- Piton de Faujas</li> <li>- Mamelon Central</li> <li>- Cratère Dolomieu</li> <li>- Cratère Bory</li> </ul>

Tableau 1 - Toponymes cités par Bory de Saint-Vincent lors de la première ascension

### **La seconde ascension**

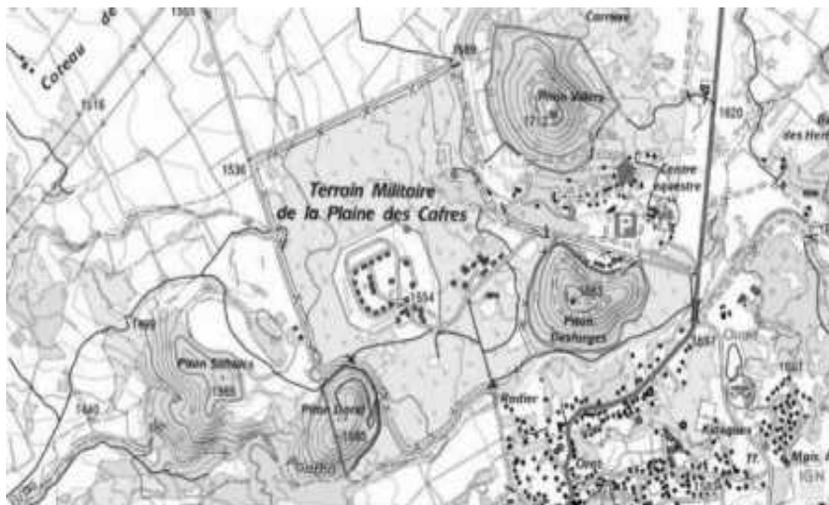
(27 brumaire au 1<sup>er</sup> frimaire an X - 18 au 22 novembre 1801)

Cette seconde expédition avait initialement pour objectif d'atteindre les montagnes des Salazes, qui comprennent les deux plus hauts sommets de l'île, le Gros Morne et le Piton des Neiges. Bory de Saint-Vincent, Dejean fils, Cochard, de la Rivière d'Abord, et Germain Guichard, de Saint-Pierre, arrivent au Piton de Villers, à la Plaine des Cafres, le 26 brumaire. Ils devaient y attendre Hubert fils (fils de Joseph Hubert, le naturaliste de Saint-Benoît) et Georges, le serviteur de Bory de Saint-Vincent. Bory décrit le Piton de Villers et indique qu' « *une ravine considérable, mais dont le lit n'est pas profond, circule à ses pieds : c'est le bras de Pontho.* » ; il précise que ce piton « *forme deux branches entre lesquelles est une profonde excavation demi-circulaire, dont quelques parties sont coupées à pic, et qu'on reconnaît pour l'ancien cratère qui s'est affaissé d'un côté.* » Cette forme en croissant de lune est représentée sur sa carte orientée vers le nord. Le piton appelé aujourd'hui « Villers » sur les cartes de l'Institut Géographique National ne correspond pas du tout à cette description : le Bras de Pontho ne coule pas à ses pieds, et s'il présente effectivement une excavation semi-circulaire, celle-ci est très peu prononcée et tournée vers l'est. En revanche, immédiatement au sud du Piton de Villers moderne se trouve le Piton Desforges, qui a bien une forme de croissant de lune tournée vers le nord, et est bordé par le Bras de Pontho au sud. J'en conclus que le Piton Desforges est le Piton de Villers décrit par Bory. Quand au Piton de Villers actuel, nous laissons Bory lui donner son vrai nom : « *Nous en avons un au nord [du Piton de Villers] qui était d'une très grande hauteur : dans une vieille carte manuscrite que j'ai vue, il était appelé Piton Desmenil.* »

Cette hypothèse est pleinement confirmée par une simple lecture de la carte de Bory, que nous comparons ici à la carte IGN :



En 1801, le Piton Dejean, le Piton Desmenil et le Piton de Villers (Bory de St-Vincent)



En 2014, les Pitons Sahales et Darid, le Piton Villers et le Piton Desforges (IGN)

La correspondance cartographique est parfaite. Le lecteur pourra donc légitimement se demander comment et pourquoi les noms ont été modifiés. La Plaine des Cafres n'était pas habitée en 1801 ; Bory de Saint-Vincent était sur place, avec des gens du pays. Il est donc peu probable qu'il se soit trompé, et que les cartographes postérieurs aient voulu le corriger. C'est dans la carte de l'ingénieur colonial Maillard, dressée de 1845 à 1852, que la première erreur apparaît : les pitons de Villers et Desmenil sont représentés de la même façon que sur la carte de Bory, mais les noms sont inversés, et l'orthographe « *Desmenil* » est changée en « *Dumesnil* ». En 1851, le lieutenant Textor dresse le premier plan topographique de la Plaine des Cafres<sup>3</sup>, « *au moyen de ses notes et levés, réunis à des renseignements de M. Maillard* ». La Colonie envisageait en effet à cette époque l'aménagement et l'exploitation des plaines des Palmistes et des Cafres, encore inhabitées. Textor maintint l'erreur de Maillard en conservant le nom « de Villers » pour le piton du nord. En revanche, le Piton du sud, que Maillard avait appelé *Dumesnil* à la place de *de Villers*, est rebaptisé *Piton des Forges*. Merlo, dans son Plan Général des Concessions de la Plaine des Cafres, dressé en 1869, reprend cette configuration, mais Paul Lepervanche, dans sa carte de La Réunion dressée en 1878, rétablit le nom de *Dumesnil*. Pourtant, ce même Lepervanche, dans sa nouvelle carte dressée en 1906, reprenait la désignation de Textor, en remplaçant simplement *des Forges* par *Desforges*. Ces dénominations furent par la suite maintenues, et c'est ce qui apparaît sur les cartes actuelles.

Le groupe de trois pitons au sud-ouest, dont la pointe ouest est appelée *Piton Dejean* par Bory, furent redessinés par Maillard, mais celui-ci ne leur attribua pas de noms. Textor fit de même, mais reporta curieusement le toponyme *Dejean* sur un Piton situé deux kilomètres plus au sud, aujourd'hui appelé *Piton Manuel*. Cette dénomination ne fut pas maintenue en 1869 par Merlo, qui remplaça *Dejean* par *Manuel*, et baptisa le piton le plus à l'est *Piton Sale*. Sur sa carte de 1906, Lepervanche regroupe les trois pitons sous l'unique nom de *Pitons Sales*. Sur la carte IGN de 1957 au 1/50000, on lit le toponyme *Piton Sales ou Darid*. Enfin sur les cartes IGN au 1/25000 de 1980 et les cartes actuelles, le piton de l'ouest est appelé *Sahales* (curieuse déformation de *Sales*), et celui de l'est *Darid*.

Mais revenons au 26 brumaire an X. Bory de Saint-Vincent attend désespérément Hubert fils, qui doit se joindre à l'expédition. Pour tromper son ennui,

---

<sup>3</sup> Vaxelaire et al. (1979), « Mémorial de l'Île de La Réunion », t.3 p.230

il parcourt la Plaine des Cafres jusqu'à un groupe de pitons qu'il désigne sous le nom de *Marabou*. Ce nom fut repris à l'identique par Maillard, Textor (qui y ajoute un *t*), Merlo, et Lepervanche ; mais l'IGN à partir de 1957 changea ce nom en *Mare à Boue*.

Inquiet pour Hubert et Georges, alors que la température commence à fraîchir, Bory rentre au camp à la tombée de la nuit. Il y retrouve avec soulagement son serviteur qui lui apprend que Hubert fils avait été retenu à Saint-Benoît. Le temps était « *froid, triste et humide* », et Bory hésite à entreprendre l'ascension des Salazes le lendemain. C'est alors que Cochard, qui s'était promené en direction du volcan, lui apprend qu'« *on y distingue une lueur extraordinaire, et qu'il n'avait jamais vu pareille chose* ». Toute l'équipe décide alors de se rendre au volcan.

Le lendemain 27 brumaire, Bory expédie Georges à Saint-Benoît pour avertir Hubert de leur départ pour le volcan, et l'expédition quitte le camp du Piton de Villers à 6 heures, en empruntant tout d'abord le lit du Bras de Pontho. Les descriptions du paysage par Bory de Saint-Vincent sont ensuite suffisamment précises pour que l'on puisse tracer son itinéraire sans même utiliser sa carte :

« *Nous laissâmes à droite un beau piton dont la cime paraît tronquée d'une grande distance : c'est une bouche volcanique que nous appelâmes Piton Guichard, du nom de notre brave guide, qui, nous ayant fait quitter la ravine, nous conduisit à travers un petit plateau d'un niveau parfait, qu'entourait des pentes élevées.* » : ce *Piton Guichard* ne peut être celui désigné *Piton Idel ou Guichard* sur les cartes IGN, comme nous le verrons par la suite. Le premier piton situé à droite du Bras de Pontho en montant est le *Piton Duguain*, à l'est duquel se trouve effectivement un plateau, et qui apparaît bien tronqué. L'erreur provient de la carte de Maillard, qui a baptisé ce piton « *Duguain* », nom qui est resté depuis, avec quelques variations, puisqu'on lit *Du Gain* chez Textor et *Jean Duguin* chez Merlo.

« *Bientôt nous arrivâmes sur un coteau assez doux [...] Nous nous trouvâmes entre deux pitons considérables ; sur le flanc de celui que nous avions à notre droite, je distinguais le limbe d'un large cratère [...] Je fus visiter cette ancienne bouche à feu [...].* » Bory rappelle que Commerson visita également ces lieux, et se baigna dans l'étang situé au fond du cratère, « *et il se plaisait, depuis, à répéter qu'il avait nagé dans un volcan. J'eusse donné le*

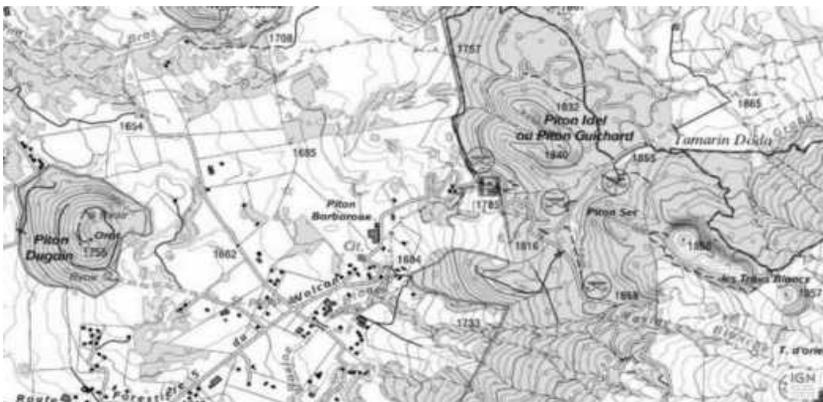
*nom de ce naturaliste infatigable à la montagne dont il est question ; mais elle était déjà appelée Morne des feux à Mauzac, ce qui vient de ce qu'un chef de marrons, nommé Mauzac, habitait autrefois dans le cratère, et tenait sur le point le plus élevé du piton, une sentinelle qui allumait des bruyères pour rallier ses camarades. Les bords de la chaudière sont fracassés et composés de couches de scories très larges et de lits compacts alternatifs, plus minces : ces derniers sont du plus beau blanc. Ce qui a fait nommer ce lieu le Trou-Blanc, c'est un lichen crustacé qui colore ainsi les rochers. »* Cette description permet d'identifier avec certitude ce piton : il n'y en a en effet qu'un seul, de toute la Plaine des Cafres jusqu'au volcan, qui présente un cratère avec des parois verticales couvertes de lichen blanc. Ce lieu se nomme toujours *Les Trous Blancs*, au pluriel, car à 300 mètres plus à l'est, il y a une autre excavation semblable, que n'avait pas vu Bory de Saint-Vincent. En revanche, le piton qui supporte le cratère des Trous Blancs, et qui devrait s'appeler *Morne des Feux à Mauzac*, porte le nom de *Piton Sec*. Le toponyme *Feux à Mauzac* se trouve reporté 4 kilomètre plus à l'est, sur un morne peu remarquable dominant le Bois Ozoux. L'erreur, qui apparaît pour la première fois en 1851 sur la carte de Textor, peut ici s'expliquer : Bory de Saint-Vincent n'avait pas avec lui d'appareils topographiques, et rien qui lui permette de mesurer des distances. Il dressa sa carte uniquement par des relèvements à la boussole, c'est à dire par des mesures d'angles peu précises. Ainsi, sur sa carte, la position relative des pitons est exacte, de même que leurs représentations graphiques, mais les distances sont souvent erronées. Ainsi la distance entre le Piton de Villers et le Piton des Feux à Mauzac (l'actuel Piton Sec) est de 3800 mètres dans la réalité, tandis qu'elle est de 8700 mètres sur la carte de Bory. Ainsi, si ses successeurs se sont contentés d'appliquer sa carte, pour ainsi dire en la décalquant, il est normal que le toponyme des Feux à Mauzac se soit déporté trop à l'est. Cette erreur aurait pu être évitée si les cartographes postérieurs s'étaient aperçus que le cratère des Trous Blancs était situé sur le Piton des Feux à Mauzac. Mais ils n'avaient sans doute pas lu le *Voyage* de Bory, et n'avaient pas consulté attentivement sa carte : le toponyme de *Trou Blanc* n'y est pas directement inscrit, mais fait l'objet d'un renvoi en marge : « *Le Trou Blanc ou à Mauzac* ». Le toponyme *Piton Sec* à la place de *Feux à Mauzac* apparaît pour la première fois sur la carte IGN de 1957.

*« Des bords du Trou-Blanc nous distinguâmes que le piton que nous avions laissé sur la gauche et qui d'en bas paraissait double, ne paraissait ainsi divisé que parce qu'une partie de la cheminée de son sommet avait été détruite par*

le temps. Nous nommâmes cette autre montagne piton de Lilet, de M. Lilet, officier de Génie, qui visita les lieux avec Commerson. » : Lilet est en fait Lisset-Geoffroy, fils d'esclave, qui par son talent devint ingénieur géographe. Ce piton double est aujourd'hui parfaitement visible lorsque l'on se poste au sommet du cratère des Trous Blancs, mais il porte sur les cartes le nom de *Piton Idel ou Guichard*. Le déplacement erroné du toponyme *Guichard* depuis le Piton qu'il a appelé *Duguain* jusqu'au Piton Lilet provient de la carte de Textor de 1851. Le toponyme *Idel* apparaît quant à lui sur la carte IGN de 1957.



En 1801, le Piton Guichard, le Piton Lilet, et le Piton des Feux à Mauzac (Bory de St-Vincent)



En 2014, le Piton Duguain, le Piton Idel ou Guichard, et les Trous Blancs (IGN)

Bory de Saint-Vincent descend du Morne des Feux à Mauzac, et l'expédition rejoint le Bras de Pontho, qu'ils longent jusqu'à « *l'endroit où il se forme de plusieurs bras, qui descendent de la plaine de Cilaos ou nous allions arriver ; il était dix heures.* » Cette plaine de Cilaos est délimitée au nord par les pentes de la Plaine des Palmistes, à l'ouest par la Rivière des Remparts, et à l'est par le Rempart de la Plaine des Sables. Ce nom réapparaît sur une carte de La Réunion, non datée, mais produite vers 1850 par Adolphe d'Hastrel<sup>4</sup>. Maillard le remplace par celui de *Plaine des Remparts*, qui sera maintenu jusqu'à ce jour. Bory nous précise l'origine du nom :

« *Ce nom leur vient d'un fameux marron qui y avait longtemps erré, et qui, en ayant été chassé par un détachement, fut se fixer dans le bassin de la rivière de Saint-Étienne, où il fut tué près d'une petite mare qui porte encore son nom.* »

C'est ainsi que le *bassin de la rivière de Saint-Étienne* devint plus tard le *Cirque de Cilaos*.

L'expédition longe ensuite l'escarpement de la Rivière des Remparts, et arrive « *au bord du plus vaste cratère de l'île, auquel je n'ai rien vu de comparable dans toutes les descriptions qui me sont connues des pays volcaniques.* » Il baptise ce cratère du nom du célèbre naturaliste qui l'avait précédé en ces lieux, Philibert Commerson. Le piton voisin est baptisé du nom d'un autre naturaliste, *Du Petit-Thouars*. Maillard dessina ce piton sur sa carte de l'île, mais ne le nomma pas. Lepervanche en 1906 l'appelle *Piton des Basaltes* ; la carte IGN de 1957 l'appelle *Piton la Croix* ; celle de 1980, et les cartes récentes, précisent *Piton Lacroix*, sans doute du nom du géologue Alfred Lacroix, qui étudia le volcan de La Réunion entre 1911 et 1936.

Bory et ses compagnons longent le rempart en allant vers le sud. Bory mentionne une petite ravine, qui prend sa source du mamelon du *Petit-Thouars*, et qui se jette en cascade dans le rempart. Il indique qu'elle s'appelle le *Bras Caron*, nom qui figure toujours sur les cartes. L'équipe passe ensuite entre deux pitons que Bory ne nomme pas, mais il précise que celui de droite (donc de l'ouest) « *n'est guère que la moitié d'un monticule coupé du côté de la Rivière des Remparts, et qu'il n'est composé que de lave rouge* ». Il s'agit bien évidemment du *Piton Rouge des Remparts* des cartes actuelles. Le piton de gauche (ou de l'est) correspond à la cote 2359, et ne porte toujours pas de nom. Poursuivant son chemin, l'expédition parvient à la *Caverne à Cotte*, du nom « *d'un fameux marron qui y fut tué* », et utilise cette grotte comme

---

<sup>4</sup> Vaxelaire et al. (1979), « Mémorial de l'Île de La Réunion », t.3 p.282

campement pour la nuit. Bory précise qu' « *elle est située dans une cassure, à la cime de ce qu'on nomme le morne de Langevin* ».

Le lendemain 28 brumaire, l'expédition se dirige vers l'est, et Bory découvre *la Plaine des Sables*, et *le Pas des Sables*, qui permet d'y descendre. Cet endroit est bien le *Pas des Sables* actuel, où descend la route du volcan, ainsi que l'atteste la description de l'éboulis, la carte, et la vue dessinée par Bory (planche XLII du *Voyage*). Arrivés dans la Plaine des Sables, ils longent « *le rempart vers le sud, afin d'aller visiter la naissance du torrent de Langevin*. » Là, ils constatent la présence d'un torrent de lave figé « *de l'aspect le plus hideux* », qui se jette en cascade dans le rempart de Langevin. Cette coulée sort d'un gros piton situé sur la plaine des Sables : « *Nous le nommâmes Cratère Chysni du nom de M. Chysni, qui a été ingénieur à Mascareigne, et en a relevé une bonne carte manuscrite, que m'a très officieusement communiquée M. Jacob le fils*. » Ce nom a été conservé sur les cartes actuelles, mais l'orthographe en a été corrigée en *Chisny*. Juste au nord du Chisny, Bory observe un autre cratère, qui présente du côté du volcan « *une demi-circonférence coupée à pic* » Sa forme inspire à Bory le nom de *cratère du Cirque*. Ce nom n'apparaît plus sur les cartes actuelles, mais l'identification des pitons de la Plaine des Sables mentionnés par Bory est aisée, grâce à ses descriptions et sa carte, mais surtout aux deux vues de la plaine reproduites sur la planche XLII du *Voyage*. Le Cratère du Cirque porte aujourd'hui le nom, bien moins joli, de *Demi-piton*. Maillard et Lepervanche avaient dessiné ce cratère, mais sans le nommer. La carte IGN de 1957 l'appelle *Piton de Haüy ou demi-piton*, et reporte le toponyme du *cirque* sur le cratère situé immédiatement au nord, et que Bory avait baptisé *Cratère Haüy*. Les cartes IGN de 1980 et actuelles remettent le toponyme *Piton Haüy* à la bonne place, mais laissent au *Piton du Cirque* le toponyme *Demi-Piton*.

Bory et ses compagnons atteignent le bord de *l'Enclos*, et afin de trouver un endroit pour descendre, le longent en direction du sud-est. Ils atteignent un nouveau groupe de pitons : « *Nous laissâmes donc à droite, et au sud du cratère Chysni, des pitons, dont un très considérable, est d'une couleur fort rouge et a sa surface aride. On ne voit pas de bouche à son sommet ; sa base s'étend presque jusqu'à l'Enclos: nous l'appelâmes Cratère Hubert*. » Ces Pitons sont aujourd'hui très reconnaissables lorsqu'on emprunte l'itinéraire de Bory de Saint-Vincent. Les trois sommets les plus remarquables sont nommés Piton Rouge, Piton Cambar, et Piton Hubert sur les cartes IGN.

Malheureusement, le plus considérable des trois, qui est effectivement de couleur rouge est dont la base s'étend presque jusqu'à l'enclos, s'est vu attribuer le toponyme *Piton Rouge*. Le toponyme Hubert a été reporté sur le piton du sud, qui n'est pas rouge et est éloigné de 200 mètres de l'enclos. L'erreur est ici imputable à Bory lui-même. Sur sa carte, il ne dessina que les deux sommets principaux du groupe, à savoir le Piton Rouge et le Piton Hubert actuels. Sans doute par manque de place, il inscrivit le toponyme *Hubert* plus près du piton du sud que de celui du nord. Ainsi les cartographes postérieurs attribuèrent le nom d'*Hubert* au piton du sud.

« *Après avoir longtemps monté et descendu* », l'expédition atteint vers midi le *Piton de Berth* : « *MM. Hubert et Rosemond ont nommé ce petit mamelon Piton de Berth, et nous crûmes devoir lui conserver ce nom, car c'est à sa base que M. Berth dessina le Volcan le 27 octobre 1791.* » Ce piton ne se vit pas attribuer de nom sur les cartes de Maillard et de Lepervanche. La carte IGN de 1957 l'appelle *Piton de Bert ou de Bois Vert*. Le toponyme *Bert* disparaît en 1980 et le mamelon apparaît sous le seul nom de *Piton de Bois Vert*. Sur les cartes IGN récentes figure à nouveau le double nom *Piton de Bois Vert ou Piton de Bert*.

L'expédition fait halte au Piton de Bert, et décide d'y camper. Bory en profite pour dessiner des vues du volcan, et de plusieurs petits pitons plus au sud :

« *J'aperçus encore du piton Berth, et sur la droite, une foule de cratères qui n'étaient pas à plus d'une demi-lieue ; je les dessinai dans le point de vue qu'ils me présentaient, et les nommai cratères Ramond, pour consacrer, dans ces montagnes, le nom d'un naturaliste qui en étudie la structure avec tant de succès.* » Et pendant que les autres se reposent, l'infatigable Bory de Saint-Vincent et son compagnon Jouvancourt s'en vont visiter les *cratères Ramond*. Pendant la nuit, Bory dort mal malgré sa fatigue : le froid, il fait deux degrés au-dessous de zéro, et surtout le spectacle du volcan en éruption, le maintiennent en éveil.

Le lendemain 29 brumaire à 6h30, l'équipe se sépare en deux groupes : Bory de Saint-Vincent, Dejean, Guichard et trois noirs partent pour le Volcan, tandis que Jouvancourt, qui souffrait depuis la veille au soir de violents maux de tête, et les autres noirs restent au campement, sous la garde de Cochinard. Le passage difficile qu'ils empruntent pour descendre dans l'enclos est porté sous le nom de *Pas de Bory* sur la carte dressée par le naturaliste.

Arrivé au fond, le groupe se dirige tout d'abord vers l'est, vers la *Pointe du Tremblet* pour reconnaître la coulée de lave que Bory a vue pendant la nuit.

Cette pointe est aujourd'hui appelée, et ce depuis la carte IGN de 1957, *Nez-coupé du Tremblet*, par analogie avec le *Nez-coupé de Sainte-Rose*, qui lui fait face au nord. Avant d'atteindre ce cap, l'équipe tourne à gauche et entreprend l'ascension du Volcan, en diagonale tout d'abord, puis tout droit vers le cratère Bory, qu'ils atteignent à 14 heures. Bory constate que si le cratère qui porte son nom et le mamelon central n'ont pas changé depuis sa dernière visite, le cratère Dolomieu s'est « *prodigieusement accru* », et est rempli d'un lac de lave. Le soir, Bory sur le volcan et Jouvancourt sur le Piton de Berth s'échangent des signaux en tirant des coups de feux. Bory chronométra le temps écoulé entre le feu et la détonation pour calculer la distance entre le sommet du Volcan et le Piton de Berth. Le résultat fut correct au vu de la méthode utilisée, puisque si l'on se réfère à sa carte, la distance mesurée est de 3250 mètres, pour 3500 mètres dans la réalité.

L'équipe passe la nuit au sommet du Volcan, et le lendemain 30 brumaire, ils quittent ce lieu en descendant en direction du *Pas de Bellecombe*. L'absence de scories rend le trajet tellement commode que Bory et Dejean atteignent la base du cône en une demi-heure, en courant. Ils arrivent à un groupe de rochers et deux petits cratères :

« *Sous les rochers que nous avons négligés, existe une caverne bien curieuse, dont M. Patu de Rosemond dessina l'entrée, lorsqu'il alla au volcan avec M. Berth. Nous avons conservé à cette grotte le nom de M. de Rosemond, que lui a donné M. Hubert.* »

Bory parcourt ensuite « *en divers sens* » le fond de l'enclos jusqu'à la base du *Nez-Coupé*, puis revient au *Pas de Bellecombe*, s'arrêtant au petit monticule volcanique situé à sa base : « *M. Hubert l'a nommé le Formica-Leo, et ce nom rend si bien sa figure, que je l'ai conservé.* » Le *formica-leo*, ou fourmilion est un insecte ressemblant à une libellule. La larve creuse dans le sable un entonnoir, au fond duquel elle se poste en attendant les insectes qui y tomberaient.

L'équipe entreprend l'ascension du *Pas de Bellecombe*. Arrivé au sommet, Bory découvre « *un énorme mamelon tronqué à son sommet [...] Ses racines s'étendent jusqu'au Cratère du Cirque ; et comme il est éminent entre les autres monts volcaniques, je le nommai Cratère Haüy, du nom de cet homme habile et modeste, qui est si éminent entre tous les minéralogistes.* »

Bory et ses compagnons longent ensuite le rempart vers le sud, et après une heure de marche, retrouvent Cochinard et Jouvancourt, ce dernier fort

malade et fiévreux. La troupe réunie déjeune « à quelque distance de l'enclos, sur une butte de pouzzolane d'où nous avons le volcan à gauche, et le rempart de la Rivière de l'Est à droite. » Bory expose qu'il aurait souhaité se frayer un chemin vers la côte est, mais en raison de l'état de Jouvancourt, il décide de choisir la voie la plus courte vers les lieux habités. Les voyageurs se dirigent vers le nord-ouest en passant entre le Piton Chisny et le Demi-Piton, mais sont aussitôt enveloppés d'une brume épaisse, et se perdent dans la Plaine des Sables. Ce n'est qu'au bout de quatre heures et demie, après l'avoir parcourue sur toute sa longueur deux fois dans le sens nord-sud, que la troupe parvient au Pas des Sables. De là, ils rejoignent la caverne à Cotte, où ils passent la nuit.

Le lendemain 1<sup>er</sup> frimaire, réveillée très tôt par Jouvancourt, impatient de retrouver la civilisation, la troupe redescend vers la Plaine des Cafres, qu'ils atteignent à trois heures de l'après-midi. Après une pause de deux heures au *Piton de Villers* (l'actuel Piton Desforges), ils reprennent la route vers Saint-Pierre, et arrivent à l'habitation de Monsieur Nerac à 20h30, où ils passent la nuit. Cet agriculteur habitait au pied d'un relief appelé *Butte des Vacois*, dont le toponyme s'est perdu. D'après la carte de Bory, il se situait approximativement au niveau actuel de la ligne des Quatre Cents, entre Saint-Pierre et Le Tampon.

Toponymes en 1801	Dénominations actuelles
Piton Desmenil	Piton Villers
Piton Dejean	Pitons Sahales et Darid
Piton de Villers	Piton Desforges
Le Marabou	Pitons Mare à Boue
Piton Guichard	Piton Dugain
Piton Lilet	Piton Idel ou Guichard
Morne des Feux à Mauzac	Piton Sec
Le Trou-Blanc	Les Troux Blancs
Plaine de Cilaos	Plaine des Remparts
Cratère du Petit Thouars	Piton Lacroix
Cratère Chysni	Piton Chisny
Cratère du Cirque	Le Demi-Piton
Cratère Haüy	Piton Haüy
Cratère Hubert	Piton Rouge
Piton Berth	Piton de Bois-Vert ou de Bert
Pointe du Tremblet	Nez Coupé du Tremblet

Tableau 2 - Toponymes déplacés ou modifiés depuis 1801

P. BRIAL

# MADAME DESBASSAYNS

## DE LA SECONDE PROVIDENCE AU BOURREAU D'ESCLAVES : L'HISTOIRE D'UNE LÉGENDE

par Alexis MIRANVILLE

La biographie de Madame DESBASSAYNS, décédée à Saint-Gilles-les-Hauts le 4 février 1846 à près de 91 ans, pourrait se résumer en peu de mots. Fille unique d'un riche cultivateur, elle épouse un colon tout aussi fortuné mais plus âgé qu'elle. Devenue veuve à 45 ans, elle se retrouve à la tête d'un domaine à gérer et d'une grande famille dont plusieurs membres vont occuper de hautes fonctions tant à l'échelon local qu'au niveau national.

Même résumée ainsi, sa biographie dénote un destin peu courant au XIX<sup>e</sup> siècle où la femme ne peut accéder à des professions ou postes à responsabilités que l'on réserve traditionnellement aux hommes, sa vocation première étant celle d'épouse, de mère et de maîtresse de maison. Dès que Madame DESBASSAYNS prend en main la direction du domaine, elle s'attache à l'agrandir et réussit à le faire prospérer en dépit d'une grave crise économique à surmonter<sup>1</sup>. Cependant, sa célébrité à La Réunion tient moins à son histoire personnelle qu'à la légende bâtie autour de son personnage.

### **Admirée et complaisamment parée de toutes les vertus**

Sa forte personnalité et ses compétences ainsi avérées font l'admiration de ses proches et des hôtes de marque qu'elle accueille à Saint-Gilles-les-Hauts. Elle fait alors l'objet d'une véritable légende dorée qui lui vaut le surnom de Seconde Providence lequel, de son vivant, est donné à une rue de la ville de Saint-Paul. À l'origine de cette légende, on trouve le rôle qu'elle joue lors de l'attaque anglaise de Saint-Paul en 1809, en sauvant cette ville de la destruction. Il faut savoir aussi qu'en 1817 elle fait don de sa propriété du Bout de l'Étang aux Sœurs de Saint-Joseph de Cluny pour la création, dans cette même ville, de la première école de filles de l'île, même si c'est un établissement catholique et destiné uniquement aux enfants des familles libres.

---

<sup>1</sup> Farchi (Jean), *Petite histoire de l'île Bourbon*, PUF, Paris, 1937, pages 167 et 173 : Plantations détruites en 1806 et 1807 par des catastrophes climatiques, commerce maritime paralysé par la guerre navale avec les Anglais, nécessité de trouver une culture de remplacement pour le café, etc

Après sa mort, nourrissant et consolidant sa légende dorée, on se met à la parer de toutes les vertus, à magnifier son image, en prenant parfois des libertés avec la vérité historique. Il en est ainsi de cette idée fautive selon laquelle elle tenait à diriger seule ses immenses propriétés. En fait, dès le décès de son époux en 1800, elle engage comme administrateur de ses biens son futur gendre, Jean-Baptiste de VILLÈLE (1780-1848). En 1822, c'est son fils Charles qui prend cette charge et devient le principal artisan de la reconversion sucrière de son habitation de Saint-Gilles-les-Hauts même si, le trouvant trop enthousiaste pour la canne, elle refrène ses ardeurs<sup>2</sup> et continue à consacrer une partie de ses terres à la culture de vivres, notamment au maïs.

En 1809, si elle a bien contribué à sauver Saint-Paul de la destruction, son rôle n'aurait pas été aussi glorieux que l'affirme Jean-Baptiste de VILLÈLE dans son éloge funèbre<sup>3</sup>. Pour lui, les Anglais n'ont pas mis leur menace à exécution parce que Madame DESBASSAYNS avait hébergé et bien traité leurs officiers faits prisonniers auparavant, en reconnaissance « *des soins et des égards dont ils avaient été l'objet* ». En réalité, cette destruction n'a pas eu lieu parce que le général des BRULYS, gouverneur de l'île et venu de Saint-Denis avec des renforts, n'a pas lancé de contre-attaque. À la demande d'une délégation de notables saint-paulois propriétaires de biens dans la ville, il a accepté de capituler, avant de se suicider<sup>4</sup>. Il était l'époux d'une nièce de Madame DESBASSAYNS et cette dernière possédait une résidence à peu de distance de son quartier général. Ce n'est sans doute pas seulement par affection que les DESBASSAYNS ont toujours entouré sa veuve et ses enfants « *de leurs soins attentifs* »<sup>5</sup>.

En 1841, la construction de la Chapelle Pointue a renforcé son image de grande bienfaitrice sociale. Il n'est pas facile aujourd'hui de mesurer l'importance que revêtait, à cette époque, la création d'un lieu de culte catholique. Même si l'on ne peut rien affirmer quant à la réalité ou la profondeur de leur foi, les colons du XIX<sup>e</sup> siècle ont constamment recours aux services du curé qui les réunit pour la messe dominicale, leur donne des nouvelles de l'île, de la ville ou du quartier. Il est celui qui baptise, confesse, marie, enterre.

---

<sup>2</sup> Petit Gascon, *Pieux Souvenir*, Archives de l'Évêché, cote 4B.

<sup>3</sup> Villèle (Jean-Baptiste de), *Notice biographique sur Madame DESBASSAYNS*, Musée historique de Saint-Gilles-les-Hauts, 1992, pages 24-25.

<sup>4</sup> Archives départementales de La Réunion (ADR), L 421.

<sup>5</sup> Archives privées, correspondance du 14 avril 1824.

Leur vie quotidienne est rythmée par le son des cloches et les fêtes du calendrier liturgique. Les gens vont à l'église pour prier mais aussi pour se rencontrer, se divertir ou pleurer leurs morts. À leurs yeux, en matière de mariage le religieux peut prendre plus de valeur que le civil.

### **Une quasi-déification qui lui vaut d'être l'objet d'une contre-légende**

C'est à l'aune de ces considérations que les habitants des Hauts de Saint-Gilles ont dû apprécier ce que Madame DESBASSAYNS leur a apporté avec sa chapelle. À l'époque, cela pouvait s'apparenter à la création d'un service public de proximité, accréditant du même coup sa légende de Seconde Providence. Mais, intentionnellement ou pas, elle a pu, de la sorte, apaiser les frustrations, les jalousies et les inimitiés de ceux aux dépens desquels elle avait agrandi son domaine et accru sa fortune. Comme la religion visait à moraliser les mœurs, celles des esclaves en particulier, c'était aussi un bon moyen de rendre la main-d'œuvre docile et respectueuse de l'autorité. Les effets recherchés ont profité en premier lieu au domaine de Madame DESBASSAYNS que celle-ci voulait transmettre en pleine prospérité à ses héritiers. Elle avait plus de 85 ans quand elle a fait construire sa chapelle.

Quoi qu'il en soit, le surnom et la légende de Seconde Providence faisaient de Madame DESBASSAYNS quasiment une sainte. Il n'y a donc rien d'étonnant à ce qu'elle devienne, en réaction, l'objet d'une contre-légende, après l'abolition de l'esclavage, surtout lorsque la discipline sévère qui régnait sur ses terres est dévoilée. Cette contre-légende semble prendre naissance vers 1910, soit plus d'un demi-siècle après sa mort, à partir d'une rumeur : chez elle on aurait utilisé le sang des esclaves dans la confection du mortier. Ce bruit se répand lorsque des ouvriers travaillant dans la cour de sa maison de la Chaussée royale découvrent que le ciment qui relie les pierres de la vieille cuisine est de couleur rougeâtre<sup>6</sup>. Le contexte politique et électoral de l'époque est propice à la circulation de telles rumeurs. Dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, avec l'instauration en France d'une république laïque et anticléricale, les VILLÈLE deviennent la cible du pouvoir en place qui les considère comme les ennemis du peuple. Descendants et héritiers de Madame DESBASSAYNS, ils font partie des monarchistes cléricaux qui portent sur le plan politique leur combat pour la religion. En 1906, un an après la loi de séparation des églises et de l'État, un autre Jean-Baptiste de VILLÈLE (1852-1917) fonde le journal *La Croix du Dimanche* pour lutter contre les républicains présentés comme les fossoyeurs du catholicisme.

---

<sup>6</sup> Selon Henri Cornu (1904-1993), auteur de recherches, d'articles et de conférences sur Madame DESBASSAYNS

C'est également à cette époque que des références à la couleur de la peau et à l'esclavage apparaissent dans le discours politique, notamment lorsque le député Lucien GASPARIN, d'origine affranchie et élu en 1906, passe dans le camp des pourfendeurs de l'aristocratie locale. On assiste alors à un déchaînement des journaux qui répercutent et amplifient sans discernement les propos ou les accusations des uns et des autres. Ainsi, dans *Le Peuple* du 20 janvier 1909, l'auteur anonyme d'une lettre de lecteur dénonce les « aristocrates de ce pays qui, hier, ont fouetté nos ancêtres et qui ne rêvent plus aujourd'hui qu'à une chose, la mort du petit, le retour à l'esclavage ». Le 26 janvier suivant, le même journal commente les résultats d'un scrutin et le faible nombre des voix obtenues par celui qu'il désigne ainsi : « le candidat républicain démocrate Dager, l'ouvrier, le noir Dager ». Dans son édition du 11 février 1910, *Le Nouveau Journal de l'île de La Réunion* fustige le comportement du candidat GASPARIN qui, selon lui, soulève « la question de couleur » et ravive ainsi « les passions mal endormies ».

Loin du monde de la politique et de ses médias partisans, un autre fait témoigne que Madame DESBASSAYNS n'a pas laissé que de bons souvenirs dans les mémoires. Il s'agit d'une étude parue dans le bulletin N° 4 (1921-1922) de l'Académie de l'île de La Réunion. Le document est intitulé *Locutions et proverbes créoles* et, pour illustrer la définition du mot *cipèque* (chipie), on cite Madame DESBASSAYNS décrite comme une « personne autoritaire et cruelle [...], une dame très méchante pour ses esclaves ».

### **Une légende noire qui se développe surtout à partir des années 1970**

Pendant longtemps, parce qu'elle se propage oralement ou est mentionnée dans des écrits peu lus, la légende noire de Madame DESBASSAYNS ne connaît pas une large diffusion dans la population. Ainsi, jusqu'à la fin des années 1960, elle est totalement inconnue dans beaucoup de familles de certains quartiers de Saint-Paul, ne semblant pas sortir de l'oubli où elle est tombée depuis son décès. Déjà en 1866 le transfert de ses cendres à la Chapelle Pointue passe totalement inaperçu. Il en est de même en 1946 pour le centenaire de sa disparition, tout comme en 1948 pour celui de l'abolition de l'esclavage. Il est vrai que celui-ci n'est pas abordé dans les écoles où les élèves continuent à apprendre que leurs ancêtres sont les Gaulois, non pas que l'on veuille leur inculquer de force cette idée, mais parce que les programmes et les manuels scolaires sont les mêmes que ceux en usage dans toute la France.

On commence à reparler de Madame DESBASSAYNS dans les années 1970, à travers les témoignages oraux « *transmis à leurs descendants par d'anciens esclaves* », recueillis entre 1976 et 1978 par un ethnologue<sup>7</sup> et par deux étudiantes en histoire<sup>8</sup> de l'université de La Réunion. Tous mettent en avant le personnage de femme méchante et cruelle qu'elle aurait été, une psychopathe qui aurait passé le plus clair de son temps à faire des misères aux esclaves et à commettre des crimes sadiques : l'incarnation du mal absolu.

Les exagérations et les invraisemblances historiques contenues dans ces récits suffisent déjà largement à mettre en cause leur fiabilité : les auteurs et les dénonciateurs d'un complot qu'elle fait précipiter dans la ravine à Malheur, les cachots souterrains qu'elle inonde pour faire périr les fautifs par lots de quinze, les hommes qu'elle enterre vivants, les femmes qu'elle fait accoucher au-dessus d'un trou, les bébés noirs qu'elle donne à manger aux cochons, etc.

Alors que tous les historiens soulignent la fragilité des témoignages obtenus dans les enquêtes orales et l'impérieuse nécessité de les multiplier afin de pouvoir procéder aux vérifications, recoupements ou confrontations indispensables, ici on ne donne pas le nombre total, même approximatif, des personnes interrogées. Nous en avons comptabilisé seulement une dizaine, nommément citées ou désignées par leurs initiales. En dépit de ce corpus aussi limité et donc si peu représentatif, les réponses retranscrites sont présentées comme étant l'expression du bon sens populaire et de la tradition orale.

Il faut cependant se garder de conclure à l'absence de souvenir négatif de Madame DESBASSAYNS dans la mémoire des descendants de ses esclaves. Après 1848, un grand nombre d'entre eux quittent rapidement son ancien domaine et ils ne doivent pas tous garder une bonne image d'elle. Beaucoup ont dû souffrir de la dure discipline qui y régnait : une organisation rigoureuse basée sur une surveillance mutuelle constante, des contrôles inopinés et répétés, des sanctions allant du fouet à la prison avec mise aux fers, en passant par le travail du dimanche et l'interdiction de sortir du camp. Avec de telles pratiques l'atmosphère sur l'habitation ne pouvait être que tendue et les rapports sociaux conflictuels parce que fondés sur la méfiance et la crainte réciproques. C'est son fils Charles, administrateur du domaine depuis 1822, qui avait instauré cette discipline de fer, tout en continuant à s'occuper de ses autres

---

<sup>7</sup> *Encyclopédie de La Réunion*, Éditions Livres Réunion, Saint-Denis de La Réunion, tome 6, 1980, page 110.

<sup>8</sup> Brizou (J.) et Desprès (M.-R.), *Madame DESBASSAYNS, mythes et réalités*, mémoire de licence, Université de Provence, 1978, ADR, 8J 26

propriétés, dont celle de Sainte-Marie où il résidait<sup>9</sup>. À Saint-Gilles-les-Hauts, omniprésente jusqu'à la fin de sa vie, Madame DESBASSAYNS apparaissait comme la seule maîtresse du domaine et certains esclaves ont pu la détester au point de transmettre ce sentiment à leurs descendants. La légende prend donc ses racines dans le réel.

### **La construction d'un symbole pour l'esclavage**

Si la légende noire de Madame DESBASSAYNS se développe facilement après 1970, malgré les exagérations et les invraisemblances des accusations portées, c'est parce que la période est propice à sa diffusion. Dès les années 1960 on assiste à l'émergence d'un courant identitaire, d'abord chez les intellectuels et élites proches du Parti Communiste Réunionnais (PCR) qui dénonce les limites de la départementalisation, voie adoptée en 1946 pour décoloniser La Réunion, et revendique en conséquence un statut d'autonomie<sup>10</sup>. L'enjeu politique est évident : on exalte le souvenir des souffrances passées, générées par le système servile et la colonisation auxquels on fait remonter l'origine des inégalités et discriminations du moment. Les années 1960 sont aussi celles où l'influence du marxisme sur les historiens est très forte, se manifestant par l'importance accordée aux facteurs économiques et aux antagonismes sociaux. Dans ce contexte, l'histoire de La Réunion se réduit pratiquement à celle de l'esclavage : on la fait commencer avec lui, on l'associe étroitement à l'idée d'une recherche des racines, d'un devoir de mémoire, d'un culte aux ancêtres. De ce fait, les témoignages oraux des descendants d'esclaves sont érigés en documents historiques privilégiés, voire sacralisés. Le grand nombre d'ouvrages ou articles consacrés à l'esclavage est révélateur de l'intérêt des chercheurs et de l'engouement du public pour cette question<sup>11</sup>. À partir des années 1970, Madame DESBASSAYNS fait elle aussi l'objet d'études ou dossiers qui réactivent sa légende noire de femme autoritaire et dénuée d'humanité. Les conteurs, chanteurs et autres artistes locaux qui évoquent son nom pensent généralement exprimer la réalité de son personnage.

Dans les faits, volontairement ou de manière inconsciente, ils alimentent, amplifient et propagent sa légende. Aujourd'hui, toute femme à qui l'on reproche,

---

<sup>9</sup> DESBASSAYNS (Charles), *Notes des Objets à Observer comme Moyens de Contrôle et de Surveillance*, in *Recueil de documents et travaux inédits pour servir à l'histoire des îles françaises de l'Océan Indien*, ADR, janvier 1984.

<sup>10</sup> Leloutre (Jean-Claude), *La Réunion département français*, Éditions Maspéro, Paris, 1968 ; Cercle Éliard Laude, *Réunion 1969 une colonie française*, Éditions Maspéro, Paris, 1969.

<sup>11</sup> Gerbeau (Hubert), *Les esclaves noirs pour une histoire du silence*, Éditions Balland, Paris, 1970 ; *Les Cahiers de La Réunion et de l'océan Indien*, imprimerie R.E.I., Saint-Denis de La Réunion, N°1, novembre-décembre 1972.

à tort ou à raison, de faire preuve de trop d'autorité dans ses fonctions de chef se voit systématiquement assimilée à Madame DESBASSAYNS. Cela découle en grande partie d'une simplification abusive de la société esclavagiste, avec d'un côté les Noirs, continuellement enchaînés et battus, et de l'autre les « Gros Blancs », riches, forcément méchants et dont on fait de Madame DESBASSAYNS l'archétype. Or l'on sait qu'elle n'a pas toujours été la plus grande fortune de l'île, largement dépassée à partir des années 1830 par Gabriel Le COAT de KERVEGUEN (1800-1860), propriétaire d'un plus grand nombre d'esclaves qu'elle. L'on sait aussi qu'à son époque tous les Réunionnais qui en ont les moyens, qu'ils soient blancs, métissés ou noirs, possèdent des esclaves, parfois très peu, pour travailler leurs terres ou employés comme domestiques. Sa désignation implicite comme bouc émissaire a pour effet de faire oublier tous les autres esclavagistes moins connus qu'elle, et d'exonérer leurs descendants des éventuelles exactions commises par leurs ancêtres. Tout se passe comme si, faute d'un libérateur, tel Toussaint LOUVERTURE à Haïti, c'est Madame DESBASSAYNS qui, en cristallisant autour d'elle leurs ressentiments, doit rassembler les descendants d'esclaves de La Réunion et perpétuer la mémoire de l'esclavage. Désormais, ce rôle fédérateur pourra être partagé avec Élie, l'un des meneurs de la révolte de Saint-Leu en 1811, érigé en héros en 2011.

Seconde Providence ou tortionnaire d'esclaves ? La découverte d'éléments nouveaux est toujours possible mais il n'existe à ce jour aucun argument probant en faveur de l'une ou l'autre de ces deux thèses. L'examen critique des documents les plus divers que nous avons pu consulter révèle qu'elle était fille de son temps, à la fois produit et actrice d'un type de société<sup>12</sup>. L'économie de son domaine reposait sur l'esclavage, une pratique inhumaine et condamnable mais qui était alors parfaitement légale et strictement réglementée. À l'instar de n'importe quel chef d'entreprise qui, hier comme aujourd'hui, est rarement un philanthrope, elle a cherché à tirer le meilleur parti de ce système et à en améliorer l'efficacité. Chacune de ses actions ou des facettes de son personnage a naturellement donné lieu, au XIX<sup>e</sup> et au XX<sup>e</sup> siècle, à toutes sortes d'interprétations et de représentations, lesquelles reflètent les mentalités et les valeurs des époques considérées et sont à l'origine de la légende ancrée dans l'imaginaire de bien des Réunionnais.

A. MIRANVILLE

---

<sup>12</sup> Miranville (Alexis), *Madame DESBASSAYNS, le mythe, la légende et l'histoire*, Océan Éditions-Musée historique de Villèle, 2012.

# **Jean-Michel Claude RICHARD**

## **DES JARDINS NAPOLEONIENS AU JARDIN DU ROY**

par Sabine THIREL

*Conférence présentée à la médiathèque de Saint-Pierre (2014)  
et à la Bibliothèque départementale de La Réunion à Saint-Denis (2015)*

Le thème de ma conférence d'aujourd'hui, porte sur la vie d'un homme qui a eu un destin extraordinaire qui l'a amené jusqu'à l'île Bourbon. Il s'agit de Jean-Michel Claude RICHARD qui a vécu pendant une des périodes les plus mouvementées de l'histoire de France.

Né quelques années avant la Révolution française de 1789, il décède dans la Colonie de La Réunion sous le Second Empire en 1868.

Tous ces prénoms, Jean Michel Claude, sont utiles pour le différencier des nombreux botanistes homonymes et contemporains.

En effet, il y a eu :

- Claude RICHARD, né le 13 août 1705 à Saint-Germain-en-Laye et mort le 21 novembre 1784 à Versailles. Botaniste qui a travaillé avec Le Notre...
- Louis-Claude Marie RICHARD, son fils (1754-1821), (Rich.)
- Achille RICHARD (1794-1852), son fils (A.Rich.) chercheur à la faculté de médecine de Paris
- Jean-Claude RICHARD (1784 – 1868) (J.M.C.Rich.) ou Jean M.C. Rich
- Olivier Jules RICHARD (1836-1896) (O.J.Rich.)
- Claude RICHARD fl. (C.Rich)
- Joseph Herve Pierre RICHARD (J.H.P.Rich.)

Je me suis intéressée à Jean-Michel Claude RICHARD parce qu'au milieu des années 1970, j'ai eu la chance d'être au Sénégal et plus particulièrement à Richard Toll à 100 km au nord de Saint-Louis. Mon Père, Yves THIREL (1934-1980) était en 1974-1975, Directeur des Sucrieries et Raffineries de la Compagnie Sucrière Sénégalaise. Cette usine est établie sur la rive sud du Fleuve Sénégal à la frontière mauritanienne. C'est là que j'ai appris que Richard Toll signifiait « Jardin de Richard » en Wolof et déjà à l'époque, je me demandais si ce

RICHARD avait un lien avec celui qui avait dirigé le Jardin du Roy à Bourbon. Pendant 30 ans cette question est restée en suspens jusqu'à ce que je m'y intéresse vraiment. Je me suis rendue compte dernièrement que Richard Toll et le Jardin de l'État avaient été dirigés par le même homme : Jean-Michel Claude RICHARD. C'est comme cela que j'ai eu l'idée de raconter son histoire. Je dédie cette conférence à la mémoire de mon père qui a eu le courage de tenter l'aventure au bout du monde, premiers pas vers la mobilité internationale tellement prônée par et pour nos compatriotes réunionnais de nos jours...

## **I – Jean-Michel Claude RICHARD**

Jean-Michel Claude RICHARD naît à Volon, petit village de Franche-Comté le 15 août 1785.

À la Révolution française de 1789, il perd toute sa famille et l'ensemble de ses biens.

Réfugié en Suisse, il est recueilli et élevé par un pasteur protestant. Ce pasteur lui apprend le latin et lui fait découvrir la botanique.

Vers 1806, (il a environ 20 ans), Napoléon 1<sup>er</sup> le charge du Jardin du Corso et de la pépinière impériale de Rome.

Deux ans plus tard, il est fait Chevalier de la Légion d'honneur par l'Empereur qui lui offre un sécateur en or à bec d'aigle à cette occasion.

Lorsqu'il arrive en région parisienne, à Malmaison, il s'occupe des roses de l'impératrice Joséphine, avant de rejoindre les jardins des Tuileries...

1815, Napoléon Bonaparte est exilé à Sainte Hélène. C'est la Restauration. L'Angleterre rend ses colonies à la France comme Bourbon ou Saint-Louis du Sénégal... D'autres comme Maurice, les Seychelles, ne seront pas rendues.

Louis XVIII qui règne sur la France envoie des militaires, des fonctionnaires et des colons reprendre possession des territoires rétrocédés.

En 1816, RICHARD est affecté dans la colonie française de Saint-Louis du Sénégal pour étudier la faune et la flore de la colonie, y introduire de nouvelles espèces et aussi pour faire des essais de cultures nouvelles et utiles.

Au même moment, le ministre de la Marine envoie Nicolas BREON (1785 - 1864) à Bourbon pour accompagner une riche collection d'arbres fruitiers d'Europe et de graines diverses. Il prendra la direction du Jardin du Roy en 1817.

## **II – SENEGAL**

L'histoire de « La Méduse » est liée à celle de Saint-Louis du Sénégal. Si RICHARD n'est pas personnellement concerné par le naufrage de « La Méduse », il n'en est pas moins une victime collatérale.

### **A- LE NAUFRAGE DE LA MEDUSE**

#### **1. RICHARD VICTIME COLLATERALE**

Le 23 juin 1816, Jean-Michel Claude RICHARD, botaniste est à bord de « la Loire ». Ce bateau fait partie de la flottille envoyée à Saint-Louis pour reprendre possession de la colonie du Sénégal.

Cette expédition commandée par Hugues DUROY de CHAUMAREYS, comporte quatre navires : « l'Écho », « l'Argus », « La Loire » et « La Méduse ».

À bord de « La Méduse » se trouvent du matériel, des moyens financiers, des militaires, des personnalités et fonctionnaires comme :

- le nouveau gouverneur Julien Désiré SCHMALTZ, sa fille et son épouse Reine
- un homme de loi - Notaire - Huissier : M. PICARD et sa famille qui, on le verra par la suite, sera importante pour RICHARD
- Gaspard Théodore MOLLIEN, commis de première classe et futur explorateur
- Au total près de quatre cents personnes, colons, matelots et soldats des troupes du 16<sup>e</sup> régiment d'infanterie marine légère...

Quand « La Méduse » quitte l'île d'Aix le 17 janvier, les autres bateaux n'ont pas fini de charger. Seul « l'Écho » l'accompagne. « La Loire » et « l'Argus » quittent le port quelques jours plus tard le 23 et se lancent à sa poursuite.

Le Capitaine DUROY de CHAUMAREY n'a pas commandé de navire depuis plus de vingt ans. Il est « incapable de faire le point », il ne prend compte d'aucune remarque de ses lieutenants.

Le 1<sup>er</sup> juillet, « l'Echo » a contourné le Banc d'Arguin connu par les navigateurs, et malgré les avertissements à la lanterne depuis « l'Echo » et l'intervention des lieutenants et les marins chevronnés à bord, « La Méduse » se dirige droit sur le banc de sable.

Le 3 juillet au large des côtes Mauritanienes, par mer calme et beau temps, « La Méduse » se jette littéralement avec force et vitesse sur le Banc d'Arguin. Le bateau s'ensable à 160 km de la côte. Plusieurs essais de dégagement sont faits sans succès. Un radeau de 20 m sur 7 est construit pour recevoir le matériel trop lourd et alléger le bateau. « La Méduse » flotte à nouveau mais le temps se gâte, la quille se brise, plusieurs voies d'eau apparaissent...

Le 5 juillet, alors que « la Méduse » commence à pencher dangereusement, le commandant CHAUMAREY décide d'évacuer le navire. Les notables et leurs familles dont le Gouverneur SCHMALTZ et PICARD, les fonctionnaires, le futur explorateur Gaspard MOLLIEN sont chargés dans les six et seules chaloupes disponibles. Les rames sont confiées aux soldats et matelots.

150 personnes, matelots, soldats et autres sont débarqués sur le radeau de fortune. Mais nous savons tous ce qui est arrivé. Le célèbre tableau de GERICAULT « le Radeau de la Méduse » nous le montre.

Le radeau est relié à chaque chaloupe par une corde. Mais le poids du radeau met les chaloupes en danger en les entraînant vers le large, aussi, les cordes sont coupées l'une après l'autre. Les naufragés du radeau sont abandonnés à leur triste sort.

Les chaloupes finissent par accoster sur les plages mauritanienes (aujourd'hui). Le gouverneur et sa famille, M. Charles Alphonse PICARD, ses deux filles ainées, sa seconde épouse et leurs jeunes enfants ainsi que cent seize naufragés rejoignent Saint-Louis à plus de 100 km de là, à pied en longeant la côte Atlantique.

## 2. PRISONNIERS

Entre-temps, « La Loire » et « l'Argus » arrivent à Saint-Louis où les Anglais n'ont reçu aucun ordre de restitution de la Colonie aux Français. Les documents sont avec le nouveau gouverneur.

RICHARD, René CAILLIE (explorateur - premier occidental à pénétrer dans Tombouctou en 1828) et tous les Français sont arrêtés et emprisonnés sur l'île de Gorée.

RICHARD et ses compagnons connaissent ainsi les affres de la prison, l'insalubrité, l'isolement, le confinement et la maladie, cela jusqu'au 13 juillet 1816, date à laquelle le gouverneur SCHMALTZ arrive à Saint-Louis par la Langue de Barbarie, le Djouj.

Épuisés, assoiffés et déguenillés par dix jours de marche sur la plage au soleil. Les naufragés ont dû faire face aux attaques des autochtones, ils ne leur doivent la vie sauve que parce qu'ils leur ont donné tous leurs objets de valeur. Le gouverneur Julien Désiré SCHMALTZ prend immédiatement ses fonctions. La colonie de Saint-Louis du Sénégal redevient Française. Les Anglais quittent la colonie et emmènent avec eux quelques naufragés de la Méduse qui ont demandé à être rapatriés.

### 3. RECUPERATION DES RESPAPES

Le 17 juillet, après treize jours de mer, le radeau de « La Méduse » est retrouvé par l'Argus. Il y a quinze rescapés à bord. Ces naufragés ont connu en plus de la faim et la soif, la mutinerie, le cannibalisme, la folie... Cinq naufragés ne survivront pas jusqu'à Saint-Louis. *Le récit des douze jours sur le radeau sera raconté par le Capitaine DUPONT dans ses « Mémoires ». Deux officiers survivants (du radeau), l'ingénieur-géographe CORREARD et le chirurgien auxiliaire SAVIGNY relatent toute l'histoire dans un livre publié fin 1817. C'est à partir de ces récits que Théodore GERICAULT, a fait le tableau le plus important de son œuvre « Le Radeau de La Méduse ».*

Le 4 septembre 1816, sur les dix-sept hommes restés à bord de l'épave de « La Méduse », par manque de place, on ne retrouve que trois hommes hirsutes et complètement fous. « La Méduse » est déchargée et les biens n'ayant plus de propriétaires sont vendus sur la place de Saint-Louis au bénéfice de la Colonie. Lors de son procès, le capitaine DUROY de CHAUMAREYS est condamné à trois ans de prison. Pendant vingt-cinq ans, soit le reste de sa vie, il est poursuivi par les insultes et le mépris.

## B – RICHARD TOLL

### 1. INSTALLATION

Jean-Michel Claude RICHARD prendra deux ans et plusieurs voyages dans le nord du pays, pour choisir l'endroit idéal où installer son établissement agricole.

Comme les Français ne sont pas les bienvenus à l'intérieur des terres sénégalaises, le Gouverneur SCHMALTZ signe un traité avec le roi du Walo en 1819 pour installer des forts et des établissements de culture le long du fleuve Sénégal. Mais les autres chefs de tribus refusent que les Français s'installent dans les terres en plus des îles qu'ils occupent déjà comme Gorée et Saint-Louis. Les attaques se multiplient.

Face aux menaces de révoltes et aux attaques de l'Émir du Trarza, la colonie fait construire plusieurs forts le long du fleuve (Dagana, Podor... entre autres).

En août 1819, Charles Alphonse PICARD, (l'homme de loi), ami de Richard, fragilisé par le naufrage de « La Méduse » dont il ne s'est pas remis, meurt d'une maladie tropicale. Son ainée Charlotte Adélaïde, épouse Jean Théophile DARD en mars 1820 et en mai 1820, Caroline Rose, sa cadette, épouse Jean-Michel Claude RICHARD qu'elle suivra jusqu'à Bourbon. Ils auront huit enfants. Sa seconde Mme PICARD quitte le Sénégal pour Cayenne avec ses enfants.

Une fois son jardin installé à 100 km au nord de Saint-Louis sur la rive sud du fleuve, RICHARD participe et envoie plusieurs expéditions à travers le monde pour compléter la collection de nouvelles plantes médicinales, des plantes industrielles et l'indigo. Il tente d'acclimater toutes sortes d'espèces végétales, comme des arbres fruitiers et des légumes : Arachide, bananier, manioc, oranger, goyavier, canne à sucre et aussi le café qui ne pousse pas bien dans les terres sablonneuses sénégalaises.

Ce jardin est nommé Richard Toll par les Sénégalais ce qui signifie : « Le jardin de Richard » en Wolof.

En 1822, le Baron ROGER, qui rêvait de travailler dans les colonies et qui déjà en 1818, ambitionnait d'être procureur général à l'île Bourbon, est nommé nouveau gouverneur à Saint-Louis. Le gouverneur se fait construire une immense

maison nommée par la population « *la folie du Baron Roger* ». On ne lui connaît pas d'épouse mais la rumeur sur place dit qu'il fréquentait une maîtresse Signare, une vénéus métisse sénégalaise. Les tensions s'apaisent, et, Richard Toll va connaître un essor remarquable.

RICHARD est décoré de la Médaille de Sainte-Hélène (Napoléon Bonaparte est décédé en 1821).

Féru de botanique, le Baron ROGER charge RICHARD de créer un laboratoire d'essai et un jardin d'acclimatation. Les échanges entre le jardin des plantes de Paris et Richard Toll sont courants et fructueux. RICHARD travaille avec les spécialistes du Muséum d'histoire naturelle de Paris, répertorie l'ensemble des espèces du jardin et décrit précisément ses expériences dans un journal. Un de ses correspondants parisiens privilégié est Achille RICHARD, le petit-fils de Claude RICHARD, le condisciple de Le Notre.

En 1824, Jean-Michel Claude RICHARD reçoit la Croix de la Légion d'honneur. Il part en expédition en Guyane et ramène de nombreuses espèces nouvelles (industrielles et médicinales).

## 2. CAYENNE

L'année suivante, en 1825, Jean-Michel Claude RICHARD rentre en France avant d'être nommé à Cayenne où il passera 3 à 5 ans. Il sera récompensé par la grande médaille d'or de la Société scientifique de Calcutta pour ses travaux exceptionnels sur les palmiers et les orchidées.

Nous n'avons pas beaucoup d'éléments sur cette période. On sait seulement qu'après Charles, Aglaé et Edmée, les 3 enfants nés au Sénégal, un 4<sup>ème</sup> enfant, Amélie Charlotte, naît en France en 1826. Les 4 derniers naîtront à l'île Bourbon. Lorsque sa famille le rejoint en Guyane, RICHARD apprend que les crédits alloués à Richard Toll ont été réduits et que le gouvernement a décidé d'y affecter un seul jardinier. Ce qui lui semble une aberration et précipitera le jardin à sa ruine.

### III - SAINT-DENIS - ILE BOURBON

#### A - LE JARDIN DU ROY

En 1831, RICHARD prend la direction du « Jardin du Roy », le jardin botanique de Saint-Denis de La Réunion. Nicolas BREON qui en avait la direction depuis 1817, quitte la colonie à la fin de cette même année 1831.

Le jardin du Roy (jardin de l'État), située tout en haut de la Rue Royale (rue de Paris) figure sur le plan de Saint-Denis établi par Banks pendant les années 1770.

Le Jardin du Roy a été créé par Joseph HUBERT, Agronome avisé et remarquable Botaniste, et, Pierre POIVRE, Horticulteur, Botaniste, Agronome, Intendant des îles de France et de Bourbon.

Depuis 1885, ils ont tous les deux leurs bustes de chaque côté de l'allée principale qui mène au Muséum d'histoire Naturelle.

Pendant que Pierre POIVRE se consacrait au Jardin de Pamplémousse créé à la même époque à Maurice, Joseph HUBERT, originaire de Saint-Benoît, avec l'aide précieuse de l'ordonnateur de Bourbon, Cyr Honoré de CREMONT, dote l'île de quantité de végétaux utiles.

On lui doit, entre autres, l'introduction du giroflier [*Syzygium aromaticum*], du muscadier [*Myristica fragrans*], du cœur-de-bœuf [*Annona reticula*] et du mangoustan des Moluques [*Garcinia mangostana*], du cannelier de Ceylan [*Cinnamomum zeylanicum*], du letchi [Litchi sinensis] et du longani de Chine [*Dimocarpus longan*], de l'arbre à pain des Philippines [*Artocarpus altilis*], de l'évi de Tahiti [*Spondias dulcis*], du Jamalac de Malaisie [*Syzygium samarangense*]

Sont également introduits sur l'île à cette époque : le cacaoyer, le manguier, l'avocatier, le badamier, le poivrier noir, ... »

RICHARD s'évertuera à conserver l'œuvre de ses prédécesseurs mais aussi à rechercher et introduire de nouvelles espèces.

- Ses excursions dans les montagnes réunionnaises sont fréquentes et riches. À partir de ses prélèvements dans la nature, il crée un herbier superbe. À sa mort, cet herbier est donné au musée de la colonie par sa veuve Caroline Rose.
- Grâce à ses relations avec Calcutta, Batavia, Maurice, Madagascar, il introduit et acclimata plus de 2100 nouvelles espèces de végétaux dans l'île.

À partir de 1834, plusieurs plantations du jardin doivent laisser place au Palais Législatif. Le bâtiment abrite le Conseil colonial dont la séance d'ouverture a lieu en 1836. À la Révolution de 1848, le Conseil général rétabli reprend ses fonctions au Palais du Gouvernement.

Le bâtiment est abandonné pendant six ans. C'est seulement en 1854 que le gouverneur Hubert DELISLE en fera le Muséum d'Histoire Naturelle. Il nomme une commission pour l'administration et l'organisation de ce musée « provisoire ».

Le président de la commission administrative du Muséum et du Jardin Botanique est Gustave MANÈS un de ses premiers donateurs. JACOB de CORDEMOY en est le Vice-président. Parmi les membres, nous retrouvons Jean-Michel Claude RICHARD, directeur du jardin colonial et son gendre le Dr Charles Joseph BERNIER (marié à Amélie Charlotte (sa 3<sup>ème</sup> fille).

Sous la direction de RICHARD, le jardin atteint son apogée, c'est l'âge d'or du jardin tant en ce qui concerne l'augmentation de ses collections que par la richesse et le dynamisme de ses échanges extérieurs.

Louis-Laurent SIMONIN qui a connu RICHARD écrit dans « *La Réunion au temps du cheval* » en 1861 :

*« Notre botaniste est un de ces vieux savants qui ont beaucoup vu et surtout beaucoup retenu. Sa conversation est pleine de verve et je dois à ce charmant conteur nombre d'anecdotes [...] »*

*« Quelques Créoles supposent, que le jardin de l'État n'a été établi que pour eux, pour leur donner des salades quand il n'y en a pas au marché... »*

Le Jardin doit faire face à deux fonctions :

- Celle de l'acclimatation ou de l'expérimentation et
- Celle de l'agrément permettant visites et promenades.

Mais devant l'indiscipline des promeneurs, RICHARD fixe de nombreux interdits pour protéger le Jardin du Roy (*B.O. de l'Île Bourbon, décembre 1837, p. 173-174*).

« Il est défendu :

*De fumer dans le jardin,  
De dégrader des plantes ou des arbres sous peine de sanctions,  
D'y apporter des armes à feu, du vin,  
D'y entrer à cheval ou avec des chiens,  
Et l'accès du carré botanique n'est plus ouvert que sur permission spéciale du  
jardinier-botaniste. »*

## **B – LES MISSIONS :**

### **1. EXPLORER - DECOUVRIR - EXPERIMENTER - REPERTORIER**

En 1839, suite à un voyage dans les états agricoles du nord de Madagascar, RICHARD ramène de riches collections de graines, de plants et des échantillons qu'il utilise aussi pour réaliser le grand Herbarium de Madagascar, qui rejoindra le Musée de Saint-Denis. D'après le guide des publications botanique, il aurait été détruit par les termites.

C'est à cette époque qu'il introduit le flamboyant de Madagascar. Celui-ci est initialement prévu pour abriter les plantations de caféiers mais ses racines traçantes ne le permettent finalement pas.

Même si certaines graines et plants sont acclimatés avant d'être distribués à la population, d'autres graines et plantes utiles locales sont fournies au Jardin des Plantes ou à la faculté de médecine de Paris comme les fougères arborescentes, palmiers et pandanus.

RICHARD transmet aux illustres botanistes français de l'époque qui le remercient et comptent sur lui pour leur fournir matière à expérience comme GANDICHAUD, MIRBEL, BORY de ST VINCENT à qui il envoie des cryptogames par caisses.

Il en transmet aussi à Achille RICHARD, chercheur de la faculté de médecine de Paris avec qui il travaillait déjà lorsqu'il était au Sénégal. Il lui envoie en plus, des échantillons de ses découvertes... Achille RICHARD, pour le remercier, lui propose de nommer une prochaine nouvelle plante répertoriée dans les herbiers du Jardin « *Richardolia* » en souvenir de son passage à Richard Toll. Mais cela ne se fera pas, Achille RICHARD décède en 1852.

Il envoie aussi des lichens de Maurice au spécialiste allemand Ferdinand Christian Gustav ARNOLD (1828-1901). Les travaux de Jean-Michel Claude RICHARD sur les orchidées, les cryptogames et les fougères avec la collaboration de son gendre, le docteur Charles Jh BERNIER, sont très remarquables.

Aussi en son honneur, une acanthacée découverte par lui à Madagascar a été nommée *Barleria Richardiana* par le botaniste suisse Alphonse de CANDOLLE.

De nombreuses autres plantes ou fleurs sont collectées et enregistrées par RICHARD à cette époque.

#### *Chadsia salicina* Baillon

Group : Dicot Rank : species Herbarium Placement : Lehmann, mid, I, 128

Authors : Baillon, Henri Ernest

Published In : Bulletin Mensuel de la Société Linnéenne de Paris 1 (49) : 392. 1883. (Bull. Mens. Soc. Linn. Paris)

Type-Protologue Locality : "Madagascar : Diego-Suares." Collector and Number : Richard 174 Distribution : Madagascar Institution (s) : HT : depository not designated

Higher Taxa : Taxonomy Browser Concept : details class : Equisetopsida C. Agardh subclass : Magnoliidae Novák ex Takht. superorder : Rosanae Takht. order : Fabales Bromhead family : Fabaceae Lindl. genus : *Chadsia* Bojer Projects : Madagascar

#### *Epaltes madagascariensis*

Group : Dicot Rank : species Herbarium Placement : Monsanto, 3rd, D, 280

Authors : Humbert, Jean-Henri

Published In : Mémoires de la Société Linnéenne de Normandie 25 : 56, 179, 286 – 287. 1923. (Mém. Soc. Linn. Normandie)

Type-Protologue Locality : "Ouest (partie Nord) : Diego-Suarez." Collector and Number : Richard 169 ; 47 Distribution : Madagascar Institution (s) : ST : P

Type Specimens IST : Jean M.C. Richard - 47. (P) IST : Jean M.C. Richard - 169. (P)  
Higher Taxa : Taxonomy Browser Concept : details class : Equisetopsida C.  
Agardh subclass : Magnoliidae Novák ex Takht. superorder : Asteranae Takht.  
order : Asterales Link family : !Asteraceae Bercht. & J. Presl genus : !Epaltes  
Cass. Projects : Madagascar Keywords : MAD

Certaines portent le nom de « RICHARDII ».

Une autre plante commune du rempart de Bois Blanc et du Grand Brûlé, une Amonacée est nommée : *Xylopiia Richardii* (Adansonia IV 140) de son nom vernaculaire Bois de Banane. C'est une espèce endémique de La Réunion et de Maurice, inscrite dans la Liste des espèces végétales protégées à La Réunion.

Ces plantes ne sont que des exemples et la liste des espèces découvertes et répertoriées est très longue.

## 2. DES QUALITÉS D'EXPERT

Le rôle de RICHARD au fil des années ne se limite pas à la prospection, à l'acclimatation et au classement des espèces.

Lorsque dans le sud de l'île survient une maladie de la canne à sucre exploitée dans l'île depuis 1815. Les planteurs et le gouverneur font appel à RICHARD comme expert. Après étude sur place et dans son laboratoire, il conclut que cette maladie est due à l'épuisement des sols et à la dégénérescence de l'espèce cultivée. Il propose un choix rigoureux de bons plants dits « canne Bourbon » en réalité « Canne d'Otahiti » et le remplacement de l'espèce par une autre. La canne Bourbon laisse la place à la canne Batavia (rouge).

## 3. LA CONTROVERSE DE LA VANILLE

JACOB de CORDEMOY disait que notre Botaniste avait une « *gaieté proverbiale* », une « *tête de savant* » aux « *réciits attachants* », à la « *physionomie au fin sourire et entrain* ». Il le trouvait aussi « *bon, amical et bienveillant* ». Malgré ces qualificatifs flatteurs, RICHARD a été confronté à une situation controversée : celle de la découverte de la pollinisation de la Vanille.

La vanille (*Vanilla Tahiensis*) a été introduite dans l'île depuis 1819 par le Commandant PHILIBERT et le botaniste PERROTET. D'autres espèces introduites (*vanilla planifolia*) ou (*Vanilla Fragrans*) ne donnent rien. Des abeilles pollinisatrices ramenées du Mexique, n'ont pas survécu au voyage. Les plants ont été envoyés à Paris, RICHARD spécialiste en orchidées, en a récupéré pour de nouvelles expérimentations mais en vain. Les plantes se développent bien surtout dans les régions arrosées du Beau Pays, mais toujours pas de fécondation et donc pas de gousse.

Fort de ses connaissances botaniques et de ses recherches sur les orchidées, lorsque Edmond, esclave de 12 ans appartenant à Ferréol BEAULIEU BEAUMONT propriétaire à Sainte-Suzanne, découvre la méthode manuelle de fécondation de la vanille, RICHARD est vexé. Il assure qu'il a personnellement montré à cet enfant les gestes pour la pollinisation 4 ans plus tôt (EDMOND avait alors 8 ans). Il en résulta un climat de suspicion autour de cette affaire, de longs échanges par journaux interposés entre RICHARD et les défenseurs d'EDMOND, tels que Ferréol BEAULIEU BEAUMONT (1759-1831), le naturaliste Volcy FOCARD et MEZIAIRES de LÉPERVANICHE.

Le propriétaire d'EDMOND après avoir décrit la méthode utilisée par son esclave dans le journal « le Moniteur », mettra EDMOND à disposition de tout planteur qui en fera la demande pour qu'il fasse la démonstration de l'acte de pollinisation dans leurs plantations. La reconnaissance de cette découverte sera définitivement attribuée à Edmond ALBIUS à la fin du XXe siècle. Même s'il est vrai qu'en 1836, le Belge Charles MORREN trouve la pollinisation artificielle de la vanille en laboratoire, c'est la méthode manuelle d'EDMOND qui est reconnue et encore pratiquée de nos jours.

En 1848, dans le jardin de l'Etat, le manque de moyens financiers et l'indiscipline des visiteurs, provoque l'interdiction d'accès aux pépinières. La vente des plantes se fait uniquement à l'entrée du jardin (*Arrêté n° 216 du 9 février 1848 (B.O. Réunion, 1848, n° 21, pp.58-59)*)

#### 4. EXPOSITIONS AGRICOLES, INDEX DES COLLECTIONS

En 1853, RICHARD et son gendre le Dr BERNIER créent un herbier avec l'accord du Gouverneur HUBERT DELISLE qui ne pouvait que les encourager à poursuivre les travaux de son grand-oncle, Joseph HUBERT.

À partir de 1854, ils organisent les expositions agricoles et industrielles de La Réunion qui auront un franc succès auprès de la population. Par la suite, plusieurs autres fêtes sont organisées dans le Jardin colonial.

En 1856, RICHARD et BERNIER créent un catalogue du jardin sous le titre de « *Catalogue des Végétaux cultivés au Jardin du Gouvernement à l'île de La Réunion.* » Il compte 2000 espèces.

Pendant les dernières années de sa vie RICHARD voit son cher jardin décliner. Le manque de moyens financiers, malgré la passion qui l'anime aura raison des canaux d'irrigation. L'entretien général laisse à désirer, les bassins s'envasent, les allées se creusent et l'eau y stagne par temps de pluie.

En 1865, les choses changent et la Société Impériale d'Acclimatation prend les décisions en ce qui concerne le jardin devenu « jardin colonial ». Ce comité souhaite expérimenter de nouvelles cultures. Malgré les espaces libres aux abords de la ville, le jardin est choisi pour ces expériences. Des animaux sont introduits. Une volière est installée. 300 oiseaux y sont parqués dont des goélands de Terre-Neuve. L'accès au jardin est interdit au public (sauf le dimanche), dans les bassins les promeneurs peuvent voir des hérons cendrés, des sarcelles, des canards à bosse de Madagascar. Dans le parc gambadent aussi cerfs et antilopes.

Le comité souhaite introduire des plantes d'ornement (zinnias-balsamines...) au détriment de celles que RICHARD avait emmenées. Mais il n'y avait pour ainsi dire, aucun espace disponible. Aussi, plusieurs espèces d'arbres et d'arbustes passent sous les coups de haches et de sabres. Un beau flamboyant est abattu pour créer une nouvelle pépinière, ce qui provoque des réactions dans l'opinion publique. Et les critiques vont bon train. Cela même dans le Moniteur où *Thomy LAHUPPE écrit :*

« *Et maintenant instruisez-vous et comprenez, vous qui êtes en possession d'un jardin public, d'où vous avez exclu le public.* » [...]

*Est-ce bien la peine, en vérité, d'avoir sur pied un état-major considérable et d'annoncer pompeusement un programme gigantesque, quand on se trouve en face d'un si pauvre budget ?*

*Cependant le Comité frappe médailles et fonde des prix. Cette innovation réussira-t-elle à réveiller autour de la Société d'Acclimatation l'intérêt et les sympathies d'un public indifférent à son œuvre dévoyée ? Pour notre part, nous en doutons fort.* »

À la retraite en 1865, RICHARD qui avait cependant conservé officiellement la gestion de la partie botanique et l'autorisation de se promener dans les allées principales du jardin, voit ces changements de loin. Il ressent une grande tristesse à la vue de ses plantes bouleversées et de son jardin transformé.

Jean-Michel Claude RICHARD quitte ce monde en 1868 suite à une simple bronchite. Ses obsèques sortent du pavillon de fonction qu'il occupait depuis 37 ans dans le Jardin. Il est enterré dans le caveau de la famille BERNIER dans le cimetière de l'Est de Saint-Denis.

JACOB DE CORDEMOY écrit dans l'Album de l'île de la Réunion : « *Richard né pauvre, est mort pauvre. Il ne laisse à sa famille d'autre héritage que son nom et le souvenir de ses services. Mais ce nom est sans tache, c'est celui d'un homme de bien, estimé et honoré de tous, d'un homme dont la loyauté était si universellement connue qu'aucun soupçon, aucune calomnie n'aurait jamais essayé de l'atteindre. S'il a bien mérité de la science, aucun botaniste ne l'ignore, et quant aux éminents services que pendant quarante années il a rendus à la colonie, elle ne saurait, sans se montrer ingrate, les oublier jamais.* »

Lors de la visite du jardin de l'État le vendredi 29 octobre 2004 pour la société botanique de France, le Dr Roger LAVERGNE précise : « sur 2101 espèces introduites officiellement entre 1825 et 1898, 1444 ont disparu, soit 7 sur 10. »

Aujourd'hui, dans le Jardin de l'État, les arbres ne sont plus étiquetés ce qui a semblé bien loin des préoccupations politiques et botaniques. J'y ai trouvé le nom d'une dizaine d'arbres sur des planchettes de bois en décrépitude. Cependant, quelques nouveaux panneaux sont réapparus dernièrement.

JACOB de CORDEMOY disait dans son oraison funèbre que RICHARD quittait « ce monde sans fortune ». Il a laissé huit enfants : Charles Adolphe 1820, Aglaé 1822, Edmée 1824, Amélie 1826 (devenue Mme BERNIER), Clémence 1828, Caroline 1835, Antonia 1841 et Emile né en 1844 et de nombreux petits enfants. Son sécateur en or à bec d'aigle serait dans le coffre d'un notaire dionysien.

Il me semble évident après tout ce je viens de vous dire que Jean-Michel Claude RICHARD mériterait un peu plus de reconnaissance de la part de nos contemporains. Sans demander qu'une statue ou qu'un buste lui soit érigé au jardin de l'État, il mériterait au moins qu'une allée principale du jardin porte son nom.

Par ailleurs, à Volon en Haute Saône, dans son village natal qui compte aujourd'hui 70 habitants, Jean-Michel Claude RICHARD est un illustre inconnu.

S. THIREL

### **Références bibliographiques :**

- BREON (Nicolas), *Catalogue des plantes cultivées aux jardins botanique et de naturalisation de l'île Bourbon*. Saint-Denis, 1825. De l'Imprimerie du Gouvernement. 93 p.
- JACOB de CORDEMOY *Dans Album de l'île de la Réunion*  
-... *Texte historique et descriptif par une société savante de gens de lettres, Vol.5, Saint-Denis, 1868.*
- Alexandre (ingénieur-géographe) et (chirurgien en second), *Naufrage de la frégate La Méduse, faisant partie de l'expédition du Sénégal en 1816*, Paris, Jean de BONNOT, 1968 (1<sup>re</sup> éd. 1817) (5<sup>e</sup> édition (1821)
- DUPONT (Gervais Daniel), *Un rescapé de la Méduse-mémoires du capitaine Dupont 1775-1850*, Seconde partie (1816 – 1818) Voyage en Afrique par terre et par mer en 1816 Manuscrit original présenté et commenté par Philippe COLLONGE, La Découverte novembre 2014, 161 p.
- JEAN (M.), *Le Muséum d'histoire naturelle à Saint-Denis* (paru dans le Bulletin de l'Académie de la Réunion, vol. 14, pp. 158-160)
- LAFFORGUE (Annie), *Le Jardin de l'État de Saint-Denis-de-la-Réunion* [article] Année 1980 Volume 67 pp. 157-160
- LAVERGNE R. (1992), *Un circuit d'interprétation du Jardin de l'Etat*. Conseil Scientifique du Jardin de l'Etat. Conseil Général. 36 p.
- RICHARD (Jean-Michel Claude), *Catalogue du Jardin de La Réunion*. 1856. Typographie de Lahuppe, imprimeur du Gouvernement. 114 p.

- SANKHALE (Sylvain), « *Des jardins sur le fleuve* », dans *À la mode du pays. Chroniques saint-louisiennes d'Antoine François Feuilltain. Saint-Louis du Sénégal 1788-1835*, Riveneuve

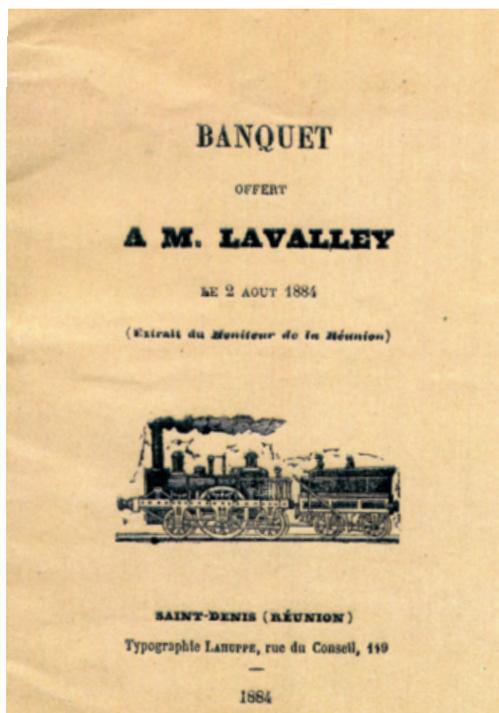
- SIMONIN (Louis-Laurent) (1830-1886) - *Voyage à l'île de La Réunion. Partie I. Saint-Denis. 28 mars-fin juin 1861*

- Arrêté n° 216 du 9 février 1848 (*B.O. Réunion, 1848, n° 21, pp.58-59*)



# BANQUET OFFERT LE 2 AOÛT 1884 A M. LAVALLEY

Article publié en 1884 et proposé par Eric BOULOGNE



La pensée d'offrir un Banquet, par souscription, avant son départ pour la France, à l'éminent ingénieur sous la haute direction duquel a été construite notre voie ferrée et s'exécutent les importants travaux du Port de la Pointe des Galets, était une de ces manifestations de la reconnaissance publique dont le chef-lieu devait tenir à honneur de prendre l'initiative.

Il était aussi de toute justice que ce témoignage de gratitude s'étendît aux distingués collaborateurs de M. Lavalley, MM. les ingénieurs Blondel, Raabe et Rollin.

Aussitôt conçue, l'idée fut réalisée grâce au zèle et aux soins d'un Comité composé de :

MM. Azéma Mazaé, *président* ;

Ruben de Couder, *v.-président* ;

H. Bridet,

F. Naturel,

Le Siner,

Lamiré,

J. Potier,

R. Lauratet,

V. Fourcade

*Commissaires.*

Le Banquet a eu lieu samedi, 2 août, au Jardin Colonial dans le vaste bâtiment élevé en 1881 pour notre Exposition intercoloniale, sous la présidence de M. Mazaé Azéma, conseiller général et la vice-présidence de M. Ruben de Couder, directeur d'une de nos compagnies financières.

La fête a été digne de l'hôte illustre en l'honneur de qui elle était donnée, si ce n'est par la splendeur du festin, chose difficile à obtenir dans notre petit pays — du moins, et cela vaut mieux, par les témoignages de gratitude et de sympathie prodigués à celui à qui nous devons déjà notre Chemin de fer et à qui nous serons bientôt redevables de cet avantage précieux que la nature nous a refusé, un Port, un refuge assuré contre les terribles ouragans de la Mer des Indes.

M. le Capitaine de Port, Lamiré, et M. Julien Potier, Directeur du Jardin Colonial, avaient bien voulu se charger de la décoration de la salle du festin. C'est dire qu'ils n'avaient rien laissé à désirer. C'était un coup d'œil vraiment ravissant que celui de ces arbustes indigènes, de ces fleurs et de ces drapeaux mêlant leurs vives couleurs à l'éclat des lustres et des bougies.

Reçu à sept heures et demie à l'entrée principale du Jardin, dont la grille étincelait de feux multicolores, M. Lavalley a été introduit dans la salle du Banquet par les président et vice-président, MM. Mazaé Azéma et Ruben de Couder, et les commissaires, MM. Bridet, Le Siner et F. Naturel.

Parmi les autres convives on remarquait :

MM. François Mottet, Veyrières, Grenard, Dolabaratz, Aug. Vinson, Echernier, Albert Rieul, Barse, Michel, inspecteur des tabacs, de nombreux propriétaires ruraux, des négociants et des commerçants de la place. Le Président de la Chambre d'agriculture, qui était au nombre des souscripteurs, n'a pu assister au Banquet,

La hâte avec laquelle cette belle manifestation avait été organisée, improvisée, devrions-nous dire, avait obligé de clore bien vite la liste de souscription. Le nombre des adhérents n'en était pas moins de plus de 80. Après le premier service, M. Mazaé Azéma a réclamé l'attention des convives et a porté le toast suivant à M. Lavalley :

Monsieur,

Vous avez entrepris dans notre pays une oeuvre grandiose !

Là où la nature avait multiplié les obstacles, en creusant des ravins profonds, en élevant d'inaccessibles montagnes, sur le sol tourmenté de notre île aimée, vous avez jeté des ponts, vous avez traversé des monts, pour laisser librement circuler, sur une ceinture de fer, le progrès et la civilisation.

Sur nos côtes inhospitalières, vous poursuivez encore la gigantesque entreprise d'ouvrir, au milieu des terres, un tranquille refuge à la navigation sans cesse inquiétée.

Ces travaux n'auraient pu s'exécuter, si vous n'en aviez soutenu les premiers projets de votre haute influence, si vous n'en aviez assuré l'exécution par votre infatigable persévérance et par votre science profonde et incontestée. La notoriété et la confiance qu'inspiraient vos talents n'ont point été étrangères au concours généreux que les pouvoirs publics ont, en cette circonstance, accordé à notre Colonie, et qu'ils lui accordent encore à cette heure.

Aussi, Monsieur, au moment où, pour la seconde fois vous allez quitter nos rivages, après y avoir porté l'initiative d'abord, le succès bientôt, permettez-moi d'être l'interprète de cette assemblée pour vous exprimer les sentiments de gratitude de tous pour les bienfaits dont vous doterez notre île, et de respectueuse sympathie pour votre personne.

Avec la collaboration des ingénieurs qui vous secondent si bien, avec le puissant appui des membres du Conseil d'administration de votre Compagnie, nous avons l'assurance que vous conduirez votre oeuvre à bien.

J'ai été particulièrement honoré, Monsieur, d'avoir été désigné pour vous exprimer ces sentiments au nom de cette assistance, au nom de vos admirateurs, au nom de la Colonie.

À M. Lavalley ! au succès de son oeuvre !

\*

\*\*

Ces paroles pleines de tact et exprimant si bien la pensée de l'auditoire, ont été couvertes d'applaudissements.

\*

\*\*

Se levant aussitôt et après avoir chaleureusement remercié l'assemblée de l'honneur qui lui était fait, M. Lavalley — nous regrettons de ne pouvoir donner que l'analyse de son discours — a dit qu'il regardait les marques de sympathie qui lui étaient prodiguées comme s'adressant bien moins à sa personne qu'à l'œuvre dont il était le représentant et à laquelle sa Compagnie et ses collaborateurs consacraient tous leurs efforts.

Une première partie, le Chemin de fer, est terminée depuis deux ans ; malgré ses onze kilomètres de tunnel, ses nombreux ouvrages d'art, ses ponts importants sur des torrents impétueux, en trois ans la voie ferrée a été livrée au public.

Les résultats obtenus sont déjà considérables ; grâce aux tarifs démocratiques adoptés par la Compagnie, tout le monde se déplace fréquemment, l'ouvrier aussi bien que le plus riche habitant ; les échanges deviennent plus faciles, les liens qui unissent les divers quartiers se resserrent, les intérêts se confondent davantage.

Le transport facile et économique des marchandises a étendu le rayon d'approvisionnement des grands centres de population, donné de la valeur à des produits dépréciés par l'éloignement des consommateurs, garanti les usines contre tout chômage, en leur permettant de recevoir rapidement et à prix très réduits les grosses pièces de machines qui leur sont nécessaires ; enfin permis déjà une certaine concentration sur quelques rades, au grand avantage du commerce et des producteurs.

Là ne se borneront pas les services que la voie ferrée est appelée à rendre. Le prix du sucre si désastreusement avili oblige les habitants à chercher tous les moyens de diminuer les frais de production. Beaucoup pensent avec raison que l'un de ces moyens se trouvera dans la concentration de la fabrication dans un nombre restreint d'usines bien outillées et bien conduites.

La Compagnie étudie en ce moment avec la plus grande attention la question du transport économique des cannes et des autres produits, pour lesquels s'élaborent encore des projets de concentration.

Elle n'oubliera jamais que sa prospérité est intimement liée à celle de la Colonie.

La deuxième partie de notre œuvre, le Port, approche enfin de son achèvement. L'année prochaine avant l'ouverture de la récolte, il pourra recevoir au moins tous les voiliers ; quelques mois après il sera accessible aux plus grands vapeurs.

Aux difficultés prévues à l'origine et aisément surmontées, quelque grandes qu'elles fussent, sont venues s'ajouter des difficultés de terrains que les premières recherches n'avaient pas signalées, avec des aggravations provenant de l'éloignement de l'Europe, et de ses ressources, de la maladie qui a pesé si lourdement sur les ouvriers et qui a emporté plusieurs des ingénieurs de la Compagnie.

Mais ces difficultés sont maintenant connues, on enlèvera le banc de galets qui nous a arrêtés si longtemps, par les moyens qui ont réussi partout et qui ne peuvent échouer ici ; les appareils nécessaires sont en construction en France,

La difficulté matérielle peut donc être considérée comme vaincue ; on pouvait craindre peut-être que l'argent manquât ; mais le Gouvernement va mettre à la disposition de la Compagnie des ressources suffisantes pour faire disparaître toute crainte à cet égard.

Rien ne peut donc empêcher l'ouverture du Port à la date fixée.

M. Lavalley termine son toast en buvant à tous ses auditeurs, à leurs familles, à leurs amis, à tous les habitants de cette aimable et belle île de la Réunion.

\*

\*\*

Après l'illustre ingénieur, c'est l'honorable M. Ruben de Couder qui a pris la parole pour porter la santé de M. Blondel et de tous les ingénieurs du Chemin de fer et du Port.

Il s'est exprimé ainsi :

Messieurs,

J'ai l'honneur de porter la santé de M. Blondel, directeur, à la Réunion, de la Compagnie du Port et du Chemin de fer.

Depuis l'origine de cette grande entreprise, nous avons vu M. Blondel à l'œuvre et nous avons été témoins du dévouement, de l'activité et de la haute capacité qu'il a déployés dans les difficiles fonctions de représentant de la Compagnie dans la Colonie.

Nous avons pu apprécier la courtoisie et l'affabilité qu'il a toujours apportées dans ses rapports avec le public comme dans ses relations privées. Nous conserverons donc un souvenir durable de son séjour parmi nous. Nous devons, dans ce toast, associer à M. Blondel le haut personnel du port et du chemin de fer : M. Raabe, directeur de l'exploitation, M. Rollin, directeur de la construction et MM. les chefs de service qui tous ont bien mérité de la Colonie par leur collaboration intelligente et dévouée. Nous avons une foi profonde, Monsieur Blondel, dans le succès final de cette grande oeuvre qui, sous l'impulsion puissante de M. Lavalley, est ici dirigée par vous et exécutée par des hommes tels que ceux qui y concourent.

Déjà quel progrès ! Voyez, Messieurs : il n'y a pas cinq ans, il nous fallait une journée et une dépense de cent vingt-cinq francs et plus pour aller de Saint-Denis à Saint-Pierre, en affrontant les hasards de la mer dans l'hivernage et d'un débarquement sur une plage inhospitalière, ou en subissant les fatigues d'un voyage à travers la montagne. Qui eût osé prédire que cette montagne serait percée et qu'un chemin de fer conduirait à Saint-Pierre en cinq heures pour une somme dix et vingt fois moindre ? Cette idée que les moins incrédules eussent considérée comme un rêve invraisemblable, s'est cependant réalisée. Il en sera de même du Port. Les résultats déjà acquis garantissent l'achèvement complet et définitif d'un projet dont l'idée a préoccupé pendant quatre-vingts ans les pouvoirs publics et les ingénieurs, sans arriver à une solution. Enfin, ce que nous avons renoncé à espérer, nos navires ne seront plus obligés d'aller, de rade en rade, chercher leur chargement et débarquer leurs marchandises, exposés aux cyclones, aux fréquents appareillages, à la perte de leurs ancres et de leurs chaînes ; et surtout la vie de nos marins sera moins menacée. Désormais, les opérations se feront instantanément, par comparaison avec la lenteur actuelle, et nous ne craignons plus enfin, à une époque où la rapidité des mouvements devient de plus en plus, dans la lutte commerciale, une nécessité économique, de voir les navires désertir peu à peu notre île abandonnée à elle-même. Aucun sacrifice, Messieurs, n'était trop grand pour conjurer un sort pareil. Le gouvernement de la République l'a compris ; la Colonie, de son côté, a fait ce qu'elle a pu, et des hommes tels que ceux dont nous acclamons les noms se sont trouvés, qui sont à la hauteur de la tâche.

Honneur à eux et disons de tout notre cœur : A la santé de M. Blondel, à la santé de MM. Raabe et Rollin, à la santé de MM. les chefs de service qui, sous leur direction, apportent à l'achèvement de la grande oeuvre, le concours de leur zèle et de leur intelligence !

\*

\*\*

M. Blondel a répondu en ces termes :

Monsieur,

Permettez-moi, en mon nom et au nom de mes collaborateurs, de vous remercier des paroles trop flatteuses que vous venez de nous adresser. La sympathie que vous nous témoignez est pour nous tous un puissant encouragement à l'achèvement de l'œuvre dont nous ne sommes que les modestes ouvriers. L'accueil fait à un chef pour lequel nous professons autant d'admiration que de respect, nous fait tout oublier peines, fatigues et difficultés de toute sorte.

Je vous demande la permission de boire à la ville de Saint-Denis, où j'espère maintenant avoir acquis droit de cité, et en particulier à vous, Messieurs, dont la généreuse initiative a voulu honorer en M. Lavalley les idées de travail et de progrès, au nom desquelles nous sommes fiers de parler en ce moment. Je porte donc, Messieurs, avec votre santé, celle de la ville de Saint-Denis.

Répondant au toast porté par M. Blondel à la ville de Saint-Denis, M. Gabriel Lahuppe, maire de la capitale, parle de l'opposition faite dans l'origine au Port et au Chemin de fer. Mais il est heureux de proclamer qu'aujourd'hui Saint-Denis, comme toutes les autres communes, rend hommage aux éminent ingénieurs qui ont déjà doté le Pays des bienfaits du Chemin de fer, et souhaite ardemment le prompt achèvement du Port de la Pointe.

M. Lavalley se lève et répond qu'il sait bien que des intérêts particuliers, craignant d'être atteints par cette concurrence, se sont élevés contre l'œuvre nouvelle ; mais qu'il ne pense pas que l'opinion de la Ville lui ait jamais été contraire et il propose de renouveler le toast porté par M. Blondel.

M. Ruben de Couder ayant dit à M. Lavalley que l'on prétendait que l'entrée du Port serait et était même constamment ensablé celui-ci se lève pour protester contre cette assertion. Comme toutes les œuvres humaines le Port aura besoin d'entretien mais quel sera cet entretien ? Les jetées ont subi les raz-de-marée et les cyclones les plus violents sans être entamées ; l'avant-port demandera un curage peut-être tous les 5 ans ou tous les 10 ans. Quant aux sables qui peuvent entrer dans le chenal, soit par-dessus les jetées, soit en les contournant, on sait exactement quelle en est la quantité ; dans les conditions où nous nous trouvons, il suffit d'un mois à peine de dragages pour les enlever, et ils n'ont jamais atteint la passe des navires, où la profondeur est restée intacte ainsi que la largeur.

Depuis on a fait disparaître une cause d'apport en surélevant le niveau dès jetées, et on peut estimer que la seconde cause produira des effets bien moins importants encore. Ce phénomène d'apports avait, du reste, été prévu ; il est la conséquence directe de la construction des jetées, et les travaux si remarquables du savant M. Bridet, qui a rendu aux marines du monde entier le service de découvrir les lois des cyclones et des raz-de-marée, avaient permis, par la marche des courants que produisent ces phénomènes, de prédire presque exactement ce qui s'est produit.

On peut donc être rassuré sur la conservation du Port et sur les dépenses d'entretien qu'il nécessitera.

M. Lavalley saisit cette occasion pour parler d'une question qui lui a été soumise plusieurs fois depuis son arrivée à la Réunion. On a parlé de la suppression des établissements existants par une intervention gouvernementale. La Compagnie n'a jamais eu la pensée de rien demander de pareil. Tout le monde peut lui faire une libre concurrence ; les producteurs et les consommateurs iront où ils trouveront avantages de temps et d'argent. Elle entend que son port ne soit qu'une marine de plus, ses magasins un dépôt de plus. Il y a peu de temps, l'honorable maire de Saint-Pierre a prié M. Lavalley d'aider la commune à l'achèvement de son port. M. Lavalley lui a demandé de lui adresser des propositions. Si l'on trouve une solution qui concilie les intérêts de la Commune, de l'État et de la Compagnie qui a engagé des capitaux considérables dans cette affaire, il n'hésitera pas à entrer dans cette voie. M. Lavalley cite ce fait pour montrer dans quel esprit la Compagnie comprend le rôle qu'elle doit remplir à la Réunion.

\*

\*\*

Le Banquet s'est continué jusqu'à une heure assez avancée, au milieu de la plus parfaite cordialité.

Nous ne terminerons pas cette relation sans adresser nos remerciements à la Musique de la milice qui, après avoir accueilli M. Lavalley aux accents de la Marseillaise, a fait entendre pendant tout le repas ses accords les plus entraînants.

Nous devons également des éloges à M. Ed. Laurent, l'organisateur du repas dont le menu a été aussi riche et aussi varié que possible. Telle a été l'éclatante manifestation des sentiments de gratitude des colons de la Réunion. M. Lavalley rentre en France après deux grands mois passés dans la Colonie ; il a consacré tout ce temps à se rendre un compte exact de l'état d'avancement des travaux du Port et des conditions dans lesquelles ils doivent s'achever. Ayons donc confiance dans son énergie et dans son infatigable activité pour mener bientôt à terme ce grand travail d'intérêt général. Puisse l'accueil tout d'estime, de sympathie et d'admiration qu'il a reçu parmi nous avoir un lointain écho et prouver que la reconnaissance est un devoir que les habitants de la Réunion aiment à remplir !

*(Moniteur de La Réunion)*

# LE PROLONGEMENT DU CHEMIN DE FER DE SAINT-PIERRE À SAINT-JOSEPH

par Éric BOULOGNE

Le 23 juin 1877, à Versailles, le maréchal de Mac-Mahon (duc de Magenta), président de la République, signe la loi *Relative à la création d'un port à la Pointe des Galets (Réunion) ainsi qu'à l'établissement d'un chemin de fer reliant ce port à Saint-Pierre et à Saint-Benoît*.

Le 27 juillet, un arrêté promulgué, dans la Colonie, la loi du 23 juin.

La voie ferrée s'arrêtera donc à Saint-Pierre. Pourquoi n'a-t-on pas envisagé, dès l'origine du projet, le prolongement de la ligne jusqu'à Saint-Joseph ?

Quels étaient les obstacles à une telle réalisation ?

Durant plusieurs décennies, le prolongement du chemin de fer de Saint-Pierre à Saint-Joseph sera, maintes fois, évoqué et diverses solutions proposées. Alors, pourquoi n'a-t-on jamais relié Saint-Joseph à Saint-Pierre ?

1878 (28 février) – Constitution de la Compagnie du Chemin de fer et du Port de la Réunion (Société anonyme).

Lors des travaux, M. E. Pélagaud, chroniqueur pour l'*Album de l'Île de la Réunion*, fait part de quelques remarques sur le tracé du chemin de fer. « [...] on a décidé que la voie ferrée suivrait simplement le rivage, de courts emplacements permettant aux usines et aux sucreries échelonnées sur les pentes d'écouler leurs produits jusque sur l'artère principale. Malheureusement le tracé adopté s'étend seulement de Saint-Benoît, à l'Est, à Saint-Pierre, au Sud, par Saint-Denis, laissant de côté presque la moitié de la circonférence de l'île, toute la partie Sud-Est, la moins peuplée, il est vrai, mais qui comprend cependant les *quartiers* de Sainte-Rose, Saint-Philippe et Saint-Joseph.

Il est probable qu'on sera tôt ou tard obligé de prolonger la ligne actuelle, de manière à desservir ces trois localités, ce qui nécessitera le renvoi d'Europe de nouvelles équipes et d'un personnel de construction ; c'est-à-dire des dépenses considérables, qui auraient pu être évitées, si l'on s'était tout de suite décidé à entreprendre tout le tracé nécessaire. »<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> Album de l'Île de la Réunion, A. Roussin, Troisième volume, Saint-Denis, 1883

1882 (11 février) – Inauguration de la ligne de Saint-Denis à Saint-Benoît.

1882 (12 février) – Inauguration de la ligne de Saint-Denis à Saint-Louis.

Le 1<sup>er</sup> juin 1882, lors de la séance du Conseil municipal, le maire de Saint-Joseph (Gustave Adolphe Bourguine) rappelle son intérêt et ses démarches pour le prolongement de la voie ferrée. « Il espère que ses efforts seront couronnés de succès et que dans peu d'années Saint-Joseph sera relié par le chemin de fer au reste de la colonie. »<sup>2</sup>

Il faut donc s'armer de patience...

1882 (juillet) – Mise en service de la section entre Saint-Louis et Saint-Pierre.

En cette année 1882, Saint-Joseph est loin des préoccupations des responsables de la *Compagnie du Chemin de fer de la Réunion* (C.P.R.). Atteindre Saint-Pierre n'a pas été facile...

Dans sa séance du 26 juillet 1875, le Conseil de commune de Saint-Pierre « émet un avis défavorable au projet de chemin de fer présenté ». Tenant compte du refus formel opposé par le Conseil municipal de Saint-Pierre, MM. Alexandre Lavalley, ingénieur civil, et Eugène Pallu de la Barrière, homme d'affaires – à l'origine du projet – s'apprêtent à modifier l'article 1<sup>er</sup> du Cahier des charges et à positionner le terminus de la ligne à Saint-Louis.

La Commission d'Enquête et les Chambres d'Agriculture et de Commerce émettent un avis très favorable pour la réalisation d'un chemin de fer et tente, une nouvelle fois, de rallier les opposants au projet. (Rapport de la Commission d'enquête de M. H. Bridet, 15 septembre 1875).

Le 27 novembre 1875, le Conseil général de La Réunion concède aux concessionnaires du port (depuis le 25 juin 1874), la construction, l'entretien et l'exploitation d'une voie ferrée, de Saint-Pierre à Saint-Benoît.

Si les opposants de Saint-Pierre s'inclinent devant l'intérêt général, la gare n'atteindra pas les quais du port toujours en travaux (depuis 1854 !). La gare de Saint-Pierre, terminus de la ligne, sera érigée à la limite de la ville, sur le front de mer et au niveau de l'actuelle rue de la Cayenne. La Compagnie ne peut donc pas aller plus loin dans la ville. Un prolongement de la ligne jusqu'à Saint-Joseph n'est donc pas à l'ordre du jour...

---

<sup>2</sup> Saint-Joseph – Histoire et chroniques de la ville française la plus australe, Charles Payet, Azalées Éditions, 2003

Entre Saint-Pierre et Saint-Joseph, un service de diligence relie les deux villes en deux heures. Pour 18 kilomètres ! Ne parlons pas des petites carrioles et autres charrettes chargées de fruits et légumes à destination du marché de Saint-Pierre. Par ailleurs, il y a possibilité d'emprunter les chaloupes, le cabotage à partir de débarcadères. Mais les opérations de chargement et de déchargement à partir des débarcadères, soumis aux aléas climatiques (fortes vagues, cyclones, etc.), peuvent se révéler dangereuses au cours de certaines manœuvres.

Ainsi, en cette année 1882, après les inaugurations officielles, tout semble aller pour le mieux pour le Chemin de fer. Mais, à la Pointe des Galets, les travaux du port grèvent le budget de la Compagnie. Faisant face à de multiples difficultés (maladies endémiques, cyclones, raz de marée, banc de galets, etc.), la Compagnie essaye d'éviter la déchéance. Le ministre de la Marine et des Colonies autorise, à compter du 1<sup>er</sup> avril 1886, l'exploitation provisoire du port de la Pointe des Galets. Le 1<sup>er</sup> septembre 1886, c'est l'inauguration officielle du port et son ouverture définitive au trafic.

Si le port de la Pointe des Galets est d'un accès facile et sûr, ses tarifs élevés l'empêchent de drainer vers lui le gros du trafic. Les armateurs lui préférèrent les *marines* installées tout le long du littoral. La Compagnie perd des sommes considérables... et le déficit s'accroît. Ayant épuisé tout son capital la Compagnie se déclare dans l'impossibilité de poursuivre des travaux et l'exploitation du port. La déchéance est inéluctable... (Convention du 19 février 1877 – Article 1<sup>er</sup>)

1887 (2 décembre) – Arrêté *Relatif à la déchéance de la Compagnie du Chemin de fer et du Port de la Réunion*.

1888 (1<sup>er</sup> janvier) – Le Chemin de fer et le Port deviennent la propriété de l'État.

En octobre 1890, le C.P.R. positionne le terminus de Saint-Pierre près du bassin de radoub. La gare est près du port, sur le boulevard Hubert de Lisle (emplacement actuel). À présent, l'idée de prolonger la ligne jusqu'à Saint-Joseph fait son chemin...

Rappelons quelques données techniques très intéressantes :

« Le chemin de fer a été fait à voie d'un mètre, et c'est le premier et peut-être le seul exemple de chemin de fer à voie étroite, construit dans des conditions difficiles.

« On sait que la voie étroite, tout en se prêtant à un trafic important, a cet avantage de permettre des économies considérables dans la construction, par l'adoption de courbes de faibles rayons, de pentes assez raides qui diminuent considérablement les terrassements à exécuter ; c'est pour ce motif que ce type a été choisi. » (*L'île de la Réunion*, Adrien Blondel, Ingénieur des Ponts et Chaussées)<sup>3</sup>

Si l'on pense au relief, et en particulier à l'obstacle de la Ravine de Manapany... atteindre Saint-Joseph est à la portée des ingénieurs du C.P.R.

Si l'idée fait son chemin, il faudra attendre 1909 pour les premières analyses. Le Conseil général, proposera, à maintes reprises de *prolonger la voie ferrée* jusqu'à Saint-Joseph et même... au-delà. La Direction du C.P.R. n'est pas contre...

### **1909... et l'étude de l'honorable Directeur du C.P.R.**

« L'étude de l'honorable Directeur du Port et du Chemin de fer (M. Gaston Bidet) sur le projet d'installation d'un tronçon de voie ferrée de St-Pierre à Saint-Joseph nous apparaît très technique, très savante, peut-être même trop mathématique. Nous eussions voulu – et le public avec nous – quelque chose de plus pratique. Avant d'établir, comme l'a fait M. Bidet, le devis estimatif de l'entreprise, nous estimons qu'il eut été sage de faire entrer en ligne de compte un facteur d'importance capitale : les difficultés nombreuses d'une route particulièrement accidentée.

« Sans les passer sous silence, le Directeur du Chemin de fer et du Port n'y accorde pas toute l'attention qu'elles méritent. Il se contente, pour ce parcours de 18 kilomètres coupés d'abîmes quasi infranchissables, comme les passages des Grègues, de l'Anse, de la Ravine des Cafres et surtout le gouffre géant de Manapany, du tarif général et du prix de revient du kilomètre de voie ferrée en terrain plan ou de déclivité insignifiante.

« Cette assimilation ne nous paraît nullement rationnelle et il ne serait sans doute pas d'un pessimisme outré que de prévoir, d'après ces calculs, à base critiquable, de cruelles déceptions, c'est-à-dire des dépenses bien supérieures à celles fixées par M. G. Bidet. »<sup>4</sup>

18 kilomètres... qui font couler beaucoup d'encre.

---

<sup>3</sup> Bulletin de la Société de Géographie, Septième série, Tome IX, Paris, Société de Géographie, 1888

<sup>4</sup> Le projet du Chemin de fer à Saint-Joseph - Le Journal de l'Île de la Réunion, mercredi 3 février 1909)

« Pour qui connaît cette étendue de 18 kilomètres en « casse-cou » qui sépare Saint-Pierre de Saint-Joseph, il n'est pas douteux que les travaux de terrassement à exécuter pour rendre praticables certaines parties de terrain, risquent de constituer la *pierre d'achoppement* de la combinaison. C'est ce qu'avait d'ailleurs bien compris l'ancienne Société qui n'osa s'aventurer ni aventurer ses capitaux au milieu de complications géologiques desquelles elle craignait, non sans raison, de ne point pouvoir sortir à son avantage.

« Or rien n'est changé depuis trente ans de la topographie des lieux.

« Il est donc assez étonnant qu'un projet jadis abandonné comme irréalisable ou du moins trop coûteux, soit aujourd'hui présenté sous des couleurs absolument engageantes et comme la chose la plus naturelle du monde.

« Et à quel moment ?

« Précisément au moment où la ruine nous enserme, où les dettes même criardes ne sont pas payées, où les budgets communaux comme le budget local se soldent par des déficits ! »<sup>5</sup>

Faut-il s'engager dans un emprunt ? Méfiance...

« L'heure est bien choisie pour engager la Colonie dans un emprunt de plus de deux millions. Il est vrai que par un tableau comparatif des recettes et des dépenses de l'entreprise, où l'on enregistre une superbe encaisse annuelle, cette *garantie ne serait que morale*. Le mot est joli, mais nous avons appris à nous en défier.

« Une fois le doigt dans l'engrenage, tout le corps y passe. En cours d'exécution l'on s'aperçoit que le devis originel doit être quelque peu gonflé.

« Ou l'on s'arrête alors faute de ressources et l'on se trouve avoir sur le dos une ruine neuve qui rappelle une imprudence. Ou se jetant à l'eau bravement on s'endette à nouveau pour parachever l'œuvre qui coûte les yeux de la tête et rapporte ce qu'elle peut. »<sup>6</sup>

Quand la question du prolongement de la voie ferrée impacte le port de Saint-Pierre...

« C'est ici qu'on sent l'approche du gouffre et sa singulière attirance.

« Deux combinaisons sont ici proposées par la Commission dont M. G. Bidel a été l'éloquent rapporteur.

---

<sup>5</sup> Le projet du Chemin de fer à Saint-Joseph - Le Journal de l'Île de la Réunion, mercredi 3 février 1909)

<sup>6</sup> Le projet du Chemin de fer à Saint-Joseph - Le Journal de l'Île de la Réunion, mercredi 3 février 1909)

« La première consiste dans l'achat des Marines et leur « désarmement » si l'on peut employer ici ce mot. La Colonie se rendrait, moyennant quatre cent mille francs – ou plus – propriétaire des Marines de Saint-Pierre aux seules fins de les fermer impitoyablement au petit cabotage et même au grand, et de les détruire par le fait. [...] »

« Mais les Marines condamnées en faveur du Chemin de fer, que devient le port de St-Pierre ? Il est irrémédiablement coulé. Pendant que la Colonie s'occupera de sa nouvelle voie ferrée et des moyens de la mener à bien, les habiles politiciens qui la conduisent aujourd'hui au gré de leurs caprices – on l'a bien vu lundi au Palais Rontaunay – lui passeront au cou le lazzo (sic) mortel où sera attaché le boulet des cinq millions.

« [...] La Colonie payera les cinq millions, mais le port restera au fond de l'eau ; il est condamné, comme les Marines, parce que l'exploitation du nouveau chemin de fer ne devra pas être concurrencée.

« Est-ce bien là le fond de la première combinaison ?

« Mais alors où donc St-Pierre trouvera les cent mille francs qui constituaient dans le principe l'annuité à verser à la Colonie ?

« Sera-ce dans son tronçon de voie ferrée ?

« Mais déjà elle aura, pour se libérer, à payer annuellement 110.930 francs pendant 30 ans ou 146.475 pendant 20 ans – ainsi qu'il en résulte de l'Étude de M. G. Bidet.

« C'est déjà beaucoup, c'est déjà trop pour les revenus problématiques de son chemin de fer. Ajoutez-y les 100.000 francs dont on se garde bien de parler et voilà la débitrice acculée à l'impossible, devenue plus insolvable que jamais et entraînant notre malheureux pays dans une de ces chutes où l'on se brise les reins. »<sup>7</sup>

## Deuxième combinaison

« La deuxième combinaison consiste dans la reprise du Port, sa remise en état et son fonctionnement parallèlement à celle de la voie ferrée.

« La double annuité d'amortissement est ici :

Pour le Port et pendant 40 ans de .....190.087 fr.

Pour le Chemin de fer .....77.940 fr.

Soit .....268.027 fr.

en chiffres ronds 300.000 francs. Une réflexion vient naturellement à l'esprit. Si le port fonctionne il fera du tort au chemin de fer.

---

<sup>7</sup> Le projet du Chemin de fer à Saint-Joseph - Le Journal de l'Île de la Réunion, jeudi 4 février 1909

« Les belles recettes sur lesquelles on compte seront forcément amoindries même en les admettant comme réalisables, elles donneront :

Pour le Port..... 90.000 fr.

Pour le Chemin de fer..... 109.000 fr.

Soit : ..... 199.000 fr.

soit, en regard de l'annuité, une différence en moins de 69.027 fr. dont la Colonie fera tous les frais. Et l'on appelle cela une garantie morale !

« C'est presque du cynisme.

« De quelque côté que l'on se tourne, à quelque combinaison que l'on s'arrête, le résultat apparaît nettement aux yeux les plus complaisants : un lamentable four, la faillite du Pays.<sup>8</sup>

(Le projet du Chemin de fer à Saint-Joseph - *Le Journal de l'Île de la Réunion*, jeudi 4 février 1909)

Comme en écho aux derniers articles de presse, le 9 février 1909, lors de la séance du Conseil municipal, le maire de Saint-Joseph (Émile Hoareau) met tous ses espoirs dans la voie ferrée. « Considérant que le prolongement de la voie ferrée jusqu'à Saint-Joseph sera le seul moyen de sauver cette commune de la ruine dont elle est menacée par la fermeture de l'unique établissement sucrier qui existait. »<sup>9</sup> Si depuis 1907, les moulins de l'usine sucrière de Langevin ne tournent plus, la culture de la canne, faute de moyen de transport, a été abandonnée.

Par ailleurs, « les voies de communication existant actuellement ne sont pas en rapport avec les besoins des habitants, dont les produits ne peuvent être extraits. »<sup>10</sup> Beaucoup de champs sont donc à l'abandon... en attendant le prolongement de la voie ferrée.

Quand verra-t-on à Saint-Joseph des wagons chargés de cannes à sucre ?

## Qui fournira les millions ?

« La question du Chemin de fer de St-Pierre à St-Joseph, traitée par notre confrère *Civis*, ne nous paraît point épuisée. Les arguments irréfutables opposés aux calculs de l'honorable M. G. Bidet ne sont pas les seuls susceptibles de combattre un projet aussi extravagant que coupable. Laisant de côté l'Étude et le devis, plutôt fantaisiste, du savant ingénieur, nous nous

---

<sup>8</sup> Le projet du Chemin de fer à Saint-Joseph - *Le Journal de l'Île de la Réunion*, jeudi 4 février 1909

<sup>9</sup> Saint-Joseph – Histoire et chroniques de la ville française la plus australe, Charles Payet, Azalées Éditions, 2003

<sup>10</sup> Saint-Joseph – Histoire et chroniques de la ville française la plus australe, Charles Payet, Azalées Éditions, 2003

adressons au Conseil Général qui vient d'adopter avec enthousiasme le principe de l'entreprise et nous lui demandons : « Qui fournira les millions ? »  
« Il a été reconnu que ce serait folie de compter sur l'État. « Tout au plus, ajoute l'auteur des combinaisons proposées, consentirait-il à répondre à une demande d'emprunt. »

« Voilà l'amorce lancée au bout de l'hameçon. Le Conseil Général se laisse séduire par cet appât tentateur ; il y entraîne la Colonie, sans se donner la peine de remarquer la pointe mortelle où celle-ci restera accrochée. [...]

« Mais d'abord, est-il bien certain que l'État couvre de sa garantie morale auprès d'une Banque quelconque l'inconcevable équipée dont on aperçoit nettement dès ici le résultat désastreux ?

« On n'emprunte qu'aux riches, c'est-à-dire à ceux qui peuvent offrir des garanties sérieuses et qui seront toujours, quoi qu'il arrive, à même de faire honneur à leur signature.

« La Colonie est-elle dans ce cas ?

« Le Conseil Général oserait-il affirmer sérieusement que le Pays, en l'état actuel, peut loyalement s'engager dans deux emprunts formant ensemble plus de sept millions, et cela sans compromettre son existence ou sans courir au-devant d'un protêt ?

« Oserait-il seulement affirmer que la Colonie pourrait, sans de nouveaux sacrifices, faire face aux obligations d'un emprunt de deux à trois millions ?

« Un Honorable disait l'autre jour que dans deux ans nous serions libérés envers la Banque et le Chemin de fer.

« Mais n'oublions pas que nous avons déjà un emprunt sur les bras, dont l'amortissement doit s'effectuer précisément avec l'annuité actuellement affectée à la Banque. »<sup>11</sup>

Un coup de grâce pour La Réunion...

« [...] Restent les 160.000 fr du Chemin de fer, libérables en 1913.

« [...] Les 160.000 francs rendus aux finances locales serviront à alléger les charges trop souvent iniques, toujours impopulaires que le Conseil Général a fait *provisoirement* peser sur la classe malheureuse et qui ne doivent pas devenir définitives.

« Agir autrement serait malhonnête. Ce serait trahir les intérêts du peuple et porter un coup fatal au crédit de la Colonie.

« Puisque le Conseil Général s'obstine à ne point le comprendre, nous en

---

<sup>11</sup> Le Projet de Chemin de Fer et les finances locales - Le Journal de l'île de la Réunion, mercredi 10 février 1909

appelons au Conseil d'État qui saura lui faire entendre raison, en repoussant comme c'est son devoir, un projet dont l'exécution serait le coup de grâce pour la Réunion. »<sup>12</sup>

L'étude de M. Gaston Bidel, Directeur du C.P.R., restera sans suite. Pour vendre leurs productions au marché de Saint-Pierre, les petits planteurs de Saint-Joseph attendront... et continueront à emprunter la route carrossable, mais dont la chaussée se trouve régulièrement endommagée lors de grosses intempéries... ou le cabotage, toujours risqué en cas de mauvais temps et, bien souvent hors de portée des plus modestes.

## 1915 - 1920

En mai 1915, le Conseil général porte, à nouveau, à l'ordre du jour la question de la prolongation de la voie ferrée entre Saint-Pierre et Saint-Joseph. Cette fois, la question est abordée sous un angle particulier... la mise en valeur des terres et... *le salut pour une population malheureuse*.

« Les 10ème et 11ème questions portées à l'ordre du jour du Conseil Général intéressent au plus haut point la prospérité de la Colonie.

« La prolongation de la voie ferrée entre St-Pierre et St-Joseph permettrait de remettre en valeur des terres que le prix d'extraction des produits oblige, actuellement, de laisser incultes. Ce serait à la fois le salut pour une population malheureuse et un accroissement de richesse pour la Colonie en général.

« Mais la création d'une voie ferrée serait inutile s'il n'y avait, au moment où elle sera ouverte à la circulation, des terres cultivées des récoltes pendantes, des usines en activité. »<sup>13</sup>

On ne compte plus les questions, les projets, et les votes concernant la prolongation de la voie ferrée jusqu'à Saint-Joseph. Mais il faut contracter un emprunt, s'assurer des garanties nécessaires, auprès de la Banque et de la Direction du C.P.R. (rappelons-le, propriété de l'Etat). Plusieurs tentatives jamais abouties... et des déceptions. La petite ville de Saint-Joseph se sent à l'écart... isolée.

---

<sup>12</sup> Le Projet de Chemin de Fer et les finances locales - Le Journal de l'île de la Réunion, mercredi 10 février 1909

<sup>13</sup> Conseil Général - Le Chemin de fer de St-Joseph - Le Peuple, mercredi 12 & jeudi 13 mai 1915)

De plus, en 1915, la France est en guerre.

« [...] Les usines métallurgiques de la métropole sont absorbées par la fabrication des projectiles. La marine marchande est réquisitionnée. Les capitaux sont craintifs. Le loyer de l'argent est cher, de même que le fer et le fret. Quel regret que la bureaucratie du Ministère tatillonne, tracassière ou simplement inerte, ait retardé tant d'années, consumées en délibérations et en examens, en rapports et en contre-rapports ou simplement en sommeils prolongés infligés au dossier dans les cartons poudreux, l'exécution de ce petit railway, qui devrait être achevé depuis belle lurette ! »<sup>14</sup>

Si le prolongement de la voie ferrée jusqu'à Saint-Joseph ne peut se faire, pourquoi ne pas développer le potentiel *dans cette partie déshéritée de l'île* ? En attendant le chemin de fer...

« En attendant, il y a un moyen de ressusciter la culture de la canne et l'industrie sucrière dans cette partie déshéritée de la Colonie. C'est celui dont le Gouverneur propose l'adoption au Conseil Général. Il consiste à accorder une prime aux sucres produits dans les terres actuellement incultes du canton de St Joseph.

« La prime permettrait de compenser le prix de l'extraction actuellement coûteuse et d'engager des capitaux dans la rénovation de l'industrie sucrière. « Cette prime ne serait-elle pas d'ailleurs récupérée par la Colonie sous forme de droit de sortie ?

« Il y aurait donc accroissement de la production, du bien-être et de la richesse de la Colonie sans qu'il en coûtât réellement un sou au budget et, plus tard, au chemin de fer de St-Joseph fonctionnant enfin, la Colonie trouverait des ressources budgétaires nouvelles dans l'augmentation de ses produits d'exportation, sans parler de la productivité plus grande des impôts de toute sorte dans la région desservie, du fait qu'elle serait plus heureuse.<sup>15</sup>

Le projet va ressurgir d'une façon inattendue en... 1920.

Dans sa session d'avril 1920, le Conseil général demande d'étudier « un projet de prolongement du C.P.R. jusqu'à Saint-Philippe et jusqu'à Sainte-Rose ». Le 2 septembre, M. Victor le Vigoureux (Maire de Saint-Pierre et Conseiller général), membre de la Commission chargée de la révision du projet de prolongement du C.P.R. de Saint-Pierre à Saint-Joseph, soulève même la *question de l'électrification* de la nouvelle section du chemin de fer.

---

<sup>14</sup> Conseil Général - Le Chemin de fer de St-Joseph - Le Peuple, mercredi 12 & jeudi 13 mai 1915)

<sup>15</sup> Conseil Général - Le Chemin de fer de St-Joseph - Le Peuple, mercredi 12 & jeudi 13 mai 1915)

Mais, le coût prohibitif des matériaux nécessaires à cette entreprise rebute même les plus téméraires. Pour la Direction du C.P.R., le tronçon est « de trop faible importance pour que l'on songe à construire une usine électrique pour les 18 kilomètres de voie projetés ». Le 30 octobre 1920, M. Henri de Busschère, rapporteur de la Sous-commission financière et économique, conclut : « Nous avons le sentiment très net que le prolongement de la voie ferrée sur Saint-Joseph répond à la nécessité impérieuse de multiplier les moyens de transport à une époque où chaque pays producteur, pour étaler les concurrences, s'efforce de développer l'industrie, la culture et le commerce. Peut-être, ultérieurement, pourra-t-on, sans gros frais, vu les conditions de terrain, prolonger la voie jusqu'à Vincendo et favoriser le développement de Saint-Philippe, jusqu'aux remparts naturels du Volcan. »

Entre les diverses Commissions, les Ponts et Chaussées, la Direction du C.P.R. et le Conseil général, on hésite, on tergiverse. Par ailleurs, la Colonie s'est engagée dans de grands travaux d'assainissement afin de lutter, voire éradiquer le paludisme, maladie alors endémique.

Le prolongement de la voie ferrée de Saint-Pierre à Saint-Joseph attendra... Cela fait déjà plus de 40 ans que la petite ville du Sud attend... Le projet d'électrification de la ligne restera dans les cartons.

### **Un Chemin de fer pour le Grand Brûlé**

En mai 1923, se réunit, à la Direction du C.P.R., une Commission « chargée d'examiner les conditions dans lesquelles l'organisation du Tourisme Colonial pourrait être réalisée à la Réunion ». Les membres de la Commission – dont le Président n'est autre que le Directeur du C.P.R. – souhaitent, non seulement un prolongement du rail jusqu'à Saint-Joseph (considéré comme acquis !), mais même une extension vers le Grand Brûlé.

« Dans la partie du vent, il est indispensable qu'il [le rail] atteigne le Grand Brûlé qui amorcerait une route vers le cratère de la Fournaise.

« Car nous croyons de très grande valeur touristique l'excursion à notre volcan. » De plus, une gare à Saint-Joseph permettrait aux touristes d'accéder rapidement « à ces merveilleuses localités qui s'appellent Carrosse, Les lianes, Plaine des Grègues, etc. »

« Pour le Syndicat d'Initiative, le tourisme à la Réunion dépend, avant tout, de l'implication du Chemin de fer. « La route, la route proprement dite, carrossable et automobile, ne vient qu'en deuxième ligne. »

En matière de tourisme, beaucoup de projets ne verront jamais le jour, car d'autres priorités préoccupent les décideurs... et la gare de Saint-Joseph restera en plan.

En 1923, Albert Sarraut, ministre des Colonies et soucieux du développement de l'empire colonial, précise : « Ce prolongement permettrait de mettre en valeur une région très riche actuellement assez mal desservie par des routes. » Pour ce projet, M. le ministre laisse la décision au Conseil général « Ce travail ne devra d'ailleurs être entrepris que si les études de détail techniques et économiques que fait actuellement effectuer la colonie démontrent que la dépense à prévoir pour l'établissement et l'exploitation n'est pas hors de proportion avec l'utilité du travail. »<sup>16</sup>

Ce projet de prolongement du chemin de fer de Saint-Pierre à Saint-Joseph, ne sera pas, une nouvelle fois, réalisé. Les 18 petits kilomètres reliant Saint-Pierre à Saint-Joseph semblent une nouvelle fois, irréalisables.

### **La suppression du Chemin de fer... et la fin d'une espérance**

1946 (19 mars) – La Réunion devient Département (Loi n° 46-451).

1946 (13 juin) – Adoption par le Conseil Général du « principe de la suppression du C.P.R. ».

Le principe de la suppression du C.P.R. obère-t-il tous les projets ?

En 1948, la conclusion du Rapport de M. Villeneuve (Mission Électricité de France) vient mettre un terme au projet d'électrification du Chemin de fer. L'électrification nécessiterait « des capitaux importants », voire colossaux, et sans commune mesure avec les résultats escomptés. Si l'électrification de la ligne aurait permis d'atteindre Saint-Joseph, son abandon laisse peu d'espoir... (Mission Électricité de France - Août 1948 - Conclusion du rapport de M. Villeneuve - Ingénieur en Chef Honoraire de la S.N.C.F.)

---

<sup>16</sup> La mise en valeur des colonies françaises, Albert Sarraut, Payot, Paris, 1922

1950 (27 décembre) – Décret *portant dissolution du C.P.R. et autorisant le Département de la Réunion à exploiter en régie directe le Chemin de Fer de la Réunion (C.F.R.)*.

1951 (1<sup>er</sup> janvier) – Exploitation du C.F.R. en régie directe par le Département.

1954 (21 avril) – Adoption par le Conseil Général du « principe de la suppression progressive du C.F.R. »

1954 (31 juillet) – La Direction Générale des Chemins de Fer et des Transports décide « la fermeture progressive à l'exploitation du Chemin de Fer de la Réunion ».

Depuis des années, le prolongement de la voie ferrée vers Saint-Joseph n'est plus dans les préoccupations des décideurs. Le rail lutte contre la route dans un combat perdu d'avance. Le réseau routier s'améliore peu à peu et les grandes routes sont à présent asphaltées. Le déficit du C.F.R. se creuse chaque jour et l'idée est à la suppression progressive du Chemin de fer.

En 1956, la fermeture de la « Branche Sud », entre Saint-Pierre et le Port met un terme à toute idée de prolongation du rail vers Saint-Joseph. Pour les élus de Saint-Joseph ce n'est pas une surprise. Il y a bien longtemps que l'on ne se faisait plus d'illusion...

1963 (1<sup>er</sup> juin) – Ouverture de la 1<sup>ère</sup> route « en corniche », entre Saint-Denis et la Possession.

1963 (31 décembre) – Fermeture de la « Branche Nord » - Fin d'exploitation du C.F.R.

Au C.P.R., durant des décennies, les projets se succédèrent (Saint-Pierre – Saint-Joseph, Saint-Benoît – Sainte-Rose, électrification de la ligne, etc.). L'État, gestionnaire du Chemin de fer, et la Colonie, « partenaire associé », ne s'engagèrent jamais sur la voie... de la modernisation.

Le C.P.R. puis le C.F.R., afin de se moderniser, s'offrirent quelques autorails ; moyens bien dérisoires, et trop tardifs, pour relever le défi de la route... Longtemps irremplaçable, le Chemin de fer, abandonné à son triste sort, vécut une lente agonie, faute d'engagements et d'investissements, dans la perspective d'un développement moderne des infrastructures ferroviaires. Les décisions et les orientations furent prises, et choisies... en toute connaissance de cause.

À Saint-Joseph, durant des décennies, l'on fit des projets... et l'on rêva longtemps à une gare dans la ville.

E. BOULOGNE

### **Principaux ouvrages consultés**

*Projet de Chemin de Fer, Rapport de la Commission d'Enquête et Cahier des Charges accepté par les Commissionnaires*, H. Bridet, Saint-Denis, 1875

*Concession d'un Port et d'un Chemin de Fer à la Réunion, Projet de Loi, Convention*, Ministère de la Marine et des Colonies, Paris 1876

*Chemin de Fer et Port de la Réunion, Lois, Conventions, Cahier des Charges et Rapport de la Commission extra-parlementaire de 1884*, Ministère de la Marine et des Colonies, Paris 1885

*Projet de prolongement de la voie ferrée de Saint-Pierre à Saint-Joseph, Colonie de la Réunion*, Saint-Denis, 1921

*Le Mémorial de la Réunion*, tome III (1849-1882), sous la direction de Daniel Vaxelaire, Saint-Denis, 1980.

*Le Mémorial de la Réunion*, tome IV (1883-1913), sous la direction de Daniel Vaxelaire, Saint-Denis, 1980.

*Le Mémorial de la Réunion*, tome V (1914-1939), sous la direction de Daniel Vaxelaire, Saint-Denis, 1978.

*Le Mémorial de la Réunion*, tome VI (1940-1963), sous la direction de Daniel Vaxelaire, Saint-Denis, 1979.

*Le Petit Train Longtemps, Ile de La Réunion*, E. Boulogne, Editions Cénomane, Le Mans / La Vie du Rail, Collection « Le Siècle des Petits Trains », Paris, 1992

*Locomotive ! / Le petit train de l'île de La Réunion*, Éric Boulogne, Éditions Orphie, 2012

**DE LA BIBLIOTHÈQUE COLONIALE  
À LA BIBLIOTHÈQUE DÉPARTEMENTALE  
DE LA RÉUNION**  
**HISTORIQUE ET AMÉNAGEMENTS**  
par Alain-Marcel VAUTHIER

*Conférence prononcée le mercredi 2 décembre 2015  
à la Bibliothèque départementale de La Réunion à Saint Denis*

Cette conférence que j'ai l'honneur de prononcer devant vous ce soir, devait, à l'origine, être à deux voix. En effet, en début d'année, quand nous avons établi le cycle de conférences avec Marie Jeanne LEGENTIHOMME et Laurence MACÉ, il avait été convenu que la dernière, celle du mois de décembre, réunirait les deux derniers directeurs de la Bibliothèque départementale de La Réunion (BdR), l'ancien et la nouvelle. Vous auriez eu ainsi une vision complète de ce bâtiment si cher à nos cœurs, vision rétrospective avec moi, futuriste avec Laurence. Hélas ! Laurence est en mission à Paris, donc dans l'impossibilité d'assumer sa partie et l'idée m'était venue de tout annuler et de reporter à l'année prochaine mais nous vivons des temps où il vaut mieux tenir que courir... et je me suis décidé à me présenter devant vous tout seul, laissant à Laurence le soin de compléter. Elle a la vie devant elle, elle...

Une autre raison m'a incité à faire cette conférence ce soir, c'est que, du fait de ma retraite, je peux me laisser aller à des jugements de valeur et des commentaires qui n'engagent que moi... sans risquer de mettre Laurence en porte à faux, elle qui est tenue à une certaine obligation de réserve.

Par ailleurs, j'ai eu entre les mains, en avant-première, le nouveau livre du doyen de notre Académie, M. Robert MERLO, né en 1919. Dans ce livre, qui sortira très bientôt des presses de SURYA ÉDITIONS, j'ai trouvé des renseignements inédits sur certains de mes prédécesseurs directeurs de la Bibliothèque tels que Paul BAUMEVIELLE et Jules CODINE. Je n'ai pas le temps de vous les donner ici et vous renvoie à la lecture de l'ouvrage qui sera disponible vers le 15 décembre. Ne ratez pas l'article sur la Bibliothèque coloniale : il rejoint totalement mon propos de ce soir.

La Bibliothèque départementale est la plus ancienne bibliothèque de La Réunion. Nous ne pouvons l'oublier, puisque nous étions nombreux, il n'y a pas un mois à participer aux fastes de son 160<sup>ème</sup> anniversaire et, dois je vous l'avouer... l'émotion m'a étreint durant le discours d'introduction de la Directrice, pendant le concert de Jeanne CHERHAL et l'évocation des souvenirs d'anciens jeunes lecteurs et de certains personnels que j'avais bien connu à l'époque. Cette soirée dans le patio, magnifiquement illuminé pour la circonstance, m'a récompensé des années de lutte incessante que j'ai dû mener contre une hiérarchie sournoise et hypocrite (ou du moins contre certains individus qui ne sont plus là aujourd'hui...) qui voulait rien moins que fermer au public ce seul établissement l'accueillant au centre-ville et transformer les locaux existants en bureaux administratifs... Mais, nous y reviendrons.

La BdR, donc, est l'émanation de la Bibliothèque coloniale, créée en 1855 par le Gouverneur HUBERT DELISLE du fait du regroupement des ouvrages provenant de la Bibliothèque du Conseil Privé (1828) et de la Bibliothèque du Conseil Colonial (1833), le tout formant à l'origine un noyau de 4 500 volumes. Le souhait des autorités d'alors était de l'ouvrir tous les jours et de proposer au public des livres ainsi que des journaux locaux et nationaux.

À la fin de l'année 1937, Fernand SANGLIER, avocat et conseiller général de Saint-Pierre, rappelle devant l'assemblée départementale le souhait formulé par la commission du budget de réunir, dans un bâtiment spécialement conçu à cet effet, les livres de la bibliothèque coloniale et les archives. La réponse des autorités est favorable. La décision de construire est transmise par le gouverneur Léon TRUITARD au service compétent le 23 décembre 1937 et les travaux commencent dès le mois de janvier de l'année suivante, sur une partie d'un quadrilatère appartenant à la colonie, bordé par les rues Roland Garros au Nord, Sainte-Marie au Sud, Juliette Dodu à l'Est et Jean Chatel à l'Ouest. La réalisation des plans et la surveillance des travaux sont confiées au chef de la subdivision des travaux publics de Saint-Denis, l'ingénieur communal Antoine TELMARD. Jusqu'en avril 1938, il peut compter sur l'appui et les conseils d'Adrien MERLO (frère de l'écrivain Ary LEBLOND alors Conservateur du Musée Léon Dierx, Archiviste et Bibliothécaire colonial depuis 1919).

Antoine TELMARD, qui venait de terminer la construction du collège Juliette Dodu voisin, imagine un bâtiment en U d'une surface au sol de 531 m<sup>2</sup> comprenant un corps principal et deux ailes symétriques. Une galerie intérieure,

placée à mi-hauteur, fait le tour de tout le bâtiment. Cet intérieur n'étant pas sans rappeler l'intérieur du Muséum d'Histoire naturelle, ancien Palais législatif, dont il s'était inspiré. De larges baies éclairent le rez-de-chaussée et la galerie. Les services de la bibliothèque et des archives disposeront chacun d'une moitié du bâtiment et pourront travailler de manière autonome.

Malgré un chantier entamé dans l'urgence, de nombreux incidents vont retarder la livraison du bâtiment. Aux inévitables retards de construction, s'ajoutent les modifications (telles que les mezzanines dans les ailes) demandées par Eugène MASSINOT. En effet, le 4 avril 1938, les fonctions d'Archiviste, de Conservateur du Musée, de Directeur de la Bibliothèque Coloniale furent confiées par le Gouverneur TRUITARD à un ancien militaire, le Commandant Eugène MASSINOT. Le chantier souffre également de sérieuses difficultés financières. Son achèvement prend plusieurs années. En 1952, date à laquelle est nommé le premier archiviste paléographe, Yves PEROTIN, l'aménagement intérieur de la seconde aile n'est toujours pas achevé, si bien que le bâtiment ne sera jamais officiellement inauguré. L'emménagement des archives avait pourtant commencé en octobre 1939 et s'était fait dans des conditions déplorable dans une salle même pas équipée de rayonnages. Elles seront de nouveau déménagées au Chaudron, à partir de juillet 1971, dans un bâtiment neuf édifié pour les seules archives devenues départementales (1946) avec la transformation de la colonie en département d'outre-mer. Bâtiment rasé depuis et à l'emplacement duquel se trouvent des immeubles du campus universitaire.

En ce qui concerne l'histoire de nos archives départementales, je ne saurais assez vous conseiller de relire les écrits de M. André SCHERER, successeur de M. Yves PÉROTIN. On comprend mieux que M. PÉROTIN soit devenu un spécialiste de la lutte contre les termites en découvrant les problèmes auquel il a été confronté.

En 1962, M. MASSINOT ayant fait valoir ses droits à la retraite, la direction de la Bibliothèque départementale est confiée au Conservateur de la Bibliothèque Centrale de Prêt, M. Yves DROUHET. Mais qu'était cette Bibliothèque Centrale de Prêt aujourd'hui disparue ? En 1956, soit cent ans après la Bibliothèque Coloniale, naît la Bibliothèque Centrale de Prêt, service de l'État. À cette époque, la situation de la lecture publique sur l'île est désastreuse. La diffusion du livre par la BCP s'appuie alors surtout sur les écoles et sur de multiples dépôts d'ouvrages partout où ils sont acceptés. Tous les moyens de transport

sont les bienvenus : le traditionnel bibliobus, l'hélicoptère, l'avion, le transport à tête d'homme... Partageant tout d'abord (pendant 16 ans) les locaux de la Bibliothèque Départementale, étant dirigée par le même conservateur, Yves DROUHET, que cette dernière, la BCP déménage en 1972 dans un bâtiment en front de mer qu'elle occupera jusqu'en 2009. Mais le site de la BDP se trouvant sur le tracé de la future route à quatre voies, subissant de plein fouet l'action corrosive des embruns marins a été à cette date (2009) abandonné. Alors que le bâtiment, chargé d'histoire, qui abrite la Bibliothèque Départementale, idéalement situé à proximité immédiate de plusieurs lycées et collèges est resté un point culturel en plein centre de Saint-Denis et a été, à cette même époque, rénové et considérablement agrandi.

Pendant longtemps la Bibliothèque Départementale a cumulé les fonctions de bibliothèque patrimoniale et d'études à celles de bibliothèque de lecture publique pour la ville de Saint-Denis. L'émergence progressive des bibliothèques municipales a conduit le Département à recentrer les missions de l'établissement, surtout après l'ouverture de la médiathèque municipale de Saint-Denis en 1997.

L'irrigation documentaire des communes réunionnaises initiée par la BCP a permis par la suite l'émergence et le développement des bibliothèques municipales.

M. DROUHET profite du déménagement des Archives départementales pour réaménager l'aile Est et y installer la Section Jeunesse qui occupait une partie de la grande salle. Partie où il positionnera quelques années plus tard (1974) l'association "Fondation pour la Recherche et le Développement dans l'océan Indien" à qui il confiera, dans un premier temps, la gestion de tous les ouvrages du fonds local et océan Indien "oubliés" par les employés des archives au moment de leur départ, après l'attribution aux archives de tous ces ouvrages "ayant un caractère historique" et regroupés dans l'aile Ouest laissée libre. Ouvrages suffisamment nombreux pour pouvoir constituer trois ans plus tard (1977) la section "Fonds local et gestion du dépôt légal".

En 1980, après mon succès au concours de Bibliothécaire départemental organisé par le secrétaire général de la Préfecture Patrice MAGNIER, je remplace Yves DROUHET et continue à développer la section qui finit par absorber entièrement la Fondation pour la Recherche.

En 1981, avec l'aide du nouveau Secrétaire Général de la Préfecture, Didier CULTIAUX, la bibliothèque se réapproprie la cour arrière et en particulier la maison où logeait le gardien de la Bibliothèque du temps de M. MASSINOT, qui avait fait aménager dans le terrain l'entourant, un fort beau jardin potager. Cette maison avait été, dans les années 70, attribuée aux services de la D.D.A.S. et M. DROUHET, qui n'avait pu s'y opposer, avait quand même pu installer dans son garage et une annexe, les services de la Cinémathèque de La Réunion, association dont il était le président.

Dès ma nomination comme directeur de la Bibliothèque, j'avais demandé et obtenu le départ de ces deux organismes et pu créer dans les locaux récupérés, un service de restauration-reliure qui marcha fort bien jusqu'à ce que ces fameux "supérieurs hiérarchiques" de la Direction de la Culture du Conseil Général décident de muter les deux ouvriers spécialisés qui assuraient son fonctionnement, à l'atelier de reliure des Archives départementales sous le prétexte de réaliser une économie d'échelle... l'hypocrisie étant de prétendre que ces employés, que j'avais personnellement recrutés, continueraient à traiter les ouvrages de la bibliothèque qui leur seraient amenés. Ce qui n'a jamais pu se faire.

J'avais aussi obtenu de M. CULTIAUX, le réaménagement et la modernisation, toute relative des toilettes, auparavant toutes "à la turque", par des sièges de WC nettement plus confortables... le bloc des sanitaires restant cependant "au fond du jardin", ceux-ci n'étant pas raccordés à l'égout, étaient juchés sur une fosse à fond perdu surélevée par une maçonnerie de plus d'un mètre de hauteur, à l'étanchéité plus que sommaire...

En 1991, il fallut refaire entièrement le plafond de la grande salle envahi par les caries et j'en profitais pour la restaurer dans son intégrité en supprimant la cloison volante qui la morcelait et rouvrir des ouvertures (les baies de M. TELMARD...) condamnées pour gagner de la place. Pour augmenter les surfaces utiles, j'avais demandé qu'on reproduise ce qui avait été fait dans les ailes : à savoir que les parties latérales de la galerie intérieure soient transformées en mezzanines, passant ainsi de 1,20 m de large à 4,80 m. Ces mezzanines reposaient sur des colonnes de style créole qui seront supprimées à la rénovation de la bibliothèque en 2008. Les mezzanines étant amputées elles aussi, de plus de la moitié de leur largeur.

Dès 1989, Éric BOYER étant Président du Conseil Général, le projet d'agrandissement et de rénovation de la bibliothèque avait été lancé, mais c'est en 1992 qu'il commence à prendre vraiment corps avec le lancement d'études préliminaires comme une campagne de carottages pour la création de parkings souterrains et le recrutement d'un architecte, M. Daniel ROUX, qui met en forme l'idée du Directeur d'augmenter fortement les surfaces utiles en, d'une part, supprimant les galeries intérieures à mi-hauteur dans les deux ailes et les remplacer par un plancher et d'autre part, en construisant un autre bâtiment en U identique à l'existant et accolé à celui-ci par ses branches. À l'intérieur du carré ainsi créé était prévue l'érection d'une galerie soutenue par des colonnes donnant un aspect de cloître à la cour intérieure. Ce projet, auquel on travailla toute l'année 1993, fut abandonné dès 1994, en raison des problèmes et de la chute d'Éric BOYER.

Commence alors pour la Bibliothèque, une période d'incertitude qui durera dix ans. Tout projet de rénovation est abandonné et l'on parle même de sa complète fermeture. Le gigantesque bâtiment des Archives départementales est en construction et il est dimensionné pour accueillir, en plus des liasses d'archives des dix à vingt ans à venir, les collections anciennes de la Bibliothèque et le personnel allant avec.

Fin 2000, celui-ci est livré et la pression se fait plus forte sur le Directeur qui a fait échouer, de justesse et soutenu par les Conseillers généraux, le projet de transfert des collections et du personnel à Champ Fleuri, et de la transformation en bureaux administratifs des locaux de la rue Roland Garros. Projet qui avait l'inconvénient de supprimer le seul espace de lecture publique existant au Centre-ville !!! Ce dont certains responsables administratifs n'avaient cure.

La cour arrière, inoccupée, est l'objet de la convoitise des principaux du collège voisin qui souhaitent annexer cette bande de terrain... Souhait d'autant plus facile à réaliser que tout le quadrilatère occupé par le collège Juliette Dodu et la Bibliothèque appartient à un même propriétaire : le Conseil général.

Cette pression se fait beaucoup moins forte quand le nouveau bâtiment des Archives (construit sur un ancien lit de rivière comblé à la va-vite !) se trouve confronté à de graves problèmes de proliférations de moisissures qui ont entraîné sa fermeture totale pendant plus de deux ans (de février 2003 à juin 2005).

Elle disparaît (la pression) tout à fait, quand je suis convoqué en 2005, par le Directeur général des services, M. Le BLOAS (un grand Monsieur, celui-là !), qui me demande, à ma grande satisfaction, de réfléchir à un projet de rénovation et d'extension de la Bibliothèque. Projet qui sera mené à bien par l'architecte Denis PAUL durant les années 2007, 2008.

Février 2008 : Je suis contraint de partir en retraite et passe le flambeau à mon adjointe qui devient la Directrice de la Bibliothèque départementale de La Réunion (BdR) : Mme Laurence MACE.

Décembre 2009 : Nassimah DINDAR, Présidente du Conseil Général, inaugure en grandes pompes la nouvelle extension de la bibliothèque. Elle a pris soin d'avoir à ses côtés, outre Laurence MACE, les deux anciens Directeurs de la Bibliothèque Départementale, MM DROUHET et VAUTHIER. Elle leur remet solennellement la médaille du Département.

Aujourd'hui la Bibliothèque départementale de La Réunion (BdR) est, d'une part une bibliothèque spécialisée sur les îles de l'océan Indien, le monde créole et l'histoire coloniale française et d'autre part une bibliothèque de lecture publique développant les missions d'une Bibliothèque départementale de Prêt. Attributaire depuis 1969 du dépôt légal régional (source inépuisable et gratuite de l'accroissement des collections !) Pôle associé de la Bibliothèque nationale de France depuis 2005, elle continue à collecter, conserver et communiquer l'ensemble de la production imprimée de La Réunion : livres, journaux, brochures, affiches... soit plus de 100 000 documents anciens et patrimoniaux et reste de ce fait, avec les Archives départementales, la gardienne incontournable du patrimoine écrit de La Réunion. Son ambition est de mettre le patrimoine imprimé réunionnais à la disposition du plus grand nombre, une attention particulière étant accordée au jeune public, avec une offre riche et diversifiée d'ateliers autour du patrimoine imprimé. Les chercheurs bénéficient d'un espace chaleureux adapté à la consultation des documents précieux. Ces documents, conservés dans une aile de la bibliothèque récemment construite puisque livrée fin 2008 et conçue selon les nouvelles normes de conservation en milieu tropical (24° C et 80 % d'humidité relative) ne sont pas touchés par l'épineux problème des moisissures provoqué, (à mon humble avis personnel et cette opinion n'engageant que moi...) par l'inévitable choc thermique dû à l'application des recommandations climatiques (18° C et 55 % d'humidité relative) pour une conservation optimale des ouvrages.

Ces documents dont le noyau est constitué d'ouvrages provenant des fonds originels de la Bibliothèque Coloniale, font de la BdR la bibliothèque de l'île détenant le plus d'ouvrages à caractère patrimonial, d'autant que dès 1981, une politique d'acquisition concernant les récits de voyage avait été adoptée.

L'autre objectif de l'établissement est de diffuser le livre et du multimédia dans les structures et territoires réunionnais insuffisamment desservis, en complément de l'action communale et intercommunale.

Largement ouverte sur ses voisines de l'océan Indien (Maurice, Madagascar, les Seychelles, les Comores et Mayotte), la BdR affiche sa dimension régionale en proposant des collections importantes propres à chaque île et en développant des actions de coopération autour de l'imprimé avec les acteurs du livre dans la zone : les bibliothèques notamment nationales, les auteurs, les éditeurs, les illustrateurs.

Sous l'impulsion de Laurence MACÉ et de son équipe, la bibliothèque mène des actions que je ne pouvais faire à mon époque, telles que ces cycles de conférence ou ces expositions qui drainent un public varié et connaisseur. Le patio qui, de mon temps, n'était que la cour arrière où était entreposée une antique locomotive à vapeur bien connue des amateurs de "tit train". Ce patio, maintenant, est devenu un lieu de rencontre qui vit et qui reçoit des auteurs qui peuvent dialoguer avec leur auditoire et pour le vieux monsieur que je suis devenu, c'est une intense satisfaction de constater ces évolutions et de voir que, définitivement maintenant, ces lieux resteront ouverts à tous et continueront à accueillir dans d'excellentes conditions des générations nouvelles et sans cesse renouvelées d'un public de tous âges et de toutes conditions.

A. M. VAUTHIER

# LES PHOTOGRAPHES EDITEURS DE CARTES POSTALES À LA REUNION de 1900 à 1920

par Jean-François HIBON de FROHEN

*Conférence donnée à la Bibliothèque Départementale de La Réunion à Saint-Denis le 4 février 2015 et à la Médiathèque Raphaël Barquissau de Saint-Pierre le 30 mai 2015.*

*La présentation était accompagnée d'un diaporama.*

L'invention de la phototypie dans les dernières années du XIXe siècle fut pour l'image ce que l'invention de l'imprimerie fut pour l'écriture. Avec la carte postale, le premier support qui en fit un large usage, le monde passe en quelques années de la rareté à la profusion d'images. Mieux encore, il ne s'agit pas de dessins, de peintures ou de gravures réservés à une élite fortunée rapportant une réalité interprétée par l'artiste quand elle n'est pas délibérément déformée à des fins de propagande, mais de véritables photographies, d'instantanés pris sur le vif, mis à la portée des plus modestes. Il n'est pas exagéré d'affirmer que la carte postale a démocratisé l'image photographique.

En métropole, comme dans tous les grands pays européens, l'édition des cartes postales a été le monopole des imprimeurs. En France, ils ont pour nom Neurdein, Bergeret... Ils employaient les services d'une légion de photographes anonymes chargés de photographier à travers le pays tout ce qui était digne d'intérêt. Ils ont ainsi transformé en quelques années des millions de clichés en cartes postales. Mais ces grands imprimeurs ne se sont guère aventurés dans les colonies, en dehors de l'Algérie. Dans ces territoires, et en particulier à La Réunion, ce sont des photographes privés, presque toujours amateurs passionnés, qui ont entrepris l'édition de cartes postales.

Certes, ils les faisaient imprimer en métropole car il n'y avait pas encore d'imprimeurs possédant les équipements nécessaires sur l'île mais ils prenaient le risque financier et assuraient eux-mêmes la commercialisation des cartes. Sans eux, La Réunion aurait été privée de ces témoignages visuels d'une époque essentielle de son histoire. Ils nous ont laissé un héritage iconographique d'une richesse inouïe. Il nous a semblé utile et juste de les sortir de l'obscurité dans laquelle ils avaient sombré depuis un siècle et de saluer leur contribution

essentielle au patrimoine culturel de notre île. Cet article est un hommage à leur talent.

L'avènement de la carte postale repose sur la mise en œuvre de trois avancées presque simultanées :

- des techniques photographiques adaptées aux prises de vues en extérieur
  - une reconnaissance de ce support par l'administration postale
- et surtout :
- un procédé d'impression de masse, la phototypie qui permet de reproduire le cliché photographique à des milliers voire des millions d'exemplaires, de façon rapide et économique.

## **La technique photographique**

Depuis la commercialisation du daguerréotype en 1839, la photographie avait beaucoup progressé et la profession de photographe s'était répandue. La France en a compté plusieurs dizaines de milliers sur la seconde moitié du siècle et plus encore d'amateurs. Pour autant ils restaient tributaires d'appareils relativement encombrants, fragiles et donc peu transportables sur le terrain. On opérait alors sur des plaques de verre qu'il fallait préparer sur-le-champ. On imagine l'expédition qu'il fallait monter pour transporter un tel attirail au sommet du Piton des Neiges ! Et pourtant quelques-uns - rares il est vrai - l'ont fait. A ces exceptions près, le photographe exerçait en studio, pour la réalisation de portraits destinés à une clientèle aisée et s'aventurait peu à l'extérieur. A La Réunion, les principaux pionniers de la photographie se nomment Henri Bévan, Eugène Bidache, Gaston Bidel, Désiré Charnay, François Cudenet, Albert Eyckermans, Charles Parent, Henri Rondeau, Charles Saunier, et surtout Henri Georgi le maître du paysage. Ces photos, le plus souvent tirées sur papier albuminé, restent fragiles, elles palissent et jaunissent avec le temps mais leur grain est d'une finesse remarquable comme on peut en juger sur un agrandissement. Ces clichés, souvent de grande qualité, auraient pu être reproduits en cartes postales mais l'heure n'en avait pas encore sonné. Leur diffusion est toujours restée confidentielle, sous forme d'albums confectionnés tout exprès pour le client qui choisissait sur catalogue les photos qu'il voulait y incorporer. On se doit de mentionner ici la magnifique réalisation de Parent et Rondeau qu'ils intitulèrent "*Album des vues de La Réunion dédié à Messieurs les Sucriers et Négociants*". On prend conscience en découvrant un tel ouvrage que l'on en était encore au stade de l'artisanat de luxe.

## **La carte postale, un objet postal**

La carte postale est introduite en France, de façon officielle, dans la loi de finance du 20 décembre 1872. A cette époque il s'agit d'une carte imprimée sans illustration, comportant un recto réservé à l'adresse et à l'administration et un verso pour la correspondance. Il faudra attendre une vingtaine d'années pour assister à l'apparition des premières cartes illustrées d'après photographies, au verso, c'est-à-dire côté correspondance. Mais ces premiers essais demeurèrent assez discrets.

## **La phototypie, clé de la carte postale illustrée**

La phototypie est un procédé d'impression à l'encre grasse au moyen de gélatine insolée sur plaque de verre. Lorsque la plaque est insolée à partir d'un négatif photographique, elle permet d'imprimer la photo. Le procédé a été inventé en 1856 et perfectionné par la suite. Et c'est en 1897 que deux imprimeurs, Neurdein et Bergeret, font, l'un à Nancy, l'autre en région parisienne, un pari audacieux mais gagnant au-delà de leurs espérances. Ils s'équipent en matériel et envoient des photographes dans toutes les villes de France métropolitaine pour rapporter des clichés aussitôt convertis en cartes postales. Leur investissement est considérable mais le succès foudroyant. En quelques années ils en imprimeront plusieurs centaines de millions.

Le public est immédiatement enthousiaste. On a peine aujourd'hui à imaginer un tel engouement. En quelques mois des millions de passionnés se mettent à collectionner des cartes postales du monde entier. On se trouvait des correspondants dans les pays étrangers et on s'échangeait la Tour Eiffel contre le Piton des Neiges, le Pain de sucre contre le Piton de la Fournaise...! Les greniers de nos grands-parents ou arrière-grands-parents ont conservé pendant longtemps de ces gros albums aux pages cartonnées et perforées destinées à leur servir de protection et de présentoir. Ceci peut nous paraître aujourd'hui dérisoire mais il faut concevoir que, pour la première fois, le public pouvait, pour quelques centimes, s'offrir des images provenant de vraies photos et non de gravures d'après photos et ainsi découvrir, de chez eux et à peu de frais, les différents visages du monde.

A La Réunion, comme nous l'avons vu, ce sont des photographes locaux qui ont édité leurs propres clichés en passant par des imprimeurs européens.

Les délais de réalisation étaient très longs, de l'ordre de six mois, en raison des délais d'acheminement par voie maritime, car ils comprenaient l'envoi des photos à l'imprimeur puis le retour des stocks de cartes imprimées par voie maritime. Ainsi, les premières cartes postales réunionnaises ont été imprimées dans le milieu de l'année 1899 à partir de photos elles-mêmes plus anciennes mais n'ont été commercialisées dans l'île qu'au début de 1900.

Quelques 1500 photos ont ainsi été transformées en cartes postales sur la période qui nous intéresse, entre 1900 et 1920, par une vingtaine de photographes-éditeurs. Cette production se répartit de façon très inégale entre les différents sites de l'île, phénomène qui matérialise bien le poids économique et touristique des différentes parties de l'île à cette époque : plus du tiers se rapporte à Saint-Denis, un petit tiers aux cirques et leurs stations thermales, et le reste à l'ensemble des autres communes et sites de notre île.

Ces données de base posées, partons à la découverte des photographes réunionnais en suivant l'ordre chronologique, non des clichés, mais de la commercialisation des cartes postales, beaucoup plus facile à cerner.

### **Giovanni Zanon et Domenico Zampiero, "le chic italien"**

C'est à deux italiens que La Réunion doit ses premières cartes postales illustrées. Domenico Zampiero qui est né dans la province du Trentin alors autrichien, perd sa jeune femme en couches. Il décide alors de partir, de tenter l'aventure coloniale. Il embarque avec un autre italien, probablement un cousin, Giovanni Zanon. Sans doute avaient-ils entendu parler de notre île par des ouvriers italiens engagés dans la construction du chemin de fer. Ils arrivent entre 1895 et 1898 et ouvrent ensemble un magasin Le Gagne-Petit. Ils emploient des méthodes modernes pour se faire connaître, la réclame, les placards dans les journaux... L'Autriche, dont d'une certaine manière, ils viennent, a été le pays pionnier pour la carte postale. Nos deux amis avaient certainement découvert ce nouveau produit avant de partir. Séduits, Ils décident de lancer le concept à La Réunion. N'étant pas, à ce moment là du moins, photographes eux-mêmes, ils empruntent des photos d'Henri Georgi mort neuf ans plus tôt ! Doués d'un sens artistique certain ils ont le goût de l'innovation, le désir de surprendre. C'est ainsi que les premières cartes de La Réunion ne sont pas imprimées en noir comme on aurait pu s'y attendre mais en vert !

L'Europe fait alors un triomphe à l'Art nouveau, si généreux en courbes féminines et en décors floraux. Nos amis décident - et ils seront les seuls à

l'oser - de l'inviter dans la réalisation de cartes postales pour la grande satisfaction des collectionneurs. Ils innoveront encore en proposant les premières multi-vues, également nées en Autriche. Pour eux la photo est presque secondaire, ce qui compte c'est la mise en scène dont ils l'entourent. Le chic italien...

Giovanni Zanon meurt en avril 1900. Il a tout juste le temps de voir les premières cartes commandées quelques mois plus tôt.

Domenico se retrouve seul aux commandes du "Gagne-Petit". Il se lance, en marge de ses activités de commerçant, dans la photo, et on le découvre lauréat d'un concours pour amateurs organisé à Saint-Denis en 1904 dans la catégorie paysages. Il utilisera alors quelques-uns de ses propres clichés pour ses nouvelles cartes postales et signera sa production, "Zampiero, Photographe". Il affectionne les paysages, les monuments et délaisse les plans rapprochés. Peut-être son équipement ne le lui permet-il pas, le mouvement des personnages peut engendrer du flou. Encore qu'il s'y essaie parfois. Mais disons-le sans détour, ce n'est pas un grand photographe. Il est vrai qu'arrivé le premier, il a essayé les plâtres : sur ses cartes, on peut noter que l'image ne prend pas toute la place disponible. C'est que l'administration postale réserve encore l'autre côté de la carte, le recto, à l'adresse et au timbre. La photo doit donc se trouver du même côté que le texte, ce qui conduit parfois à une utilisation très audacieuse de l'espace disponible par le scripteur. Nous sommes encore en 1902 et l'administration postale ne s'inclinera que fin 1903 en partageant le recto de la carte en deux parties, l'une pour l'adresse et le timbre, l'autre pour la correspondance, comme cela est encore le cas aujourd'hui. Domenico Zampiero propose alors des cartes avec des vues plein cadre plus attrayantes.

### **Henri Mathieu, le "crapahuteur"**

Henri Mathieu est un officier en mission à La Réunion entre 1895 et 1898. C'est un passionné de photographie doué d'un vrai talent. Il semble avoir toujours son appareil avec lui, même dans le cadre de sa vie militaire, et on peut supposer qu'il avait des autorisations voire des mandats de sa hiérarchie pour opérer. Il profite de ses nombreuses disponibilités et des exercices militaires pour randonner et satisfaire sa passion. Le MADOI de St-Louis conserve un de ses albums de photos, réalisé de sa main. Il commercialise une première

série de cartes postales en métropole sous son nom et ce dès 1899 puis une seconde, beaucoup plus riche à La Réunion qu'il signera de ses discrètes initiales HM.

Mathieu n'hésite pas à transporter son matériel dans tous les coins de l'île, à l'exception de Mafate, y compris au sommet du Piton des Neiges, à la Roche Écrite ou sur la route de Cilaos où il n'hésite pas à figurer sur le cliché grâce au retardateur dont est pourvu son appareil. Sa production de cartes postales est loin de refléter son talent de photographe, car, en toute bonne logique, il choisit des vues à vocation touristique. Des sites et monuments statiques qui n'offrent que peu d'intérêt aujourd'hui. Mais on lui doit quelques belles scènes de genre. Il aussi est le seul à avoir proposé des cartes panoramiques.

### **Edouard Chardon, "le reporter dyonisien"**

Edouard Chardon arrive à La Réunion vers 1900 et ouvre un beau magasin de mode au 13 de la rue de l'Église à Saint-Denis dont la devanture n'a guère changé jusqu'à aujourd'hui (arcades, grille du balcon...). Il appartient à la "bonne société". Sa femme chante des airs d'opéra dans les œuvres de charité, parfois avec un autre photographe, Angelin, dont nous parlerons plus loin. Photographe amateur, il collabore à certaines revues françaises comme la Dépêche Coloniale par l'envoi de photos se rapportant à des événements locaux. Il réalise ses premières cartes postales vers 1904. Contrairement à ses deux prédécesseurs, ce n'est pas un casse-cou, il n'a jamais mis les pieds à Cilaos, dont l'accès est encore difficile (la route ne sera construite qu'en 1932) en tout cas pas avec son appareil photo, et se cantonne pour l'essentiel à Saint-Denis. Il aime le mouvement, l'évènement, les gros plans, il joue les reporters avec bonheur et nous livre de précieuses scènes qui rendent compte, comme si nous y étions, de la vie réunionnaise en ce début de siècle, pour le moins de la vie urbaine et bourgeoise. Il nous laisse des clichés superbes sur des sujets extrêmement variés mais il faut tout de même convenir que son audace ne l'a guère amené à sortir du cercle de la classe possédante, celle des militaires, agents coloniaux, commerçants, industriels, à laquelle il appartenait, pour s'intéresser au petit peuple.

## **Luda, à la découverte de La Réunion rurale**

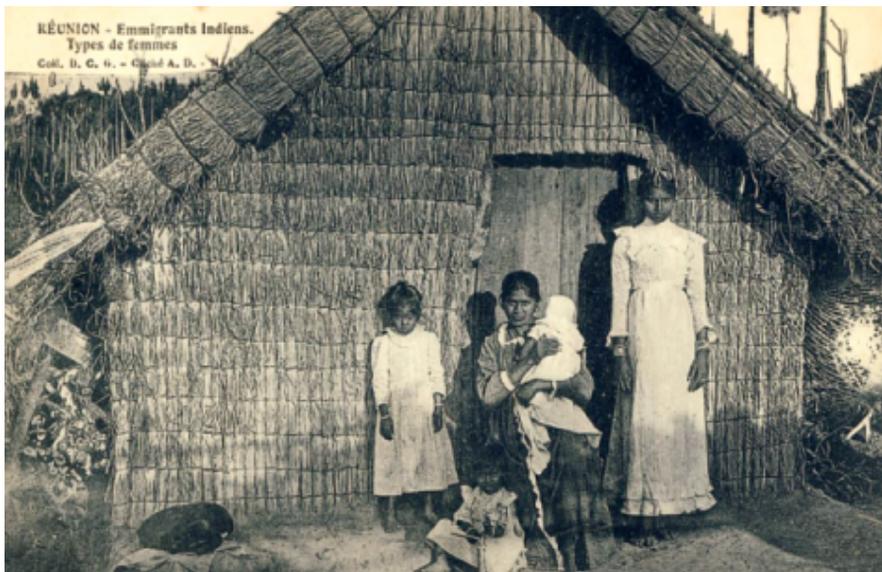
Luda ! Qui se cache derrière ce pseudonyme curieux ? Rien moins que l'un des plus grands photographes amateurs éditeurs de cartes postales de notre île. Après des années de recherches pour l'identifier, nous avons trouvé la réponse dans ... notre bibliothèque ! Il s'agit de M.E Vidal, photographe amateur, auteur des photos qui illustrent le célèbre ouvrage que le Dr J.M. Mac-Auliffe a publié en 1902 sur Cilaos. M.E. Vidal était probablement le fils d'une famille de franco-mauriciens propriétaires d'un magasin d'articles de luxe à Port Louis, à l'île Maurice. Son père E. Vidal était associé à un photographe, M. Audusson, et le magasin commercialisait aussi des cartes postales. Le fils, M.E. Vidal, en cure à Cilaos, randonne et photographie beaucoup. Il fait naturellement la connaissance du Dr Jean Marie Mac-Auliffe (le père de Victor), médecin des thermes, alors plongé dans la rédaction de son ouvrage "*Cilaos, pittoresque et thermal*". Vidal lui offre une série de clichés pour illustrer son ouvrage qui sera édité par Dubourg à Saint-Denis. Les photos, imprimées en France, seront ajoutées au livre en hors-texte, au moment de la reliure. Il en utilise certaines pour une courte série de cartes postales qu'il ne signe pas. Il revient un peu plus tard à La Réunion, vers 1904, pour réaliser ce qui est sans doute le plus complet reportage photographique sur notre île de cette époque. Entre 1905 et 1907, ce sont près de 200 cartes postales qui seront publiées, lesquelles ne représentent sans doute qu'une petite partie de sa moisson d'images. Vidal nous invite à la découverte de La Réunion rurale, profonde, comme personne ne l'avait fait avant lui. Il s'intéresse au petit peuple dans ses activités ordinaires. Il est ainsi le premier, et restera le seul, à nous proposer une vue de la coupe de la canne à sucre en carte postale ! C'est aussi un homme bien informé des événements de la vie locale ce qui peut laisser penser qu'il bénéficiait d'accréditations officielles. Il nous livre ainsi des images d'évènements qu'il est parfois le seul à couvrir... Il a un don naturel pour la photo et pour le journalisme. Il sait trouver les bons sujets, les angles justes, les cadrages adaptés. C'est pour nous le maître du genre.

## **B.L.Y., le trio mystère**

Trois initiales pour un photographe ou peut-être trois associés encore inconnus de nous. Nous aurions pu les passer sous silence mais cela nous a semblé impossible au regard de la qualité de leur courte production d'une vingtaine de cartes. Certaines comptent en effet parmi les plus intéressantes - et les plus recherchées - de la cartophilie réunionnaise, tels ces raseurs cafre ou indien.

## **Advisse Desruisseaux, les plus belles scènes de genre**

Il signe Essivda, anagramme inverse de son premier patronyme. En une dizaine de clichés il s'impose comme un maître des scènes de genre, en particulier avec ses magnifiques images de groupe d'engagés indiens. Il nous laisse également la seule série de cartes "fantaisie" réunionnaise, les premières en couleur, genre qui faisait fureur en métropole et en Europe mais qui semble n'avoir eu que peu de succès chez nous.



## **Louis Angelin Galtel, "le coloriste"**

Il signait ses cartes LAG ou Angelin. Par chance, l'annonce de son mariage dans la presse locale nous a permis de l'identifier en la personne de Léon Emile Angelin Galtel. Employé de commerce et baryton de réel talent, il se produisait sous son nom d'artiste, Angelin, dans les fêtes d'écoles ou de charité dans un répertoire classique, ce qui lui valait de compter parmi le tout Saint-Denis mondain. Photographe amateur, il est l'auteur d'une collection de cartes postales caractérisées par l'usage fréquent d'un procédé relativement récent, la colorisation. Celle-ci visait à produire des cartes en couleur à partir de photos en noir et blanc mais il s'agissait d'une mise en couleur artificielle réalisée au pochoir par des coloristes qui réinventaient, à leur idée, la réalité. On fabriquait

autant de plaques que de couleurs et chacune faisait l'objet d'un passage sur la presse. Le coût de ces cartes colorisées était donc sensiblement plus élevé que celui des cartes imprimées en monochromie. Le résultat était parfois médiocre, quelquefois décalé mais souvent assez réussi, en tout cas de bien meilleure qualité que les cartes en couleur éditées par la suite dans les années 30 et jusque dans les années 60.

Angelin se fait connaître du public par le reportage qu'il effectue de l'exposition coloniale qui est inaugurée le 13 août 1911 par le Gouverneur Rodier dans les locaux de l'ancienne caserne d'artillerie à Saint-Denis. En moins de cinq mois, un record de rapidité, 12 cartes en noir et blanc sont disponibles à la vente. Par la suite, Angelin réserve ses meilleurs clichés à la couleur. Il prend soin de donner des instructions précises aux coloristes des imprimeurs auxquels il passe ses commandes sans pouvoir toujours éviter quelques anachronismes. Angelin s'essaie également à la photographie de personnages, de types humains comme on disait alors, en studio, avec une certaine réussite. Avec sa "*Belle indienne*", Angelin cède à la photographie dite "ethnologique", en fait érotique, qui abonde dans les colonies d'Afrique ou d'Asie et dont on ne trouve que ce seul exemple dans la cartophilie réunionnaise.

### **Henri Bévan, François Cudenet et Baptistin Gayraud, des clichés d'anthologie**

Il serait trop long de rapporter ici le long cheminement qui nous a permis de rendre leur identité à ces trois compères qui signaient leurs cartes de leurs trois initiales, "B.C.G".. B. pour Henri Bévan, ingénieur civil de profession et photographe amateur que les spécialistes de la photographie réunionnaise ancienne connaissent bien. On retrouve ses clichés adaptés pour la gravure dans des parutions telles que "*Le Tour du Monde*" (Edouard Charton, Hachette, 1862) et l'*Illustration*. C. comme François Cudenet, un photographe et peintre saint-pierrois de grand talent que l'on ne présente plus, auteur de la première projection cinématographique de l'histoire de La Réunion, le 17 décembre 1896 à dix heures, à l'hôtel de ville de Saint-Denis. G. comme Baptistin Gayraud, photographe amateur qui ne nous a laissé que quelques rares photos dont celle de sa superbe maison de Trois-Bassins, la villa des Jacarandas, hélas aujourd'hui disparue. Ils ne nous gratifient tous les trois que de 20 cartes postales parmi lesquelles on trouve des pépites à rendre fou un collectionneur, telles que ce "*Guignol indigène - Bernard et Zabeth*" ou ces pilonneurs de café, des cartes devenues mythiques tant elles sont belles et... introuvables !



### **Charles Octave du Mesnil d'Engente, "le portois"**

D'une famille commerçante bien connue à La Réunion, Charles Octave était imprimeur, d'abord installé au Port puis à Saint-Denis. Photographe amateur très estimé à son époque en particulier pour ses agrandissements et lauréat de concours photographiques, il vient naturellement très vite à la carte postale qu'il ne peut cependant, faute d'équipements ad hoc, imprimer lui-même. S'il a le souci de proposer un ensemble de vues qui couvre toute l'île - à l'exception curieuse de Salazie où il ne mettra jamais les pieds en tout cas avec son appareil photo - c'est au Port qu'il nous donne le meilleur de lui-même. Le Port qui, encore en 1910, peut-être qualifié de ville nouvelle, (l'infrastructure portuaire n'a été inaugurée qu'en 1886 et la commune, créée en 1895, ne comptait alors que 2.000 habitants). C'est une ville champignon où la campagne le dispute encore à la ville, où bidonvilles et constructions récentes

s'entremêlent. Du Mesgnil nous en donne une vision très réaliste et complète. La cathédrale encore inachevée, les avenues bordées de maisons pour la plupart en bois, le quartier du marché entouré de terrains vagues parsemés de paillottes et d'animaux en liberté, les bâtiments du CPR (le chemin de fer) et la vie de ses ouvriers, les bureaux des Messageries Maritimes dont ne subsiste aujourd'hui que le portail, ceux de la Compagnie Havraise, l'infrastructure portuaire et ce légendaire "Titan", une grue gigantesque capable de soulever des blocs de 100 tonnes, bousculé par un raz-de-marée en 1907, Du Mesgnil n'oublie rien. Dans le reste de l'île sa production est plus classique, plus conventionnelle, mais on peut signaler quelques belles réussites comme la série consacrée à la "Fête de La Salette" à Sainte-Marie.

### **Jacques Leone Dosité, "le boulimique"**

Léone Dosité était agent administratif et autodidacte de la photographie. Tour à tour commis des Hypothèques, puis surveillant du Dépôt Colonial, timbreur à la Direction de l'Enregistrement, son savoir-faire photographique lui vaudra d'être nommé au service anthropométrique. Le salaire des agents administratifs étant à cette époque assez maigre, il décide de se procurer un complément de revenu en éditant des cartes postales.

Il signe une première production du nom de Léona, dérivé de son prénom, puis signe en clair, de son patronyme, Dosité. Au total, il commercialisera près de 300 cartes constituant la collection la plus abondante qu'ait connue La Réunion à cette époque, alors même qu'il a totalement boudé Cilaos. Frénétique du déclencheur, ce n'est pas un photographe de grand talent : vues mal cadrées, surexposées, abondent dans sa collection. Il fait montre en revanche d'un sens des affaires assez sûr. Alors même que contrairement à ses concurrents il ne dispose pas de magasin et donc de vitrine pour sa production, il sait convaincre de nombreux revendeurs. Ses cartes se vendent bien, et comptent aujourd'hui parmi les plus communes de La Réunion. Dans ce fatras de vues insipides et parfois franchement laides on trouve des bijoux telle cette vue apocalyptique de l'usine de la Rivière du Mât après l'incendie qui la détruisit en septembre 1908...

### **Spès, deux petits tours et puis s'en va**

Après un séjour éclair, sans doute lors d'une cure à Cilaos, Spès nous laisse son patronyme et quarante cartes postales. Les vingt premières sur Cilaos, les vingt suivantes sur Saint-Leu, dans l'ensemble assez réussies. Personnage difficile à cerner donc mais photographe amateur estimable.

En marge de ces ténors de la cartophilie réunionnaise on peut encore citer des contributeurs plus modestes mais dignes d'intérêt tels que :

**Alphonse Perrot**, pharmacien installé rue de l'Eglise à Saint-Denis, à qui l'on doit une vue célèbre d'une séance de tir au canon à la Redoute.

**Erdula**, anagramme probable de Ladure, sans doute un membre du personnel des Messageries Maritimes ou peut-être un touriste fortuné qui, lors des escales réalisait un petit reportage reproduit ensuite en cartes postales. En chiffres romains le numéro réservé au territoire visité, XI pour les Seychelles, XII pour La Réunion...

**R.B.** Un (voire deux?) inconnu qui apporte une contribution originale à travers quelques clichés intéressants comme celui de cette magnifique "Drague en réparation" au Port de la Pointe des Galets.



## **Emilien Albany**

Emilien Albany, commerçant à Saint-André, mérite d'être mentionné à double titre. D'abord comme père d'André, le photographe et cinéaste qui commencera sa carrière en 1923, ensuite pour avoir été tenté de concurrencer la carte postale avec de véritables photographies tirées au format des cartes postales et conformes au cahier des charges de La Poste, que les collectionneurs désignent sous le terme de cartes-photos. Tirées une à une dans des conditions totalement artisanales elles sont excessivement rares aujourd'hui d'autant qu'elles se sont dégradées au fil du temps en raison de leur fragilité à la lumière et à l'humidité.

**Mme Émile Hoareau**, épouse d'un maire de Saint-Joseph, est un personnage atypique et très en avance sur son temps. Elle se met à la photographie vers 1920 et semble être la première femme qui se soit essayée à la photographie à La Réunion, avec un certain bonheur. C'est la seule qui ait tenté l'aventure, courte il est vrai, de la carte postale. Nous ne connaissons d'elle qu'une seule carte signée montrant l'Eglise de Saint-Joseph.

L'âge d'or de la carte postale s'est achevé vers 1920. L'image photographique avait alors envahi la presse et l'édition et s'était banalisée. Le droit à l'image lui porta un coup fatal en rendant plus difficile l'usage du plan rapproché et la publication de scènes de rues, limitant de ce fait considérablement son champ d'investigation. Dès les années 50, elle devint un objet touristique ne proposant plus que des sites immobiles et des monuments statiques, sans vie. Le cinéma et plus tard la télévision donnèrent la préférence à l'image animée. La carte postale se cantonna dès lors au rôle de modeste support de courts messages postaux... ce qui, finalement, était sa vocation première.

J-F HIBON de FROHEN

# DE L'INDE À LA RÉUNION EN PASSANT PAR MADAGASCAR

## LA QUÊTE IDENTITAIRE CHEZ LES KARANA

par Fred MUSSARD

*Conférence donnée à la médiathèque de Saint-Pierre le 29 novembre 2014  
puis à la Bibliothèque Départementale de La Réunion le 3 juin 2015.*

Résumé : Cette conférence s'efforce d'apporter une réponse objective et aussi complète que possible aux questions suivantes :

### 1. Qui sont les Karana ?

Le terme Karana au sens large désigne, à Madagascar, l'ensemble des habitants originaires du nord-ouest de l'Inde. Ils se répartissent en deux communautés, les musulmans et les hindous et six groupes socioreligieux distincts.

### 2. Quelles sont les origines du mot Karana ?

### 3. Comment se définissent les Karana sur le plan religieux ?

### 4. Quelle est l'origine géographique des Karana ?

Dans quelles conditions sont-ils arrivés à Madagascar ? Pourquoi la côte ouest plutôt que la côte est ? Pourquoi ont-ils quitté l'Inde ? Comment sont-ils arrivés à La Réunion ?

### 5. Quelle nationalité pour les Karana ?

Arrivés à Madagascar avec la nationalité britannique, ils sont aujourd'hui Français, Malgaches, Britanniques, Indiens ou Pakistanais ? Quels sont les problèmes rencontrés ?

Au fil de mes discussions avec des amis et relations d'origine karana il m'est apparu comme une évidence que la question d'identité était un sujet très sensible dans cette communauté. Qui sont les Karana ? Comment et dans quelles conditions sont-ils arrivés à Madagascar puis à La Réunion ? Disons-le franchement : dans la mentalité malgache, le mot Karana signifie l'Autre, celui qui est différent et suspect, celui qu'on doit exclure. C'est un terme généralement péjoratif, voire agressif.

## Deux communautés d'origine indienne

Or, le terme Karana au sens large désigne, à Madagascar, l'ensemble des habitants originaires du nord-ouest de l'Inde, cette région qu'on appelle Goudjerat. On distingue parmi ces habitants ceux qui sont de confession musulmane et ceux qui sont de confession hindoue.

## Six groupes socio-religieux distincts

En réalité les Karana se répartissent entre 6 groupes socio-religieux distincts. On réserve le nom de « Banians » ou « Vania » aux habitants de confession hindoue, l'équivalent de nos « Malabars ». Cependant, ce terme est jugé impropre par certaines personnes parce que les banians ne seraient que l'un des clans parmi les Hindous.

- Trois groupes de musulmans chiites
- Deux groupes de musulmans sunnites
- Les Banians, de religion hindoue.

Il semble qu'à La Réunion le terme Karana soit utilisé pour désigner essentiellement les Indiens musulmans de confession chiite (sans doute parce qu'ils sont largement majoritaires) qui, en provenance de Madagascar, s'installèrent dans l'île dès 1960 et surtout à partir de 1972. Pour les Réunionnais, le même terme désigne à la fois les Chiites et les Sunnites, c'est le mot « Zarab ». Mais il faut savoir qu'à La Réunion, il existe un petit nombre de Karana de confession hindoue, dont j'ai pu recueillir le témoignage.

## **1. LES ORIGINES DU MOT « KARANA »**

On ne sait pas exactement d'où vient ce mot « Karana ». On en est réduit à émettre des hypothèses. Voici quatre pistes de recherche :

- « le mot hindi Karânî ou Kirânî était communément employé au Bengale pour désigner les secrétaires écrivant en anglais et par extension était appliqué de manière générique aux Indiens de l'est ; il viendrait du sanskrit karan, agent » ;
- « karana était aussi le nom d'une caste mixte chez les Hindous. Les secrétaires et comptables étaient effectivement recrutés dans ces deux groupes de population » ;

- « certaines étymologies relevées dans l'océan Indien font venir le mot *Karana*, autrefois écrit *Karany*, du mot arabe *qur'ân* qui signifie la lecture et par extension le Coran ;
- « au siècle dernier, l'usage gujerati désignait par le terme *karianjee* ou *karany* un des trois responsables des bateaux de commerce indiens : à côté du *Malam*, capitaine, pilote, responsable de la navigation, et du *Tandel*, chef de l'équipage et de l'intendance, officiait le *Karany*, responsable de la cargaison et de ses registres d'entrée et de sortie ».

## 2. COMPOSITION RELIGIEUSE DES KARANA

### Le système des castes chez les Banians

Nous avons dit que les Karana se répartissent en six groupes socio-religieux. Penchons-nous d'abord sur les Hindous de Madagascar qu'on appelle aussi « Banians ».

#### **2a : Les Hindous de Madagascar ou Banians**

Ils sont originaires de la presqu'île du Kathiawar au Gujerat, du Kutch au Nord ou de l'île de Diu au Sud du Gudjerat. Ils sont issus d'une société organisée en système de castes, dont certains éléments ont été conservés. La communauté hindoue de Madagascar est la plus réduite en nombre. Elle est estimée à 10 % de l'effectif total des habitants d'origine indienne. On trouve les Banians à Majunga, Tananarive, Diego Suarez, Tuléar, Morondava, Tamatave, Marovoay, Antsirabe et Fianarantsoa.

L'organisation socio-religieuse hindoue repose pour une grande part sur le système de castes. A Madagascar, on trouve des représentants de diverses castes de la société d'origine, par exemple :

- Les Brahmanes, caste des prêtres et des détenteurs du savoir religieux ;
- Les Darbar, ancienne caste de guerriers attachés aux palais royaux des Indes ;
- Les Wania, les Shash et les Lobana qui sont des castes de commerçants ;
- Les Soni, caste des bijoutiers et orfèvres ;
- Les Darjee, caste des tailleurs ;
- Les Soutar, caste des charpentiers ou ébénistes ;
- Les Khumbar, caste des potiers ;
- Les Dobi, caste de blanchisseurs ;
- Les Nimvat, caste dont les membres en Inde vivent de mendicité ;
- Les Motchi, caste des cordonniers, la plus basse dans la hiérarchie.

## Les signes distinctifs des groupes

Le système des castes chez les Baniens est régi par trois grands principes :

- La séparation en matière de mariage et de contact direct ou indirect ;
- La division, notamment dans le travail, chacun de ces groupes ayant une profession traditionnelle dont ses membres ne peuvent s'écarter que dans certaines limites ;
- La hiérarchie qui ordonne les groupes en tant que relativement supérieurs ou inférieurs les uns aux autres.

Par exemple, savez-vous pourquoi les Motchi sont considérés comme inférieurs aux autres castes ? Parce qu'en raison de leur profession de cor-donniers, ils sont appelés à manipuler du cuir de bovin.

Enfin, les contacts entre castes sont limités par le principe du pur et de l'impur, au niveau des mariages, de la nourriture, de la boisson et même du simple toucher.

Après les Hindous, intéressons-nous maintenant aux musulmans de Madagascar. Nous avons vu qu'on distingue les Sunnites et les Chiites.

Les *Zarabs* de La Réunion sont historiquement Sunnites alors que les *Karana* sont majoritairement Chiites. Quelles différences entre ces deux groupes religieux ?

Tant que le prophète Mahomet est en vie, l'islam ne forme qu'un seul et même courant. La division entre les deux grandes branches de l'islam remonte à la mort du prophète Mahomet (Muhammad ou Mohammed), en 632. Ceux qui choisissent Ali, gendre du prophète, deviendront les Chiites, tandis que ceux, majoritaires, qui préfèrent suivre Abou Bakr, compagnon de Mahomet, deviendront les Sunnites. Ali devint finalement le quatrième calife des sunnites en 656 mais fut assassiné en 661. Dès la mort d'Ali deux branches de musulmans s'opposèrent quant au mode de transmission du califat. Pour les chiites, Ali succédait directement à Mahomet et devait être remplacé par ses deux fils, Hassan et Hussein. Mais Hussein fut tué au cours du massacre de Kerbala (Irak) en 680, événement commémoré chaque année par les Chiites du monde entier au cours du mois lunaire de Muharram. Hassan mourut empoisonné et son seul fils avait été tué à Kerbala : c'était aux descendants d'Hussein de recevoir héréditairement la direction de la communauté, le califat.

*Pour résumer, on peut dire que l'assassinat d'Hussein, le fils d'Ali, à Kerbala (actuel, où se trouvent les principaux lieux saints du chiisme) en 680 est un événement fondateur de l'islam chiite.*

Pour les Chiites, le Coran est une œuvre humaine, alors que pour les Sunnites il a un caractère divin. Au-delà du Coran, les Sunnites sont également fidèles à la "sunna", les faits et gestes de Mahomet. À travers la sunna, les Sunnites tentent d'imiter le Prophète. Ils considèrent que l'Histoire est prédéterminée, alors que les Chiites accordent plus d'importance à la liberté individuelle.

Le chiisme se distingue également du sunnisme par l'existence d'un clergé très hiérarchisé. Alors que les Sunnites acceptent que l'autorité politique et religieuse soit fondue dans une même personne (comme au Maroc où le roi est commandeur des croyants), chez les Chiites le pouvoir politique doit compter avec le pouvoir, distinct, des autorités religieuses (les ayatollahs en Iran, par exemple).

*Une parenthèse : les conflits actuels en Irak et en Syrie.*

L'offensive de l'Etat islamique en Irak et au Levant (EIL) a réveillé les tensions entre Sunnites et Chiites dans tout le Moyen-Orient. Il s'agit de divisions qui n'ont pas toujours pris un tour violent entre ces deux branches de l'Islam.

Les Chiites représentent actuellement 10 à 20 % du nombre total de musulmans dans le monde, soit en 2010 environ 240 millions de musulmans sur un total de 1,6 milliard : c'est donc une partie très minoritaire de la communauté islamique mondiale.

Ils sont majoritaires en Iran, en Irak, en Azerbaïdjan et à Bahrein. On compte aussi des communautés minoritaires importantes au Pakistan, au Yémen, en Afghanistan, en Arabie saoudite et au Liban. Les Chiites ont été, hormis en Iran, tout au long du vingtième siècle, marginalisés comme l'ont été d'autres minorités. « Mais il n'y a pas de fatalité dans les violences actuelles, pas de siècles de violences confessionnelles. L'histoire de l'islam est tout sauf celle d'une confrontation sectaire entre ces deux grandes composantes », explique le chercheur Robin BEAUMONT.

A titre d'exemple, la révolution islamique iranienne en 1979 est plutôt favorablement accueillie par la « rue arabe » en majorité sunnite. Sa capacité à se confronter avec l'Occident vaut à Téhéran une large popularité dans le monde sunnite, rappelle François Burgat, autre chercheur, spécialiste de l'islam politique. D'autre part la fracture confessionnelle s'estompe comme jamais dans l'histoire contemporaine à l'occasion de la guerre Israël-Liban en 2006.

*En ce qui concerne les musulmans sunnites, on en distingue deux groupes à Madagascar :*

## **2b. Les musulmans sunnites**

On distingue deux groupes de Sunnites :

- les *Sunni sindhi ou kutchi* viennent du Sindh ou du Kutch, régions voisines. Ils sont issus d'anciennes familles hindoues appartenant à la caste des Khumbar, potiers de profession ou Dobi, blanchisseurs. Jusqu'en 1960, ils ont gardé leurs activités artisanales, puis les poteries ont été peu à peu remplacées par les récipients en fer-blanc ou en plastique. Vivant essentiellement de travail manuel, ils forment une communauté modeste et endogame (ils se marient entre eux).

- les *Sunni surti* viennent de la région de Surat, mais aussi de La Réunion ou de Maurice. Ils ont gagné la côte est de Madagascar à partir de la première guerre franco-malgache de 1883-1885 puis sont montés à Tananarive au XXe siècle.

Très ouverts à l'égard des groupes sociaux non musulmans, ils ont pour principe d'éviter scrupuleusement de se mélanger avec les Sunni-Sindhi qu'ils considèrent comme inférieurs. Ils ont parfois donné leurs filles en mariage à des Yéménites sunnites venus travailler comme dockers dans les ports en plein développement, au début de la colonisation.

*Le moment est venu maintenant de parler des Chiites. Les Chiites eux-mêmes sont répartis en 3 groupes socio-religieux : Bohra Dawudi, Khodja ithna ashery, Khodja isma'il. Quelles différences entre ces trois groupes ?*

## **2c. Les musulmans chiïtes**

Il y a trois groupes de Chiïtes. Au fil du temps, ces trois groupes religieux ont adopté des règles différentes dans divers domaines comme l'organisation politique, le rôle socio-économique et bien sûr la pratique de la religion. Il serait long et fastidieux de tout détailler ici ; aussi l'on se contentera de quelques illustrations.

**Les Bohra**, Musulmans ismaéliens : ils sont considérés comme étant les plus

anciens à venir s'installer à Madagascar (depuis plus de deux cents ans) et les plus nombreux aujourd'hui, à peu près 40 % du nombre total des Indiens de Madagascar. Le mot « Bohra » vient du Gujrâti « Vohorvou » qui signifie faire du commerce, ce qui était le cas, et l'est toujours, de la quasi-totalité des Bohras en Inde et ailleurs. En langue Hindi aussi, « Byoharâ » veut dire un commerçant ou un homme d'affaires.

**Les Khodja**, ismâ'îlis Âghâ-Khâni, qui débarquèrent à Nosy-Bé à partir des années 1850. Le mot « Khodja » vient du perse « Khwâjâh » qui veut dire homme noble, respectable. Il désigna dans le sous-continent indien une population de commerçants hindous qui se convertirent à la Religion musulmane, car ces derniers étaient (ou auraient été) issus de la caste des Lohân-râ-Kshatriyâ, c'est-à-dire de la caste des « Thâkour », des nobles. Puis les Khoja se scindèrent en deux groupes :

- **Les Khodja Âghâ-Khâni** qui représentent à peu près 13 % des Indiens de Madagascar aujourd'hui.
- **Les Khodja Ithnâ 'Âsheri** qui étaient devenus des Musulmans chiites aux Indes mêmes, ou qui se convertirent à la Foi chiite après leur arrivée dans la Grande Ile : ils constituent à peu près 35 % des Indiens de Madagascar aujourd'hui.

### **Le chef spirituel des Bohra**

**Les Bohra** utilisent pour parler de leur organisation socio-religieuse un vocabulaire emprunté au monde chrétien et comparent volontiers leur chef spirituel le Da'i-el-Mutlaq au Pape des Catholiques. Le Da'i d'aujourd'hui est le 53<sup>ème</sup> d'une chaîne ininterrompue de succession. Il visite régulièrement les lieux d'implantation de sa communauté dans le monde et, comme le Pape de Rome, reçoit un accueil officiel des gouvernements. Il est même venu à La Réunion récemment. Dans cette communauté, les commerçants peuvent compter sur un fonds commun d'aide fonctionnant comme un organisme de prêt.

### **Le chef des Khodja**

**Les Khodja isma'ili** ont pour chef actuel Karim Aga Khan, 49<sup>ème</sup> imam. Son rôle est à la fois religieux et socio-économique. L'existence de cette communauté se concrétise autour de la maison de la communauté ou jamat khana. Les Isma'ili Aga Khan sont parfois traités de non-musulmans par les autres branches de l'Islam, peut-être parce que le Haj, pèlerinage à La Mecque,

et même le jeûne du Ramadan (deux des cinq piliers de l'islam) ne sont pas des obligations chez eux. La communauté isma'ili mondiale est organisée depuis le centre d'Aiglemont, près de Chantilly, une des résidences de l'Aga Khan, et divisée en régions géographiques (Europe de l'Ouest, Europe de l'Est, Afrique, Inde et Birmanie, Moyen-Orient et Pakistan, ex-URSS, Etat-Unis, Canada, etc.).

Chacune des régions est gérée par des National Councils. Ainsi, le National Council de Madagascar est directement rattaché au centre des Institutions de l'Imamat à Aiglemont.

**La communauté ithna ashery** de Madagascar est dirigée par un Conseil territorial, indépendant mais en relation avec le Suprem Council qui siège à Dar Es-Salam (Tanzanie). Tous les conseils territoriaux dépendent de la World Federation, structure mondiale des Khodja chiites duodécimains, qui siège à Londres. La vie de la communauté est régie par les Jamais, communautés territoriales. La fête la plus importante de l'année liturgique est celle des Ashura qui fait revivre aux fidèles la bataille de Kerbala et les événements qui provoquèrent le martyre de l'imam Hussein et de sa famille.

### **3. D'OÙ VIENNENT LES KARANA GEOGRAPHIQUEMENT ?**

#### **Origine géographique des Karana**

Les Karana viennent de la presqu'île de Kathiawar et plus largement du district du Gujerat, des villages de Jamnagar, de Surat, de Rajkot, de Mandui ou Porbandar. Le Gujerat, c'est la région nord-ouest de l'Inde actuelle.

Elle est composée en grande partie par la presqu'île du Kâtiâwar, délimitée au nord par le golfe de Kutch et au sud par le golfe de Cambay à l'entrée duquel se trouve la ville de Surat, celle de Cambay étant située tout au fond.

Les Karana sont tous d'origine indienne du point de vue géographique, culturel, linguistique et même historique puisque la plupart d'entre eux sont venus bien avant l'indépendance de l'Inde et la création du Pakistan. Néanmoins, ils sont souvent désignés par des noms de nationalité : Indiens et Pakistanais ou encore Indo-Pakistanais, terme flou ne représentant rien de réel ».

#### **4. DANS QUELLES CONDITIONS, LES KARANA SONT-ILS ARRIVÉS À MADAGASCAR ?**

On ne peut pas dater avec précision l'arrivée des premiers Karana à Madagascar. La présence des Indiens faisant du commerce de cabotage dans l'océan Indien était déjà signalée par Vasco de GAMA en 1498, dans son journal de bord. En 1508, un Amiral portugais, Lopes de SEQUEIRA - mouillant dans le Sud malgache - a aussi signalé la présence des Indiens. En 1775, Nicolas MAYEUR - commerçant français à Madagascar - constate la présence des Indiens également.

##### **Les moussons**

Dans les années 1500, des routes internationales précises et fixes s'étaient constituées dans l'océan Indien : de Chine et Indonésie à Malacca ; de Malacca à Gujerat ; de Gujerat à la Mer Rouge ; de Gujerat à Malabar et aux ports de la côte ouest-indienne ; de Gujerat à Ormuz ; d'Aden à Ormuz ; de l'Afrique de l'Est à Gujerat. Les trajets se faisaient dans le sens imposé par les moussons.

On allait de Gujerat à Aden entre septembre et mai, d'Aden à Malabar entre octobre et février. Au XIXe siècle la navigation des Indiens allant en boutres à Zanzibar, aux Comores et à Madagascar, et retournant parfois en Inde, se faisait dans les mêmes conditions.

*Mousson : Vent tropical régulier qui souffle alternativement pendant six mois de la mer vers la terre (mousson d'été) et de la terre vers la mer (mousson d'hiver). Les moussons soufflent dans l'océan Indien, en Australie, sur la côte orientale de l'Asie.*

##### **Les boutres**

Les premières immigrations systématiques se produisent à la fin du XIXe siècle. Beaucoup d'Indiens, notamment du Gujerat, s'embarquèrent des ports de Porbandar ou de Dwârkhâ (dans le Kâtiâwar) et laissèrent derrière eux leurs villages nats. C'est dans des boutres longs de 25 mètres et avec un équipage de 10 à 30 hommes que ces Indiens émigrèrent vers Madagascar.

Le boutre est un navire à un seul mât, penché en avant, avec une grande voile latine et un château arrière permettant de remonter au vent. Il venait 25 à 30 boutres par an.

Ces boutres indiens s'arrêtaient habituellement à Brava ou Lamos, sur la côte orientale de l'Afrique, puis sur les îles de Zanzibar et des Comores avant d'atteindre la rade d'Ambarino à Nosy-bé et les côtes ouest et nord malgaches. C'est entre décembre et avril, pendant les moussons d'hiver où les vents soufflaient très fort que les boutres entreprenaient des voyages lointains.

En quittant les villes portuaires du Kâtiâwar et pour ne pas faire face à la forte houle, aux tempêtes ou aux attaques maritimes, ces boutres devaient obligatoirement longer les côtes arabes (Socotra), puis est-africaines (Mombasa, Zanzibar...), pour enfin accoster sur la rive ouest de la Grande Ile. De mai à novembre, les vents de moussons d'été permettaient à ces mêmes boutres indiens de faire le voyage dans le sens inverse : Madagascar vers les Indes.

Pourquoi la côte ouest plutôt que la côte est ? La côte est malgache était trop périlleuse pour les boutres (forte houle due à des cyclones, peu d'abris sûrs...) d'autant plus qu'il était très difficile pour ces boutres de doubler le Cap d'Ambre au point Nord de l'île, vu qu'ils étaient assez lourds : ce fut donc la côte Ouest de l'île (le Canal de Mozambique) qui retint toute leur attention.

En ce qui concerne les migrants indiens de Madagascar, satisfaits des opportunités économiques qu'offrait à l'époque la Grande Ile, ils revinrent au Gujrat uniquement pour se marier, ou pour emmener avec eux leurs familles, ou même pour inciter d'autres proches parents à les suivre à Madagascar, devenue désormais leur nouvelle "patrie".

Un certain Mr Mohammad Hassan Virjee, négociant (en 1986), raconte par exemple que son grand-père débarqua à Nosy-Bé en 1880. Huit mois plus tard, il repartit aux Indes pour revenir accompagné de sa femme, son frère cadet et son oncle maternel. Les hommes venaient donc seuls, suivis plus tard de leurs familles, qui petit à petit se fixaient définitivement sur place.

## Premiers tombeaux



Ces premiers immigrants sont alors sujets britanniques car l'Inde est une colonie anglaise et que, depuis 1876, la reine Victoria est Impératrice des Indes. Leurs descendants qui vont s'établir à Ambanoro (village swahili de Nosy-Bé), seront les fondateurs des grands lignages indiens « *Karana* » dont les héritiers sont présents aujourd'hui dans toute l'île de Madagascar et ailleurs (à La Réunion ou en France métropolitaine par exemple). Le plus vieux cimetière indien qui se trouve à Nosy-Bé date de 1850, si on se réfère à la date inscrite sur la première tombe, encore visible à Ambanoro. Les premières mosquées furent celles de Nosy-Bé totalement en ruine (datant de 1870), Majunga (1874) et Marovoay (1875).

La digue où accostaient les boutres en provenance de l'Inde, existe toujours dans le village d'Ambanoro. Elle est un des rares vestiges qui témoigne de l'arrivée des Indiens dans ce village assez isolé de l'île.

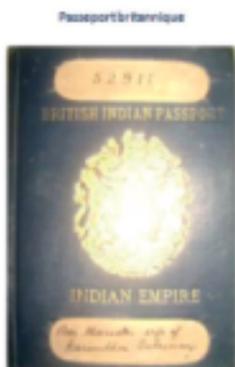
Sur une population estimée à plus de vingt-trois millions d'habitants, Madagascar compte moins de vingt mille personnes d'origine indienne, soit 0,2 % de la population générale. C'est par son poids économique que la communauté karana se fait surtout remarquer. En effet, tous ses membres ont une activité commerciale ou industrielle et jouent un rôle important dans l'économie du pays.

## **5. POUR QUELLES RAISONS CES INDIENS ONT-ILS QUITTÉ L'INDE POUR MADAGASCAR ?**

Ce sont, comme on peut le deviner, les conditions de vie difficiles qui ont poussé ces Indiens à fuir leur pays d'origine. On peut citer les mauvaises conditions climatiques telles que sécheresse ou inondations qui elles-mêmes ont entraîné des disettes ou famines. Ou encore les épidémies qui ont frappé l'Inde à la fin du XIXe siècle. On peut évoquer aussi les crises démographiques, le morcellement des terres, responsable de l'appauvrissement des paysans. Par ailleurs, des Indiens sont venus chercher refuge à Nosy-Bé parce que la pratique du droit d'aînesse les laissait sans ressources alors qu'au même moment, un grand besoin de main-d'œuvre se faisait sentir dans plusieurs régions voisines, riveraines de l'océan Indien.

Il y a une autre raison qui a pu pousser les Indiens à émigrer vers l'Afrique de l'Est (Mombasa, Tanga, Bagamoyo...), l'Afrique du Sud (Durban...) et les îles de l'océan Indien (Zanzibar, Seychelles, Maurice, Madagascar) : l'enrôlement forcé des hommes dans l'armée britannique. En effet, les Indiens étant devenus des sujets britanniques (« Overseas British Subjects ») suite à la proclamation, en 1877, de la Reine Victoria d'Angleterre comme "Impératrice des Indes britanniques", ils étaient enrôlés de force par l'administration coloniale pour participer aux guerres qui avaient lieu dans différents endroits de la planète, où s'étendait alors l'empire britannique, tel en Afrique et dans l'océan Indien. Enfin, en ce qui concerne Madagascar en particulier, un autre facteur a pu favoriser cette émigration : il s'agit du décret du roi malgache Radama 1<sup>er</sup>, du 18 juin 1825 qui permettait aux sujets anglais de résider à Madagascar et de faire du commerce.

## 6. LA NATIONALITÉ CHEZ LES KARANA



Nous allons voir qu'il n'est pas facile d'acquérir une nationalité pour un habitant d'origine indienne vivant à Madagascar. Les premiers Indiens qui ont débarqué à Nosy-Bé à la fin du XIXe siècle étaient sujets britanniques. La logique aurait voulu qu'ils demeurent britanniques ou qu'ils deviennent malgaches. Or ce n'est pas le cas pour un grand nombre d'entre eux. Que s'est-il passé ?

Comme dit Sophie Blanchy dans son livre qui est une référence en la matière *Karana et Banians*, publié chez L'Harmattan en 2007, l'identité Karana ressemble à un puzzle. Le pays d'origine, l'Inde du Nord-Ouest, plus précisément la presqu'île du Kathiawar et le Kutch dans l'Etat du Gujerat, est totalement inconnu de bon nombre d'entre eux actuellement. Pire, ceux qui y sont allés se sont parfois retrouvés étrangers « chez eux ». Les Karana et Banians, habitants d'origine indienne de Madagascar, se trouvent actuellement répartis entre cinq nationalités : « Hindoustanais » ou Indiens, Pakistanais, Français, Anglais, Malgaches. Les autres sont apatrides.

Selon une étude récente, il y aurait corrélation entre l'accès aux nationalités et l'activité socio-économique. Français et Indiens seraient au sommet, puis viendraient les Pakistanais et les Malgaches. Les plus modestes seraient apatrides.

### La nationalité française

En effet, arrivés à Nosy-Bé avec la nationalité britannique, les Indiens ont acquis de plein droit la nationalité française grâce à plusieurs décrets applicables dans les colonies françaises.

Le premier décret, celui du 7 février 1897, appliqué à Nosy-Bé et à Madagascar, permettait aux parents français de transmettre leur nationalité par filiation, à leurs enfants nés sur la Colonie. Ce décret, prônant le droit du sang, n'a pu profiter qu'aux enfants des colons. Un deuxième décret a élargi le précédent en permettant par le droit du sol, à l'individu d'acquérir la nationalité française, à la seule condition qu'il soit né dans la Colonie d'un père lui-même né dans la Colonie.

Par ailleurs, un article de ce même décret, permettait aux enfants nés à partir de 1908 dans la Colonie, de parents étrangers (nés ailleurs, en Inde par exemple), d'acquérir automatiquement la nationalité française à leur majorité, à condition d'être domiciliés à ce moment-là, dans la Colonie. À partir de 1933 et 1939, de nombreux Indiens demandèrent à être naturalisés français. L'article 17-2 du code de la nationalité française, rendu applicable outre-mer par le décret du 24 février 1953 permettait à tout enfant naturel ou légitime de devenir français, à la seule condition qu'il soit reconnu par ses parents de nationalité française. En 1960, lors de l'indépendance de Madagascar, les personnes qui étaient déjà françaises ont pu conserver leur statut juridique acquis pendant la période coloniale, à condition d'être domiciliées dans la Colonie, lors de l'accession de celle-ci à son indépendance.

C'était le garde des Sceaux du Ministre de la Justice qui se chargeait de délivrer les certificats de nationalité aux personnes concernées. Les personnes nées après 1960 d'au moins un parent de nationalité française, et ayant été reconnues comme enfants légitimes, sont françaises par filiation paternelle ou maternelle.

Quel était l'intérêt pour la France d'accorder la nationalité française aux natifs de l'Inde ? En dehors des considérations d'humanité (des bureaucrates ont pu s'émouvoir du sort fait aux apatrides), sans doute, le besoin de soldats pour les deux guerres mondiales n'est pas étranger à ces dispositions généreuses. On a parfois proposé à certains pères de famille karana la nationalité française à condition que leurs fils s'enrôlent dans l'armée française pour combattre les Allemands.

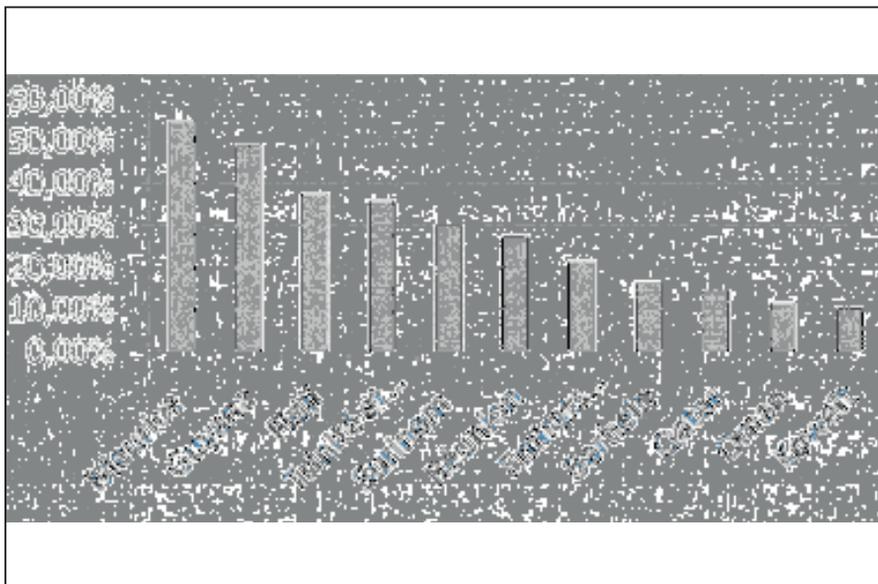
La nationalité indienne : bizarrement, il n'est pas facile d'avoir la nationalité indienne pour un Karana.

Environ 7000 personnes sur les 20 000 habitants d'origine indienne sont détenteurs d'un passeport indien. Pour obtenir ce passeport, les Karana doivent aujourd'hui prouver que leur père et leur grand-père sont nés en Inde pendant l'administration coloniale anglaise (jusqu'en 1947), qu'ils n'ont pas acquis d'autre nationalité entre-temps et enfin qu'ils entretiennent des relations suivies avec des parents et amis résidant en Inde. Leur situation s'est compliquée depuis que le gouvernement indien a promulgué l'Acte de citoyenneté : celui-ci stipule que toute personne ayant résidé hors de l'Inde pendant 7 ans, peut se voir privée de la nationalité indienne.

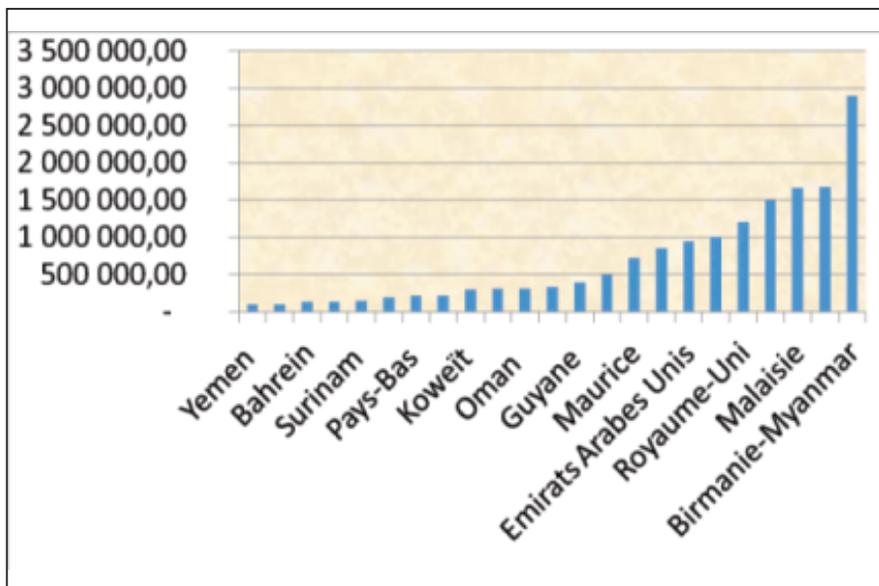
### **Un nouvel acteur politique : la diaspora indienne**

*Diaspora* : ce mot désigne l'ensemble des membres dispersés d'une ethnie ; on parle ainsi de diaspora juive, arménienne, chinoise, tzigane...

### **Proportion de la diaspora indienne dans la population totale des pays**



## Principaux pays de la diaspora indienne



Depuis les années 1990, le gouvernement indien déploie des initiatives pour mobiliser la diaspora indienne au profit de son pays. Il a ainsi créé au sein de son ministère des affaires étrangères une division des Indiens non-résidents et des personnes d'origine indienne, ces derniers pouvant disposer d'une carte attestant de leur origine.

Cette soudaine marque d'intérêt pour la diaspora indienne n'est pas étrangère à une certaine volonté d'attirer les investissements directs au profit du développement du pays. Certains y voient une tentative de copier le modèle chinois qui depuis longtemps s'appuie sur ses ressortissants expatriés.

En janvier 2005, lors de la conférence du Pravasi Bharatiya Divas, devant 2500 délégués de la diaspora indienne venus de 61 pays, le Premier ministre indien Manmohan Singh a exprimé l'espoir de voir un jour tous les descendants d'immigrants indiens vivant dans différents pays du monde bénéficier de la citoyenneté indienne s'ils le désirent. L'Inde souhaiterait donc l'octroi de la double nationalité à tous les descendants d'Indiens vivant à l'étranger. Mais, à ce jour, la Constitution indienne ne permet pas encore d'obtenir la double nationalité.

Simplement, face à l'émergence de la diaspora indienne dans le monde, le gouvernement indien a mis en place depuis le 25 décembre 2013 une sorte de visa permanent. Celui-ci permet de prouver son origine indienne et d'être dispensé de prendre un visa touristique pour se rendre en Inde. Il s'agit d'un visa à vie.

### **Les conditions pour obtenir un visa permanent :**

Les personnes de nationalité française et d'origine indienne peuvent en faire la demande si elles répondent à une de ces conditions :

- a réuni les conditions nécessaires pour être citoyen indien le 26 janvier 1950 ;
- a résidé dans un territoire qui a été rattaché à l'Inde après le 15 août 1947 ; n'a jamais été citoyen Pakistanais ou Bangladais.
- a été citoyen indien le 26 janvier 1950 ou après.

Cette diaspora indienne est évaluée au début du XXI<sup>e</sup> siècle à 20 millions de personnes, selon les statistiques du ministère indien des affaires étrangères. Cette diaspora est divisée en deux groupes : les personnes d'origine indienne les Indiens non-résidents.

La nationalité pakistanaise : Il n'est pas simple non plus d'être pakistanaise. Lors de l'indépendance de l'Inde et de la création du tout nouvel Etat pakistanaise, le gouvernement pakistanaise a offert aux Indiens de religion musulmane de la diaspora l'accès à la nationalité pakistanaise. Cependant, le consulat pakistanaise de Tananarive ayant fermé ses portes en 1974, les ressortissants pakistanaise des communautés karana de Madagascar doivent effectuer leurs démarches auprès de l'ambassade pakistanaise de Dar Es-Salam (Tanzanie), ce qui alourdit considérablement les démarches. Si certains Karana ont pu obtenir leur passeport pakistanaise, ils attendent parfois pendant des années que leur soit délivrée leur carte d'identité.

### La nationalité britannique

Les Indiens qui ont débarqué à Madagascar au début du XX<sup>e</sup> siècle avaient la nationalité britannique puisqu'ils étaient nés en Inde et que l'Inde était alors une colonie britannique. Cependant, un citoyen britannique résidant à Madagascar ne peut transmettre sa citoyenneté que sur une seule génération. Autrement dit, ses petits enfants devront naître au Royaume Uni pour être britanniques. C'est ce qui explique le petit nombre de personnes d'origine indienne qui actuellement détiennent un passeport britannique (150 environ).

## La nationalité malgache

À partir de 1960, après l'indépendance de Madagascar, 1000 personnes d'origine indienne ont opté pour la nationalité malgache qui a été offerte aux anciens étrangers naturalisés français domiciliés à Madagascar. C'est une nationalité de filiation qui peut également s'acquérir par mariage, adoption, etc. Les six conditions posées pour l'obtention de la nationalité malgache sont facilement remplies par tous les Karana. Pourtant un pourcentage important de demandes (on avance le chiffre de 87 %) ne reçoivent pas une réponse favorable.

Il est vrai aussi que certains Karana, craignant de tomber sous le coup d'une loi malgache en laquelle ils n'ont pas tout à fait confiance, ont refusé la nationalité malgache. On pense que cette réticence de l'État malgache à accorder la nationalité malgache à tous les Karana est motivée par la crainte de voir des Karana mettre la main sur la terre malgache.

## **Les apatrides**

À Madagascar, 5000 personnes d'origine indienne seraient dans ce cas. Confrontées à un vide juridique total, elles auraient les plus grandes difficultés à circuler hors de Madagascar. Ce sont les oubliés de la décolonisation, selon M. LE DEAUT (député représentant les Français de l'Étranger en 1987). C'est l'un des scandales de notre siècle que le droit international devra résoudre.

Conséquence : pour résider à Madagascar, les Karana non malgaches doivent demander le renouvellement de leur permis de séjour indéfiniment puisque ce permis n'est valable que pour trois mois.

## **Les Karana aujourd'hui**

Selon Sophie Blanchy, les Karana de Madagascar savent de façon diffuse qu'ils ne sont plus chez eux dans leur pays d'origine. Qu'il s'agisse de l'Inde ou du Pakistan, le même sentiment d'étrangeté les saisit lorsqu'ils tentent un retour aux sources. Pourtant, ils parlent la langue gujerati depuis leur plus tendre enfance : cette langue gujerati, source du sentiment d'identité ethnique, est encore enseignée aux enfants de la communauté dans les écoles privées islamiques, en même temps que la pratique culturelle. Être Gujerati et Musulman semble donc être au cœur de l'identité karana.

Ballotés entre leur terre natale – Madagascar –, leur pays d'origine – l'Inde et le Pakistan – la culture française acquise pendant la colonisation, les Karana errent sur l'océan Indien en quête d'une identité, une nationalité, un papier. Dès lors, il n'est pas étonnant qu'ils soient partagés entre plusieurs sentiments variés. En effet, le sentiment d'identité que peut ressentir un Karana est

composé de plusieurs facettes : la partie gujerati et musulmane, son aspect malgache lié à l'environnement, son aspect français lié à des éléments culturels. Pourtant les Karana ressentent de forts sentiments d'appartenance. Le premier sentiment très intense qu'il faut évoquer est l'amour de la terre natale. Les Karana aiment Madagascar, la terre où ils sont nés, ses couleurs, ses paysages. Or ce sentiment d'appartenance est contrarié par la tradition tenace selon laquelle, à Madagascar, nul étranger n'a le droit de posséder un pouce de la terre des ancêtres.

Le deuxième sentiment est celui d'avoir été français, pendant la période coloniale, doublé du désir impérieux de le rester officiellement face aux difficultés actuelles. Les grands-parents de la communauté d'origine indienne d'aujourd'hui sont les enfants de la colonie. Ils ont connu le général de Gaulle, ils ont assimilé la culture française comme d'ailleurs plusieurs générations de Malgaches lettrés. Élevés en partie comme des Français, ils se sentent ou se sont sentis, en partie Français. À travers la nationalité française, les parents souhaitent pour leurs enfants qui, eux, n'ont pas connu cette situation, d'abord la sécurité, puis un avenir meilleur qu'à Madagascar où il est considéré comme incertain. Aussi n'est-il pas choquant de dire que tous les Karana sont prêts à acheter la nationalité française. Dans la pratique cela s'est traduit par des entrées massives de Karana sur le territoire français, notamment chaque fois que leurs intérêts ont été menacés à Madagascar.

Par exemple, dès 1960 et surtout à partir de 1972, des familles Karana s'installèrent à La Réunion où l'on comptait en 1983 environ 400 Khodja et 300 Bohra, minoritaires dans cette communauté d'origine indienne appelée couramment « Zarab » qui est composée historiquement de Sunnites.

Reçus froidement par les Sunnites qui se considèrent très différents d'eux religieusement et qui ressentent également la concurrence créée par ces nouveau-venus, les Chiites de Madagascar n'eurent pas accès aux mosquées sunnites et prièrent pendant longtemps dans des lieux privés, avant de construire leurs propres lieux de culte.

De graves événements se produisirent de nouveau à Madagascar en 1987, dont les Karana furent les principales victimes : ils y laissèrent leurs biens. Dans cinq villes importantes du pays, leurs magasins furent l'objet de pillages systématiques, des villas furent incendiées ; plusieurs d'entre eux furent totalement ruinés et craignirent pour leur vie. Beaucoup se réfugièrent à La Réunion, du moins provisoirement, car leurs biens étaient à Madagascar.

Les Karana installés aujourd'hui à La Réunion ont le sentiment d'avoir trouvé une terre d'accueil. Ils se sentent bien dans cette île ; la plupart sont très bien intégrés professionnellement et socialement : ils sont commerçants, enseignants, médecins, dentistes, etc., ce qui ne doit pas faire oublier que beaucoup de Karana vivent à Madagascar dans des conditions très précaires. Ils sont fiers d'appartenir à la grande nation démocratique qu'est la France et ils adhèrent complètement aux valeurs et à la culture française. En même temps, ceux qui sont nés à Madagascar ne peuvent s'empêcher d'éprouver la nostalgie de leur pays natal où d'ailleurs ils ont gardé de la famille. Il est évident qu'ils aiment Madagascar. Au point que certains aïeux qui ont choisi de vivre chez leurs enfants en métropole, quand ils sentent que leur fin est proche, demandent à rentrer à Madagascar pour y mourir en paix. Les exemples ne manquent pas.

D'autre part, ils n'oublient pas leurs racines indiennes qu'ils entretiennent à travers la musique, le cinéma, la cuisine et les voyages, pour ceux qui le peuvent. En étant à La Réunion, les karana savent qu'ils peuvent concilier tous ces éléments de leur personnalité qui sont nécessaires à leur épanouissement et à leur sérénité : la proximité de la terre natale où ils peuvent se rendre en une heure de vol, l'appartenance à un grand pays qui prend soin de ses ressortissants, la France ; l'attachement à la culture indienne ; et enfin le sentiment d'être Réunionnais.

F. MUSSARD

### **Les sources :**

- Karana et Banians, les communautés commerçantes d'origine indienne à Madagascar, L'Harmattan, par Sophie Blanchy (2007) ;
- L'Express du 18 juin 2014, ;
- L'invention d'une diaspora indienne : enjeux politiques et sociaux, Éric Leclerc, maître de conférences, détaché au Centre de Sciences humaines de New Delhi ;
- Un nouvel acteur géopolitique : la diaspora indienne par le Recteur Gérard-François Dumont.

# DEVOIR DE MÉMOIRE ET DEVOIR D'HISTOIRE : QUELLE PLACE POUR L'ENSEIGNANT ? L'EXEMPLE DE LA TRAITE NÉGRÈRE ET DE L'ESCLAVAGE PRATIQUÉ PAR LES EUROPÉENS

par Gilles GAUVIN

Les deux premières décennies du XXI<sup>e</sup> siècle auront été marquées en France par une consécration du devoir de mémoire au plus haut niveau de l'État. Qu'il s'agisse de la commémoration nationale de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions depuis 2006, ou du centenaire de la Première Guerre mondiale entre 2014 et 2018, l'École s'est retrouvée elle aussi prise dans ce mouvement de « commémorativité » dont parlait déjà Antoine Prost en 1996<sup>1</sup> et qui semble marquer la société française aujourd'hui. Tzvetan Todorov parlait quant à lui, à peu près au même moment, des « abus de la mémoire » pour parler de la ferveur compulsive à commémorer en usant et abusant de l'impératif moral<sup>2</sup>. Pierre Nora, qui a dirigé l'imposante série des *Lieux de mémoire*, lancée dès 1984, avait baptisé cette période commencée au début des années 1980 comme étant « l'ère de la commémoration<sup>3</sup> ». Quinze ans après avoir décrit ce mouvement, Nora, devenu alors membre du collectif « Liberté pour l'histoire », s'inquiétait de ce qu'en moins de deux décennies, la France avait institué autant de célébrations qu'en un siècle de République. Plus encore, il notait que sur ces six manifestations nationales la moitié était d'ordre expiatoire, le reste exprimant le morcellement de la mémoire combattante et le poids des associations<sup>4</sup>. C'est donc dans ce contexte social, politique et universitaire que s'est inscrit le quotidien des enseignants. Il ne s'agit pas ici pour nous de rappeler la différence qui existe entre les mémoires et l'histoire,

---

<sup>1</sup> PROST Antoine, *Douze leçons sur l'histoire*, Points-Seuil, 1996, p.300.

<sup>2</sup> TODOROV Tzvetan, *Les Abus de la mémoire*, Arléa, 1995.

<sup>3</sup> NORA Pierre, *Les lieux de mémoire*, tome 3, volume 3 : *Les France. De l'archive à l'emblème*, chapitre « L'ère de la commémoration », Gallimard, 1993.

<sup>4</sup> Dans la première catégorie : 16 juillet contre les persécutions racistes et antisémites, le 10 mai mémoire de la traite et de l'esclavage, le 25 septembre hommage aux harkis. Dans la deuxième catégorie on trouve le souvenir de l'Indochine et de l'Afrique du Nord. NORA Pierre, « Malaise dans l'identité historique », *Liberté pour l'histoire*, CNRS Editions, 2008. Texte en ligne sur : [http://www.lph-asso.fr/index.php?option=com\\_content&view=article&id=152&Itemid=182&lang=fr](http://www.lph-asso.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=152&Itemid=182&lang=fr)

mais plutôt d'essayer de décrypter tous les éléments qui peuvent peser sur le monde enseignant en termes d'impératifs de programmes, de choix pédagogiques, mais aussi de pressions sociales et politiques à partir de l'exemple de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions. Conséquence directe de la loi de 2001 dite « Taubira<sup>5</sup> », cette thématique occupe aujourd'hui une place non anecdotique dans les programmes scolaires<sup>6</sup>. Mais malgré toutes les avancées faites en la matière, en particulier sous l'impulsion du Comité pour la mémoire de l'esclavage<sup>7</sup> (CPME), le sujet reste polémique. Face à la mise en avant toujours plus médiatisée des commémorations singulières à chaque territoire et de la commémoration nationale du 10 mai, comment se positionne officiellement l'école de la République ? Quel rôle est donc assigné aux enseignants, en particulier en histoire-géographie, à qui l'institution rappelle régulièrement l'importance du devoir de mémoire auquel ils doivent participer, alors que ces enseignants sont en même temps formés à la critique historique liée au devoir d'histoire.

## **I - L'enseignant et la sphère sociale.**

Le travail de l'École s'inscrit tout d'abord dans une sphère sociale qui est traversée par un profond besoin d'histoire. Il existe en effet au sein de la population un véritable désir d'histoire guidé par le besoin de comprendre et d'expliquer le passé, surtout lorsque celui-ci est lié à des événements tragiques. Ce besoin d'une histoire mémorielle et même identitaire, qui puisse émouvoir ou indigner, s'exprime cependant à travers une pluralité des mémoires. Ces dernières sont portées individuellement, au travers des familles, des associations (quelle que soit leur forme). Elles peuvent donner lieu à des commémorations<sup>8</sup> d'ordre privé ou public. Parfois longtemps étouffées, elles finissent par ressurgir sur le devant de la scène. C'est ainsi par exemple que la célébration de l'abolition de l'esclavage à La Réunion est restée cantonnée, et ce dès 1849, à la sphère privée du fait de la volonté politique d'effacer ce jour considéré comme néfaste

---

<sup>5</sup> La loi n°2001-434 du 21 mai 2001, votée le 10 mai, reconnaît la traite négrière et l'esclavage pratiqués par les Européens entre le XVe et le XIXe siècle comme un crime contre l'humanité.

<sup>6</sup> Les programmes du collège de 2010 ont consacré le sujet comme un chapitre à part entière. Les traites arabes étant étudiées en classe de 5<sup>e</sup>, les traites européennes faisant l'objet d'une étude approfondie en 4<sup>e</sup>. Les nouveaux programmes du cycle 3 et du cycle 4 prévus pour la rentrée 2016-2017 soulignent toujours l'importance de cette question dans la construction de la richesse coloniale française. Les programmes scolaires du primaire au lycée peuvent être consultés sur le site [www.eduscol.fr](http://www.eduscol.fr).

<sup>7</sup> Voir son site internet : [www.cnmhe.fr](http://www.cnmhe.fr)

<sup>8</sup> Le terme est d'ailleurs à l'origine lié à la sphère religieuse. L'affirmation de l'Etat-nation et la laïcisation de la société ont conduit ce terme à glisser vers la sphère de l'identité nationale.

par les possédants de l'île<sup>9</sup>. Oubliée volontairement dans un premier temps par la Seconde République du fait de l'instauration d'une fête du Travail le 4 mai (jour anniversaire de la proclamation de ce même régime), son souvenir reste cantonné à la sphère familiale dans le monde des affranchis. Entre 1870 et 1936 il n'existe ainsi aucune commémoration officielle du 20 décembre. C'est par le monde syndical que cette commémoration a surgi sur la place publique. Tout d'abord sous l'impulsion du petit industriel René Payet<sup>10</sup>, qui se présente aux élections législatives comme étant « le nouveau Sarda ». Dans la rubrique « la voix des esclaves », de son journal *Servir*, il investit le champ lexical de l'esclavage et de son abolition en ravivant les mémoires. La référence à ce passé esclavagiste est également le fait du syndicat des haleurs de pioche de Gabriel Virapin qui appelle clairement à célébrer le 20 décembre. René Payet, pour contrer le syndicaliste, n'hésitera cependant pas à interdire toute manifestation en lien avec la commémoration de l'esclavage. Ce n'est ensuite qu'avec la départementalisation que le 20 décembre sortira du *fénoir*, porté par la fédération communiste du PCF, du Docteur Raymond Vergès, puis par le Parti Communiste Réunionnais, fondé par Paul Vergès en 1959. Le 20 décembre fut finalement consacré sur la place publique par le gouvernement de François Mitterrand en 1983.

À partir de la fin des années 1980, suivant le processus de décentralisation qui va dynamiser les politiques culturelles régionales, on a vu émerger sur la scène publique des associations, ou des collectifs cherchant à affirmer leur identité autour de la thématique de l'esclavage. Parmi ces associations certaines sont même très revendicatives aujourd'hui à l'image de *Rasin Kaf* à La Réunion. Leur lecture de l'histoire s'attache à reconstituer un monde binaire divisé entre maîtres et esclaves, Blancs et Noirs, puissants et faibles, dans lequel on cherche d'ailleurs souvent à expliquer les discriminations ou les inégalités sociales contemporaines. Pourtant la réalité historique est bien plus complexe que les visions simplificatrices qui peuvent être portées par ces discours. Ainsi Prosper Eve rappelle à travers ses travaux les plus récents que 80 % des maîtres de l'île Bourbon vivent dans la misère, ce qui n'enlève rien à la brutalité et l'inhumanité de l'esclavage<sup>11</sup>.

---

<sup>9</sup> Sur le sujet nous renvoyons le lecteur à l'ouvrage de EVE Prosper, *Le 20 décembre 1848 et sa célébration : du déni à la réhabilitation (1848-1980)*, L'Harmattan, 2000. Nous en rappelons ici les principales conclusions.

<sup>10</sup> EVE Prosper, *Le jeu politique à La Réunion de 1900 à 1939*, L'Harmattan, 1994.

<sup>11</sup> EVE Prosper, *Le Bruit du silence. Parole des esclaves de Bourbon de la fin du XVIIIe siècle au 20 décembre 1848*, CRESOI-Océan Editions, 2010 ou encore *Le corps des esclaves de l'île Bourbon. Histoire d'une reconquête*, PUPS, 2013.

L'histoire de l'esclavage ne s'écrit pas en Noir et Blanc, ainsi par exemple l'existence du groupe des « libres de couleur », affranchis ou descendants d'affranchis, parmi lesquels des propriétaires terriens possédant des esclaves. Si l'ordonnance de La Haye en 1674 interdit dans l'île « aux Français d'épouser des négresses » et « aux Noirs d'épouser des Blanches », les femmes sont en fait trop peu nombreuses pour que les colons puissent avoir le choix... Le cas de Marie Case, l'une des trois premières Malgaches de l'île, est révélateur de cette complexité historique. D'abord mariée à un Malgache « au service » de la Compagnie des Indes, elle devient veuve puis se remarie au Normand Michel Frémont après 1689. À la mort de ce dernier, elle devient alors propriétaire de 14 esclaves. De plus, les archives montrent qu'il existe dans cette société esclavagiste des esclaves à la peau blanche, même si c'est très loin d'être le phénotype dominant. Prosper Eve relève ainsi dans un inventaire après décès réalisé en 1840 à Sainte Suzanne de nombreuses descriptions d'esclaves qui sont le fruit de métissages<sup>12</sup> : « Aristide, âgé de 21 ans, créole, couleur blanche, cheveux noirs et bouclés, taille de 1,70 m », « Arnold, enfant de Mélanie, âgé de 2 ans, créole, couleur blanche, cheveux blonds »...

Les associations qui militent pour une meilleure connaissance de l'histoire de l'esclavage arrivent parfois, à force de persévérance et de volonté, à diffuser leurs idées dans les médias. C'est clairement le cas par exemple dans le docufiction « Élie ou les forges de la liberté<sup>13</sup> » du réalisateur William Cally, co-écrit avec l'historien Sudel Fuma<sup>14</sup>. On peut y voir intervenir des membres éminents de *Rasin Kaf* ainsi que le président du *Komité Élie*, qui a beaucoup contribué à l'organisation de manifestations mémorielles autour du bicentenaire de la révolte des esclaves de Saint-Leu. Du fait de la construction du film, ces personnes y interviennent au même titre et sur le même plan que des historiens alors que leur approche du sujet est loin de suivre les méthodes critiques de la démarche historique. Le choix de la mise en scène témoigne d'ailleurs souvent du monde binaire que ces associations cherchent à reconstituer. Ainsi par exemple le commandeur de la plantation qui vient sauvagement frapper des esclaves qui travaillent déjà, en leur demandant de travailler plus. Ce type de représentation d'une violence totalement gratuite se retrouve d'ailleurs dans le docufiction plus récent consacré par William Cally et Sudel Fuma à

---

<sup>12</sup> GAUVIN Gilles, *L'esclavage. Idées reçues*, Le Cavalier Bleu, 2010, pp.35-40.

<sup>13</sup> Film produit par Kapali Studio et sorti en 2011. Voir : [www.kapali-studios.com](http://www.kapali-studios.com).

<sup>14</sup> Voir sur la révolte de Saint-Leu FUMA Sudel, *La révolte des oreilles coupées ou l'insurrection des esclaves de Saint-Leu en 1811 à Bourbon-Ile de La Réunion*, Historun, 2011.

Madame Desbassayns<sup>15</sup>. Par ailleurs les esclaves sont également tous dotés de vêtements d'un blanc immaculé pour le travail dans les champs, Élie étant même vêtu d'une chemise et d'un gilet, alors que le plus souvent ils étaient habillés d'un simple pantalon de toile bleue. Le portage de l'eau à la ravine du Trou, à des kilomètres des habitations, se faisait par tonneaux alors qu'on montre des esclaves portant des seaux. Plus problématique en terme historique est le tableau de Delacroix sur la révolution de 1830 qui apparaît dans les deux films pour évoquer la Révolution française de 1789. Là enfin où le film sur la révolte de Saint-Leu pose des questions quant à la finalité de son message c'est sûr l'héroïsation du personnage d'Élie, alors que Prosper Ève qui a travaillé de manière très fine sur les sources judiciaires du procès montre bien que tout désigne le commandeur Gilles comme initiateur du complot<sup>16</sup>, ce qui ne retire rien par ailleurs de l'importance d'Élie dans le mouvement. Mais voilà, dans les médias la révolte des esclaves de Saint-Leu est devenue la révolte d'Elie. La Réunion aurait-elle enfin trouvé ce « Spartacus noir<sup>17</sup> » autour duquel les discours mémoriels n'avaient jusque-là pas réussi à incarner les résistances à l'esclavage, contrairement à ce qui a pu exister aux Antilles ? D'autres erreurs historiques peuvent aussi conduire les spectateurs, dont font partie les élèves, à des contresens historiques. Ainsi, pour ne citer que celle-ci : le film sur Madame Desbassayns montre des esclaves suer sang et eau dans des champs de cannes à sucre. Cette image est totalement anachronique car, même si des essais de plantation ont bien été réalisés par Laisné de Beaulieu en 1785, la canne ne sera généralisée que bien plus tard<sup>18</sup>. Ce besoin d'histoire porté par des associations mémorielles, un cinéaste et un historien attaché à la vulgarisation et à la diffusion des connaissances a eu le mérite d'aboutir à des productions filmiques. Néanmoins, on voit bien qu'un tel document nécessite un accompagnement de la part des enseignants pour aider les élèves à exercer un regard critique et à prendre du recul, lorsque cela est nécessaire, avec un discours parfois clairement guidé par des revendications identitaires. Le désir de mémoire s'affiche également à travers le monde artistique. La pièce de théâtre « Marie Desseembre » jouée pour la première fois le 12 décembre

---

<sup>15</sup> Film produit par Kapali Studio et sorti en 2015.

<sup>16</sup> C'est ce qu'il a bien démontré lors du colloque consacré au 350<sup>e</sup> anniversaire du peuplement de l'île à St-Paul le 31 mai 2013.

<sup>17</sup> WANQUET Claude, « Pas de Spartacus noir aux Mascareignes ou pourquoi et comment l'abolition de l'esclavage y fut-elle esquivée de 1794 à 1802 », dans *Slavery in South West Indian Ocean*, U. Bissoondoyal and S.B.C. Servansing ed., Moka-Mauritius, Mahatma Gandhi Institute, 1989

<sup>18</sup> GERAUD Jean-François, LE TERRIER Xavier, *Atlas historique du sucre à l'île Bourbon – La Réunion (1810-1914)*, CRESOI – Université de La Réunion, 2010.

1981 au Grand Marché de Saint-Denis par Emmanuel Genvrin<sup>19</sup> et le théâtre Vollard a ainsi connu, non sans raison, un important retentissement. Plus près de nous, tout le travail mené par le sculpteur Marco Ah-Kiem sur la thématique de l'esclavage s'inscrit dans l'espace public. Qu'il s'agisse de la statue de Madame Desbassayns, qui se trouve dans le jardin du musée de Villèle à Saint-Paul, ou de celle de l'esclave Mario sur le site de la Vierge noire<sup>20</sup> à Sainte-Marie, Marco Ah-Kiem participe à la construction de l'histoire et de la mémoire insulaire à travers ses œuvres<sup>21</sup>. Basée sur la légende de l'esclave Mario<sup>22</sup>, la statue commandée par l'association *Racine et basalte* dans le cadre du cent cinquantième en 1998 est même devenue un objet de dévotion, véritable intermédiaire entre la population et la Vierge. La statue intitulée « la porteuse d'eau<sup>23</sup> » témoigne aussi des singularités de l'usage de la mémoire. Réalisée par Marco Ah-Kiem en souvenir de sa mère qui devait autrefois aller chercher de l'eau au seau pour la vie quotidienne de la case familiale, elle a été achetée par la municipalité dionysienne pour l'écho qu'elle peut avoir avec l'esclavage. Enfin, le sculpteur a lui-même été interpellé, par une personne dont l'habitation jouxte le lieu d'installation, car, car bien que trouvant la sculpture magnifique, elle n'aurait pas accepté qu'il s'agisse d'une référence à la période de l'esclavage. Quoi qu'il en soit, la visite de la magnifique *sculptothèque* de Marco Ah-Kiem permet de comprendre combien l'esclavage peut nourrir un artiste de La Réunion<sup>24</sup>. La musique est un autre domaine artistique qui peut également servir de support aux enseignants<sup>25</sup>, la difficulté étant, dans une approche critique qui caractérise l'histoire, de ne pas se faire involontairement le passeur d'idées reçues.

---

<sup>19</sup> Genvrin a également produit une autre pièce liée à l'histoire de La Réunion avec « Lepervenche, chemin de fer » en 1990 dans laquelle il touchait cette fois à la mémoire ouvrière et communiste.

<sup>20</sup> Lieu de pèlerinage important, la statue ne doit sa couleur qu'à une couche de peinture mise pour la protéger, mais l'attachement à cette Vierge noire montre le fort besoin lié aux mémoires meurtries de l'esclavage.

<sup>21</sup> On peut retrouver sur le site de l'Académie de l'île de La Réunion ([leboucan.fr](http://leboucan.fr)) des vidéos à but pédagogique dans lesquelles Marco Ah-Kiem explique plusieurs de ses sculptures.

<sup>22</sup> La légende raconte qu'un jeune esclave africain de la propriété de Charles Desbassayns, à la Rivière des Pluies s'est enfui et, réfugié sous un bougainvillier, il s'est mis sous la protection d'une petite statuette en bois de la Vierge qu'il avait sculpté. C'est ainsi qu'il réussit à échapper aux chasseurs de Noirs.

<sup>23</sup> Installée au rond point du pont la rivière des Pluies, à St-Denis. La genèse de cette statue est expliquée par Marco Ah-Kiem sur une petite vidéo en ligne : <http://leboucan.fr/le-philanthrope-histoire-de-l-esclavage/outils-pedagogiques/videos/item/190-histoire-d-un-lieu-de-memoire-la-corvee-d-eau>

<sup>24</sup> AH-KIEM Grégory, SAMLONG Jean-François, Les Portes de la mémoire, UDIR, 2011. On peut avoir un aperçu du travail du sculpteur sur : <http://marco.patrimoine-reunion.org/>.

<sup>25</sup> Sur le sujet, nous renvoyons au travail fondamental de LA SELVE Jean-Pierre, *Musiques traditionnelles de La Réunion*, Kreolart, 2015.

Ces dernières sont d'ailleurs très souvent liées à la prégnance dans les esprits de la période de conflit politique virulent entre le Parti Communiste Réunionnais et la droite insulaire, sous la férule de Michel Debré<sup>26</sup>. Toutes les actions liées à une meilleure connaissance du Maloya, classé au patrimoine immatériel de l'humanité depuis 2009, sont d'ailleurs plébiscitées conjointement par les collectivités locales, comme la Région, et le Rectorat<sup>27</sup>. Dans le domaine de la chanson, les textes de Davy Sicard peuvent représenter pour les enseignants un support pédagogique de choix. Citons pour seul exemple « Marianne », dans laquelle le chanteur souligne sa fierté d'être nourri à la fois par la mémoire de la Marianne républicaine et par celle de la Marianne esclave rebelle<sup>28</sup>.

À l'échelle nationale, la pression associative qui peut s'exercer sur le monde enseignant, tout particulièrement en région parisienne, est liée au Comité de Marche du 23 mai<sup>29</sup>. La création de ce dernier fut la conséquence d'une campagne de presse maladroite de la mairie de Paris, pour le cent cinquantième de l'abolition, en 1998, dans laquelle les affiches annonçant les festivités indiquaient « tous nés en 1848 ». Ce slogan fut interprété comme une insulte. Il a été compris comme une négation de l'identité des hommes et des femmes victimes de l'esclavage, comme si avant 1848, les esclaves n'étaient pas des êtres humains. Une imposante marche silencieuse fut alors organisée dans les rues de la capitale. Le Comité de Marche du 23 mai, ou CM98, estimant non sans raison que cette manifestation « a été déterminante pour l'adoption de la loi Taubira<sup>30</sup> », a ensuite toujours milité pour que cette date soit retenue par la CPME comme date de commémoration nationale. Alors même que la date du 23 mai, expression d'un mouvement mémoriel lié à l'espace parisien et très majoritairement aux originaires des Antilles et de la Guyane<sup>31</sup>, ne répondait pas aux critères fixés par les membres du CPME en termes d'universalité<sup>32</sup>,

---

<sup>26</sup> GAUVIN Gilles, *Michel Debré et l'île de La Réunion. Une certaine idée de la plus grande France*, Septentrion, 2006

<sup>27</sup> Pour la fête du Maloya, le 3 octobre 2015 la Région Réunion organisait ainsi des manifestations au sein de quelques lycées de l'île. A cette occasion le fascicule « Le maloya en Abécédaire. Imagier de A à Z », préfacé par le Recteur, était distribuée aux élèves.

<sup>28</sup> Chanson extraite de l'album *Mon péi*, 2012.

<sup>29</sup> Voir leur site : <http://23mai.cm98.fr/>.

<sup>30</sup> <http://23mai.cm98.fr/le-cm98/>.

<sup>31</sup> Il est intéressant de noter que le CM98 qui dans certaines déclarations prétend porter la volonté de l'ensemble de la population des DROM, n'utilise sur son site que des expressions en créole antillais ou souligne par exemple que la manifestation du 23 mai « rassemble, avec le soutien de nombreuses associations et personnalités antillaises des milliers de personnes chaque année ». <http://23mai.cm98.fr/le-cm98/>

<sup>32</sup> Sur le choix de la date de commémoration voir Comité pour la mémoire de l'esclavage, *Mémoires de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions*, La Découverte, 2005.

cette association très implantée dans les cercles parisiens obtenait à force de lobbying la reconnaissance par l'État de la date du 23 mai<sup>33</sup>, à défaut d'avoir réussi à faire disparaître dans un premier temps la date du 10 mai. Ce mouvement associatif parisien obtenait ensuite de l'État, le 23 mai 2013, l'inauguration à proximité de la basilique des rois de France d'un monument rappelant la mémoire des esclaves<sup>34</sup>. Certaines associations estiment qu'il faut aller jusqu'à des réparations financières. C'est ainsi qu'à l'occasion des commémorations de mai 2014, le CRAN faisait connaître son intention de demander des réparations en justice à la Banque de France, à la banque Hottinguer, à la banque Mallet et à trois grandes familles bordelaises impliquées dans le commerce triangulaire. De son côté le président de la République François Hollande, citant Aimé Césaire, avait déjà évoqué lors du 10 mai 2013 « l'impossible réparation de l'esclavage<sup>35</sup> ». C'est donc dans ce contexte social porteur de controverses que se retrouve l'enseignant face à son programme et à ses élèves.

## **II- L'enseignant et la sphère politique.**

Le travail de l'École s'inscrit plus globalement dans une sphère politique dans laquelle le devoir de mémoire est aujourd'hui devenu un impératif. Représentants de l'État républicain<sup>36</sup>, les professeurs sont en effet mis à contribution pour participer à ce devoir de mémoire conçu comme la volonté de se souvenir pour arriver à construire une société démocratique basée sur les principes de l'inclusion et de la tolérance. L'action de l'État s'est inscrite tout d'abord dans la reconnaissance de la traite négrière et de l'esclavage pratiqué par les Européens comme un crime contre l'Humanité. La première conséquence directe de cette loi fut la nomination d'un Comité pour la mémoire de l'Esclavage, en 2004, avec pour mission de proposer un certain nombre de mesures destinées à redonner toute sa place au sujet dans l'histoire nationale<sup>37</sup>.

---

<sup>33</sup> La circulaire Fillon du 29 avril 2008 souligne que « La date du 23 mai sera, pour les associations regroupant les Français d'outre-mer de l'Hexagone, celle de la commémoration du passé douloureux de leurs aïeux qui ne doit pas être oublié ». JORF, n°0103 du 2 mai 2008, p.7323, texte n°3. Pour le CM98 cette « date portée par les Français descendants d'esclaves (...) est une réparation symbolique qui leur permet de sortir du ressenti victimaire ». Page facebook du CM98.

<sup>34</sup> Inauguration sur la place Victor Hugo en présence du ministre des Outre-mer, le socialiste Victorin Lurel, de Jean-Paul Huchon, président de la région Ile de France et de l'ambassadeur du Congo et de nombreux élus locaux.

<sup>35</sup> <http://www.france24.com/fr/20130510-francois-hollande-evoque-impossible-reparation-ravages-esclavage-cran-devoir-memoire-aime-cesaire>.

<sup>36</sup> Rappelons ici que le premier point du référentiel de compétences professionnelles de l'enseignant est de « faire partager les valeurs de la République ».

<sup>37</sup> JORF n°4 du 6 janvier 2004, p.431.

En fait, ce comité de « personnalités qualifiées » était déjà prévu par la loi du 30 juin 1983 qui instituait des dates de commémoration fériées dans chacun des départements d'outre-mer et à Mayotte<sup>38</sup>. Présidé par Maryse Condé, personnalité capable de réaliser un consensus entre la sphère associative, la sphère politique et la sphère universitaire, ce premier comité avait pour tâche de proposer une date de commémoration nationale pour la France métropolitaine, d'identifier des lieux de célébration et de mémoire sur l'ensemble du territoire national, de proposer des actions de sensibilisation du public et de proposer des adaptations de programme pour l'Éducation et des mesures destinés à favoriser la recherche universitaire. Le travail de ce comité a marqué un tournant majeur dans le domaine de l'enseignement avec un changement total de perspective dans les programmes du collège réécrits en 2010. Cela s'est aussi traduit par l'organisation d'un séminaire de la DGESCO relayant et impulsant ensuite des dynamiques académiques<sup>39</sup>. Conséquence concrète de ces avancées, l'enseignant des outre-mer se retrouve à présent confronté à deux dates liées à la commémoration de l'abolition de l'esclavage. À La Réunion, le 20 décembre, férié et inclus dans les vacances scolaires est déjà l'objet de multiples exploitations pédagogiques. À cela est venu s'ajouter un concours académique<sup>40</sup> dont les résultats sont couplés à la commémoration du 10 mai. En fait les deux dates ne doivent pas être conçues en termes de concurrence : la date qui appartient à l'histoire de La Réunion est le 20 décembre et par ailleurs le 10 mai doit permettre d'ouvrir le regard vers les autres espaces ayant également été marqué par l'esclavage colonial. Si les Antillais sont bien peu au fait de l'histoire de l'esclavage dans l'océan Indien, est-ce que les Réunionnais connaissent par ailleurs l'histoire de Cyrille Bissette ou de Louis Delgrès ?

Les propositions du CPME ont constitué également un tournant dans la recherche, préalable nécessaire à l'enseignement, avec la création d'un centre de recherche au CNRS<sup>41</sup>, la réalisation d'un guide national des archives ainsi que d'un inventaire national des collections muséales sur le sujet.

---

<sup>38</sup> Loi n°83-550 du 30 juin 1983. Les dates retenues par les collectivités sont : le 22 mai en Martinique, le 27 mai en Guadeloupe, le 10 août en Guyane, le 20 décembre à La Réunion et le 27 avril à Mayotte.

<sup>39</sup> Direction Générale de l'Enseignement scolaire, *La traite négrière, l'esclavage et leurs abolitions. Séminaire national organisé le 10 mai 2006 au Carré des sciences à Paris*, Sceren-CRDP de Versailles, 2007.

<sup>40</sup> <https://www.ac-reunion.fr/pedagogie/leducation-artistique-et-culturelle/action-culturelle/domaines-artistiques-et-culturels/patrimoine-et-archeologie/peac-concours-traites-esclavage-et-abolitions.html>.

<sup>41</sup> « Centre international de recherches sur les esclavages » (CIRES) ouvert en 2008. Depuis 2012 il est devenu un « Laboratoire international associé » réunissant des chercheurs français, canadiens, brésiliens, sénégalais et mexicains.

Un point reste cependant encore à régler dans le domaine de l'Education nationale, en lien avec la question de la recherche : l'absence dans les manuels scolaires de l'esclavage au sein des colonies françaises de l'océan Indien. Dans les éditions de 2011, tous les manuels de collège consacrent en effet une dizaine de pages à la thématique, mais aucun ne propose de documents liés à l'espace indianocéanique, au prétexte que le programme officiel évoque la « traite transatlantique ». Ainsi tous les élèves de l'Hexagone peuvent-ils voir que l'esclavage est une part importante de l'histoire de France, tout en feuilletant des documents qui rattachent la question à l'espace caribéen, de même que les enfants des Antilles et de la Guyane pourront se retrouver dans ses manuels, tandis que les élèves de La Réunion ne retrouveront pas l'évocation de leur territoire. Et pourtant, tous les manuels ne peuvent faire autrement que de proposer une carte des trafics négriers avec des flèches pointant également vers l'océan Indien... Saisie du sujet, la députée réunionnaise Huguette Bello interpellait le Ministre de l'Education Luc Chatel le 30 mai 2011<sup>42</sup>.

Il faudra attendre les manuels liés aux nouveaux programmes de 2016 pour voir si les éditeurs auront compris que l'expression « traite transatlantique » inclut également, pour les historiens, le trafic qui s'est déroulé dans l'océan Indien. Peut-être serait-il nécessaire pour cela d'user d'une autre expression ? Il n'est pas si compliqué de parler par exemple de la traite transocéanique et de l'esclavage organisés par les Européens. Peut-être que ce saut est également difficile du poids des mémoires pour qui, bien souvent, l'esclavage est synonyme de Caraïbes et d'Amérique ? Cela montre en tous les cas le peu d'attention accordé à l'espace océan Indien. L'écho donné à la bévée répétée du Premier ministre Manuel Valls, en visite à La Réunion en juin 2015, qui plaçait l'île dans le Pacifique<sup>43</sup>, suffit à montrer l'impact que peut toujours avoir pour la population réunionnaise l'impression de se voir ainsi méconnue par le pouvoir politique national.

Le CPME a également contribué, en plus des ressources iconographiques que présente son site, à l'inscription de lieux pouvant lier, pour le monde éducatif, les mémoires et l'histoire. Ainsi l'inauguration le 10 mai 2007, au jardin du Luxembourg du monument « Le Cri, l'Écrit » du sculpteur Fabrice Hyber, inscrit symboliquement la mémoire des traites négrières et de l'esclavage face au Sénat, dans un jardin public particulièrement fréquenté. Il peut donner lieu

---

<sup>42</sup> Journal de l'île, « L'esclavage à La Réunion oublié dans les manuels scolaires », 3 juin 2011.

<sup>43</sup> Dans un entretien à Réunion 1<sup>ère</sup>, le 11 juin 2015, Manuel Valls déclare ainsi que « *La Réunion, c'est le premier département, c'est la première région d'outre-mer, c'est 800 000 habitants, c'est une place majeure dans le Pacifique* ».

par exemple, dans le cadre de l'histoire des Arts, à une étude mettant en perspective le sujet. Les polémiques qu'il a pu susciter à l'origine<sup>44</sup>, font d'ailleurs partie de cette histoire. La proposition d'un centre national pour l'histoire et la mémoire de la traite et de l'esclavage faite dans le rapport de 2005, suivie par la nomination d'Edouard Glissant pour élaborer un rapport sur le sujet<sup>45</sup> n'a par contre pas donné suite sur le territoire hexagonal. Il n'existe donc toujours pas de lieu de documentation et d'exposition national. L'État semble avoir « externalisé » cette demande avec l'inauguration en mai 2015 du Mémorial ACTe à Pointe-à-Pitre, en Guadeloupe. Ce Centre Caribéen de Traite et de mémoire de la Traite et de l'Esclavage est selon Victorin Lurel<sup>46</sup>, alors député et président de Région, amené à devenir « l'âme de la Guadeloupe ». Abordant l'esclavage dans sa globalité, de l'Antiquité à nos jours, le centre met en valeur les résistances à l'esclavage et l'itinéraire d'esclaves avec le parti pris, pour attirer le grand public, d'une mise en scène où « l'émotion prend le dessus sur l'histoire<sup>47</sup> ». Il se veut être par ailleurs un centre d'expression culturelle et artistique contemporain. S'il apparaît nécessaire d'inscrire dans chaque territoire ultramarin des centres de recherche dynamiques sur le sujet, on pourra constater que, contrairement à l'Angleterre, la France n'aura pas fait le choix d'ancrer sur son territoire métropolitain un espace muséal et de recherche de l'ampleur de ce qu'on peut trouver par exemple à Liverpool<sup>48</sup>. On peut se demander si la fonction nationale de ce centre n'aurait pas été davantage marquée s'il avait été installé sur le territoire hexagonal, sur un territoire où la population a tendance à reporter la question de l'esclavage dans les anciennes colonies ultramarines et qui aurait été à « mi-chemin » pour les insulaires de l'Atlantique et de l'océan Indien. Un Réunionnais qui désirerait visiter le Mémorial ACTe aura ainsi près de 17 000 kilomètres à parcourir, avec un voyage dont le prix ne manquera pas d'être rédhibitoire. Et il n'est pas sûr qu'il se retrouve dans ce que le CM98 appelle sur son site internet une « révolution mémorielle ».

---

<sup>44</sup> La rumeur a couru, relayée par les adversaires du 10 mai, que l'imbrication des anneaux sur la face colorée en noire formait le mot « con », se moquant ainsi ouvertement de la mémoire des esclaves.

<sup>45</sup> GLISSANT Edouard, *Mémoires des esclavages. La fondation d'un centre national pour la mémoire des esclavages et de leurs abolitions*, Gallimard – La documentation française, 2007. En ligne : <http://www.ladocumentation-francaise.fr/var/storage/rapports-publics/074000732.pdf>.

<sup>46</sup> Ministre des outre-mer entre 2012 et 2014. Il a posé la première pierre du projet en 2008. Le coût global aura été de 83 millions d'Euros.

<sup>47</sup> Voir l'article de FLANDRIN Antoine, « Cinq choses à savoir sur le Mémorial ACTe, en Guadeloupe », [lemonde.fr](http://lemonde.fr) du 10 mai 2015, mis à jour le 12 mai 2015.

<sup>48</sup> <http://www.liverpoolmuseums.org.uk/ism/>.

Parallèlement, il est intéressant, lorsqu'on réfléchit à la place du Comité au sein du fonctionnement de la République, de prêter attention à sa dénomination au fil du temps : Comité pour la mémoire de l'esclavage (2004-2009), présidé par la romancière Maryse Condé, il est devenu ensuite, Comité pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage (2009-2013), présidée par la politologue Françoise Vergès, puis Comité national pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage dont la présidence est exercée par l'historienne Myriam Cottias. Faut-il y voir la volonté de politique de réaffirmer le rôle national de ce Comité, tout en « rééquilibrant » la mission mémorielle d'une mission historique, et donc d'une approche critique, clairement énoncée ? Il reste en tous les cas que cette « nationalisation » de la dénomination n'a pas été suivie, comme le demandait alors le Comité d'un élargissement de son domaine d'expertise à la question de la colonisation. Ce dernier estimait en effet dans son rapport de 2012<sup>49</sup> qu'il était nécessaire de faire un lien entre les histoires de la colonisation et de l'esclavage pour donner davantage de sens et de portée à ses actions.

En dehors de l'État lui-même, les partis politiques jouent bien entendu un rôle sur la question car les discours politiques participent à la construction des identités. Au niveau local, la reconnaissance de l'esclavage a été portée depuis 1945, et plus encore à partir de 1959 par les communistes. La thématique est ainsi devenue un des piliers de la culture communiste insulaire. Ainsi par exemple, en 1968, tandis que les institutions officielles commémorent le cinquantième de la Première Guerre mondiale, en particulier autour de la mémoire de Roland Garros, figure du « héros » réunionnais mort au combat en 1918, le PCR met en avant « la mémoire populaire » autour du 120<sup>e</sup> anniversaire de l'abolition de l'esclavage<sup>50</sup>. Il met pour cela en exergue la poésie « révolutionnaire » de Leconte de Lisle, dont c'est alors le 150<sup>e</sup> anniversaire de la naissance. Le parti voit en effet dans *Sacatove*, publié en 1846, l'éloge du marronnage et de la résistance auquel il assimile les luttes anticolonialistes dans le monde et par extension le combat pour l'autonomie démocratique et populaire dans l'île. L'instauration de la date du 10 mai en France hexagonale a donné lieu également à des polémiques liées à la question identitaire en lien avec la montée du Front national. À l'occasion du 10 mai 1914, le maire FN de Villers-Cotterêts refusait en effet d'organiser une manifestation officielle, en dénonçant une « auto culpabilisation permanente ».

---

<sup>49</sup> <http://www.cnmhe.fr/spip.php?rubrique40>.

<sup>50</sup> GAUVIN Gilles, « Histoire et récupération politique : l'exemple de l'abolition de l'esclavage en 1968 », *Revue Historique des Mascareignes* n°2, AHIOI, pp. 167-190.

Ces exemples permettent de mesurer l'évolution de l'usage politique et de la perception sociale de la thématique qui suscitait des réactions dans les années 1960 parce qu'on n'en parlait pas assez et à l'inverse, cinquante ans plus tard, des réactions parce qu'on en parlerait trop. Michel Debré, député de La Réunion de 1963 à 1988 et dont le livre de chevet était le *Qu'est-ce qu'une nation* d'Ernest Renan, estimait pour sa part qu'il était nécessaire d'oublier les questions qui avaient profondément divisé la nation française tout au cours de son histoire. Cette opinion était valable sur la question de l'esclavage, comme sur bien d'autres. En tous les cas, les remarques que pouvait lui faire le préfet Cousseran en 1969 sur la société réunionnaise ne pouvaient que le conforter dans cette analyse : « les rapports entre classes sociales, entre les communautés sont plus courtois que réellement détendus [...]. Ce racisme à rebours est encore à fleur de peau [...] et se réveille par soubresauts<sup>51</sup> ». Pour la préfecture, comme pour Michel Debré, le PCR use en fait du 20 décembre comme d'une tribune lui permettant de justifier la nécessité pour La Réunion de se joindre au camp socialiste et à sa lutte anti-impérialiste. La volonté de ne pas laisser se développer la commémoration de l'abolition de l'esclavage correspond donc à une période où l'État républicain avait fait le choix de construire la nation en effaçant les pans les plus sombres de sa propre histoire, étouffant de ce fait certaines mémoires. La décentralisation, mise en œuvre au début des années 1980, marque, du fait du foisonnement culturel qu'elle a permis, une rupture chronologique. On voit alors s'exprimer nombre d'identités locales et avec elles des revendications victimaires. Ces expressions mémorielles ont entraîné l'émergence de problématiques historiques jusque-là peu prises en compte, comme cela a été le cas pour l'esclavage et la traite négrière organisés par les Européens.

Sur la scène internationale, la mémoire et l'histoire de la traite négrière et de l'esclavage sont bien sûr portées par l'UNESCO. Cette dernière lançait en 1994 à Ouidah, au Bénin, sur proposition d'Haïti, le projet de « la Route de l'esclave : résistance, liberté, héritage ». Destiné à mieux faire connaître l'histoire de la traite et de l'esclavage, il était également porté par la volonté de contribuer à une culture de paix à travers « le dialogue interculturel, et la construction de nouvelles identités et citoyennetés<sup>52</sup> ». Attachée à mieux faire connaître l'histoire, l'UNESCO contribue donc également à porter les mémoires.

---

<sup>51</sup> Ibid.

<sup>52</sup> <http://www.unesco.org/new/fr/culture/themes/dialogue/slave-route/>.

Ainsi par exemple, ce sont ses fonds ainsi que ceux de l'association « France Libertés » de Danielle Mitterrand, qui ont contribué à la restauration des bâtiments de la Maison des esclaves, autour de laquelle s'est construit depuis les années 1960 un discours relevant davantage de la mythologie que de l'histoire. Force est cependant de reconnaître que c'est parfois grâce à la mise en scène mémorielle que le dialogue interculturel peut s'établir et l'histoire reprendre toute sa place<sup>53</sup>. L'UNESCO a également été un appui pour l'histoire de l'esclavage à La Réunion avec le classement du maloya au patrimoine immatériel de l'Humanité en 2009. Cette reconnaissance, portée politiquement par la Région Réunion présidée par le communiste Paul Vergès, a été soutenue en outre par l'action de l'universitaire réunionnais Sudel Fuma<sup>54</sup>, directeur de la Chaire UNESCO sur l'esclavage et la traite négrière dans l'océan Indien.

Ce dernier a aussi impulsé la mise en place à partir de 2004 d'une route de l'esclave et de l'engagé dans l'océan Indien dont le but était, selon ses propos, de développer « une thérapie de la mémoire pour servir une identité créole indocéanique<sup>55</sup> ».

Dans son approche, la mémoire constituait donc finalement un intermédiaire permettant de s'appuyer sur des repères historiques pour aboutir à un projet politique basé sur la notion d'identité. En ce sens, il utilisait l'histoire au service d'un projet politique : la reconnaissance du peuple réunionnais<sup>56</sup>. Dans le monde éducatif, c'est enfin à travers le réSEAU des écoles associées à l'UNESCO que la thématique peut aussi être portée<sup>57</sup>, en particulier à grâce à la pédagogie de projet que mettent en œuvre ces établissements. Mais l'enseignement de la question est, on le voit, directement tributaire de l'état de la recherche et de sa diffusion.

---

<sup>53</sup> GAUVIN Gilles, « Tous les esclaves africains ont été déportés à partir de Gorée », in *L'esclavage. Idées reçues*, op. cit. pp.41-47

<sup>54</sup> Il est décédé accidentellement en 2014.

<sup>55</sup> Sudel Fuma défend ce terme d'indocéanique au lieu d'indianocéanique. Voir son article en ligne sur : <https://oceaindian.revues.org/1937>.

<sup>56</sup> Cette vision de l'histoire insulaire s'exprimait déjà dans FUMA Sudel, *Histoire d'un peuple. La Réunion (1848-1900)*, Editions CNH – Université de La Réunion, 1994.

<sup>57</sup> Le travail mené pendant une décennie sur cette thématique au collège J.Y. Cousteau de Caudebec-lès-Elbeuf (Seine-Maritime), peut-être cité en exemple sur le sujet. Voir leur site internet : <http://cousteau-col.spip.ac-rouen.fr/>. Il est intéressant de noter que ce réSEAU très développé sur le territoire hexagonal ne comptait entre 2010 et 2016 qu'un seul établissement réunionnais d'actif, le lycée Pierre Lagourgue à Trois-Mares. Les réunions nationales du réSEAU ont permis de constater que la question de l'esclavage était par contre exploitée pédagogiquement au niveau d'écoles primaires de Guadeloupe. Voir le site du réSEAU national : <http://www.ecoles-unesco.fr/>.

### **III- L'enseignant et la sphère scientifique.**

L'histoire appartient au champ des sciences humaines. En ce sens c'est une pratique scientifique, qui suit une méthode d'analyse critique, mais c'est également une pratique sociale qui s'inscrit dans une société donnée. « Plutôt que d'objectivité, il faudrait parler de distanciation et d'impartialité » souligne Antoine Prost<sup>58</sup>.

L'histoire est donc réécrite en fonction des époques car les problématiques des historiens évoluent au fil du temps. Il existe par ailleurs une multitude de pôles où on fabrique l'histoire : l'université, l'EHESS renforcée par le CNRS ou encore l'IEP de Paris pour l'histoire contemporaine. Sans oublier les historiens étrangers qui parfois apportent des contributions décisives à notre histoire nationale<sup>59</sup>.

À l'échelle nationale, la question de l'esclavage et de la traite négrière s'est intégrée dans le débat qui divise alors la communauté historique entre ceux qui autour du collectif « Liberté pour l'histoire<sup>60</sup> », à partir de décembre 2005, estiment que cette loi, comme une série d'autres lois « mémorielles », constitue un frein à la recherche historique et ceux qui, au contraire, estiment que sans cette volonté politique forte les conditions de la recherche ne seront jamais offertes à un certain nombre de sujets touchants à des « pages sombres » de notre histoire. Il n'est pas inintéressant cependant de remarquer que cette polémique éclate au moment même où se lève un mouvement de protestation contre la loi de février 2005 qui enjoignait aux enseignants de présenter « le rôle positif » de la colonisation.

À cela s'est ajoutée l'annonce par le Collectifdom<sup>61</sup> de poursuites en justice contre l'historien Olivier Petré-Grenouilleau pour « négation de crime contre l'humanité », suite à un entretien que ce dernier avait donné au *Journal du Dimanche* le 12 juin 2005. En fait, ce mouvement de protestation assimilant quatre lois, dont la plus ancienne datait de 15 ans et n'avait en rien restreint le

---

<sup>58</sup> PROST Antoine, op.cit., p.298.

<sup>59</sup> Pensons par exemple à la « révolution paxtonienne » concernant l'histoire de Vichy.

<sup>60</sup> Il tire son nom de la pétition lancée en décembre 2015 par 19 historiens réunis autour de Pierre Vidal-Naquet et qui s'insurge contre ce qu'elle estime être les dérives liées aux lois mémorielles depuis la loi Gayssot du 13 juillet 1990.

<sup>61</sup> Patrick Karam, à la tête de ce collectif qui a fini par retirer sa plainte, a été nommé ensuite en 2007 délégué inter-ministériel pour l'égalité des chances par Nicolas Sarkozy.

travail des historiens, oubliait aussi bien d'autres lois mémorielles précédentes<sup>62</sup>. Par ailleurs, il ne soulignait pas la singularité de cette loi de février 2005 qui intimait aux enseignants de présenter des « vérités » bien particulières, alors que, par exemple, la loi Taubira cherche à mettre en œuvre les meilleures conditions pour développer la recherche scientifique. Le résultat en tous les cas de ces mêlées médiatiques où s'affrontaient des historiens renommés de part et d'autre n'était pas pour faciliter le travail de l'enseignant de terrain, souvent submergé par son quotidien.

Dans ce contexte national, quelle était la situation particulière à La Réunion ? Localement, c'est le professeur Hubert Gerbeau<sup>63</sup>, arrivé dans l'île en 1968, qui a joué un rôle décisif dans la recherche sur la question de la traite négrière et de l'esclavage. C'est lui qui a formé Sudel Fuma et Prosper Ève qui restent les deux seuls noms attachés au sujet sur cette recherche à l'université. Ces deux historiens ont depuis les années 1990 publié un certain nombre d'ouvrages scientifiques sur lesquels pouvaient s'appuyer les enseignants. Amis de longue date, collègues universitaires les deux hommes avaient également sur les dernières années des approches parfois divergentes<sup>64</sup>, mais sans que cela ne déclenche de diatribes publiques ni n'entrave la recherche. Il n'empêche que les polémiques touchent également le monde universitaire à La Réunion. Ainsi par exemple, l'approche de la politologue réunionnaise Françoise Vergès<sup>65</sup> sur la question n'est-elle pas sans choquer Prosper Ève<sup>66</sup>. Au-delà des querelles d'ego, qui sont aussi une réalité prégnante du monde universitaire dans l'Hexagone comme ailleurs, et des oppositions d'analyses scientifiques, il reste que depuis quelques années la thématique de l'esclavage ne semble plus être une priorité du pôle de recherche universitaire de La Réunion en

---

<sup>62</sup> Il s'agit de la loi Gayssot de 1990, de la loi sur l'esclavage et sur le génocide arménien en 2001 et enfin de la loi de février 2005 sur la colonisation. Le collectif oubliait de mentionner toutes les lois mémorielles allant du 14 juillet au 11 novembre en passant par le 8 mai, la loi du 14 avril 1954 sur la journée du souvenir de la déportation ou celle du 10 juillet 2000 à la mémoire des victimes des crimes antisémites de l'Etat français et en hommage aux « Justes » de France. Sur le sujet voir l'article de MANCERON Gilles, « Sur quelles bases aborder le débat sur la loi, la mémoire et l'histoire », *Tracés. Revue de Sciences Humaines*, Hors-série A quoi servent les Sciences Humaines, 2009. En ligne : <https://traces.revues.org/4307>.

<sup>63</sup> A La Réunion jusqu'en 1980, il a été vice-président de l'Université de La Réunion et a introduit dans les programmes l'étude de l'histoire locale. Nommé ensuite à l'IEP d'Aix-Marseille, il y a dirigé de 1985 à 2002 le Centre d'Etudes et de Recherches sur les sociétés de l'Océan Indien. Il a obtenu le premier prix de thèse du CPME en 2005 pour sa thèse *L'esclavage et son ombre à Bourbon*.

<sup>64</sup> Voir par exemple ce que nous avons signalé autour de « la révolte d'Elie ».

<sup>65</sup> Elle a présidé à partir de 2008 le CPME, puis le CPMHE (2009-2013) et était en même temps à la tête de la Maison des Civilisations et de l'Unité Réunionnaise (MCUR) jusqu'au changement de majorité régionale en 2010 qui a marqué un coup d'arrêt au projet.

<sup>66</sup> EVE Prosper, *Le corps des esclaves de l'île Bourbon*, op.cit., p.523.

histoire. Avec le décès de Sudel Fuma<sup>67</sup> (dont la chaire UNESCO n'a été attribuée à personne jusqu'à ce jour) Prosper Ève semble bien esseulé. Il s'évertue à consacrer une journée spécifique à la thématique lors de la semaine de l'histoire organisée par l'AHIOI<sup>68</sup>, ou encore à essayer de mettre en valeur par le biais associatif une personnalité oubliée comme le poète Auguste Lacaussade, mais il n'existe pas de réelle dynamique collective de recherche sur le sujet.

À La Réunion il ne faut pas oublier par ailleurs le rôle important du monde associatif « savant » qui, à l'image du Cercle Généalogique de Bourbon joue un rôle important sur cette thématique. C'est ainsi que Pierrette et Bernard Nourrigat ont réalisé un gigantesque dépouillement des actes d'affranchissement qui a abouti à une remarquable exposition, « Les noms de la liberté », accompagnée d'un dossier pédagogique<sup>69</sup>. S'il faut bien reconnaître que l'Académie de l'île de La Réunion était alors en sommeil et n'a donc pas participé en tant que société savante à la réflexion liée par exemple au cent cinquantième de 1998<sup>70</sup>, certaines productions ont été réalisées d'une manière individuelle par quelques-uns de ses membres comme le géographe Mario Serviable<sup>71</sup> ou par l'historien Alexis Miranville<sup>72</sup>, spécialiste de Villèle et de Madame Desbassayns. L'histoire enseignée doit s'appuyer sur le fruit de la recherche universitaire et des travaux savants. Elle utilise également (trop souvent comme ressource primaire) les manuels. La production à partir de 2001 de manuels d'histoire locale a pu constituer une base documentaire intéressante<sup>73</sup>, venant s'ajouter à la production du Comité de la Culture, de l'Éducation et de l'Environnement datant de 1988, mais présentant un intérêt pédagogique du fait de sa présentation et des documents proposés<sup>74</sup>.

---

<sup>67</sup> Pour arriver à mener à bien ses projets, en particulier en termes de financement, Sudel Fuma s'appuyait déjà sur l'association historun dont il était à l'origine.

<sup>68</sup> <http://www.ahioi.org/>.

<sup>69</sup> Réalisé par Dominique Gopal, il est en ligne sur le service éducatif des Archives départementales - <http://www.cg974.fr/culture/index.php/Archives/pr%C3%A9sentation-archives/service-educatif.html>.

<sup>70</sup> L'Académie qui n'avait plus publié de bulletin depuis 1988 s'est relancée avec la publication en 2013 du Bulletin du Centenaire.

<sup>71</sup> SERVIABLE Mario, *La part donnée. L'après-esclavage dans les îles de la mer des Indes. Comores, Madagascar, Réunion, Seychelles*, ARS-Terres Créoles, 1999.

<sup>72</sup> On pourra s'étonner du fait qu'Alexis Miranville n'ait pas fait partie des historiens qui sont intervenus dans le docufiction consacré par William Cally à Madame Desbassayns. Voir son dernier ouvrage MIRANVILLE Alexis, *Madame Desbassayns, le mythe, la légende et l'histoire*, Océan Editions, 2012.

<sup>73</sup> Collection Hatier International. Niveau collège paru en 2001 (4<sup>e</sup>-3<sup>e</sup>) et 2002 (6<sup>e</sup>-5<sup>e</sup>), niveau lycée en 2003 et niveau primaire (cycle 3) paru en 2006

<sup>74</sup> CCEE, *De la servitude à la liberté : Bourbon des origines à 1848*, Région Réunion, 1988.

Cependant, malgré les adaptations de programme officielles, il faut reconnaître que le sujet (comme plus globalement l'histoire locale) n'était pas forcément approfondi et qu'il aura fallu le tournant des nouveaux programmes de 2010, sous l'impulsion de l'action du CPME, pour faire bouger les lignes. Le dossier pédagogique réalisé par Albert Jauze en 1998<sup>75</sup>, distribué sous forme de fiches cartonnées dans certains établissements, a ainsi été revu et mis en ligne sur le site des Archives départementales<sup>76</sup>. Le « bouillonnement » de productions éditoriales liées à l'instauration du 10 mai a aussi abouti à un certain nombre de supports en bandes dessinées qui permettent d'aborder la question en lien avec la littérature nationale ou avec le contexte réunionnais<sup>77</sup>. Le lancement du concours académique « Traite, esclavage, abolition » en 2011 a servi également à inciter les enseignants à s'investir sur le sujet avec leurs élèves. Il apparaît néanmoins à la lecture de ces premières productions que cette histoire reste souvent perçue de manière binaire, dans une vision « Blancs-Noirs » avec des clichés qui ne correspondent pas à la réalité de ce que montrent les dernières recherches historiques en la matière<sup>78</sup>. Cela souligne encore plus l'importance de la formation initiale et continue des enseignants qui, sur bien des sujets, sont souvent obligés de s'autoformer pour faire face aux évolutions des programmes et des pratiques.

## CONCLUSION

Si les mémoires sont si présentes dans la vie de notre société, c'est sans doute finalement dû à l'importance des représentations du passé dans le fonctionnement politique, économique et social. L'enseignant se trouve ainsi à la confluence entre le besoin d'histoire qui émane de la société, le devoir de mémoire que cherche à instituer, sous forme d'impératif moral, l'État dans ses efforts pour construire une société démocratique et enfin le devoir d'histoire auquel se réfère, et parfois derrière lequel se retranche, la communauté scien-

<sup>75</sup> JAUZE Albert, *Esclave, esclavage, société. Facettes multiples d'un système fondé sur l'esclavage (Des origines à l'abolition de 1848)*, CRDP, 1998.

<sup>76</sup> <http://www.cg974.fr/culture/index.php/Archives/pr%C3%A9sentation-archives/service-educatif.html>.

<sup>77</sup> Si la référence en la matière est l'anthologie en 7 tomes de BOURGEON François, *Les passagers du vent*, Casterman, 1979-1984, on trouvera un excellent support avec FABIEN Nury, BRÜNO, *Atar Gull*, Dargaud, 2011 qui est inspiré du roman d'Eugène Sue (1831) et qui permet de sortir des poncifs mélodramatiques. Sur le local, il est possible d'utiliser LARRALDE Laetitia, GAUVIN Gilles, *Tambour battant*, Orphie, 2010-2011 (premier tome autour de la première abolition de 1794 et deuxième tome consacré à la révolte de St-Leu en 1811) ou encore VIERGE Denis, *Un marron*, Des bulles dans l'océan, 2 tomes 2014-2015 qui permet d'évoquer la question du marronnage. Pour ouvrir sur l'environnement régional on peut utiliser SAVOIA, *Les esclaves oubliés de Tromelin*, Dupuis, 2015.

<sup>78</sup> Voir par exemple REGENT Frédéric, GONFIER Gilda, MAILLARD Bruno, *Libres et sans fers. Paroles d'esclaves français*, Fayard Histoire, 2015.

tifique. Antoine Prost estimait dans ses *Douze leçons sur l'histoire* que « faire l'histoire était se libérer de la mémoire<sup>79</sup> », or, à son avis l'histoire a, au final, été mise au service de la mémoire du fait de l'injonction du devoir de mémoire. Faut-il pour autant opposer radicalement, lorsqu'on est enseignant, la mémoire, source d'oublis et d'erreurs, à l'histoire, regard critique qui recontextualise la lecture du passé ? Pas si simple, lorsqu'on sait que la communauté historienne est elle-même traversée par des débats d'interprétation et que le questionnement historique est lui aussi fonction d'un temps et d'un lieu. On peut mesurer concrètement le chemin parcouru par la question de la place de la traite négrière transocéanique et de l'esclavage organisés par les Européens dans les programmes d'enseignement de cette première décennie du XXI<sup>e</sup> siècle du fait de l'action du CPME. Sans l'impulsion politique de la loi Taubira, elle-même provoquée par la pression sociale, il n'existerait peut-être toujours pas de laboratoire de recherche sur le sujet au CNRS. La communauté historique porte donc elle-même une part de responsabilité majeure dans la question du non-intérêt porté jusque-là à des questions majeures de l'histoire de France, et plus encore à celle de l'histoire de la France républicaine face à des sujets comme l'esclavage ou la colonisation. Ces deux histoires, intimement mêlées, sont pourtant au cœur de la construction de la société française contemporaine et donc des défis qu'elle a à relever. Le rôle de l'enseignant est dans ce contexte de conduire les élèves, au fil de leur parcours scolaire, vers la maîtrise d'un savoir auquel doit s'ajouter un regard critique, basé davantage sur le questionnement et le doute que sur l'apport de réponses « académiques », tout cela investi dans une démarche d'investigation et de projet qui permet de rendre l'élève acteur de son savoir. Contrairement à l'universitaire qui écrit pour un public averti, l'enseignant n'a pas face à lui un public destiné à devenir professeur d'histoire ou historien. Ces jeunes resteront pour la plus grande majorité d'entre eux soumis aux images, aux idées reçues et aux pressions sociales qui reproduisent d'ailleurs souvent les mêmes comportements irrationnels. À quoi sert alors l'histoire enseignée dans le primaire et secondaire ? Certainement à forger une communauté citoyenne et sans doute à faire de ces futurs citoyens des individus capables de comprendre que la réalité est bien plus complexe que celle qui peut être transmise par la mémoire familiale, par les médias ou par le monde politique.

G. GAUVIN

---

<sup>79</sup> PROST Antoine, op. cit., p.300.

## AUTRES CONFÉRENCES

Toutes les conférences présentées par les académiciens ne se prêtaient pas à leur reproduction dans ces pages. Certaines étaient en effet supportées par des documents audiovisuels impossibles à rapporter ici. C'est typiquement le cas de celle de Jean-Bernard CASTILLON sur les orchidées de La Réunion, enrichie de magnifiques photos. D'autres exposaient le contenu d'ouvrages publiés par ailleurs auxquels nous renvoyons le lecteur dont la curiosité aura été éveillée. Il en est ainsi de la conférence de Bernard CHAMPION sur les Compagnies des Indes. Il nous a cependant semblé important de rappeler ces contributions à travers un court résumé.

### LE SOLITAIRE DE LA RÉUNION

par Pierre BRIAL

*Conférence donnée à la Médiathèque Raphaël Barquissau de Saint-Pierre le 30 janvier 2016 et au Salon Athéna de Saint-Pierre en octobre 2015*

Le Solitaire de l'île de La Réunion entrait dans l'Histoire le 23 mars 1613, sous la plume de l'officier anglais Tatton, qui le décrivait comme une « grosse espèce de volaille blanche ». Moins d'un siècle plus tard, en 1708, cet oiseau était mentionné pour la dernière fois, et entrait ainsi dans la légende.

En effet, les rares témoignages connus étaient trop vagues pour se faire une idée précise de la morphologie de cet oiseau. Le Solitaire de La Réunion était-il un Dodo blanc, ou une espèce encore inconnue, qu'il restait à découvrir ?

Cette énigme scientifique a été débattue depuis près de deux siècles, et ce n'est que récemment, par la conjugaison d'études ostéologiques, géologiques et historiques, qu'une hypothèse fiable a enfin pu être établie sur la nature de ce mystérieux oiseau.

Pierre Brial, *Le Solitaire de La Réunion*, 2006 et 2015

# LES ORCHIDEES DE LA REUNION

par Jean-Bernard CASTILLON

*Conférence donnée à la Bibliothèque Départementale de La Réunion à Saint-Denis le 1er avril 2015. La présentation était accompagnée d'un diaporama.*

Cet exposé retraçait la chronologie de l'étude de ces plantes et citait - en partie - le nom des personnes impliquées dans l'étude des orchidées (ou associées à certaines espèces) de La Réunion.

## **Botanistes hors de La Réunion**

Louis Marie Aubert Du Petit-Thouars, botaniste du Roy (1758-1831) « Histoire particulière des plantes orchidées recueillies dans les 3 îles australes de France, de Bourbon et de Madagascar » (beaucoup de dessins et des commentaires) ; un certain nombre de ses dessins fait partie des lectotypes des plantes acceptées de nos jours. Commerson (1767-1793), qui accompagnait les déplacements de Bougainville. Bory de Saint Vincent (1778-1846). Achille Richard (1794-1852). S. Moore (1850-1931). D'autres botanistes célèbres dont Schlechter, Senghas (faham = *Jumellea fragrans* ou *Jumellea rossii* ?), les américains Garay & Taylor, J. Bosser du Muséum National d'Histoire Naturelle de Paris (décédé le 6 décembre 2013) ont travaillé sur un certain nombre de plantes de l'île.

## **Personnes vivant à La Réunion**

Charles Frappier de Montbenoist (1813-1885), réunionnais qui a proposé une liste de 145 noms d'orchidées de La Réunion ; son travail a été repris par Eugène Jacob de Cordemoy (1835, St-André-1911, Hell-Bourg), réunionnais qui a décrit de nouvelles espèces. J. Hermann : héritier des papiers de Frappier, à sa mort. Thérésien Cadet, réunionnais, (entre autres : nombreux échantillons d'herbier de plantes de l'île) ; Janine Cadet, son épouse, qui a fait un beau livre de dessins à la main de certaines orchidées de La Réunion : « Joyaux de nos forêts : Les Orchidées de La Réunion ». Et ces dernières années (2000-2014), Patrice Bernet : une espèce nouvelle *Physoceras castillonii*, diverses publications, un livre sur les orchidées de La Réunion : « Orchidées de la Réunion ». Jean-Bernard Castillon : trois espèces (*Jumellea bernetiana*, *Oeceoclades lavergneae*, *Bulbophyllum bernadetteae*), une variété (*Physoceras boryanum*

var. *aristei*), une combinaison nouvelle (*Oeceoclades versicolor*). Peut-être un enseignant de l'Université qui aurait décrit un *Angraecum* nouveau dont le conférencier n'a pas connaissance, des chercheurs du Jardin des Mascarins. Deux autres ouvrages ont été écrits sur les orchidées de La Réunion ; l'un de ces ouvrages (2004) « La Réunion des orchidées sauvages » fait par Martin BENKE, sans grande valeur (travail d'artiste semble-t-il, fait par un photographe professionnel) ; l'autre, de qualité supérieure, « Les orchidées des Mascareignes », par Michel SZELENGOWICZ et Jean Maurice TAMON, en 2013, pose problème (les auteurs semblent s'être arrêtés, en partie, aux connaissances de 1960, donnent un certain nombre de mauvaises photos, commettent des erreurs de noms et ne tiennent pas compte des nouveautés taxonomiques décrites entre 2000 et 2013 ; pas d'index fiable).

**Conférences proposées au Salon Athéna de Saint-Pierre  
du 8 au 11 octobre 2015**

**ROLAND GARROS**

par Eric BOULOGNE

Garros, une vie, un destin de roman. Il a vingt-deux ans quand il commence à risquer ses os sur les avions les plus dangereux du monde, les minuscules et fragiles *Demoiselles* de Santos-Dumont. Il allait avoir trente ans quand il disparaît au combat, un mois avant la fin de la Grande Guerre. Entre-temps, d'innombrables exploits, dont la première traversée aérienne de la Méditerranée, en 1913.

Garros, un Réunionnais devenu héros national...

Éric Boulogne, *Roland Garros l'embrasseur de nuages (1888-1918)*, Orphie, 2013

## LES COMPAGNIES DES INDES

par Bernard CHAMPION

Cette conférence présentait un ouvrage, "*Les compagnies des Indes, histoire et anthropologie*" ci-dessous référencé, réunissant les communications d'un colloque qui s'est tenu en mai 2011 à l'université de La Réunion. Cet ouvrage tente de réunir, *sous un même regard et du point de vue de La Réunion*, une histoire qui procède des forces qui portent l'expansion européenne et dont la compréhension mobilise, sur la route des Indes, l'histoire malgache, la sociologie de l'Inde et l'histoire de l'île Bourbon. Suivre la route des Indes, c'est certes suivre les Européens dans leur découverte d'autres civilisations, mais c'est aussi aller à la recherche d'évaluations étrangères à cette perspective et c'est encore ce que ce renversement de perspective peut nous apprendre sur la spécificité européenne et sur la première mondialisation.

Le croisement des sources et la collaboration des disciplines sont au principe de cette recherche. Pour s'en tenir au seul exemple de Madagascar, on constate que les sources anciennes sont diverses et exceptionnelles (- un ouvrage sur le sud malgache laissé par un gouverneur qui séjourna près de 7 années à Fort-Dauphin, Étienne de Flacourt ; - la correspondance avec Vincent de Paul des lazaristes installés à Fort-Dauphin ; - une version malgache – un *Sorabe* – de la tentative de colonisation du sud malgache par les Français) et qu'il est possible, aujourd'hui, de mobiliser les outils de la génétique pour confronter ce qu'énoncent les documents anciens aux « archives » de l'ADN.

Cette histoire des compagnies de commerce, composite de féodalité foncière et de féodalité commerciale, concerne évidemment les fondements de la société réunionnaise et la sociologie d'aujourd'hui. L'ouvrage s'emploie à montrer que, comme aux échecs où l'ouverture conditionne le déroulement de la partie, ce qui se joue aujourd'hui dans le champ clos de l'île de La Réunion est commandé par les prémisses.

*Les compagnies des Indes, histoire et anthropologie*, Surya Editions, 2013 (1 vol., 318 p.-CXVIII p. de pl. ; en appendice, cahier de l'exposition "Rues de Pondichéry. - Notes bibliogr.)

## **LA SOCIETE REUNIONNAISE EN 1900**

par Jean-François HIBON de FROHEN

Faire revivre la société réunionnaise de 1900 à travers photos et cartes postales d'époque tel était le propos de cette présentation, une société portant encore les stigmates de l'esclavage aboli seulement 50 ans plus tôt et marquée par l'engagisme qui lui avait succédé, une société encore fortement ancrée dans le colonialisme où les classes sociales s'ignoraient voire se méprisaient et où l'aisance de certains contrastait avec l'extrême pauvreté des autres.

Cette présentation soulignait en creux l'extraordinaire chemin parcouru par La Réunion depuis la départementalisation jusqu'à l'avènement d'une fierté réunionnaise construite autour des notions de métissage et de savoir vivre ensemble.

## **JEAN-BAPTISTE LISLET-GEOFFROY**

### **L'ENFANT DU PAYS**

par Christian LANDRY

Il est officiellement né le 23 août 1755 à l'îlet Bassin-Plat, à Saint-Pierre, d'une mère "négresse de Guinée" récemment affranchie par Jean-Baptiste GEOFFROY qui fait enregistrer l'acte d'affranchissement le jour même chez le notaire du quartier. L'enfant est baptisé dès l'après-midi. Il est donc libre de naissance. Sa mère NIAMA, fille de TONCA, est princesse du royaume de Galam sur le Haut-Sénégal. Elle avait été razzée et elle était arrivée à l'Île de France dans le lot des esclaves du Gouverneur DAVID, venu du Sénégal remplacer Labourdonnais. Jean-Baptiste GEOFFROY, ingénieur de la Compagnie des Indes à l'Île de France l'avait alors acquise. Elle partagea son quotidien à tel point que ce "couple" scandaleux dû rapidement s'éloigner à Bourbon sur les terres encore peu concédées du Quartier de la Rivière d'Abord. Le Commandant DEJEAN lui-même ne cachait pas une liaison mixte qui était sûrement tolérée compte tenu de sa fonction et de l'éloignement du Pouvoir Central. Il accueillit M. GEOFFROY d'autant plus aisément qu'il avait besoin de lui pour développer la nouvelle ville et aménager un port à l'embouchure de la Rivière d'Abord, clé du développement du jeune Quartier. NIAMA, cinquième femme affranchie à Bourbon, fut aussi la première femme

libre de couleur à obtenir une concession le 2 avril 1757 à l'îlet Bassin-Plat, jouxtant celle de M. GEOFFROY. Elle avait eu une fille à l'Île de France, Geneviève. Après la naissance de Jean-Baptiste, elle aura trois autres garçons à Bassin-Plat, Louis, Jean-François et Jean-Xavier. L'identité du père ne semble faire aucun doute. Le Code Noir interdisait tout mariage officiel entre Blancs et Noirs.

M. GEOFFROY était un esprit cultivé et éclairé, il possédait une bibliothèque éclectique et se tenait au courant de l'actualité en lisant régulièrement les journaux venus de France. À la manière de Jean-Jacques ROUSSEAU et de son "Émile", il entreprit l'éducation du jeune Jean-Baptiste que tout le monde appelait "Lislet". Il lui apprit à lire, à écrire et il lui inculqua de bonnes bases en mathématiques, en latin et en dessin, si bien qu'à 14 ans le jeune Lislet était "piqueur sur les chemins du Roi". Monsieur GEOFFROY ayant saisi l'occasion de la rétrocession de l'île à la Couronne pour faire de Lislet un contremaître des travaux publics.

En novembre 1771, à 16 ans, il accompagne COMMERSON dans un voyage au Volcan à partir de la côte sud et en remontant la Ravine du Baril. Il est chargé d'assister le savant pour ce qui est une des premières expéditions scientifiques sur la Fournaise alors en éruption. L'expédition regagnera Saint-Pierre par la Plaine des Sables et la Plaine des Cafres. A cette occasion Lislet réalise une aquarelle du Piton de la Fournaise depuis le Piton de Bert, en compagnie de JOSSIGNY le dessinateur officiel de COMMERSON.

En 1773, lorsque le Chevalier de TROMELIN est envoyé à Bourbon par Pierre POIVRE pour étudier les possibilités d'aménagements portuaires dans l'île, il participe au levé du plan de l'embouchure de la Rivière d'Abord pour le projet de port que signe TROMELIN mais que LISLET inclura en encart dans sa carte réduite des Iles de France et de Bourbon qu'il publiera en 1802. L'encart rend hommage au Maître mais il peut aussi se comprendre comme l'affirmation de paternité d'un travail accompli par l'élève.

Dès lors, le destin de Lislet se fixe à l'Île de France où il suit Tromelin pour devenir son assistant dans les travaux d'aménagement de la rade de Port-Louis. Il entamera ensuite une carrière militaire dans le Génie, d'ingénieur hydrographe et de cartographe. Ses travaux sont reconnus dès 1786, date à laquelle il est admis comme Correspondant de l'Académie Royale des Sciences de Paris à

l'âge de 31 ans. C'est le premier homme de couleur à occuper un tel poste. En 1794, profitant de la loi d'adoption républicaine prise par la Convention l'année précédente, M. GEOFFROY adopte LISLET par acte authentique, il en fait ainsi son héritier et lui donne son nom. Jean-Baptiste, dit LISLET, fils de NIAMA, devient Jean-Baptiste LISLET-GEOFFROY.

LISLET-GEOFFROY se rendra à plusieurs reprises auprès de sa mère et de son père adoptif, mais il s'est définitivement établi à l'île de France. Après la mort de M. GEOFFROY à Saint-Pierre, le 12 novembre 1797, il fera venir NIAMA auprès de lui dans une maison qu'il lui a achetée à Port-Louis dans l'actuelle rue d'Entrecasteaux, à deux pas de son bureau de l'Hôtel du Génie, au Caudan.

Figure savante de l'île Maurice après la prise de l'île par les Anglais, LISLET-GEOFFROY est notamment fondateur de la Société des Arts et des Sciences de l'île Maurice, ancêtre de toutes les sociétés savantes mauriciennes. Il est également devenu, par ses qualités intellectuelles et scientifiques, l'exemple de l'ascension sociale possible des libres de couleur.

Il décède à l'âge de 81 ans, en 1836, chez lui rue d'Artois, à Port-Louis. C'est un an après la promulgation officielle de l'abolition de l'esclavage dans les colonies anglaises qu'il aura vécue, lui, l'ancien Président de l'éphémère Assemblée des Libres de couleur de Port-Louis en 1790.

En 2001, la Municipalité de Saint-Pierre donna le nom de LISLET-GEOFFROY au port rénové de la Ville honorant ainsi l'enfant de Bassin-Plat.

# LES ACADÉMICIENS ONT PUBLIÉ

Rubrique préparée par Michel THOUILLOT

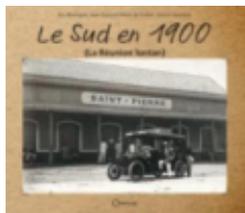
## **Gilbert AUBRY, Œuvres complètes, 1971 – 2011, Poétique Mascarine, Épica, 2014, 472 p.**



Le poète évolue au fil du temps, refuse les étiquettes et creuse son propre sillon. Il nous fait partager sa Poétique. Il la qualifie de Mascarine, en référence aux îles Mascareignes dans le Sud-Ouest de l'océan Indien. L'île de La Réunion, sa Mascarine, « la plus belle entre toutes », palpète en Indianocéanie. Elle se révèle la matrice poétique de l'auteur en communion avec son peuple métis. Le langage bascule. Le pôle le plus proche est celui du Sud. Mais qu'est-ce que le pôle Sud sans le pôle Nord ? D'Est en Ouest la course du soleil arrache à l'insularité. Le chant des étoiles appelle à l'infini. La Réunion ne peut vivre qu'à l'encontre de tous les enfermements. Microcosme-macrocosme. La trajectoire de Poétique Mascarine 2014 va de la départementalisation avec Vi Souviens, à la quête de l'identité collective et pose la question de L'après-Demain. Le

Poète remet toujours l'ouvrage sur le métier. Poesia 71, édité à Rome, est repris dans Rivages d'alizé en 1975 puis en 1980, avec des linogravures de Raphaël SEGURA. Les recueils s'ajoutent aux recueils. Les poèmes identitaires Réunionnais et Peuple Corallien préludent à l'Hymne à la Créolie. Ce texte épique, de 1978, devance poétiquement l'Éloge de la Créolité (1989) des auteurs antillais. Sois Peuple paraît en 1982 comme un chant pour une fraternité collective. Poétique Mascarine regroupe le tout en 1989. Puis, en 2000, Cœur Brûlant, illustré par l'auteur, s'embrase à des sommets spirituels. Lumière sur Rivière Noire, en 2010, déploie la métaphore du Chien dans la fosse à ordures ; le Passeur de vie éternelle tend la main aux chercheurs d'humanité. Poétique Mascarine 1971-2011 nous fait accéder aux claviers d'imaginaire de Gilbert AUBRY. Gratuité, émerveillement, engagement sont au rendez-vous, même s'il faut descendre et remonter des ravines à malheur. L'auteur nous fait entrevoir le sacré de l'humaine condition, nous ouvre à l'universel et à la Transcendance. Cet ouvrage constitue une des balises de la poésie réunionnaise.

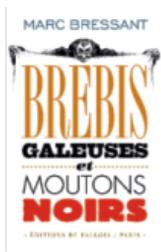
## **Éric BOULOGNE, Jean-François HIBON de FROHEN, Daniel VAXE-LAIRE, Le Sud en 1900 (La Réunion lontan), Orphie, 2015, 120 p.**



Les trois auteurs qui nous avaient déjà gratifiés de deux ouvrages (« Une île en cartes » et « Saint-Denis en cartes ») présentant La Réunion en 1900 à travers photos, cartes postales et coupures de journaux d'époque, poursuivent leur tour de l'île en s'intéressant cette fois au Grand Sud, de Saint-Louis à Saint-Philippe, et des rivages de la Petite-Île aux hauteurs du Tampon. En 1900, le Sud était, de loin, la région la plus prospère de La Réunion malgré la crise qui frappait l'île depuis un tiers de siècle et dont elle n'allait pas sortir avant encore de nombreuses années. Cet ouvrage n'est donc pas une invitation à la nostalgie, car le « bon vieux temps » n'était pas souriant pour tout le monde, mais un regard sur des modes de vie si différents, qui ne sont pourtant séparés de nous que par un siècle. Il nous permet de retrouver, grâce aux clichés de photographes le plus

souvent amateurs, des monuments et des sites aujourd'hui disparus, de revivre des événements marquants ou de méditer devant des scènes de la vie quotidienne d'un passé révolu.

## **Marc BRESSANT, Brebis galeuses et Moutons noirs, Ed. de Fallois, 2014, 150p.**



Raconter l'Histoire du monde en soixante fictions, c'est le pari de ce livre qui entraîne le lecteur de l'âge des cavernes à celui des voyages intergalactiques. On croisera dans ces pages des parlementaires assez hardis pour voter enfin la mort de Dieu, on vibrera au coup de foudre survenu entre deux gladiateurs sous les mille regards d'un amphithéâtre romain, on cheminera avec un Mozart de la finance tenu en laisse par sa vieille maman. Et l'on assistera à la victoire définitive d'une tribu pygmée sur des négriers trop sûrs d'eux. Bien sûr, on nouera aussi connaissance avec l'infatigable rédactrice du Dictionnaire universel des Brebis galeuses, une œuvre à laquelle il est si difficile de mettre un point final. Un regard provocant sur ce genre humain auquel le hasard nous a donné d'appartenir.

## **Philippe MAIRINE et Cité du Volcan, Le Piton de la Fournaise, de la contemplation à la compréhension, édition Région Réunion, 2014, 60 p.**



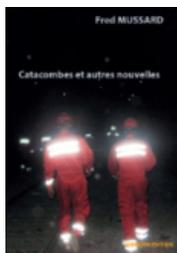
Douze paysages, choisis sur l'ensemble du Massif de la Fournaise, sont présentés par les auteurs (Philippe MAIRINE, Patrice HUET, Isabelle PAYET, Lucette FERLICOT et Pascal HOARAU). Chacun est décrit, puis son histoire géologique est racontée en s'appuyant sur des preuves de terrain. Ces récits permettent de comprendre l'histoire longue du massif volcanique, qui a débuté il y a plus de 450 000 ans sur le flanc oriental du Piton des Neiges, mêlant construction et destruction de son relief : construction quand les laves fluides bâtissent des Pitons de la Fournaise successifs ; destruction par l'érosion dans les endroits isolés du centre volcanique (la Rivière de l'Est depuis 5 000 ans...) mais aussi par de rares phénomènes brutaux, provoqués par des causes internes qui démantèlent l'édifice, les glissements de flancs. La Rivière des Remparts, la Plaine des Sables par exemple, résultent de ces catastrophes naturelles. Entre deux sites étudiés, sont intercalées des photos artistiques du Volcan et de son activité, réalisées par Jean-Patrice CAUMES et Antoine FRANCK.

## **Robert MERLO, La Réunion de jadis et de naguère, tome 1, Surya Editions, 2015**



Cela fait plusieurs années que Robert MERLO, doyen de notre Académie, ancien greffier divisionnaire du Tribunal de grande instance de Saint Denis, avait l'intention de publier ce recueil où il exploite les innombrables photocopies des pièces d'archives qu'il a accumulées au cours de sa longue vie... Il faut savoir que Robert, né le 28 novembre 1919, va donc allègrement sur ses 97 ans ! Malgré cet âge respectable, il ne cesse d'arpenter (à pied !) les rues de Saint-Denis dont il connaît l'histoire de chaque bâtiment et c'est un régal de l'écouter évoquer la saga de la fameuse "cathédrale cassée" ou l'incendie du tribunal, ancienne maison Gillot L'Étang, angle des rues Sainte-Marie et Juliette Dodu. Dans cet ouvrage qui n'est, en principe, que le tome 1 d'une série qui ira jusqu'à la lettre Z, le lecteur découvrira des pans de l'histoire de notre île peu ou mal connus, des biographies de personnalités tombées dans l'oubli, la signification de certaines expressions créoles peu utilisées aujourd'hui. On y lira aussi avec intérêt les premiers noms donnés aux rues de Saint-Denis.

## **Fred MUSSARD, Catacombes et autres nouvelles, France, Thebookedition.com, 2015, 145 p.**



Ayant visité nuitamment la partie sauvage (et interdite) des catacombes de Paris avec un groupe de jeunes, l'auteur a eu l'idée de relater cet événement. Pour ce faire, il a choisi le registre fantastique et le genre de la nouvelle. Au-delà du récit proprement dit, *Catacombes et autres nouvelles* apporte aussi des connaissances historiques passionnantes sur la ville de Paris. Par exemple, quel lien existe-t-il entre Louis XVI, les carrières parisiennes, le cimetière des Innocents et les catacombes ? Les autres nouvelles n'ont aucun rapport, ni sur le plan spatial ni sur le plan temporel, avec la première qui a donné son nom au recueil. C'est le choix de l'auteur qui a préféré le libre épanchement du cœur à la rigidité du cadre littéraire. Ainsi, il n'y a pas plus de rapport entre le duelliste au grand cœur, assassiné par son adversaire à Bourbon

au XIXe siècle et ce garçon de Saint-Philippe jeté injustement en prison en 1960 qu'entre la cruelle pêche aux requins à La Réunion et un séjour inoubliable dans la Villa Oratorio, en Italie.

## **ALBERT SAMAIN, Œuvres poétiques complètes, édition établie, présentée et annotée par CHRISTOPHE CARRÈRE, Paris, Classiques Garnier, coll. « Bibliothèque du XIXe siècle », n° 40, 2016. 1 vol. de 793 p.**



Parnassien contrarié, symboliste modéré, décadent tourmenté, Albert Samain (1858-1900), cofondateur du *Mercur* de France et petit fonctionnaire de la Préfecture de la Seine, fut un poète néo-classique. François Coppée le propulsa en pleine lumière grâce à un seul article paru dans *Le Journal* le 15 mars 1894. Sensible, délicat, toujours charmant, il fut aussi un amoureux de la musique. Une idylle impossible avec une cantatrice lui inspira son chef-d'œuvre, *Polyphème*. Cette première édition critique de ses *Œuvres poétiques complètes* compte de nombreux inédits et rassemble ses textes parus hors

recueils. Outre des notes abondantes, l'apparat propose un relevé exhaustif des variantes apparaissant dans les éditions originales et pré-originales, une introduction, une chronologie, une bibliographie, deux index, cinq notices et un choix de quinze articles critiques de contemporains de l'auteur.

## **CATRIONA SETH, Évariste Parny (1753-1814). Créole, révolutionnaire, académicien, Paris, Hermann, 2014, 332 p.**



La postérité est une maîtresse infidèle, qui néglige parfois ceux qu'elle a adulés, comme Parny, né aux îles en 1753, et qui fut le plus grand poète français du tournant des Lumières. Le dernier disciple de Voltaire, avec sa *Guerre des dieux* (1799), fut aussi le premier des modernes, inventeur du poème en prose avec les *Chansons madécasses* (1787) et remit le lyrisme au goût du jour avec ses *Poésies érotiques* (1778 et 1781), recueil essentiel pour le renouveau de la sensibilité en France et au-delà des frontières. La présente monographie situe l'écrivain dans une époque et un milieu. Elle retrace, de Saint-Paul de Bourbon à l'Institut, via Rio et Pondichéry, le Collège de Rennes et les régiments royaux, une vie de parfait petit courtisan et une plume au service du Directoire, le parcours de Parny, un individu d'exception

qui est aussi le témoin d'une classe, d'un milieu, d'une génération. L'ouvrage est fondé sur une large documentation, en grande partie inédite, et constitue la première étude d'envergure sur un auteur essentiel du tournant des Lumières.

**CATRIONA SETH (dir.), Lettres à Sade, Paris, Éditions Thierry Marchaisse, « Lettres à... », 2014, 148 p.**



En décembre 1814, dans un asile à Charenton, mourait un homme dont le nom convoque encore un imaginaire sulfureux : le ci-devant marquis de Sade. À l'occasion du bicentenaire de cette mort, Catriona Seth a invité dix-sept contemporains à lui écrire, à relever le défi d'un dialogue d'outre-tombe avec ce personnage hors normes qui continue de fasciner et de déranger. Jean ALLOUCH, Antoni CASAS ROS, René de CECCATY, Noëlle CHATELET, Anne COUDREUSE, Catherine CUSSET, Sébastien DOUBINSKY, Alain FLEISCHER, Nathalie HEINICH, Pierre JOURDE, Leslie KAPLAN, Hadrien LAROCHE, Hervé LOICHEMOL, François OST, Christian PRIGENT, François PRISER, Lydia VAZQUEZ ont répondu présent. Souvenirs de lecture, reproches, messages d'amour ou d'adieu, questions embarrassantes...

Tout est possible, même ce qui est interdit, dans cette correspondance jouissive, où écrivains et artistes s'adressent au grand Autre des Lumières et interrogent ainsi, avec une entière liberté, les fondements de notre modernité.

**JEANNE-FRANCOISE DE POLIER DE BOTTENS, Mémoires d'une famille émigrée (1798), CATRIONA SETH (éd.), Genève, Slatkine, « Travaux sur la Suisse des Lumières », 2015, 304 p.**



Il s'agit de la première édition moderne d'un roman suisse publié pour la première fois en 1798. L'écrivaine y aborde le sort des Français émigrés alors que les effets de la Révolution se font encore sentir jusque sur les rives du Léman. POLIER de BOTTENS imagine une intrigue qui met la tradition du roman sentimental aux prises avec les développements politiques modernes : un jeune marquis et une fille de concierge, épris l'un de l'autre, errant séparément, et sans revenus, sur les routes de l'Europe dans des pays dont ils ne connaissent parfois ni la culture ni la langue, vont-ils réussir à se retrouver et à unir leur sort malgré les aléas de l'histoire et la désapprobation maternelle ? Quel peut être le devenir d'une jeunesse élevée dans une France conventionnelle où chacun connaissait sa place et qui est désormais dénuée des perspectives qui étaient siennes ? Saura-t-elle s'adapter aux réalités nouvelles et s'engager pour un avenir meilleur ? Le droit au bonheur est-il autre chose qu'un idéal inaccessible ? L'ouvrage ouvre sur les débats sociaux du temps et rajoute une pièce importante à notre connaissance du mythe de l'Helvétie heureuse et de la littérature suisse des dernières années du XVIIIe siècle.

**MICHEL THOUILLOT, Marocs, roman historique, L'Harmattan, oct. 2015, 280 p.**



Ce roman nous plonge dans le Maroc des années 20. Les puissances coloniales qui exercent leur protectorat sur ce pays sont déstabilisées par l'inflexible volonté d'indépendance d'un rebelle rifain, Abdelkrim al KHATTABI. L'auteur s'attache à suivre les manœuvres erratiques et les passes d'armes exercées sur ce dernier par les Espagnols et les Français représentés par le maréchal LYAUTEY, résident général à Rabat. Il nous fait pénétrer dans les conflits intérieurs des belligérants pendant la guerre du Rif, qui sévit d'abord dans la zone contrôlée par les Espagnols, puis déferle sur le protectorat français suite aux maladroites de LYAUTEY, qui devra céder la place au ma-

réchal PETAIN, le vainqueur de Verdun. Seule une coalition de forces militaires espagnoles et françaises considérables viendra à bout d'Abdelkrim, qui sera exilé à l'île de La Réunion. En contrepoint, nous découvrons la quête de la beauté du grand Sud marocain et de ses femmes originaires du Sahara, inlassablement célébrée par un grand peintre orientaliste installé à Marrakech, Jacques Majorelle.

# LES ACADÉMICIENS ONT LU

## **YVAN COMBEAU (sous la direction de), Michel Debré dans l'Histoire de l'île de La Réunion (1963-1988), CRESOI-Épica**

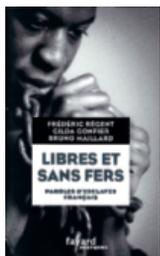


**Éditions, 2015, 224 p.**

Michel Debré a été député de l'île de La Réunion pendant un quart de siècle, de 1963 à 1988. Son action dans les domaines politique, économique, social et culturel a été fondamentale et met en perspective l'action de la France dans cette petite île de l'océan Indien au moment où se joue la fin des décolonisations. L'étude de cette période met également en perspective les politiques poursuivies depuis la fin des « années Debré ». Cet ouvrage, qui fait suite à la journée d'études historiques organisée par l'Université de La Réunion en septembre 2013, à l'occasion du cinquantenaire de l'élection de Michel Debré, regroupe onze interventions d'historiens de La Réunion, de

Madagascar et de Maurice. Après avoir donné des clés de compréhension sur la philosophie politique de l'ancien Premier ministre, devenu député de la première circonscription, l'ouvrage interroge l'Histoire sur des questions aussi diverses que l'évolution de la condition féminine, les médias, les liens avec les pays du Sud-Ouest de l'océan Indien et enfin sur la place accordée à « papa Debré » après la fin de son mandat local. Le lecteur se retrouve dans cet ouvrage à la croisée de l'histoire et des mémoires sur une période qui reste encore empreinte de nombreuses idées reçues, et finalement fort méconnue des Réunionnais eux-mêmes. À lire pour approfondir le sujet : Gilles GAUVIN, Michel Debré et l'île de La Réunion, Presses Universitaires du Septentrion, 2006, 396 p.

## **FREDERIC REGENT, GILDA GONFIER, BRUNO MAILLARD, Libres et sans fers - Paroles d'esclaves français. Fayard, 2015, 300 p.**



La découverte et l'étude des documents inédits pouvant servir à écrire l'histoire de l'esclavage se poursuivent. Notre connaissance de cette histoire repose en grande partie sur des archives laissées par les maîtres. Les esclaves, eux, ne nous ont transmis que peu d'écrits. Dans leur nouvelle publication, les auteurs tentent justement de donner la parole aux esclaves en exploitant les procès-verbaux rédigés par les greffiers des tribunaux lors d'audience de jugement ayant eu lieu à La Réunion et aux Antilles. « Libres et sans fers » fait référence à l'expression en usage lors de ces procès. L'intérêt des auteurs ne porte pas sur les attendus ni sur les verdicts prononcés mais sur les dépositions des esclaves répondant aux questions des juges. Leurs témoignages inédits racontent le quotidien de ces hommes, femmes et enfants

soumis aux châtements les plus rudes. Les précieux fragments de vie qui nous sont ainsi livrés, éclairent les conditions de vie des esclaves, les liens qui les unissent à leurs pairs, à leurs maîtres et commandeurs, leur culture et les moments privilégiés où ils peuvent échapper aux impératifs de leur statut. Ce livre d'une objectivité rare sur un tel sujet, écrit par de vrais historiens et chercheurs, est accessible à tous.



# TABLE DES MATIERES

Statuts .....	p.1
Le mot du Président .....	p.3
Les fauteuils académiques depuis 1913 .....	p.4
Liste des académiciens arrêtée au 31 décembre 2015 .....	p.7
Compte rendu de l'Assemblée générale du 5 décembre 2015 .....	p.35
"Un tour des cartes de Bourbon" par Christian GERMANAZ .....	p.47
"Antoine et Marie, une histoire sans point final" par Énis ROCKEL .....	p.74
"Campagne des capitaines de vaisseau Gourbeyre et Romain Desfossés" de Gilles-François CRESTIEN .....	p.82
"A la redécouverte d'une huile de Jean-Joseph PATU de ROSEMONT" par Alain-Marcel VAUTHIER .....	p.101
"Les expéditions de Bory de Saint-Vincent et la toponymie du Piton de La Fournaise" par Pierre BRIAL .....	p.113
"Mme Desbassayns. De la seconde providence au bourreau d'esclaves" par Alexis MIRANVILLE .....	p.127
"Jean-Michel Claude Richard" par Sabine THIREL .....	p.134
"Banquet offert à M. Lavalley" proposé par Eric BOULOGNE .....	p.151
"Le Prolongement du chemin de fer de St-Pierre à St-Joseph" par Eric BOULOGNE .....	p.160
"De la Bibliothèque coloniale à la Bibliothèque départementale de La Réunion (BdR)" par Alain-Marcel VAUTHIER ..	p.174
"Les photographes éditeurs de cartes postales anciennes" par Jean-François HIBON de FROHEN .....	p.182
"Les Karana" par Fred MUSSARD .....	p.195
"Devoir de mémoire et devoir d'histoire" par Gilles GAUVIN .....	p.215
"Autres conférences" des Académiciens .....	p.234
"Les Académiciens ont publié, ont lu" par Michel THOUILLOT .....	p.241

Conception : Studio ENNOCOM  
Imprimé par PRINT 2000  
SAINTE-MARIE - ILE DE LA RÉUNION  
DL : en cours - Septembre 2016  
Imprimé sur papier écologique







42 rue Victor MAC AULIFFE  
97400 Saint-Denis  
ILE DE LA RÉUNION



ISSN en cours

**PRIX : 15€**